

Mémoire de fin d'études : " « Staffage Figures. » Une étude de cas : le concours de la Faculté d'Architecture de Liège à travers ses dessins en plan et en coupe".

Auteur : Lembicz, Olga

Promoteur(s) : Cohen, Maurizio; Vandenbulcke, Benoît

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/21421>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

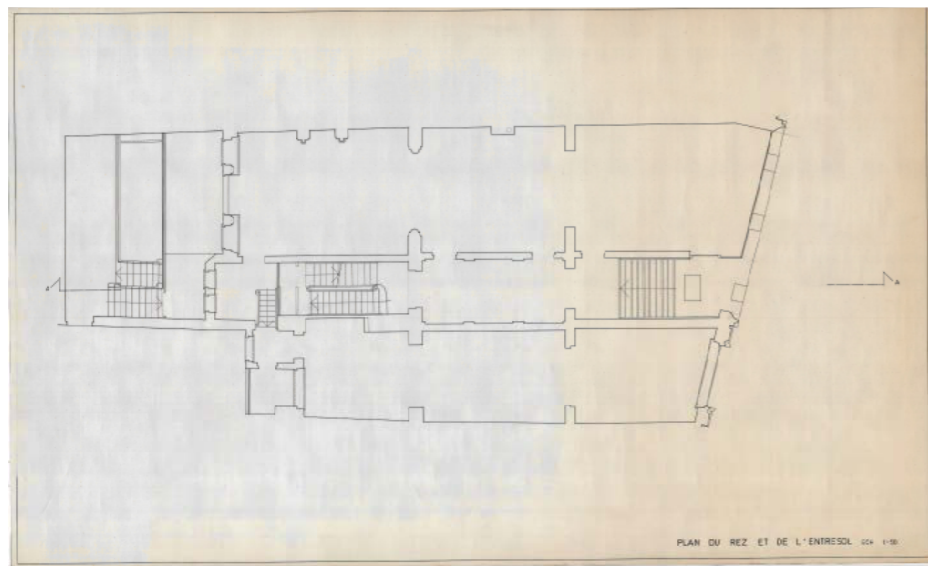
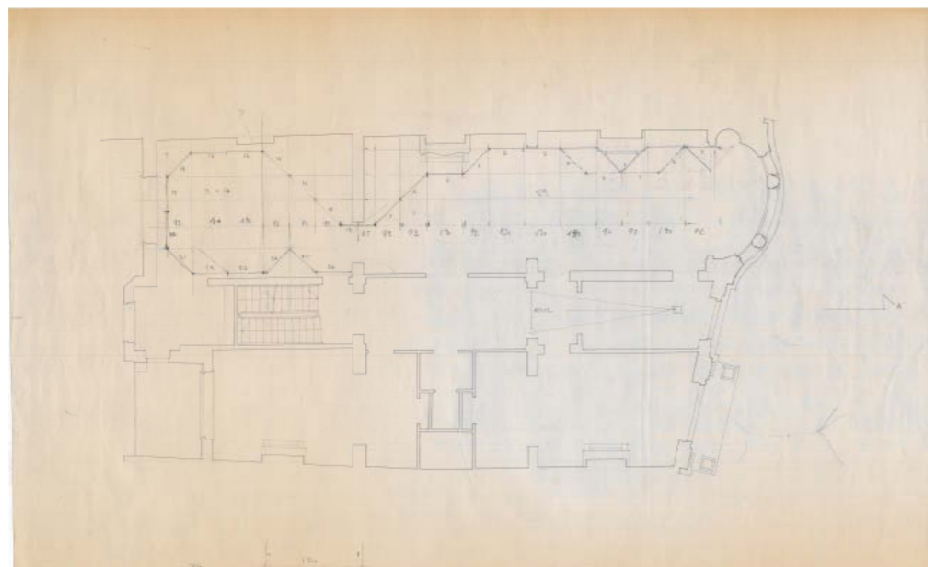
Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexes A

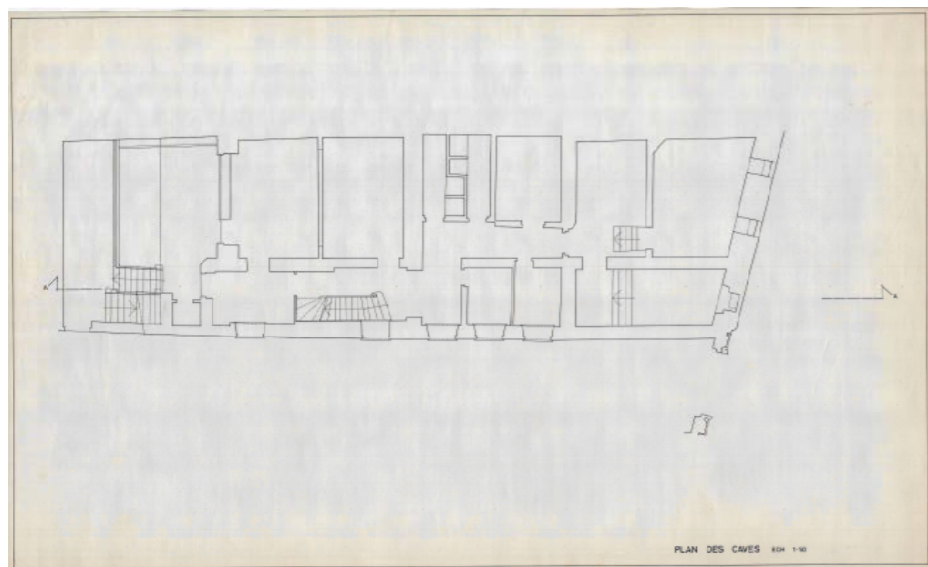
L'évolution de la Faculté d'Architecture à Liège

- A.1.** ISA Saint-Luc : Boulevard d'Avroy 188, 4000 Liège
- A.2.** ISA Saint-Luc : Rue Sainte-Marie 26, 4000 Liège
- A.3.** École d'Architecture Lambert-Lombart : Rue Saint-Gilles
- A.4.** École d'Architecture Lambert-Lombart Jardin Botanique
- A.5.** Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck
- A.6.** Entretien Marc Goossens
- A.7.** Entretien Aloys Beguin

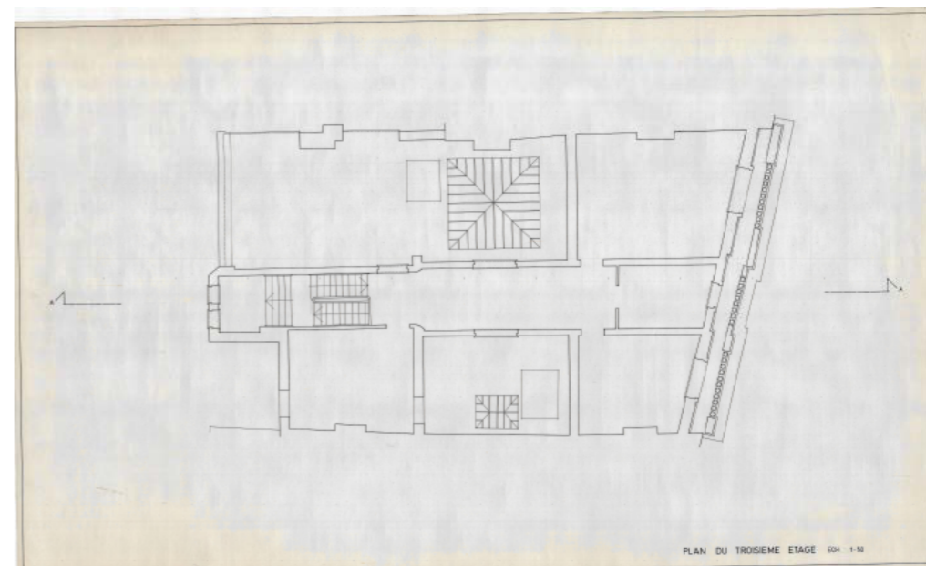
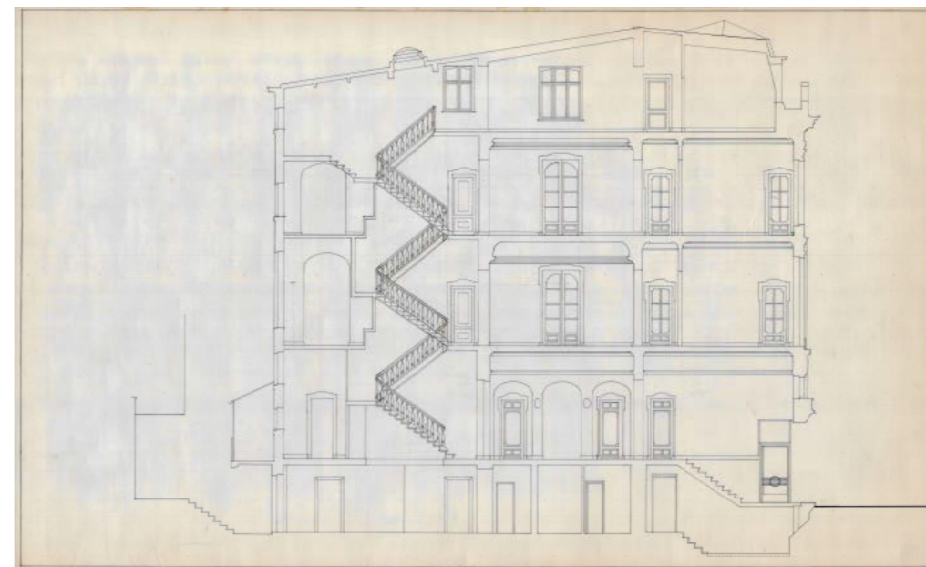
ISA Saint-Luc: Bvd. d'Avroy 188, 4000 Liège



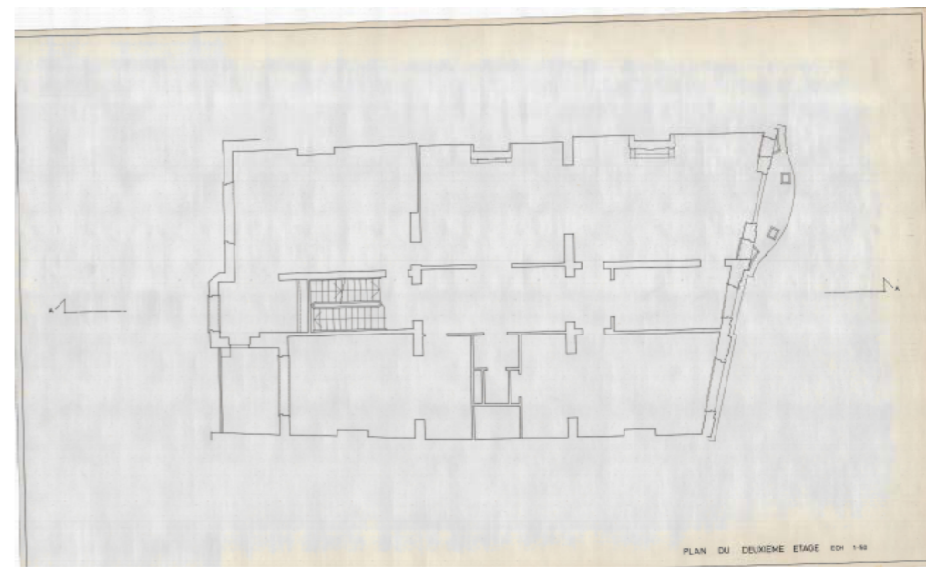
PLAN DU REZ ET DE L'ENTRESOL 004 1:50



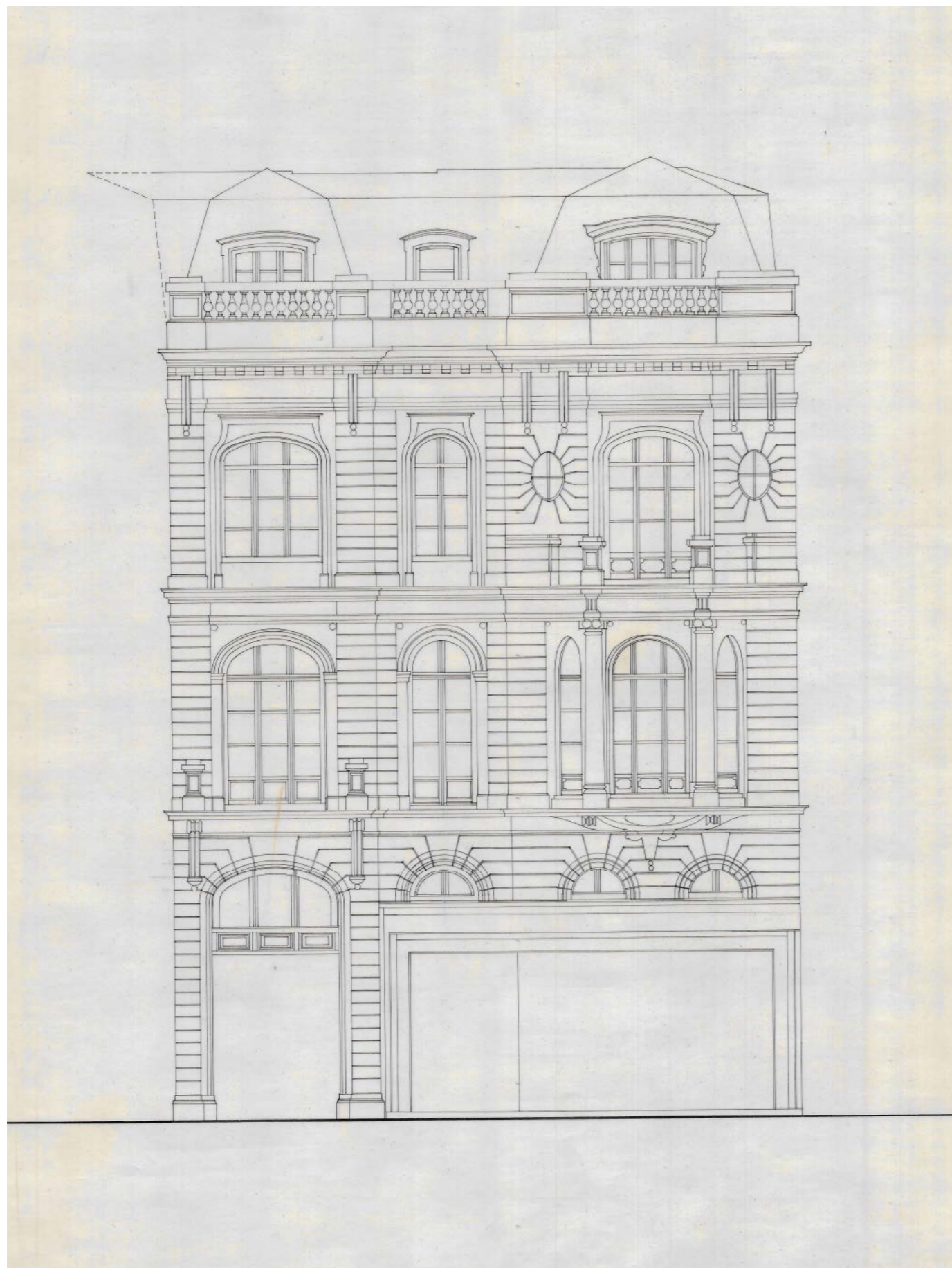
PLAN DES CAVES 004 1:50



PLAN DU TROISIEME ETAGE 004 1:50



PLAN DU DEUXIEME ETAGE 004 1:50



ÉCOLE ST-LUC
LIÈGE

Enseignement
professionnel et artistique

RUE S^{TE} MARIE, 26

AUX AMIS, AUX BIENFAITEURS.

DISTRIBUTION DES PRIX
1912-1913

RAPPORT DE M. CHARLES WAUTERS,
AVOCAT
ET CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

DISCOURS DE M. LE CHANOINE LEMAIRE,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

LIÈGE. IMP. H. DESSAIN.

- 7 -

ENTRÉE DE L'ÉCOLE. FAÇADE A RUE
ARCH. HENRI DELMOTTE
DE LIÈGE

convaincus. Cela, certes, est très flatteur et très encourageant. Mais nous voudrions voir venir les autres, ceux qui doutent, ceux qui pensent que l'on ne peut enseigner les métiers d'art que si l'on est porteur de l'estampille académique, ceux qui s'égarent dans de vieux préjugés comme celui-ci : « A Saint-Luc, on n'enseigne que le gothique ».

Certains si exigus, de mandent à être agrandis.

Nous aurions voulu porter remède à cette situation, mais nous avons obéi au désir de payer nos arriérés, et de laisser quelque repos à nos généreux bienfaiteurs.

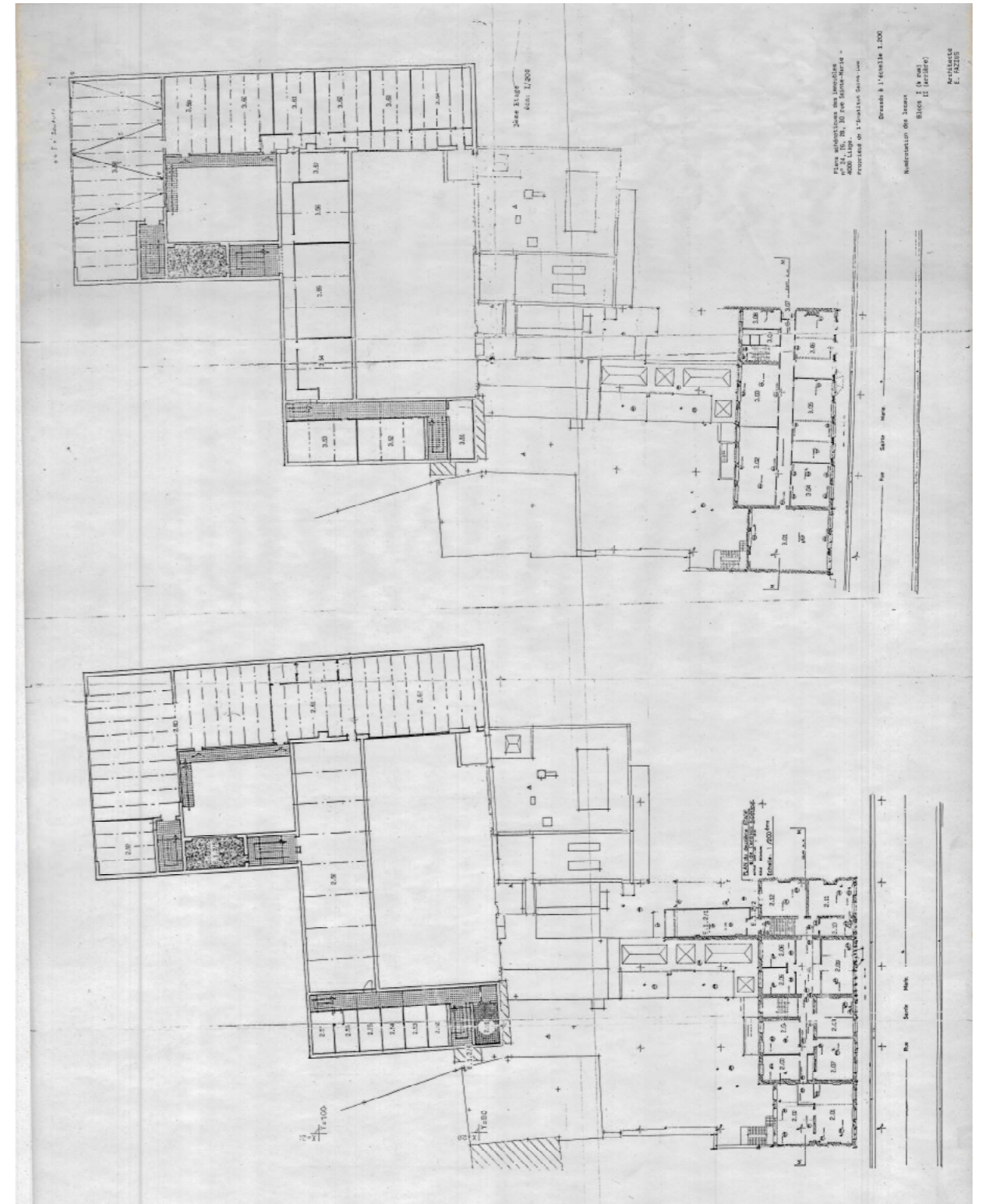
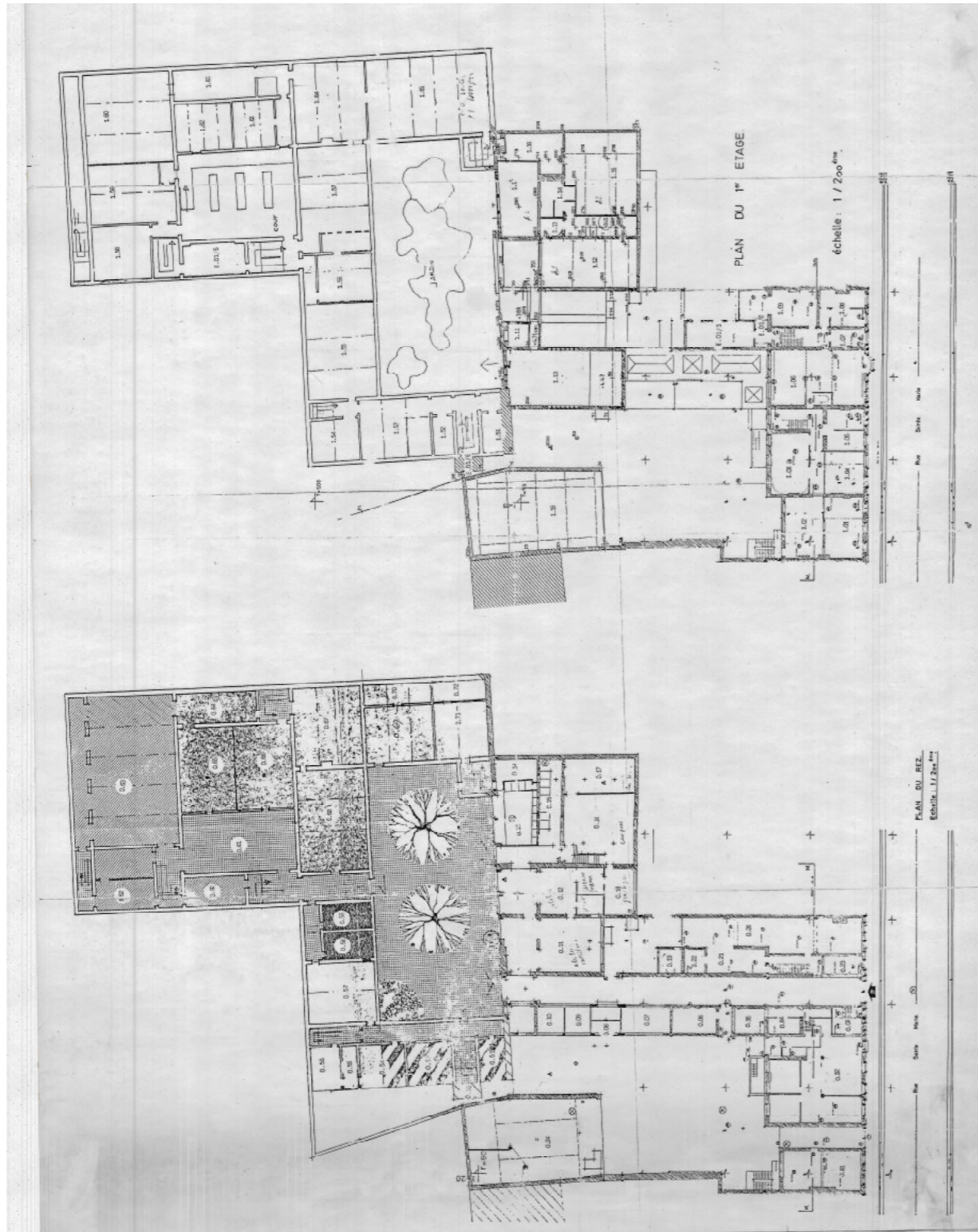
Si le nombre de nos élèves ne constitue qu'une présomption en faveur de l'enseignement de St-Luc, les expositions annuelles sont une preuve péremptoire. Chacun peut y examiner à l'aise les travaux des élèves et les résultats acquis grâce à nos principes artistiques, à nos méthodes de formation.

Nos expositions reçoivent de nombreux visiteurs, mais ce sont généralement des amis et des

PARTIE CONSTRUITE.

Rue St-Marc

I.S.
St L
LIÈGE

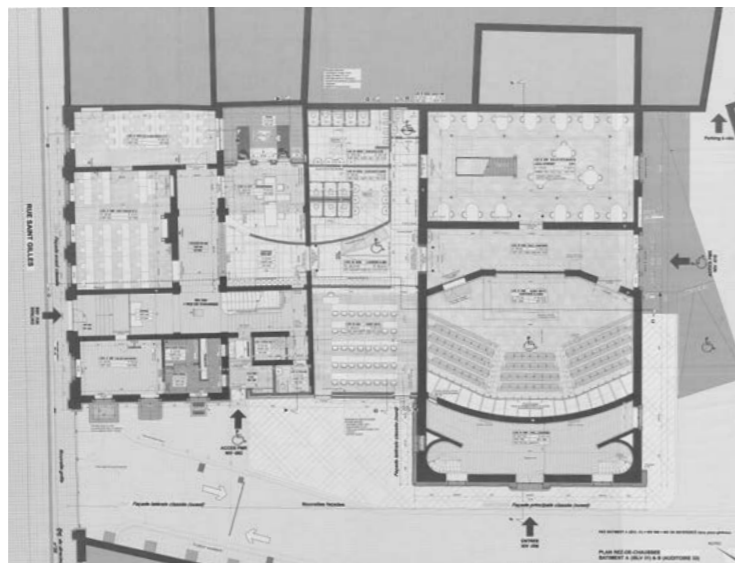
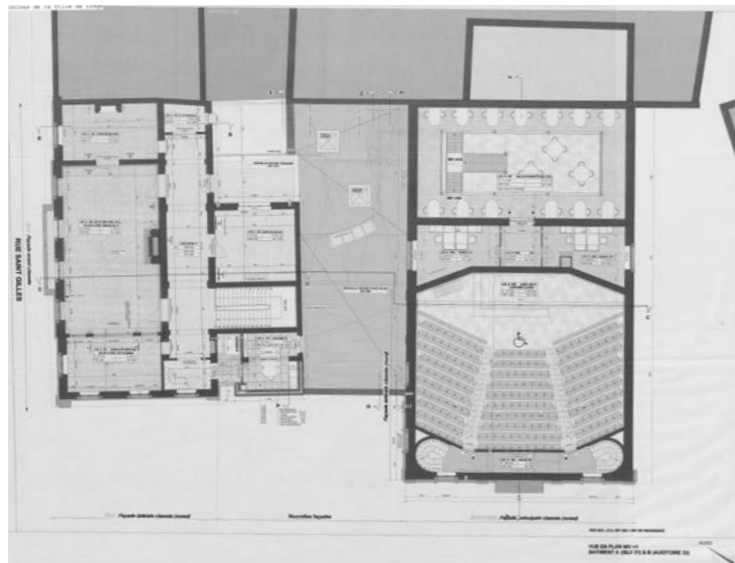
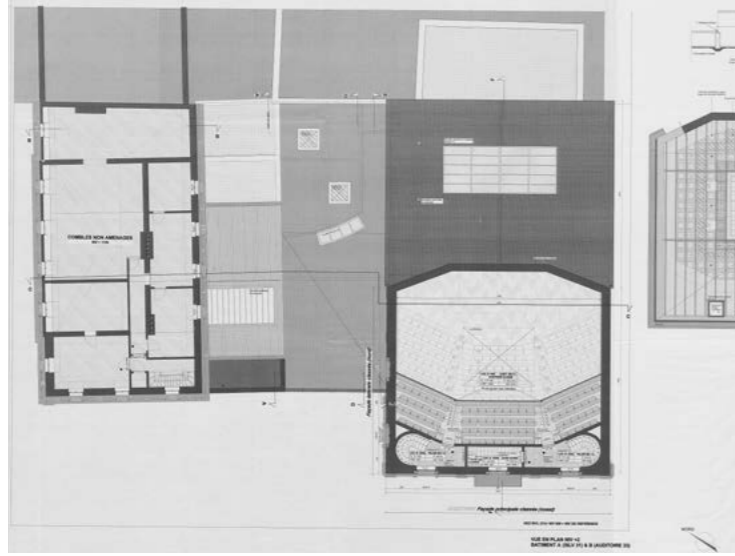






École d'Architecture Lambert-Lombart : Rue Saint-Gilles

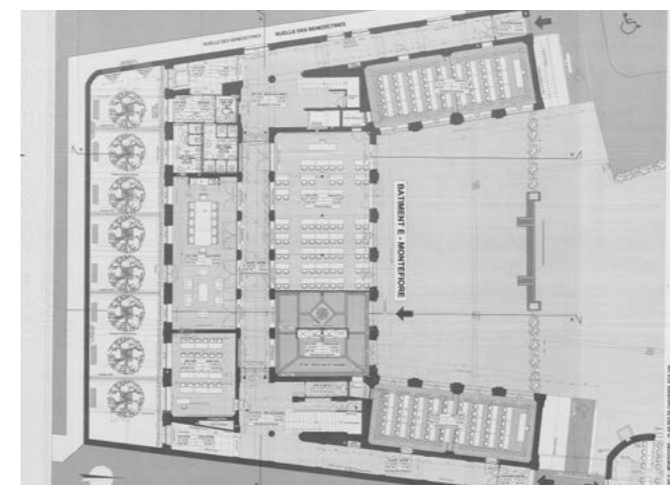
Bâtiment A+B



Bâtiment D

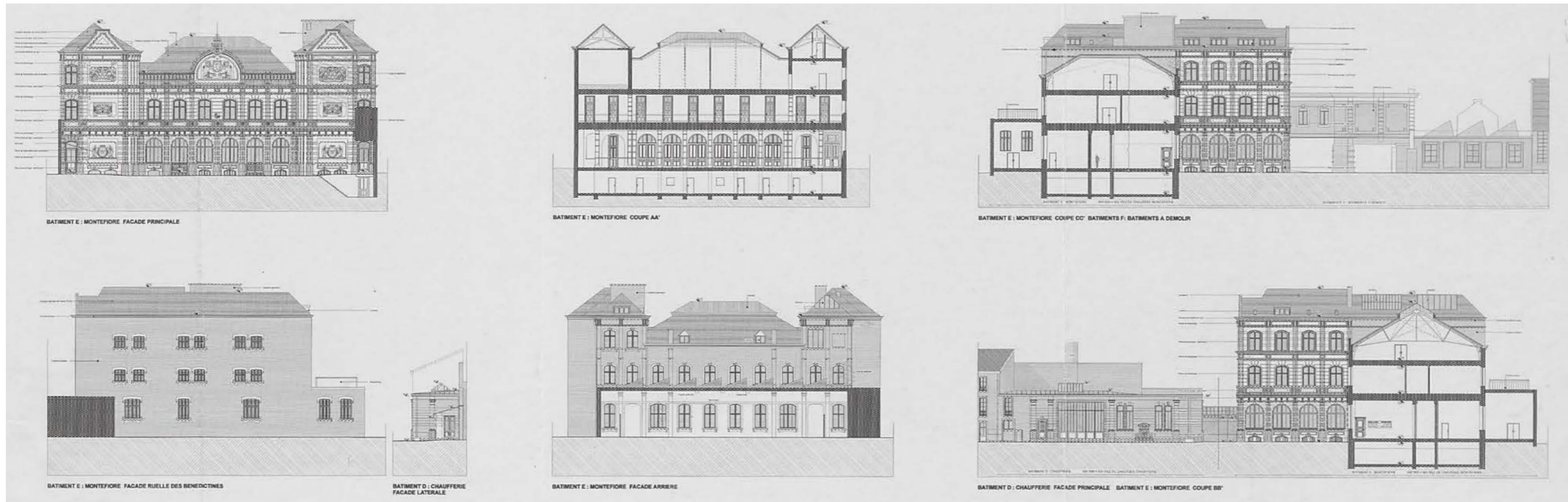


Bâtiment E



École d'Architecture Lambert-Lombart : Rue Saint-Gilles

Coupes



78608

PAUL H. PONCIN
architecte

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
27 JUL. 2011
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DGO4
LIEGE 1

93 rue Bois l'Evêque
4000 LIEGE
Tél. 04/252 11 98
Fax. 04/252 87 43

Le maître d'ouvrage :
Université de Liège représentée par
M. B. REYFFER, Recteur

M. L. DESPY, Administrateur

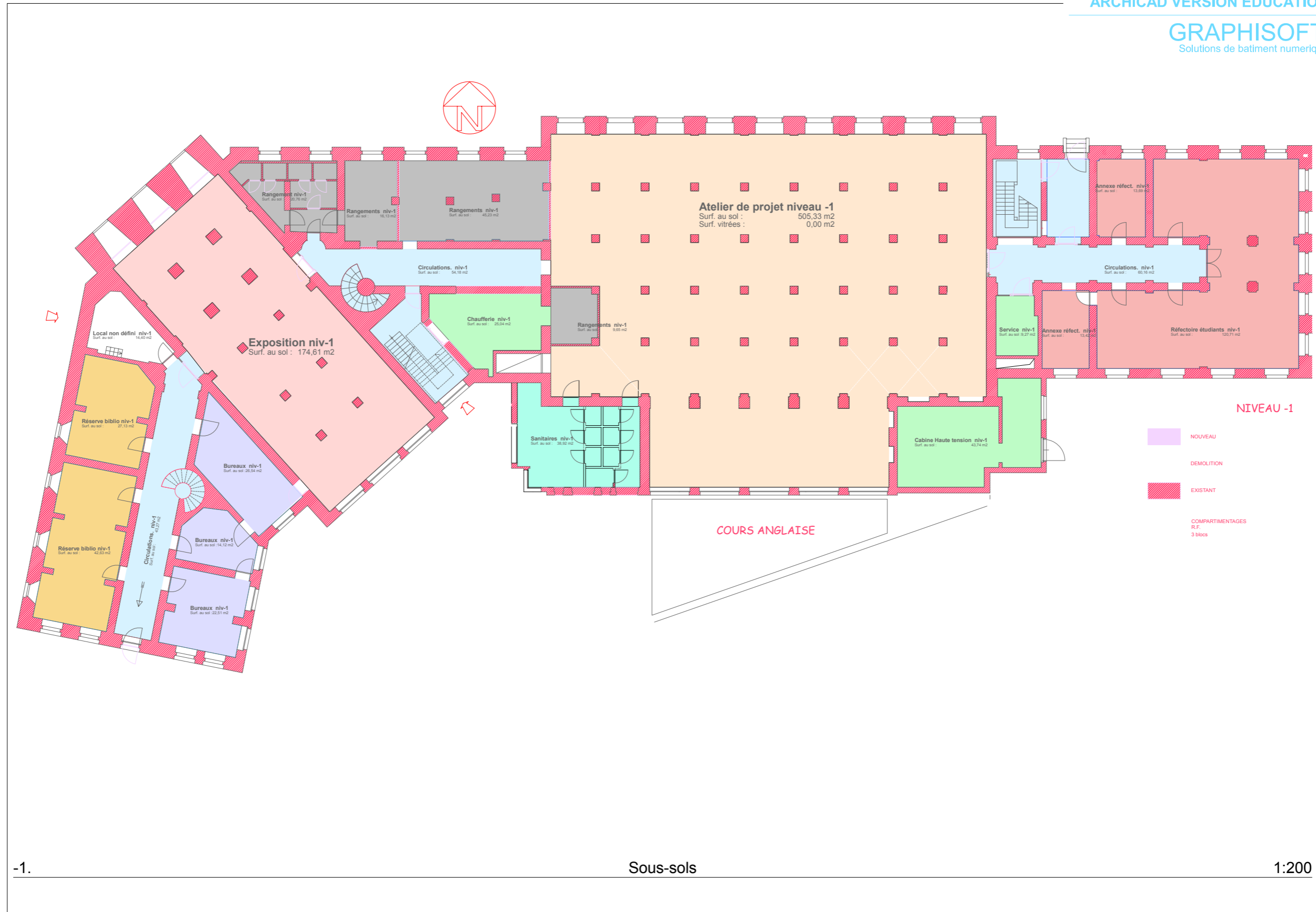
Architecte :
P. H. PONCIN

SITUATION EXISTANTE: BATIMENTS A - B et E **EXIST./A B D E**

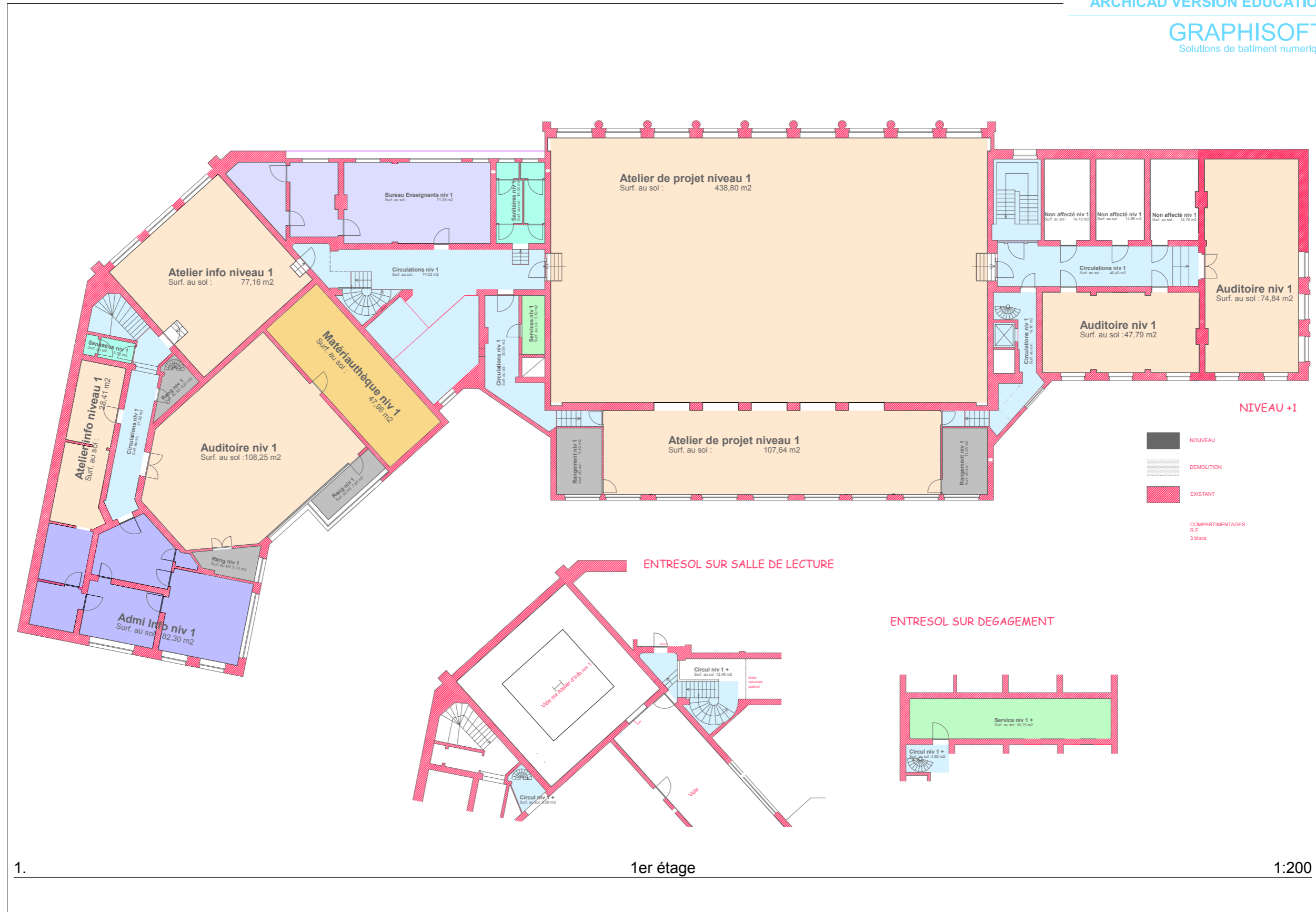
FACADES HORS ECHELLE
COUPES HORS ECHELLE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Modifications	Objet de la modification	25/05/2011	PU 2 A
Indice et date			
1			
2			
3			
4			

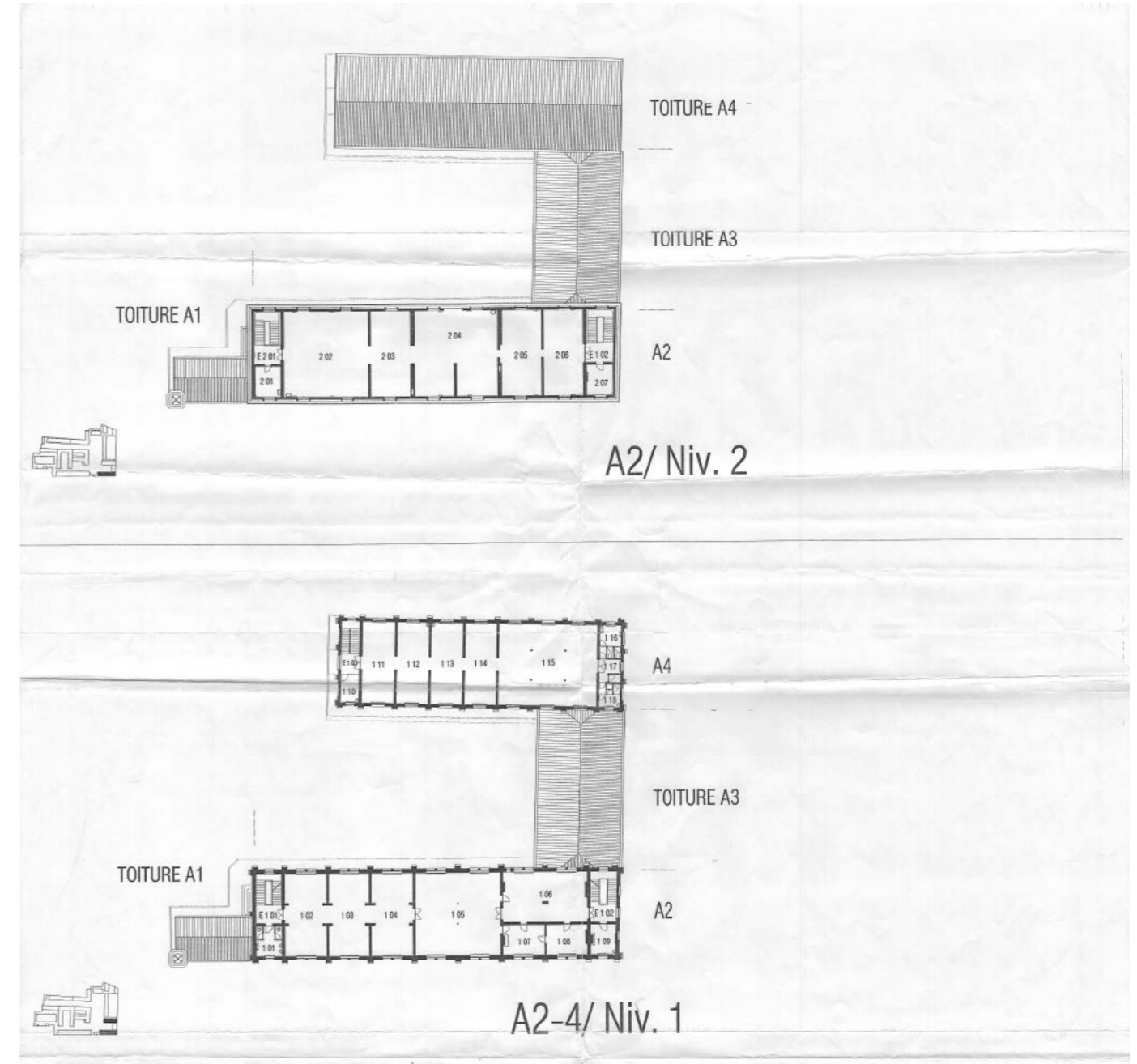
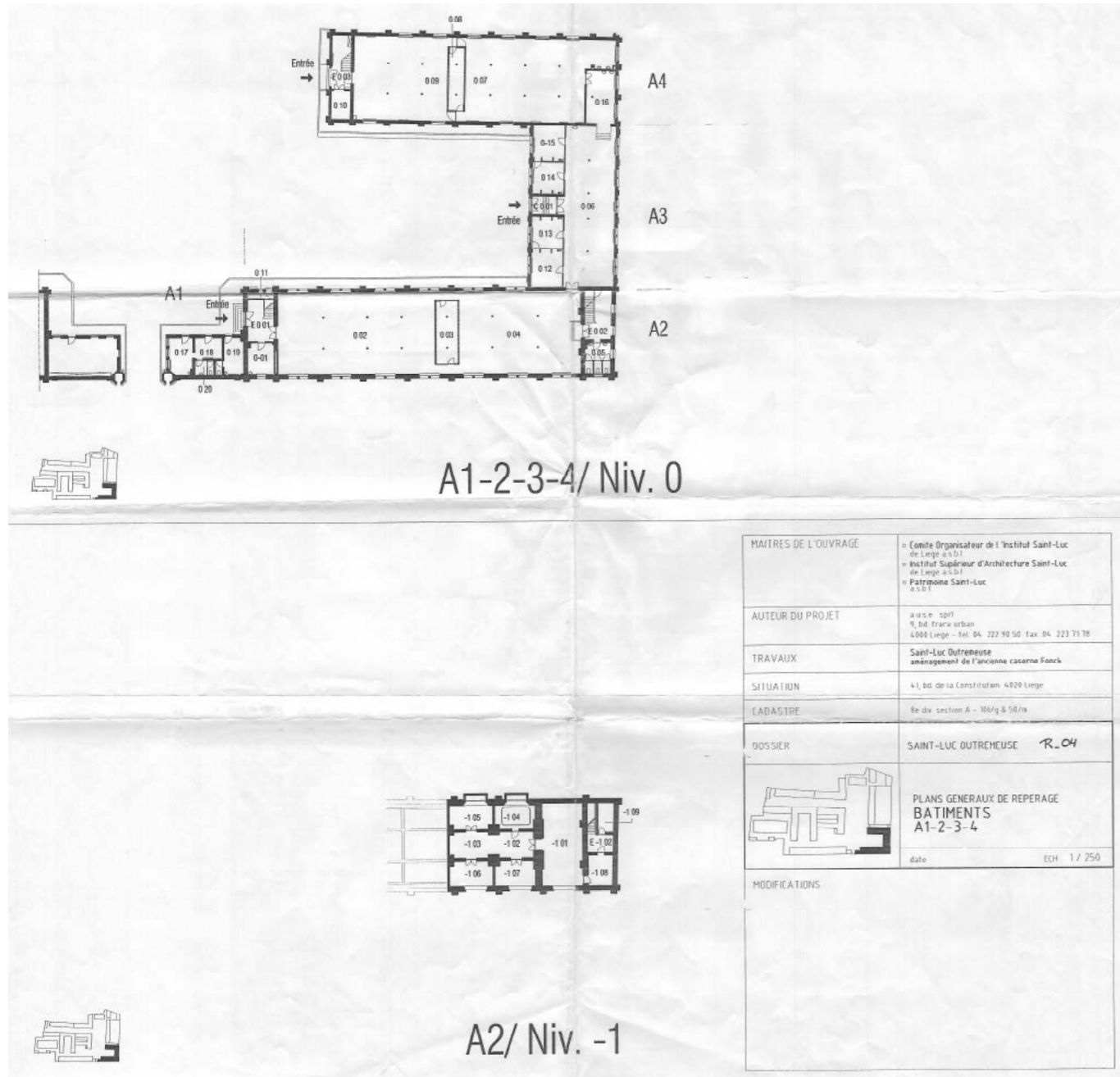






Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck

Plans généraux de repérage (s.d.)



Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck

Questionnement de l'organisation spatiale (1998)

INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE SAINT-LUC DE WALLONIE LIEGE
CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) à FONCK
REACTIONS AUX PROPOSITIONS D'EUGENE MOUREAU pour le bâtiment B13

A- REZ DE CHAUSSEE

1) Rangement des ouvrages

Après évaluation, nous saurons installer, au rez-de-chaussée, les livres, revues et mémoires de l'ISBA et de l'ISA, ainsi qu'un fond du GAR, selon le schéma proposé par Eugène.

- l'architecture a besoin de 3 épis pour les livres, 2 pour les revues, 1 1/2 pour les mémoires ;
- les beaux-arts ont besoin de 4 épis pour les livres et 1 pour les revues
- le GAR pourrait occuper un espace de 9m X 4 m à droite de l'entrée, pour y ranger les fonds les plus sollicités.

Ce rez-de-chaussée serait considéré comme le noyau créateur du CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION qui serait à compléter par la suite.

L'accès y serait libre.

2) Réserves

Les revues et les livres anciens des 3 bibliothèques (ISA + ISBA + GAR) seraient rangés dans une réserve commune, par exemple au 1^{er} étage du bâtiment B13. Il faudrait y garantir la sécurité (fermetures), l'atmosphère sèche et saine (ancienneté des documents) et y prévoir un petit bureau chauffé (chauffage d'appoint ...) pour les fréquentations occasionnelles des réserves.

- l'ISA a besoin de 65 m courants pour les mémoires et les archives
- l'ISBA a besoin de 30 m pour les revues et 30 m pour les livres
- le GAR précisera ses attentes

3) Equipements techniques

- Dans le local d'accueil : 1 comptoir, 2 bureaux, 2 ordinateurs, 1 téléphone pouvant être appelé directement de l'extérieur, internet
- Dans le local près de l'escalier : fichiers papiers et ordinateurs de consultation des fichiers informatiques
- L'espace GAR : 1 bureau, 1 ordinateur, 1 téléphone
- 1 emplacement pour 2 photocopieuses : 1 noir et blanc, 1 couleurs
- des espaces de rangement pour les réserves de papier, produits de nettoyage, petit matériel, ..., sur les espaces du palier de l'étage, par exemple.

INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE SAINT-LUC DE WALLONIE à LIÈGE.

SERVICE III

RAPPORT DE LA RÉUNION DU 02/12/98.

Présents :

auteur de projet : E. Moureau.
directeur : A. Verhulst.
chef de bureau d'étude : A. Boutefeu.
pour le service 1 : JM. Bleus, Ph. Coyette, Luc Mabilie.
pour le service 2 : JM. Fauconnier (excusés) ; M. Roosan + L. Bahwir)
pour le service 3 : A. Beguin, J. Berhaut, P. Bribosia, D. Delgoffe, JM. Dethier, G. Dupagne.

ordre du jour :

Déménagement de l'école à la Caserne Fonck.
Analyse des propositions d'aménagement des bâtiments réservés à l'architecture.
E. Moureau nous présente une nouvelle version des plans, faisant suite aux remarques émises lors de la présentation des plans faite le 26/11/98.

Conclusions de la discussion :

NB : les plans ci-joints font état de la synthèse actuelle opérée par le service 3.

1. Auditoires et salles de cours :

- grands auditoires :
Les enseignants insistent sur la qualité acoustique, l'équipement de projection et d'amplification ainsi que sur la nécessité de gradins pour les auditoires de capacité > 60 P.

1.1. - petite salle de cours :
Bien qu'il ait été affirmé qu'au vu de l'analyse de la grille horaire, 2 auditoires suffisent pour l'entière des cours, les enseignants (e.a. Beguin, Bergliez, Folville, Lantier) sont demandeurs d'une petite salle de cours d'échelle plus réduite (40-50 P) occultable, équipée pour projections et pouvant servir aux cours d'A4 et A5, ou à d'autres. Cette petite salle pourra aussi servir pour les exposés dans le cadre des ateliers, et pour les cours à option.

1.2. - auditoire graphique :
L'intérêt d'un auditoire graphique est reconstruit ; avec "courte distance de vue", gradins à plus forte pente, tables permettant le dessin, équipement du poste "prof" avec rétroprojection etc... (cet auditoire pourrait être commun avec ISBA, ou sous-loué pour être rentabilisé etc...)

- Dans les grands auditoires, il faudrait contrôler sur plans les possibilités d'aménagement, le caractère gênant ou pas des colonnes + chiffrer le coût de leur enlèvement (à titre exceptionnel, là où strictement nécessaire)

1.3. - Salle d'info : - questionner Michel Pierre sur la configuration à adopter.
- peut-être que 5,5 x 11 m suffirait (tablettes continues le long des murs etc...)
- l'envahissement de l'info dans les ateliers semble prévisible à court terme. (réseau à prévoir)

1.4. occupabilité des locaux :

a) Des esquisses d'aménagement devraient permettre de vérifier et ajuster les dimensions des différents locaux de cours et d'atelier, et être proposées aux différentes équipes d'atelier ou différents services d'enseignement.

b) Le maintien des murs de refend ne semble pas poser problème aux ateliers, si au moins un espace de 10x10 m libre peut être trouvé dans chaque atelier, pour une occupation plus polyvalente (Jurys, forums, grande aire de travail, etc...)
L'idée de logettes semi-isolées semble bien convenir pour le travail quotidien d'atelier. Les ateliers insistent sur la nécessité de pouvoir disposer d'un poste de travail individuel attribué à chaque étudiant.

Chaque atelier doit être accompagné d'un bureau "profs" directement connexe.

c) les hauteurs de plafond importantes (+/- 4,30 m) permettraient de créer des mezzanines soit pour l'entreposage des travaux, des postes de travail individuels pour enseignants ou pour enseignants, de postes informatiques dans les ateliers.

d) les enseignants des ateliers de candi insistent sur l'absorption acoustique à soigner dans les grands ateliers (bruit de fond...)

e) bâtiment A2 rez : 2 auditorios dos à dos avec local technique intermédiaire. ou 2 locaux techniques aux extrémités permettant la mobilité du cloisonnement entre les 2 auditorios?

2. Réseaux :
Prévoir la plus grande flexibilité pour les liaisons bibliothèque, centrale informatique, salle info, ateliers.

3. Matériaux et technos :
Celles-ci devraient se situer le plus près possible des ateliers, pour une utilisation spontanée et régulière.
Dans le cas de l'utilisation des caves : quelle relation? quelle organisation?

4. Entreposages :
Il faut distinguer :
- l'entreposage à court terme : travaux en cours, maquettes d'études etc... au sein des ateliers.
- l'archivage à plus long terme : à défaut d'aménagements spécifiques, l'école ne conserve que très peu de travaux et souvent dans de mauvaises conditions de conservation.

5. circulations :
Nécessité d'un escalier supplémentaire dans le bâtiment A2 ? (pompiers?)

6. Bâtiment de liaison actuel :
Tous les services sont unanimes sur la nécessité et l'évidence de le conserver :
- besoin jugé fondamental d'un foyer significatif pour l'entrée dans l'école d'architecture.
- potentialité d'espace d'accueil et de rencontre des étudiants et des profs.
- lieu d'affichage et de débat spontané proche des ateliers et sans perturber ceux-ci.

foyer d'intercours propre au département d'architecture, sans que cela puisse concurrencer la cafétéria collective.
Dans cet esprit, la concentration maximale des circulations d'accès par cet espace, est souhaitable.

A ce titre, l'adjonction d'une cage d'escalier supplémentaire dans le bâtiment A2 (qui devrait en principe être demandée par les pompiers?) résoudrait mieux le problème. La perte de lumière occasionnée dans les ailes principales par la conservation de cette liaison, n'est pas conséquente.
Les exutoires demandés par les pompiers peuvent transiter par cet espace.
A terme, si le budget le permet, ce bâtiment pourrait être remplacé par un atrium ou autre projet plus exaltant, représentatif de l'école d'architecture; mais dans un premier temps, s'il n'y a pas de moyens, autant conserver et utiliser le bâtiment existant avec un strict minimum d'intervention (démolir les cloisons).
A terme également, une liaison entre les 2 ailes au R+1 serait intéressante. (passerelle)

7. Cour extérieure :
La potentialité de l'espace extérieur enclos dans le U des bâtiments, mériterait la création d'un espace d'accueil transitoire (jardin ou autre espace qualitatif), en contenant si possible le parking en dehors de celui-ci.

8. Planning / budget / priorités
Différentes questions sont posées :
- quel est le planning prévisible pour notre déménagement?
- quels sont les moyens disponibles pour la transformation et l'aménagement des bâtiments d'architecture?

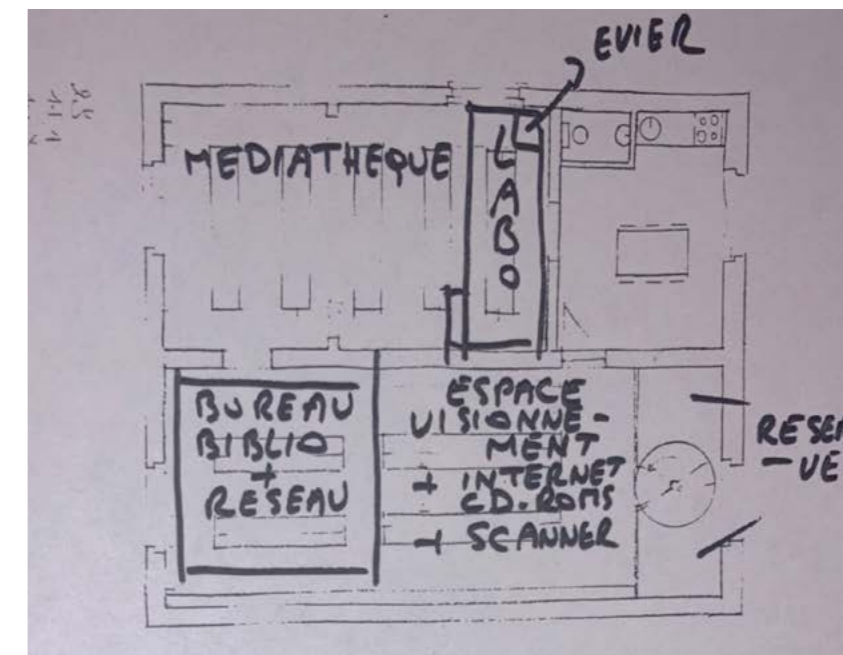
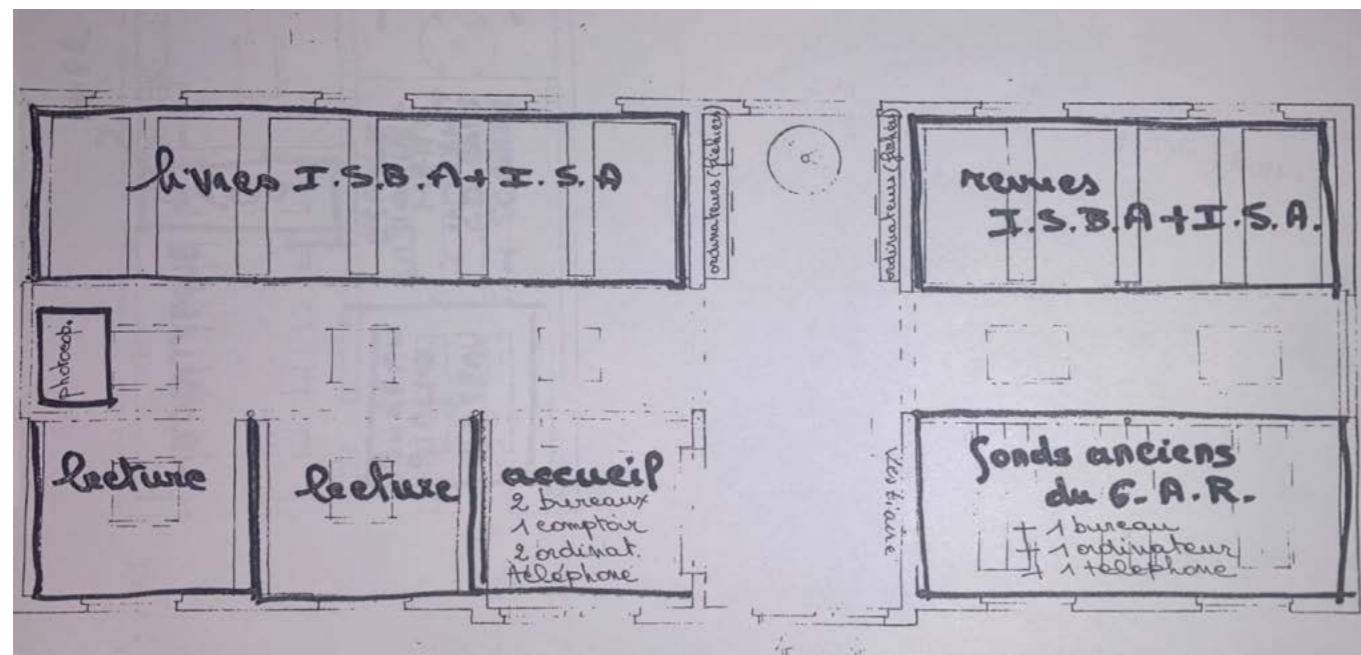
Les différents services souhaiteraient pouvoir analyser l'estimatif des travaux et participer aux choix des travaux prioritaires à réaliser en première phase.

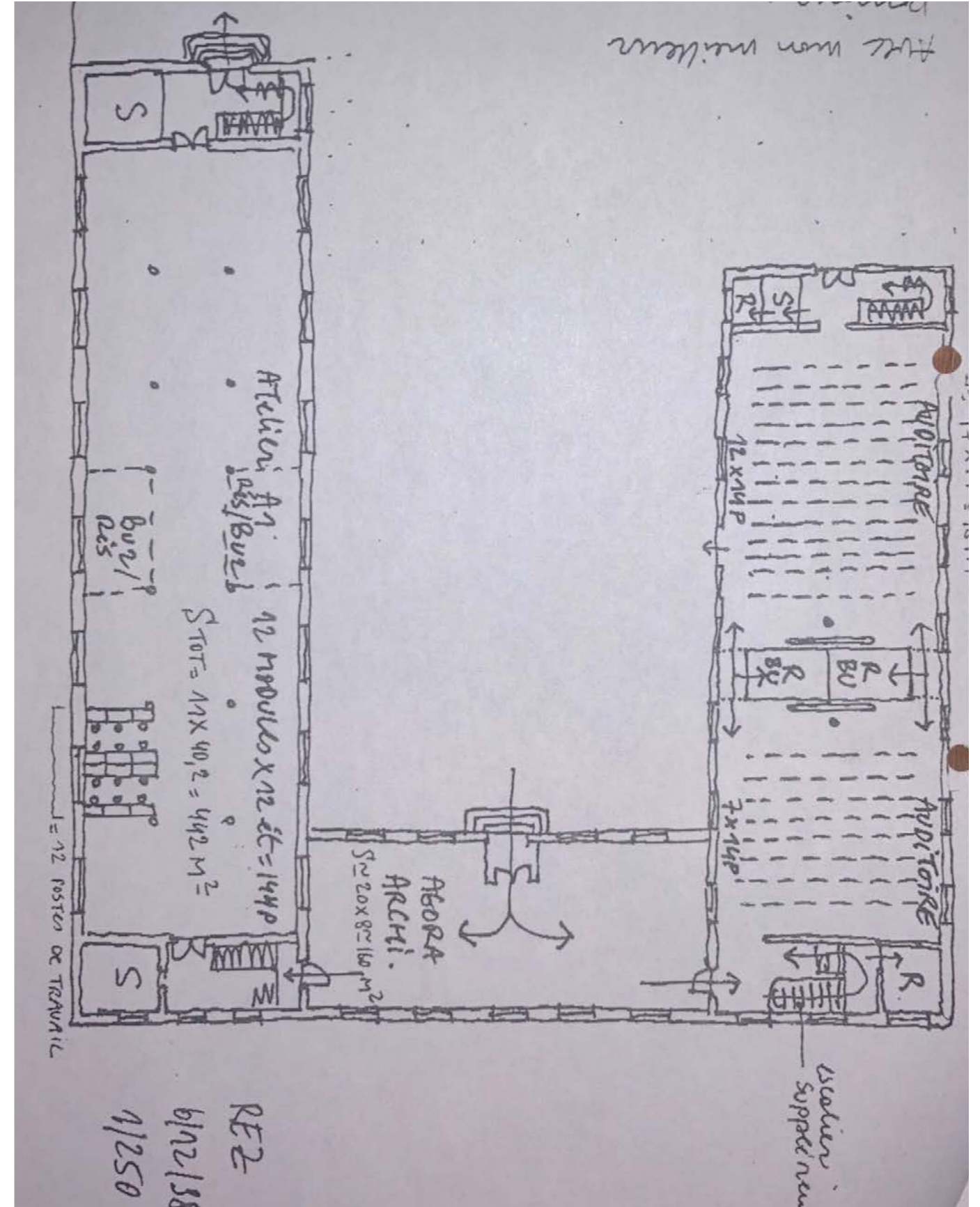
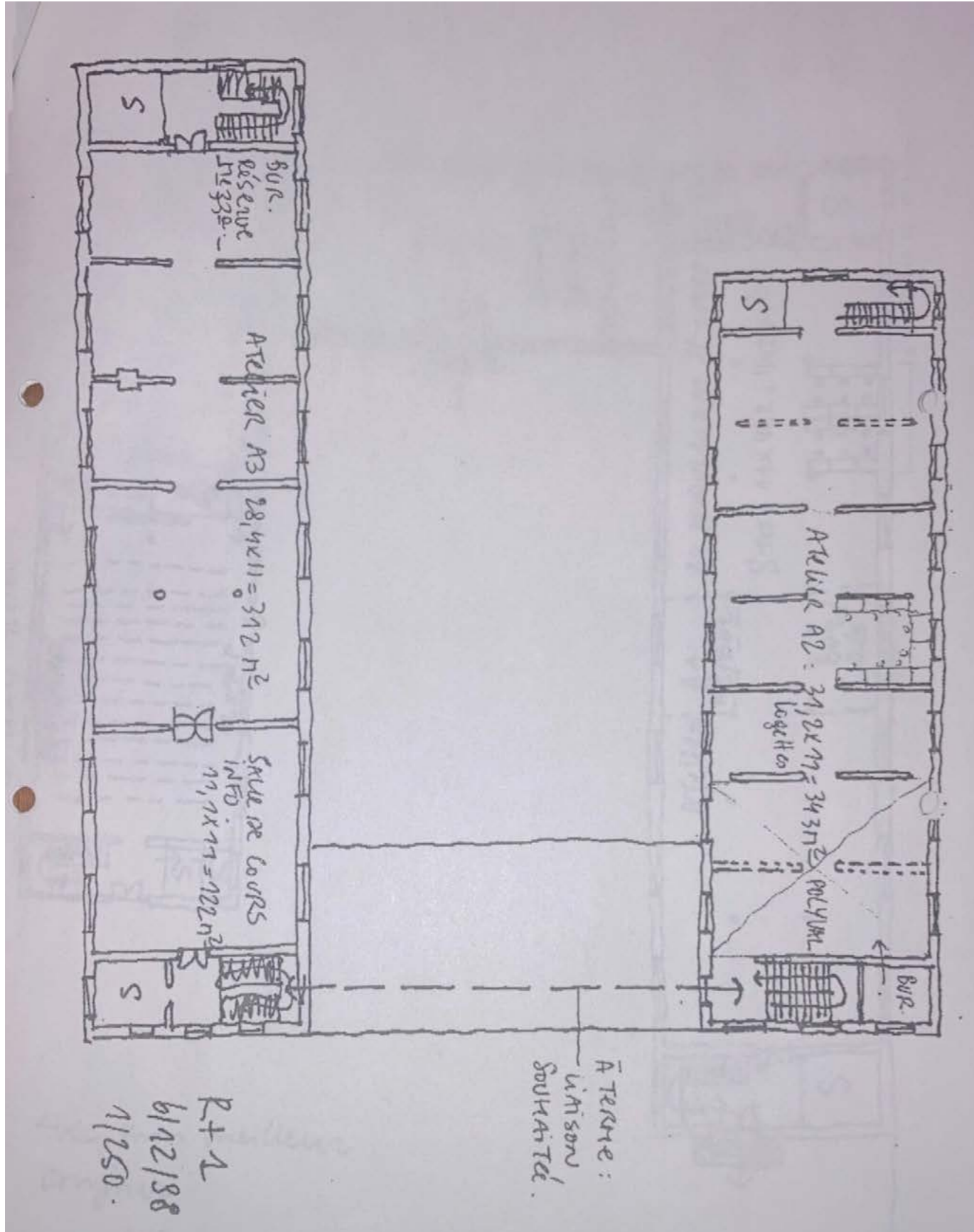
9. Aspects pédagogiques :
Les différents services souhaiteraient que les préoccupations pédagogiques entrent davantage en ligne de compte pour les choix fondamentaux proposés.
- pédagogie d'atelier.
- synergies avec les sections beaux-arts.

Dans ce sens, une concertation plus étroite entre l'auteur de projet et chacun des ateliers et chacun des groupements d'enseignants paraît souhaitable.
Il va de soi aussi que la réponse "immobilière" devra être souple; mais il faudrait connaître les moyens qui seront donnés à chaque atelier pour assumer son aménagement.

Chacun associe le déménagement à Fonck à une possibilité de développer de meilleures relations inter-sections et d'évoluer concrètement vers la notion plus effective de grande école des arts.

L'équipe de coordination,
A. Beguin, J. Bergliez, P. Bribosia.
10/12/1998.





Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck

Planches d'analyses et de propositions (1999)



Une deuxième réaffectation : le campus Saint-Luc

En 1998, la vente des bâtiments militaires offre au Pouvoir organisateur des écoles Saint-Luc et aux Consoles d'Administration des institutions liégeoises, présidé par Jean Bourque, l'opportunité de déplacer les quelques 1500 étudiants de l'enseignement supérieur, à l'écart dans leurs anciennes installations de la rue Saint-Marie. Les études préliminaires et les travaux ont été confiés à l'architecte liégeois Eugène Moreaux (Groupe A02) et le site est occupé depuis septembre 2004.

Régulièrement utilisés et entretenus, les bâtiments offrent, il est vrai, un état sanitaire globalement satisfaisant et un potentiel d'espaces ouverts ou couverts exceptionnel en milieu urbain.

Il a été relativement aisé de dégager de grands plateaux dans les constructions militaires du XIXe siècle. Recherchant avant tout l'efficacité et un coût maîtrisé, l'intervention architecturale se fait discrète dans les classes, auditoriums et ateliers. Elle est déjà plus marquée dans les lieux de passage et les équipements collectifs comme le restaurant et catarina aménagés pour servir quatre cents couverts ou la Bibliothèque. Elle devient fédératrice et donne une identité commune aux différents lieux quand elle marque de son empreinte une série de baies : la croix-de-Saint-André qui défend les fenêtres à rue ou les grands châssis de thème et d'aluminium qui rythment de leurs lignes horizontales les larges baies des ateliers, de la cafétéria, de la bibliothèque et les portes d'accès aux différents bâtiments. Elle sait se faire respectueuse des traces du passé, comme en témoigne le maintien des anciennes colonnes de fonte ou les aménagements très personnalisés des locaux administratifs dans l'ancien couvent. Elle prend en compte les nouvelles technologies en connectant tous les locaux à un réseau de fibres optiques.

saint-luc Ecole supérieure des Arts
Institut supérieur d'Architecture





Vous êtes ici dans d'anciennes écuries construites en 1832

Une architecture simple mais soignée caractérise les bâtiments militaires du 19e siècle. Construits en brique, ils intègrent, dès la construction ou lors de transformations et d'agrandissements, des éléments en pierre de taille. Mais le 19e siècle marque aussi le début de la production industrielle d'éléments architecturaux, et, comme ailleurs sur le site, des colonnes de fonte sont utilisées conjointement à des poutres métalliques. Bien que destinée à des écuries militaires, elle présente un caractère ornemental propre au 19e siècle : le chapiteau en est sculpté et le corps de la colonne se raccorde au socle par une mouluration.

Modernisation oblige, les anciennes écuries sont progressivement reconstruites et, notamment, cloisonnées en petits espaces. L'ancienne structure étant toujours en place, il a été relativement aisé de redécouvrir les salles espacées initiales pour leur attribuer de nouvelles fonctions pédagogiques : auditoriums, ateliers, salles de cours...

les auditorioires








Vous êtes ici dans d'anciennes écuries construites en 1832.

Les bâtiments sont construits en brique et ont été transformés en 1987. Les travaux ont été réalisés par l'architecte Eugène Moreaux (Groupe A02) et le site est occupé depuis septembre 2004.

Le bâtiment B6 - reconversion

le forum







Vous vous trouvez dans ce qui subsiste de l'ancien couvent des Ecoliers fondé en 1231. Son vestibule, avec voûte en brique sur croisée d'ogives, vous mène vers la salle capitulaire gothique et vers la cage d'escalier monumentale du 18e siècle.

Si la salle capitulaire affiche encore sa structure gothique du 15e siècle, l'aspect actuel du couvent est essentiellement dû aux importants travaux de remaniements effectués au 18e siècle. Elevé en brique et calcaire, le bâtiment principal présente, au rez-de-chaussée, dans le haut soubassement appareillé en calcaire, des baies à linteau courbe et un portail méridional 1735. Les deux étages affichent un caractère plus moisan et plus architecturé avec des baies à linteau droit et des bandeaux horizontaux.

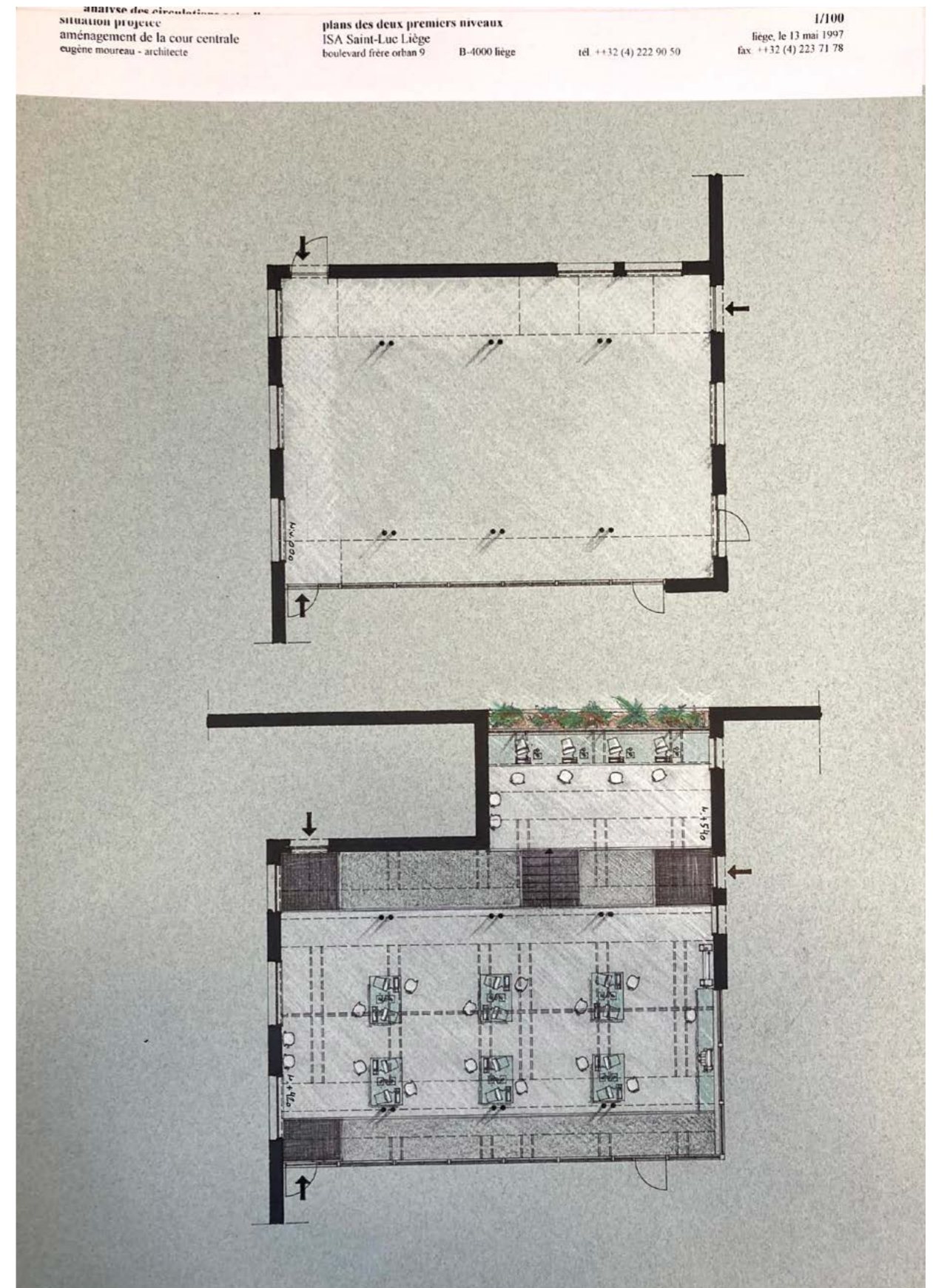
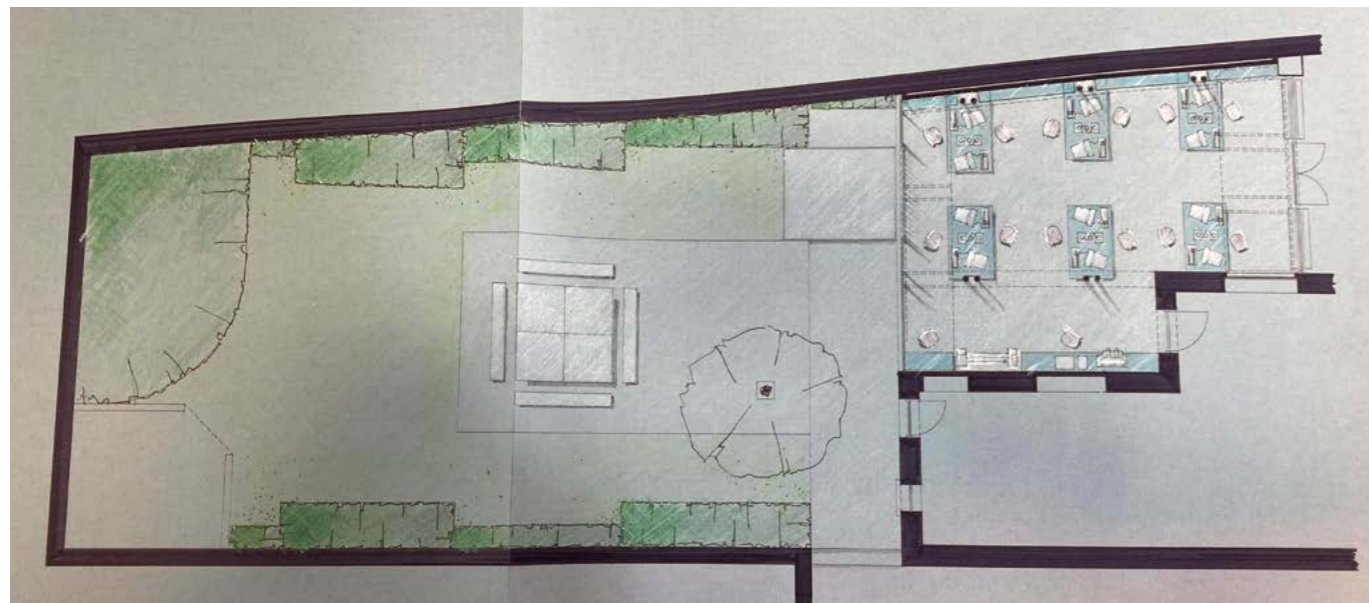
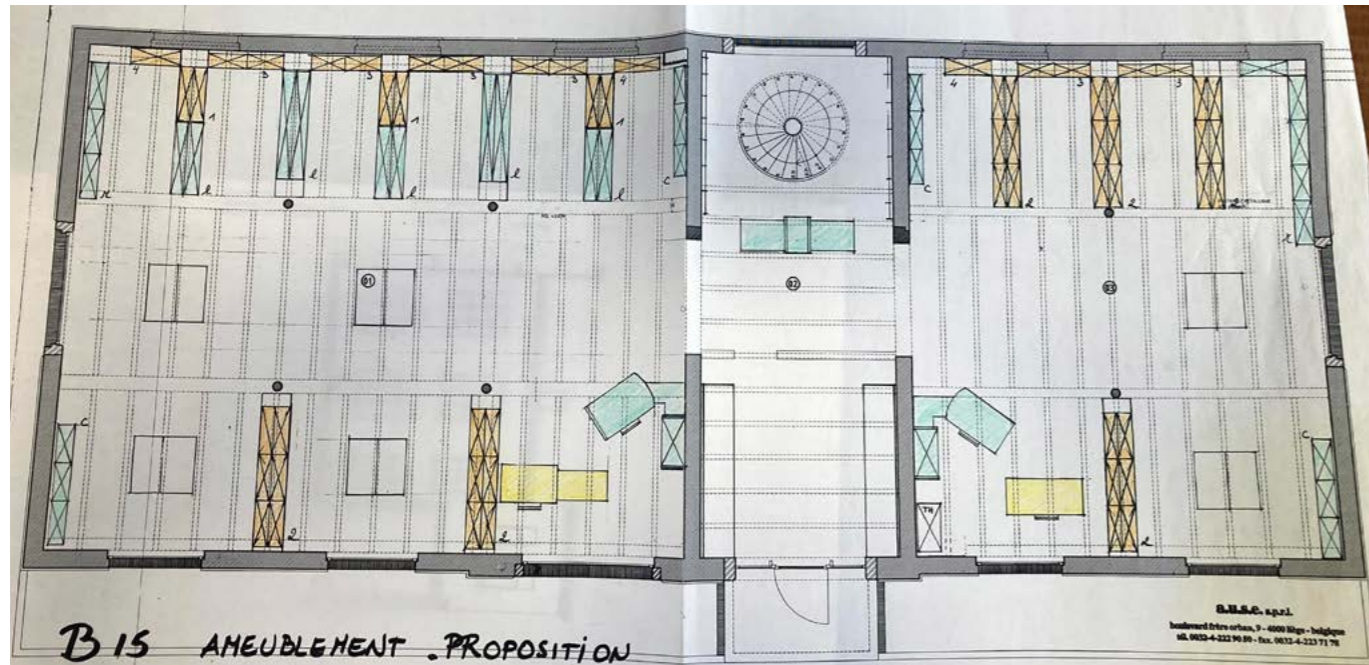
Perpendiculaire au bâtiment principal, la seconde aile affiche depuis le sol cette fois les mêmes caractères architecturaux moisans que les étages de la première aile.

On peut encore observer un traitement particulier de jointement : le mortier, coloré en rouge par de la brique pilée, déborde des joints et vient liaser les briques qu'il recouvre en tout ou en partie. Les joints sont ensuite liés à la poix pour conférer aux fas de briques une parfaite régularité. Cette technique, traditionnelle en région liégeoise, donne au bâtiment un caractère particulièrement soigné sans en nier les éléments constitués.

Le couvent des Ecoliers

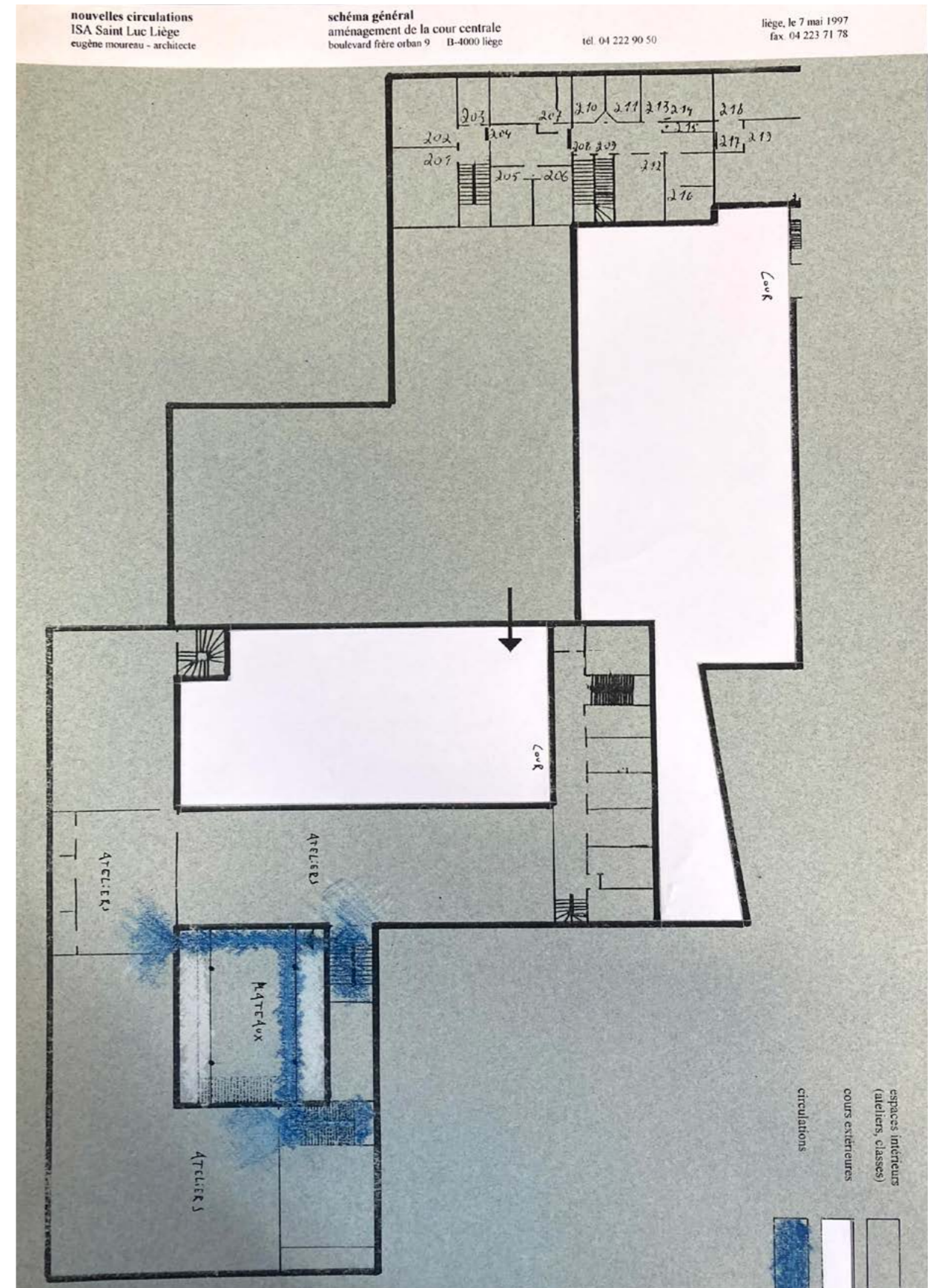
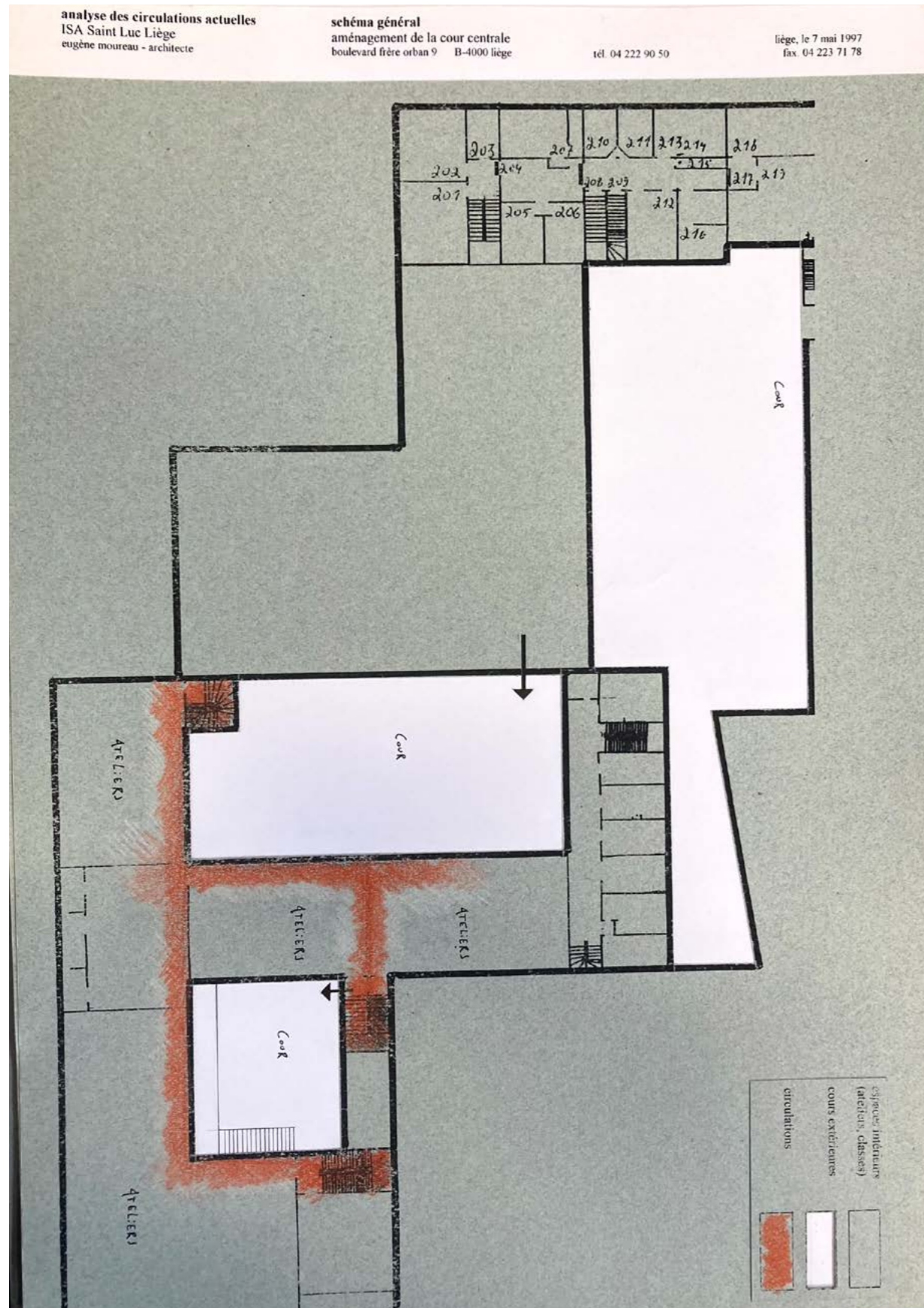
Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck

Planches d'analyses et de propositions (1999)



Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck

Planches d'analyses et de propositions (1999)



Ulg Faculté d'Architecture Caserne Fonck

Photographies d'archives (s.d.)



Entretien Marc Goossens

Quel est l’origine de l’école d’architecture à Liège ?

— Je ne sais pas si c’est écrit. Peut-être avant, il y a ce qu’il faut dire, je vais peut-être rappeler les circonstances, le contexte un peu plus général. Il n’y a jamais eu réellement de bâtiment constitué, créé spécifiquement pour une faculté d’architecture avec ce que ça implique. Toujours, l’enseignement d’architecture a occupé des bâtiments destinés à d’autres fins. Certains enseignements et certains qui n’ont rien à voir à l’enseignement. Jusqu’à aujourd’hui, avoir un projet de rénovation mais qui parle aussi d’un bâtiment qui n’a pas la configuration de base spécifique pour l’architecture. Au début du XIX^{ème} siècle. L’histoire s’est liée aussi à l’histoire fortement institutionnelle, qui était le pouvoir de l’organisateur de l’enseignement d’architecture. L’enseignement d’architecture a connu de grands changements au cours du temps. Nous étions incorporés aux Beaux-Arts, une partie de la canonnière des Beaux-Arts.

Jusqu’au moment où l’enseignement d’architecture a quitté l’enseignement des beaux-arts pour devenir autonome. Alors sur le plan justement décrétable des lois, il n’a jamais été depuis lors réellement classé spécifiquement. Il a échappé à toutes les grandes lois de redéfinition des différentes catégories qui a classé l’enseignement supérieur en trois grandes catégories, hautes écoles, université et enseignement artistique. Et jusqu’à l’intégration université, c’est à dire en 2010, l’enseignement d’architecture n’a été réellement classé, donc il a toujours vivoté, et il a eu alors des pouvoirs organisateurs qui n’étaient pas nécessairement… Qui auraient été mis en place pour ce type d’enseignement. Puisque nous avons été longtemps sous intercommunal. Et une intercommunal qui, en plus, a dû se constituer pour pas un grand projet pédagogique de l’enseignement d’architecture, mais pour correspondre à des critères offrant des masses critiques d’étudiants à atteindre pour qu’on puisse survivre.

Si bien que l’enseignement ici s’est retrouvé notamment dans une forme d’intercommunal, qui a dû associer Liège, Mons et Bruxelles, et d’autre part, comme c’est le cas en Belgique pour pratiquement tous les enseignements, double réseau, un réseau catholique et un réseau officiel. Le réseau catholique ayant dû lui-même se reconfigurer, et ici, donc l’astuce de Liège à le fusionner avec l’astuce du tourné, c’est-à-dire de la façon géographique. Tandis que Liège, l’astuce officielle, Donc du point de vue ESSA, jusque l’intégration universitaire en 2010, il y a eu un grand débat pour voir ce qu’on faisait d’enseignement d’architecture qui était classé, est-ce qu’on allait aux autres écoles, est-ce qu’on allait à l’enseignement artistique, est-ce qu’on allait à l’université.

Après de nombreux débats, des interventions, des demandes des écoles d’architecture, même si tout le monde n’était pas sur la longueur de montre, nous avons décidé et un décret nous a classé Là, on a évidemment insisté pour le maintien des spécificités d’enseignement d’architecture. Parce que l’enseignement d’architecture, dans le pedigree

[arbre généalogique] universitaire, l’enseignement d’architecture n’en fait pas partie. C’est un enseignement très spécifique qui compte des modes d’investigation, de recherche et d’enseignement différents. C’est-à-dire que la recherche, c’est une nouvelle, puisque dans l’université, la grande différence avec ce qui n’est pas universitaire, c’est la recherche. Et à la création de la faculté d’architecture. Et du point de vue des bâtiments, ce contexte fait qu’il n’y a jamais eu réellement de choix spécifique d’un pouvoir organisateur adapté avec un projet sur le long terme de création d’une faculté de bâtiment destinée à l’architecture.

Que pouvez-vous dire du contexte d’émergence de l’Institut Lambert-Lombard ?

— Alors, d’une part, l’enseignement officiel à l’Institut Lambert-Lombard, lui a… Qui lui-même a évolué évidemment au couloir et qui n’a pas toujours été Lambert-Lombard, donc ça c’est dans les années 80 qu’il a pris cette terminologie-là. Nous étions d’abord enseignement communal avant devenir intercommunal, pour les raisons que j’évoquais, de décrépiter et de poser des masses critiques d’études. Donc on est passé par plein de choses. Je vais prendre d’abord le côté peut-être enseignement Lambert-Lombard, qui était l’institut de l’architecture de la ville de Liège, intercommunal après, qui alors a occupé après toute une série de locaux dispersés principalement dans le quartier de Saint-Gilles et aux alentours de Saint-Denis, puisqu’on occupait à la fois des rues bancaires et des bâtiments de fabrique, donc là on est tout près dans le quartier Bosquet, rue des Guillemins et notamment rue de Rotterdam qui tiendraient à côté, des bâtiments plutôt tout à fait civils ordinaires de grandes maisons d’application, et en partie, alors, à comment s’occuper le bâtiment de l’Institut Montefiore, je sais pas si vous voyez ça, c’est Montefiore.

L’institut Montefiore accueillait-il l’école intercommunale à Liège ?

— Oui, qui est un bâtiment qui a été construit sur base de donations Montefiore pour les ingénieurs, qui l’ont occupé, un journaliste lycéen notamment, et qui progressivement ont quitté le bâtiment pour aller s’installer au cercle du monde, au bâtiment qu’on appelle aujourd’hui Montefiore, qui est au cercle du monde. Donc l’enseignement de l’Architecture a occupé une partie de ce bâtiment en même temps que les ingénieurs qui restaient là. Donc ici on es dans un bâtiment qui n’est pas non plus adapté à l’enseignement de l’architecture. Ce bâtiment possédait au moins d’un auditorium grand, qui était fait pour les ingénieurs au début, et puis deux bâtiments qui étaient aménagés, puis toute une série de salles classiques de pièces tout à fait classiques pour Ce qui veut dire qu’on a le cours, la centrale et le bâtiment leur tour. Ce qui veut dire que toutes les distributions intérieures se font par le cours. Donc il n’y a pas de lieu abrité qui organise la distribution, qui est vraiment à l’accueil du bâtiment. Alors, suite à ça, L’université a quitté le bâtiment parce qu’au bout d’un certain temps, a voulu valoriser son bien. Nous ne méritions pas l’université à ce moment-là, mais elle a va-

lorisé son bien et a voulu le vendre. On est en France qu’après un certain temps. Et nous avons dû, ainsi que l’Institut Lambert-Lombard, quitter, alors, pour trouver d’autres destinations. C’est un peu épique parce que le bâtiment, toute une série de choses ont été proposées par les autorités communales qui n’allait absolument pas. Donc nous avons dit non, on ne veut pas ces solutions-là qui ne sont pas adaptées. Et on a opté, nous, à l’ordre personnel, pour un bâtiment qui se libérait au jardin botanique. C’est l’institut de pharmacie, en fait.

Quelle cohabitation existait au niveau de l’Institut de Pharmacie au botanique ?

— Là, il y a deux bâtiments. Il y a l’institut de pharmacie et l’institut de botanique. L’institut de botanique lui-même, c’est le côté parc, qui était occupé par des ASBL. Là, heureusement, les distributions se faisaient par l’intérieur du bâtiment, ils n’étaient pas obligés de sortir. Et c’est quand même intéressant qu’il y ait des étudiants dans le parc à proximité, etc. Et c’est assez bizarre, parce que c’est pas comme ça. Nous, on était dans un bâtiment universitaire à ce moment-là. À ce moment-là, ce sont les villes qui devaient financer les infrastructures universitaires. C’est la ville qui avait financé, donc ça appartenait à la ville, donc nous sommes allés là en 2006.

Quels ont été les développements et les défis rencontrés dans le projet d’intégration universitaire de 2010 ?

— Pour arriver alors 2010, projet d’intégration universitaire, sur base d’un nouveau décret d’intégration. Donc, à ce moment-là, nous [Lambert-Lombard] avons été au Jardin Botanique. Pour les Saint-Luc. Les Saint-Luc, eux, qui dépendent d’un autre pouvoir organisateur, qui est catholique, avec l’organisation, forcément, catholique, c’est l’enseignement catholique, occupé des bâtiments, notamment Sainte-Marie, ainsi que l’enseignement secondaire Saint-Luc, qui, eux, pour des raisons classiques aussi, ont un autre mouvement, eux, occupés, préinvestis, achetés ici la Caserne Fonck avec les arts supérieurs, donc le secondaire est resté rapidement, il n’y a plus, mais avec les arts, pour acheter. Ils avaient le pouvoir d’organisateur en général, dans l’administration générale, et ils ont acheté ce bâtiment-là sur un empreint hypothécaire. Alors, donc voilà, ici, Saint-Luc à la Caserne Fonck.

Alors progressivement, l’université, pour des questions, enfin, il y a eu des questions qui n’ont pas été répondues rapidement, qui étaient une erreur à un moment donné, décide de regrouper, d’abandonner le bâtiment botanique qui avait d’ailleurs la ville, alors qu’elle l’aurait dû racheter malgré que c’était le cliquet qu’il y avait avant. Mais c’est un peu ça. Il s’avère évidemment que ce bâtiment-ci n’était pas suffisant. On n’a pas les auditorios suffisants, on n’a pas les salles suffisantes, surtout dans une évolution progressive, dans ces monasteries, plus d’étudiants. Donc, on a dû assez vite utiliser d’autres locaux d’ici, externes, ainsi

que toutes les autres facultés, les auditorios de leur péril. Donc se pose quand même la question, à un moment, d’essayer de regrouper dans un bâtiment commun, donc c’est le choix ici, après d’autres alternatives qui ont été profondément étudiées, de regrouper ici l’enseignement et alors un projet de rénovation, d’agrandissement du bâtiment a été programmé. Projet avec évidemment comme toujours un budget assez limité d’offres de lancement d’un concours au niveau large certainement de mètres carrés manquants. Maintenant, on remonte, on prend du volume, ça crée des problèmes de visibilité, etc. Et ça ne règle pas toujours le problème d’articulation des bâtiments. Donc une option a été comprise, il faut choisir parmi, même s’il y a un premier budget limité, tout va être amélioré.

Comment avez-vous procédé à l’époque pour organiser le déménagement et concevoir les nouveaux espaces destinés aux étudiants en architecture ? Je me demande comment cela se passait avant, car j’ai l’impression que les conditions de travail étaient différentes.

— Ça veut dire la même chose. De lumière assez différente. Donc ça c’est la grande différence. La grande différence aussi puisque c’était plus petit, évidemment de la moitié de chaque côté, mais il n’y avait pas besoin de classes aussi grandes. Maintenant ce qui est intéressant de nous voir, c’est l’université polytechnique, mais celle de Milan par exemple, c’est l’architecture est donnée là. Il y a un grand auditorium d’entrée, ou celle de Lyon qui est en haut là. Donc c’est des facultés qui ont été construites de plus, avec des avantages et inconvénients, elles sont un peu au milieu des systèmes se font à partir de bâtiments anciens. C’est rare d’avoir les configurations. Mais même ici, dans le projet nouveau, les moyens nouveaux, ce n’est pas vraiment un projet entier de faculté.

Outre les problèmes liés à l’emprise de la lumière, quels autres défis avez-vous rencontrés dans le réaménagement de la Faculté et comment les avez-vous surmontés ?

— Il y a aussi des problèmes d’intégration d’auditoires qui n’ont pas nécessairement été prévus au départ, mais quand vous dessinez l’auditoire, c’est la première chose que vous dessinez. Parce que le problème de l’auditoire, souvent ça se passe sous deux niveaux. Par contre, des bâtiments qu’on avait quand même, que ce soit au Botanique avant, ils ont été faits pour l’enseignement. Mais pour donner une idée, le bâtiment de pharmacie, quand il a été fait au début du 19e, il a été conçu pour 70 étudiants, puis il a été redécoupé c’était des laboratoires au sous sol, etc. Des modes d’enseignement qui étaient tout à fait différents de façon générale aussi à l’époque. Vous aviez des moyens d’enseignement, donc il y avait par exemple des préparateurs de cours. Alors je ne sais pas si vous avez vu, il y a encore certains bâtiments d’avant, certains bâtiments qui sont effectivement conçus comme ça. Mais qu’est-ce qu’il se passait? Vous aviez des auditorios, donc c’était

Entretien Marc Goossens

des tableaux forcément. Vous aviez des tableaux à guillotine. On pouvait ouvrir en fait. Derrière, il y avait une pièce et il y avait les préparateurs pharmacie, qui préparaient les expériences.

Est-ce que le processus d’installation de la Faculté d’Architecture à la Caserne Fonck a nécessité beaucoup de «bricolage» à chaque étape ?

— Ici, dans le bâtiment qui va être dessiné [en parlant de l’esquisse d’Office KGDVS], c’est une caserne. C’est un système fermé, construit à partir, déjà lui, construit à partir d’une abbaye cistercienne. On va la décoller. Il y a encore une salle capitulaire, qui est ici, en dessous. Un bras de l’Ourthe, un bras de la Meuse, et toute la distribution ne se faisait pas du tout par le Boulevard de la Constitution, mais par la rue des Écoliers. Vous voyez, c’est la rue, si vous allez ici, si vous sortez par derrière.

Rue des Écoliers, qui va jusqu’au fond. Donc le bâtiment n’a pas été contourné dans tout les sens, c’est devenu une caserne, un système fermé. Et le premier problème, le problème de surface, parce qu’à l’époque de l’architecture, ou par exemple, là où il y avait notamment des étudiants, des organisations étudiantes beaucoup plus fortes, et qui prennent ça difficile, les expositions etc, les expositions au sens, il y a des trucs à faire, il y a toute une vie d’investissement. Donc ici, le problème, de s’insérer, de programmer des surfaces dans un bâtiment. Donc forcément, vous retrouvez avec des vis-à-vis. Un problème ici dans le projet retenu, la grande barre, le vis-à-vis avec le bâtiment U, mais notamment un bâtiment qui n’appartenait pas à l’Université ni à l’enseignement des arts, c’est le manège.

Et qui se trouve en vis-à-vis du manège. Donc là, il a fallu faire des accords avec eux pour qu’ils puissent quand même avoir un espace dans ce bâtiment-là pour avoir un lieu où ils puissent ressortir. C’est quand même un bricolage. Il y a eu d’autres solutions qui avaient été envisagées mais qui n’ont pas été menées. Il y a eu des opportunités. Il y a eu ici Bavière. Mais le problème de Bavière, c’est qu’à un moment, ça c’est le 1er juillet, c’était mis entre les mains du promoteur. Donc c’est le promoteur qui devait faire un appel à projet. Il y a eu d’autres projets maintenant, les Chiroux arrivent sur la table, ça aurait été quand même... des choses comme ça qui sont quand même des lieux ou d’autres. C’est-à-dire une école archi, on évolue, ça fait partie aussi de l’architecture.

Pour chaque bâtiment, que ce soit rue Saint-Gilles, Rue Sainte-Marie ou Lambert-Lombart au Jardin Botanique, y avait-il des espaces particulièrement utilisés et emblématiques dans chacun d’entre eux ?

— Oui, forcément, vous avez des ateliers. Et ce qu’ils voyaient, c’est le manque. Parce qu’une école d’architecture, selon moi, je la conçois, ça doit être un lieu où il y a toute une série de choses qui se passent, de plein d’activités, en dehors des classes, en dehors du système.

Donc il y a toute une série d’espaces, comme on l’a rappelé avant, il y avait des gestions de locaux, parce qu’il s’agit des conseils gérés, des cafétérias gérées par les étudiants, il y avait des systèmes, des trucs comme ça. Donc il y a toute une vie qui fait partie. Donc moi je pense que les études de l’architecture ne sont pas dans un système complètement fermé, se font aussi partout une série de mesures législatives , d’autres activités que l’on fait.

Comment expliqueriez-vous les raisons et les circonstances qui ont mené aux différents déménagements de la Faculté d’Architecture ?

— Donc il doit y avoir une primérialité beaucoup plus grande, comme on peut dire ça pour d’autres universités, mais ils ont réussis parce qu’on produit quand même des projets concrets qui intéressent la ville, qui intéressent les gens, etc. C’est devenu quelque chose de beaucoup plus perméable. Donc ce manque-là, c’est ça, c’est un manque entre les bâtiments. On aurait pu faire des grands projets, mais comme les situations de l’architecture n’ont jamais été très stables, puisqu’on a tout le temps changé de système, occupé des bâtiments qui n’étaient pas faits pour ça ou qui n’appartenaient pas, c’est le cas, donc il n’y a pas eu réellement de grands investissements. A Montefiore, le bâtiment pour le moment est transformé. Là, c’est un espace gigantesque, on aurait pu réinvestir. On aurait pu retravailler et reconstruire tout un projet là.

On aurait pu faire la même chose, mais là, c’est paradoxal, on est devenu... On a occupé les bâtiments de la ville, mais après, mais c’était l’université, c’est un bâtiment de la ville, mais il aurait fallu, à la base, on aurait pu faire, avec un projet volontaire dès le début, à la fois travailler sur la pharmacie botanique, car au niveau de l’enseignement, il y a eu pas mal de projets d’étudiants dans les communautés étudiées là-dessus, forcément c’est un site de perspective en relation avec le parc. Donc il y aurait des moyens d’investissement. Et là, l’investissement pouvait devenir un espace de connexion, mais il n’y avait pas encore le parc.

Montefiore aussi, donc il y a une surface quand même qu’on est en train de démolir parce qu’on est en train de refaire un projet par ESA, mettre une mise en connexion de Montefiore avec les bâtiments, avec un autre bâtiment dispo à l’envers. Donc là, il y aurait eu moyen, mais ce qui n’est pas la situation, Il n’y a jamais eu de réel, en long terme. Même ici, c’est à Luc. Ils ont trouvé de la place, ils ont acheté ceci, mais avec les arts. La solution a toujours été mitigée. Et même le bâtiment aujourd’hui nouveau, ça reste du bricolage.

Est-ce que l’intégration de l’école d’architecture à l’Université a entraîné des besoins différents en termes d’espaces et de locaux ?

— La grande différence, maintenant, en passant chez l’universitaire, c’est la recherche. Donc, en plus de l’enseignement, depuis

30 ans, mais c’est nouveau pour beaucoup la recherche, donc recherche d’équipes, des chercheurs, des doctorants, des post-doctorants, ici on a un doctorant, un post-doctorant, des chercheurs, donc il faut aussi des systèmes adaptés, avec toutes les questions paysagers, pas paysagers, mais ça c’est général pour les bureaux, etc. Avec des solutions qui n’en sont pas, c’est bien de travailler ensemble. C’est pas la même chose. Il faut pouvoir sortir dans le bureau aussi. Mais oui, les configurations, ici, c’est des systèmes électroniques. Quand on a quitté, on a dû mettre des matériels qu’on ne s’est même pas installés. On a une table graphique qui prône des dimensions. C’est une série de réflexes.

Il faut laisser des réunions, des conférences. Ici, on travaille beaucoup en vidéoconférence. À un moment, on ne pouvait pas avoir une vidé-ocnférence avec les autres qui travaillaient, il faut que ce soit adapté.

Et pour le projet de déménagement de Saint-Gilles aux Botaniques, est-ce qu’il y a eu justement des regroupements où tous les profs se sont mis d’accord pour voir comment ils allaient organiser l’espace ?

— D’abord, on a dû se battre. Ce n’est pas quand je suis arrivé, mais j’étais directeur. Quand je suis arrivé, moi j’étais directeur. J’ai vécu en 2002, comme nous étions enseignants en intercommunal, une intercommunal normalement s’associe à des communes qui gèrent un ensemble. Une intercommunal, on n’a jamais eu une intercommunal enseignement ensemble, une intercommunal qui avait un site, nous on était à Bruxelles et à Liège, Et donc, on était à Montefiore, la ville nous dit, écoute, là l’université vous les vends, vous avez un an pour partir, j’étais là en 2002, il n’y a pas de solution.

Donc, la ville, quand même, parce que c’est une intercommunal, la ville de Liège a essayé de trouver un bâtiment qui était hors château, mais qui était en ancienne école secondaire, qui n’était pas du tout adapté à une école d’architecture. En 2002, je crois que c’était en novembre. Et avec d’autres enseignants aussi, on a trouvé une solution, on a vu la beauté d’un projet qui se montait avec l’environnement, on dit on peut se caler à ça, mais il faut au moins 4-5 ans, il faut un budget pour faire ça. Et on est partis dans un an, c’est embêtant.

Heureusement, connaissant quand même mes modalités, et moi-même, j’étais passé à l’université de la science appliquée, je connais bien les gens, et ceux qui s’occupaient du Botanique, Le gars qui achète ça, même maintenant, dans un endroit où il ne s’est pas occupé. Et ils n’ont pas intérêt à ce qu’il n’y ait personne dedans. Donc j’ai renégocié. Alors on a essayé d’étaler le budget sur deux années avec l’équipe des enseignants, on a défendu ça. Et au départ le service communal avait peur qu’on ne réussisse pas. Ils m’ont rendu responsable de ça. Si ça ne marche pas, c’est de votre faute. Les enseignants. Donc on a fait le projet, on a dessiné les modifications, etc. C’est nous qui avons du dessiné tout le projet, donc on a transformé tout le bâtiment. Au Jardin

Botanique, l’étage du bas était totalement clos, comme c’était des laboratoires avec des grands conduits au plafond, donc il faut évacuer, il faut faire de l’aération, etc. On était donc dans la cave. Alors nous, on a bougé tout ça, on a refait la grande vitre vers la cour, etc. Mais on a changé tout. L’escalier métallique, il n’existait pas avant, parce que c’était 70 étudiants au début. On a refait les faux-plafond et toute la distribution. Donc on a fait ça, on a fait le projet avec, on a fait une commission, on a fait ça avec des enseignants et puis avec les services techniques de la ville qui à l’heure ont dû bien jouer. Ils se sont rendu compte qu’on y arrivait. Ils ont joué le jeu, on y est allé en 2005-2006 en deux phases.

Comment avez-vous adapté un bâtiment non destiné à l’origine pour accueillir une école d’architecture, afin de répondre aux besoins spécifiques de celle-ci ?

— C’était quand même un lieu d’enseignement, mais pas du tout adapté à l’architecture, parce qu’il faut des grands ateliers, donc on a décidé de travailler plutôt sur les grands plateaux, donc on a ouvert les grands plateaux, sur trois niveaux. Mais on a fait beaucoup démolitions, d’ouvertures, de reconfiguration, d’articulation, comme l’escalier métallique. C’était de base des locaux de cours qui correspondait pas nécessairement, donc on a dû tout éventrer et recréer la relation avec l’auditoire qui n’était pas du tout connectée. L’escalier on devait le faire, on a du chipoter beaucoup sur les paliers, les intérieurs. C’est un peu horrible d’ailleurs, légèrement horrible. Donc c’était tout un travail de maîtrise.

Est-ce que vous avez rencontré des problèmes techniques ou de sécurité lors des travaux ?

— En tant qu’enseignant alors, enseignant architecte quoi. J’étais enseignant. Tu avais un extincteur de fumée au-dessus de l’escalier. On a compris après qu’il n’avait pas mis la batterie de temporisation. Donc, dès qu’il y avait un signal, il s’ouvrait automatiquement. Il ne se fermait plus. C’est comme ça. Ou des problèmes, des égouttages, des problèmes qui devaient être réglés. Enfin, il devait faire beaucoup de choses. C’était quand même un peu dangereux et on le faisait quand même. On a dû quand même s’en occuper. Maintenant, la rentrée de l’université fait que la taille de l’université, fait qu’automatiquement, tu as toute une série d’autres services.

Entretien Aloys Beguin

Pouvez-vous m’expliquer les différentes configurations de chaque bâtiment qui a accueilli l’école d’architecture au fil du temps, ainsi que l’évolution de l’enseignement de l’architecture en général ?

— Oui, évidemment le projet de la fac que tu connais, le projet récent, il a été élaboré par l’Université de Liège, l’administration des ressources immobilières, sous base de données qui ont été fournies par la Faculté d’Architecture, qui est une entité, oui, qui rassemble historiquement les deux anciennes écoles supérieures d’architecture. Mais bon, il y a eu la fusion des deux écoles, c’est fait en 2010. Donc il y a eu une histoire de 2010 à aujourd’hui et une évolution aussi de l’enseignement parce que le fait que l’enseignement supérieur de l’architecture c’est un enseignement supérieur de type universitaire, de titre légal, à partir de 1984 en fait. Avant, il y avait l’Académie des Beaux-Arts à Liège, ça c’était un enseignement de type communal, et il y avait les écoles Saint-Luc.

Comment les écoles syndiques, telles que l’école Saint-Luc, ont-elles évolué au fil du temps en termes d’enseignement des Beaux-Arts, y compris l’architecture, et quelles sont les sections supplémentaires qui ont été développées ?

— Les écoles syndiques se sont des écoles qui ont été faites par les frères des écoles chrétiennes, quelque chose comme ça, au XIX^e siècle. Et il y en avait une à Tournai, il y en avait une à Liège, il y en avait une à Bruxelles. Enfin, je parle pour le monde francophone. Donc c’est un enseignement dit libre, enseignement catholique. Au fil du temps, évidemment, les frères des écoles chrétiennes ont disparu, mais l’école Saint-Luc est restée. Alors, il y avait donc l’académie et les écoles Saint-Luc, et c’était de part et d’autre des écoles qui enseignaient les beaux-arts. Les grands domaines de beaux-arts, peinture, sculpture, architecture. Au fil du temps, les écoles, les académies, aussi bien que Saint-Luc, ont développé toutes sortes de sections supplémentaires, arts graphiques, photographie, architecture d’intérieur, publicité, il y avait toute une série de départements.

Et en 1984, il y a eu une séparation des départements d’architecture. C’était général. L’enseignement d’architecture, pour des raisons d’évolution du cursus et d’habilitation des diplômes, est devenu un enseignement de diplôme. C’est resté d’une certaine manière Académie des Beaux-Arts de Liège et École Saint-Luc de Liège, mais avec une direction complètement différente, une dépendance administrative différente au niveau des subsides, au niveau des normes de l’enseignement, du contenu de l’enseignement. Ça a été la première grande révolution des écoles d’architecture. Il y a eu des évolutions secondaires, je ne sais pas comment on peut appeler ça, historiques, c’est que du côté des écoles Saint-Luc, à un moment donné au niveau de l’architecture, il y a eu une fusion entre Saint-Luc Tournai et Saint-Luc Liège. C’est des questions purement de gestion, et de financement par la communauté française.

Comment cette séparation de département influençait-elle l’enseignement ?

— Il y avait des enseignants qui devaient enseigner sur les deux sites. C’était une question d’économie de l’échelle, on va dire. Et du côté de la ville de Liège, l’école d’architecture est devenue une intercommunale. C’est-à-dire que ce n’était plus la secte d’architecture Liège, mais c’était… C’est devenu Lambert-Lombard, c’était baptisé Lambert-Lombard, et c’est devenu une intercommunale qui regroupait Bruxelles, avec Victor Horta, et Liège, il y avait encore une troisième. Tournai, c’était Saint-Luc et ça avait été regroupé, mais ça c’est une décision du conseil d’administration des écoles Saint-Luc. Enfin bref, c’est devenu une intercommunale, là en Lambert-Lombard et l’école Saint-Luc à Liège. Donc le siège de Liège, il y avait aussi le siège de Tournai.

Quels ont été les défis et les obstacles rencontrés dans la gestion de l’enseignement de l’architecture ?

— Alors il y a eu, dans les années 90, Ça c’est à partir du moment où j’ai commencé à enseigner en 90. Je dirais de 92 à 95, je crois à peu près, il y a eu des décrets qui visaient à réformer l’enseignement supérieur de l’architecture et qui ont tous échoué. Il y a eu chaque fois toutes sortes de projets qui ont été recalés. Il y a même eu des grèves, je me souviens une année, c’est un truc compliqué. Mais toutes ces réformes de l’enseignement supérieur de l’architecture ne touchaient pas à ce qu’on appelle les réseaux, c’est-à-dire garder un enseignement libre et un enseignement officiel. C’était même complètement tabou, c’est ça qui est étonnant. Et donc quand il y a eu ces fameux projets de décret, il a été demandé à un moment donné de créer des économies d’échelle, donc de faire des groupements d’écoles d’architecture.

Donc on parlait toujours bien d’écoles supérieures d’architecture, mais donc par exemple Saint-Luc-Liège devait se grouper avec des écoles d’architecture qui étaient dans le réseau libre. Donc il y a eu… Des démarches qui ont été faites à l’époque avec l’université catholique de Louvain, donc c’était pas à la porte à côté mais c’était la seule possibilité que Saint-Luc avait d’évoluer dans le sens des décrets et du côté, alors de l’autre côté je ne sais pas ce qu’il y a eu comme réaction, comme choses qui se sont structurées. Toujours est-il que ce qui conditionnait vraiment quand même l’évolution à l’époque c’était conserver le réseau, ça avait l’air d’être vraiment quelque chose d’intouchable, pour te donner une petite anecdote, je me souviens qu’à un moment donné, il y a eu des débats, dans le cadre de ces décrets, il y avait des débats au niveau des écoles, de tous les enseignants, etc. Et je me souviens que nous, enseignants Saint-Luc, on avait dit, mais naïvement, ben nous, on ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas fusionner avec Lambert-Lombard, on a des amis qui donnent un atelier là-bas, il n’y a pas vraiment de différence.

Quelles ont été les réactions et les décisions prises concernant la proposition de regrouper les deux écoles d’architecture concurrentes à Liège ?

— On était régi par les mêmes programmes bien sûr, il y avait un même programme communauté française qui lui-même au fil du temps est devenu un programme européen avec les différentes matières qui doivent être enseignées pour valider un diplôme qui soit théoriquement de reconnaissance européenne. Donc on avait imaginé cette idée de regrouper à Liège les deux écoles d’architecture qui étaient un peu, qu’elles le veuillent ou non, concurrentes. Cela avait créé un tollé au niveau du conseil d’administration de l’école Saint-Luc, vous avez dit, vous êtes tombé sur la tête. Pas question, quoi. Pas question d’envisager des choses comme ça, quoi. Et bon, voilà. Après ce décret, on nous a foutu la paix. Enfin, il y a eu des turbulences, ça revenait quand même toujours avant du jour.

Au niveau politique, c’est réduire le nombre d’écoles d’architecture, rationaliser, enfin, tout ça, toujours dans l’intérêt l’amélioration de l’enseignement, mais surtout de baisser les coûts. Et donc il y a eu alors finalement, tout d’un coup, un truc qui n’était absolument pas prévisible, une décision politique de créer des sortes de groupements qui étaient plutôt territoriaux. Et donc est arrivé, à ce moment-là, le fameux décret d’assimilation des écoles d’architecture par les universités, donc, Lambert-Lombard et Saint-Luc ont été priés de rentrer dans le giron de l’université de Liège pour former une faculté d’architecture. À côté de ça, tu avais les ingénieurs architectes qui eux dépendaient des facultés des sciences appliquées et donc c’était pas du tout concerné.

Le pas suivant aurait pu être de dire on fusionne, puisque les ingénieurs architectes c’est une formation qui, en tout cas à Liège, qui réunit très peu de gens finalement, c’est très minoritaire, mais je pense que ça reste un peu la panache de la faculté des sciences appliquées d’avoir cette formation-là. Donc ce n’est ni une formation d’ingénieur, ni une formation d’architecte, c’est une formation entre les deux, mais qui débouche sous des… Enfin je veux dire un panel de compétences qui ne sont pas inintéressantes bien sûr, mais qui sont… Qui destinent plutôt les ingénieurs architectes à être des… Des conseillers plus techniques, on va dire, dans toute une série de domaines. Bon, finalement, ils trouvent leur place dans les bureaux d’architecture où ils peuvent pratiquer comme architectes, en tout cas ceux qui ont la fibre architecturale. Rien ne l’interdit.

Quand et comment le processus de fusion des deux écoles d’architecture à Liège a-t-il commencé ? Y a-t-il eu des événements ou des facteurs particuliers qui ont déclenché ce processus ?

— En 2010, a commencé le processus de fusion de Lambert-Lombard et de Saint-Luc. Et ça a duré quasi dix ans pour essayer de trouver une harmonisation. C’était compliqué parce que D’abord, évidemment, il y avait une crainte de, entre guillemets, de perdre sa

place. Chaque fois qu’il y a un groupement de quelque chose, tu te dis, je prends par exemple un cours d’histoire de l’architecture, on avait à chaque côté, c’est qui va être le prof, etc. C’était compliqué. Il y avait aussi, dans chacune des écoles, des ateliers qui étaient en place avec des pratiques pédagogiques. Qui étaient sensiblement différentes, même si, en fin de compte, théoriquement, les acquis doivent être tout à fait les mêmes. Donc ça a pris assez longtemps de se connaître, d’échanger et de voir comment c’est possible de fonctionner.

Donc en gros, pour résumer, tout le monde a conservé son travail, Et il y a eu des organisations, cours par cours, pour répartir les choses. Il y a eu des équipes qui ont été formées et on a développé des cours à options supplémentaires, profitant finalement du… Enfin du corps enseignant qui était plus important, il y avait une population d’étudiants double on va dire et il y avait aussi un doublement de l’enseignement donc il y a eu ce phénomène d’organisation progressive et l’université comptait sous le fait qu’à un moment donné les corps professoraux vieillissants, il y en a qui partaient à la pension, et donc il y aurait eu une transformation progressive.

Est-ce que la distinction entre les étudiants et les enseignants de Saint-Luc et de Lambert-Lombard a disparu au fil du temps après la fusion des deux écoles ?

— Si bien évidemment, dix ans après, on ne parle plus de «Je viens de Saint-Luc» ou «Je viens de Lambert-Lombard», et comme étudiant et comme prof. Donc les choses se sont progressivement structurées, et sous le plan de l’organisation de la Faculté d’Architecture, les cinq premières années, ont été considérées comme des années de transition, donc 2010-2015, pendant lesquelles il fallait mettre à plat toutes les structures et progressivement passer à des structures universitaires. Un conseil de faculté, des organes, des commissions d’enseignement, des commissions de recherche et toutes sortes d’organes qui étaient ceux pratiqués dans les autres facultés de l’université. Alors ça c’était difficile parce que venant des écoles d’architecture, on n’était pas du tout préparé à ce type de comment dire, de structures qui étaient assez complexes, verticales, très hiérarchisées et très réglem-tées par l’université.

Comment décririez-vous la transition vers le système universitaire pour la Faculté d’Architecture ?

— Le phénomène d’adaptation à l’université a été compliqué, d’autant plus qu’à la même époque, les structures universitaires évoluaient. Donc, un, on n’avait personne pour nous expliquer ça, et dès qu’on avait pu enfin comprendre un peu comment quelque chose fonctionnait, on se dit, mais non, mais maintenant, c’est plus comme ça, ça évoluait, etc. Donc, c’était compliqué. Donc, ça a amené beaucoup, beaucoup de réunions et de, comment dire, de tensions aussi. Pendant

Entretien Aloys Beguin

cette période de cinq ans, il a été décidé que la direction de la faculté d’architecture, normalement il y a un doyen, une structure normale, il y a un doyen, il y a un vice-doyen ou une vice-doyenne et à la recherche, il y a un vice ou une vice-doyenne à l’enseignement. Ça c’est la structure de tête. Pour les cinq premières années, il a été décidé que la direction serait deux doyens, un co-doyen. Et que les structures, toutes les structures, comme le conseil de faculté par exemple, soient constituées à part égale et à statut égal de gens émanant de chacune des écoles pour que ce soit juste dans les prises de décision et qu’on ne dise pas il y a une école qui a pris le pouvoir sur l’autre. Donc c’était quand même très tendu et assez ça ressemblait un peu à un match de foot, où t’as une équipe qui a marqué un goal et puis qui essaye de perdre du temps pour ne pas que les autres. C’était un peu comme ça, quoi.

Je te raconte ça parce que, évidemment, ça c’est un premier phénomène, il a fallu faire correspondre deux états d’esprit, deux manières d’enseigner et aussi des thématiques privilégiées qui recourent dans les deux écoles. C’était particulièrement sensible dans le cas des ateliers de master où tu avais des ateliers qui s’étaient formés au fil du temps, c’était des ateliers qui avaient certaines caractéristiques ou certains enjeux, qui n’étaient pas nécessairement les mêmes, puisqu’au-delà de dire il y a telle et telle matière, compétence qui doit être acquise pour avoir un diplôme d’architecte, à côté de ça tu pouvais avoir des enseignements de types assez différents, et puis des personnalités.

Donc il y a eu une série aussi de départs à la pension, des vagues, de mise à la pension qui ont progressivement dégagé le corps enseignant de ces anciennes appartenances et depuis, on va dire depuis cinq ans, tu as des gens qui sont engagés et qui sont des gens de la Faculté d’Architecture de l’Université de Liège et ils n’ont plus une sorte d’appartenance historique ou une connotation. Alors, je t’explique ça parce que, évidemment, pour en arriver au projet actuel, il faut comprendre un petit peu cette évolution-là. Donc, ce qu’on a fait, par exemple, au niveau des ateliers de master, c’est, en fin de compte, se dire, bon, il y a ce qu’on appelle un taux d’encadrement. Je vais faire simple, parce que ça peut varier un peu, mais l’encadrement des ateliers, c’est un enseignant pour quinze étudiants.

Comment les ateliers d’enseignement du projet ont-ils évolué après la fusion des deux écoles, en termes de taille, de thématiques et de choix pour les étudiants de master ?

— C’est la même chose dans tous les ateliers et donc on s’est dit on ne va pas faire des méga ateliers en regroupant tous les enseignants des deux côtés avec une équipe, une grosse équipe, enfin c’est ce qui existe en bac. Pour l’enseignement du projet qui est un enseignement quand même très participatif et très personnalisé, c’est préférable d’avoir des plus petits groupes et des plus petites équipes, c’est plus facile à coordonner. Donc on se dit, ben voilà, on va prolon-

ger toutes les équipes en place. grosso modo. Comme ça, ça ouvrira un panel de choix aux étudiants de master, ce qui n’est pas une mauvaise chose. Finalement, tu avais par exemple avant Lambert-Lombard, Rita Occhiuto et Marc Gossens qui développaient vraiment des ateliers qui puissent tourner vers le territoire, l’urbanisme.

Jusqu’à quasiment un système où on demande l’avis de l’étudiant, mais on le mettra là où il y a de la place. Donc il n’avait non seulement pas son premier choix ni son deuxième, mais il avait le troisième choix, celui qu’il ne pouvait pas. Ça arrivait. Oui, à un moment donné on a pratiqué ça pour, comment dire, pour au moins prendre des décisions qui ne soient pas arbitraires. Ça nous a amené à la géographie actuelle, enfin non, jusqu’en 2020, ça a été comme ça. Et à partir de 2020, j’ai quitté à la fin de l’année 2019-2020, j’étais à la pension.

L’année suivante, il y a eu tout un changement qui avait été mis en place déjà pendant un an ou deux précédemment, qui était de limiter le nombre d’ateliers, de clarifier les thématiques, parce qu’il y avait des ateliers qui avaient des thématiques très très ciblés, très identifiables, et puis d’autres c’était vraiment un peu… C’était pas clair. Et donc on voulait que les choix des étudiants soient diversifiés, mais que les thématiques et les champs de travail de chaque atelier soient quand même bien établis, en tenant compte aussi du fait que s’il y avait X ateliers de première master, tous ces ateliers devaient aussi répondre à un certain nombre d’exigences communes, ce qu’on peut appeler des invariants.

Et du coup, En 2020, il a été décidé d’évacuer toutes les options. Les grands axes d’options étaient hérités de l’enseignement des hautes écoles. Il y avait traditionnellement, au départ, l’urbanisme, la restauration, et dans les deux écoles, une option qu’on appelait micro-architecture. Qui concernaient le projet de petite échelle, le mobilier, enfin tu vois, des choses comme ça. Donc ça c’est les trois grandes filières qui sont restées, qui ont perduré, qui ont évolué progressivement, donc l’urbanisme a intégré progressivement leurs préoccupations pour le paysage, pour le territoire, la politique d’aménagement, donc ça s’est élargi. L’option restauration, qui au départ était tournée principalement vers le patrimoine ancien, a commencé aussi un peu à se diversifier, en se rendant compte que la question du patrimoine, c’était bien plus large.

Moi, par exemple, à partir de 2013, j’ai commencé à développer dans les troncs communs un atelier sur l’architecture du XX^{ème}, pas nécessairement l’architecture patrimoniale du XX^{ème}, mais l’architecture du XX^{ème} et l’énorme réservoir que ça représentait, parce qu’au XX^{ème} siècle, on a construit énormément. Aujourd’hui, on est dans une société de transition, etc. Donc, on s’était dit déjà à l’époque, C’est impensable de ne pas développer chez les étudiants un savoir-faire, une connaissance, une compétence, si tu veux, pour travailler avec ce réservoir d’architecture qui

ont des typologies très diverses et qui couvrent le XX^{ème} siècle. Et donc cette notion là, depuis le XX^{ème}, elle a par exemple été réintégrée, nous on l’avait déjà intégrée dans les ateliers de troncs communs.

Donc finalement, ce que je veux dire c’est qu’à partir du moment où en 2020 on a supprimé les ateliers d’options, il y a du coup certains ateliers qui ont pris des préparations qui était celle de l’atelier d’options. Il y a une filière, comment est-ce qu’elle est baptisée maintenant ? C’est par réinterprétation ou je ne sais plus comment, réécriture, qui groupe des gens aussi bien en Master 1 qu’en Master 2, des gens qui travaillent sur la question de l’épaisseur historique de notre bâti, sur sa reconversion, sur son analyse, sur les techniques spécifiques qui sont nécessaires, etc.

Y a-t-il eu d’autres changements ou réorganisations mis en place dans l’enseignement de l’architecture ?

— Donc on arrive à la réforme en 2020, c’est une réforme qui concerne le calendrier, les thématiques d’atelier et aussi les temporalités, les méthodes pédagogiques différentes pour donner une expérience plus diversifiée aux étudiants.

Et il y a eu aussi une diminution du nombre de cours, donc suppression des cours d’option, donc on en revient à un bagage de cours de base nécessaire, sous le cas où il faut vraiment mettre l’accent, et donc éliminer une série de machins qui étaient intéressants, je crois qui intéressaient beaucoup les étudiants, mais qui malheureusement n’étaient plus possibles dans une option où on voulait nettoyer le menu qui était un peu encombré, un peu comme, tu sais, une bibliothèque dans laquelle tu mets une sorte et puis au fil du temps, c’est un peu, c’est rangé à la bonne franquette, un peu comme tu le sens, et un autre va ranger autrement, donc voilà, ils ont voulu restructurer tout. Avoir une vision plus claire.

Comment l’école d’architecture Lambert-Lombard a-t-elle été installée dans les anciens bâtiments universitaires de l’institut du botanique et de la pharmacie, et comment a-t-elle cohabité avec l’école supérieure des arts sur le site de la caserne Fonck ?

— Tu avais le site de la caserne Fonck, avec l’école des beaux-arts, mais comme je te disais, à partir de 1984, il y a eu l’école supérieure des arts et l’école supérieure de l’architecture. Donc, il y avait déjà un acte de cohabitation avec des troncs communs, c’était très clair. Lambert-Lombard, par contre, comme c’était une intercommunal, occupait des bâtiments qui étaient la propriété de la ville de Liège, elle était hébergée par la ville de Liège et l’histoire un peu rigolote, c’est que Lambert-Lombard a été installé à l’institut du botanique et de la pharmacie, qui étaient des anciens bâtiments universitaires que l’université a vendus à la ville de Liège. Et puis la ville de Liège, au fil du temps, s’est transformée pour y faire l’école d’architecture.

Et puis, au moment de la création de la fac, une hypothèse était que l’université achète ses propres bâtiments qu’elle avait vendus à la ville de Liège. Ils auraient eu l’impression d’être complètement trucidés en faisant ça. Et puis il y a eu quand même des études qui ont été faites aussi, et à un moment donné le site de la caserne Fonck s’imposait comme étant potentiellement beaucoup plus intéressant. Et alors il y a eu, d’une part il y a eu des travaux qui ont été menés par les organes de la nouvelle faculté en train de se former, donc je parle entre 2015-2020, il y a eu des travaux qui ont été faits, il y a eu des groupes de travail pour réfléchir à la rationalisation des locaux, etc.

Comment l’Université gérait la création de la Faculté d’Architecture de Liège ?

— L’université avait répondu aussi à certains besoins pressants de la fac, Comme par exemple, groupement deux écoles, ça veut dire une première année c’était 300 étudiants, maintenant je crois que c’est 400, je ne suis pas plus. Donc tu vois il y avait vraiment des problèmes pour les premières années, principalement d’enseignement de cours théoriques en auditoire. Il y a la situation que tu as vécu, tu connais bien, de se dire que l’université dispose de différents pôles d’auditoires qui sont partagés, et puis elle va aussi octroyer des locaux à l’institut d’anatomie, où il y a eu, après de la place, des locaux, il y a eu rue des Pitteurs. Donc c’est des solutions un peu bricolées quand même. Et donc il y a eu l’idée, une première idée qui a été développée mais qui était plus l’émanation de la faculté d’architecture elle-même.

Qui s’occupait de cette gestion de locaux, de comment trouver de la place ?

— À l’époque il y avait Bernard Cormans qui était doyen et il y avait Norbert Neves qui avait été doyen avant lui. Et donc on avait fait un groupe de travail avec Daniel Delgoffe pour réfléchir à comment développer des locaux, des bâtiments supplémentaires sur le site Fonck et on l’avait fait aussi dans un état d’esprit d’architecte et aussi de se dire on cohabite avec une école des beaux-arts et qu’est-ce qu’on pourrait avoir en commun comme équipement. On pensait notamment à des ateliers de pratique où on pouvait avoir vraiment de l’outillage, des choses comme ça, mais on pensait aussi à des auditoires en commun, des espaces d’exposition en commun. Il y avait déjà la bibliothèque et la cafette qui étaient en commun. Donc on a fait des projets, on a testé un peu une série de possibilités sous le site lui-même, en déchiffrant, etc.

Pour faire des propositions à l’université. Et il y avait des idées très intéressantes qui visaient notamment à faire le projet confetti, c’est-à-dire que tu as tout le site, il y a des bâtiments un peu partout, il y a des interstices un peu partout, et donc on se disait, tiens, on pourrait par exemple travailler dans B9, le grand hangar B9, je ne sais pas si tu vois, quand tu rentres sur le site, à gauche, tout au bout, c’est un grand

Entretien Aloys Beguin

hangar où il y a souvent des expos d’art, des événements, donc on avait imaginé d’organiser ce bâtiment sur deux niveaux, de faire un grand niveau d’atelier et puis un niveau un peu surbaissé mais qui permettait de garder le hangar brut, un peu comme aujourd’hui, pour faire des exploits, des choses comme ça.

Avez-vous eues d’autres idées pour le développement de la Faculté d’Architecture ?

— On avait imaginé de construire un chapelet de petits bâtiments sur le pourtour, avec une sorte de galerie qui aurait entouré le bâtiment et qui distribuait des maisons, un peu comme à la Faculté d’Architecture à Porto, je ne sais pas si tu vois, où ils ont construit comme ça, c’est Alvaro Siza qui a fait le projet, et l’idée c’est de dire chaque année c’est une maison, Donc il y a une série de maisons comme ça, de la première à la cinquième. Il y a des trucs communs, salle d’expo, bibliothèque, auditoire, mais chaque classe a sa maison et chaque maison était construite d’une manière différente. Il y avait une unité architecturale, mais c’était des expériences spatiales différentes.

Donc, par exemple, sur cette idée-là, on se disait, ça pourrait être chouette d’avoir des maisons, notamment pour les ateliers de master. C’était une alternance, une maison à jardin, une maison à jardin, ou une cour. Et voilà, donc ça, c’était une idée. On avait imaginé de remonter le bâtiment dans la cour d’architecture, le bâtiment central, de virer, de faire un truc plus haut. On a imaginé de couvrir la cour. On a imaginé de développer des trucs en sous-sol. Toute une série de projets comme ça, dont certains étaient des appels du pied aux beaux-arts aussi pour faire des trucs en commun. Ça n’a pas marché. Donc ça a été présenté à l’Université, ça n’a pas marché avec les Beaux-Arts, peut-être pour des tas de raisons.

Des grands cours derrière, plein de bâtiments qui pouvaient servir pour de l’enseignement justement très manuel et des choses comme ça. Donc on a essayé une série de choses et puis finalement, il n’y avait pas vraiment de budget à Université. Donc c’était une des raisons aussi pour laquelle on a développé ce projet Confetti, c’est qu’on aurait pu au fil du temps, libérer un million pour faire ça, ou deux millions pour faire ça, enfin tu vois. C’était cette idée de travailler graduellement. Et aussi, ce qui nous plaisait, c’était l’idée que ça aurait pu être assez éclectique, finalement. Et chaque fois, une expérience d’architecture, un peu comme à Porto, on se disait, chaque bâtiment pourrait être un auteur de projet différent, des techniques différentes, et tout ça pourrait créer un paysage très intéressant pour la formation.

Donc ça a servi de base pour constituer un dossier qui pouvait être la base d’un cahier de charges pour un concours. Et il y a eu cette idée de faire un concours international, parce que comme c’était un budget de, je ne sais plus combien, 8-9 millions je pense, c’est la première phase,

Donc c’était suffisamment important pour ouvrir vraiment le concours et donc ça c’était une bonne chose, si tu veux, ça a amené un certain nombre de projets quand même tous, enfin aucun projet anodin, il y a eu quand même un éventail de propositions intéressantes qui a fait suite.

Comment ce processus a-t-il été organisé ?

— Donc à ce moment-là, il y a eu une organisation du NIF qui a demandé à la faculté de s’organiser pour le suivi du projet, donc il y a eu un comité qui a travaillé sur les cahiers de charge, sur les données qu’il fallait fournir aux auteurs du projet et qui a été chargé du suivi du jury et puis du suivi du projet. Donc ça c’est l’histoire actuelle. Donc le programme qui a servi de base pour l’élaboration du concours et maintenant du projet, c’est un programme qui a été mis au point par la fac d’archi, mais qui a été à un moment donné pris en charge par l’AR-RI, l’administration des ressources immobilières, qui est responsable de tous les travaux et de la gestion de tous les bâtiments de l’Université. Donc ils ont inséré aussi tout leur bus habituel, etc.

Mais donc, en principe, c’est quand même le programme qui a été un peu remanié, aussi peut-être un peu comprimé. Je me souviens qu’on avait notamment fait tout un programme pour des ateliers. Moi j’avais un atelier où on faisait du béton, expérimentation avec le béton, un atelier de mobilier. Donc on avait imaginé avec Norbert de faire un ensemble d’ateliers avec une haut commune et puis des ateliers spécialisés, acier, matière plastique, béton, plâtre, maquette, enfin des choses comme ça tout autour. C’était un programme genre qui faisait, je ne sais plus combien j’étais, J’étais peut-être pas même mille mètres carrés avec la grotte. Tout ça a été réduit. Et puis finalement, avec l’abandon des ateliers d’options, il y a eu aussi l’abandon de tout ce pan là de l’enseignement.

C’est vraiment un aspect de l’enseignement qui en master est vraiment intéressant parce que je pense que les étudiants sont trop dans une sorte d’abstraction, ça s’est aggravé avec le phénomène du dessin informatique aussi, où tu manipules des formes, mais en fait t’es pas dans le réel, ça t’échappe. Et donc ce contrepoint était vraiment intéressant. Enfin, ce n’est pas un détail, mais en tout cas ce que le programme qui a été donné pour le concours, visait en fin de compte à répondre à une série de grands domaines de besoins. Pour les ateliers, je crois que la règle c’est Les ateliers peuvent changer de taille, ils peuvent être petits, ils peuvent être grands. C’est peut-être aujourd’hui beaucoup de petits ateliers et peut-être qu’à un moment donné il y aura des regroupements et donc il faut de la flexibilité.

Est-ce que la flexibilité des espaces était très importante lors de l’élaboration de cahiers de charges ?

— C’est vraiment la clé quand même de la demande. Il y avait alors d’autres besoins qui étaient nés dès la naissance de la fac.

Développement magistral de l’administration. L’administration de malade, bientôt elle aura autant d’étudiants. Je dis ça un peu hors blagant, mais c’est vrai que c’est étonnant de voir qu’avant on avait une chef de bureau d’études et deux secrétaires et puis maintenant tant d’indices, quinze, je ne sais pas combien. C’est bien qu’on a regroupé les deux écoles, mais quand même. Mais il faut dire qu’il y a des tas de domaines et alors l’administration aussi a été fortement, comment je veux dire, remanié au fur et à mesure par l’université pour répondre à son mode de fonctionnement.

Pourquoi ?

— Parce qu’il y a vraiment des secrétariats administratifs qui sont responsables des diplômes et des contenus, qui sont responsables de la vie étudiante, qui sont responsables de la gestion des enseignants, enfin tu vois, c’est une grosse machine. Donc il fallait résoudre la question du regroupement d’administration qui était pour le moment dans des bureaux avant Lombard et à Saint-Luc, enfin tu vois, donc difficile à gérer. Un truc très important quand même qui est arrivé avec la transformation des écoles d’architecture en faculté, c’est qu’il y a eu la recherche qui est apparue, comme étant un truc, c’est pas que ça n’existait pas avant, mais c’était absolument marginal et pas du tout comment dire, pas du tout organisé ni financé.

Donc il a fallu mettre en place à la fois l’intégration d’enseignants-chercheurs, développement doctorat et puis au niveau immobilier, des bureaux, des entités, des laboratoires de recherche, des groupes, etc. Donc ça, c’est aussi un aspect important du programme. Et puis il y avait un aspect quand même assez important qui est, c’est quoi une faculté d’architecture ? C’est un lieu aussi où on doit vivre et vivre en étant conscient de tout et donc les espaces de rencontre, les espaces d’échange, les espaces d’exposition, les lieux collectifs, ça c’était une question importante et je dirais que dans l’élaboration du cas de charge, il y a eu aussi un appel du pied pour que le projet soit une sorte de master plan, donc il s’était exprimé comme tel, développer un master plan.

Pourquoi? Parce qu’ils avaient compris, à travers nos différentes expériences, qu’on travaillait dans un site quand même complexe, avec plusieurs entrées, avec des tas de départements, de l’école des beaux-arts et l’architecture qui cohabite, etc. Et on devait aussi réaliser un programme, on parlait de, je ne sais plus combien, un mètre carré, on parle peut-être de 10.000 mètres carrés ou un truc comme ça, je n’ai plus les chiffres en tête. Donc un gros programme à insérer et donc qui peut s’insérer de différentes manières. Donc quelle est la meilleure? Qu’il y avait la meilleure manière et pour les différentes facettes du programme et pour la conception de l’ensemble et aussi peut-être d’imaginer la planification de ça dans le temps.

Comment le cahier des charges pour le projet de la Faculté d’Architecture a-t-il été élaboré, tout en prenant en compte le contexte environnant ?

— Donc c’était un masterplan et il voulait aussi que, l’idée est passée, que évidemment le projet de la Faculté d’Architecture c’est un projet qui doit être exemplaire sur le plan d’intégration d’une grosse machine dans la ville et de travailler aussi par rapport au contexte dans lequel on est en étant non seulement bien intégré, mais génératif aussi de choses, donc les espaces extérieurs, l’animation que pourraient amener les flux de la fac d’archi et le croisement avec les autres flux, le fonctionnement général du site, tout ça avec l’importance, la qualité biologique, paysagère du site après transformation et densification. Donc tout ça, ça a constitué l’amalgame qui a constitué le cahier de charge.

Pourriez-vous préciser la procédure du jury pour ce concours? Comment le jury a choisit son lauréat ?

— Et donc le jury a choisi, à un moment donné, comme c’était prévu dans la procédure, un bureau avec lequel maintenant il y a tout un processus participatif d’échange et d’évolution du projet, puisque le concours, ça reste une sorte de clé d’entrée pour dire, ben voilà, on aura choisi un bureau avec des sous-traitants, des conseillers, On choisit ce bureau pour les compétences qui apparaissent à travers les références qu’il montre, à travers ses réalisations, et à travers le discours qui va au moment du concours pour dire voilà la question que vous nous avez posée, voilà comment on y répond, voilà ce qu’on propose comme stratégie, donc il y a des trucs qui apparaissent plus intelligents que d’autres. C’est comme ça que ça s’est fait.

Et puis maintenant, il y a un processus vraiment, une fois que l’auteur du projet est nommé, c’est un peu un contrat de confiance. On pense que c’est ce bureau-là qui est celui qui répond le mieux. Le choix se fait avec une grille de paramètres auxquels il faut répondre. On ne peut pas choisir arbitrairement. Il y a des paramètres. Et qui vote pour 10 points, pour 25 points, pour 30 points, pour 5 points. Et donc, en fin de compte, ça c’est, on va dire, la grille rationnelle sur laquelle le jury se base et qui sert aussi à répondre à ceux qui n’ont pas été retenus. Pourquoi? Vous avez eu 5 points sur 20 pour ça, l’autre bureau avait 18, etc.

C’est quand même malgré tout un pari de confiance, parce que les concours c’est aussi une partie du métier, mais c’est basé très fort sur la communication, sur tous les aspects de la communication, la séduction. L’efficacité, la clarté de ta réflexion et de la manière dont tu la transmets, etc. Après, parfois tu as des déconvenues, parce qu’il y a des gens qui sont très forts, des beaux parleurs, et puis après, ça coince. Ça coince, ou bien ils ne sont pas au passé vraiment. Mais enfin, je pense que Le choix du bureau office, c’est pas n’importe qui et je pense que c’est quand même prometteur. Maintenant, l’histoire est entre les mains

Entretien Aloys Beguin

de ceux qui sont en train de gérer l'évolution, notamment les budgets. C'est moins gros que ce qui est annoncé, évidemment.

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Et Saint-Luc aussi avant, ils étaient à rue Sainte-Marie, et il y avait des maisons de maîtres aussi ?

— Oui, c'est ça. Donc au départ ça a vu que c'était un bâtiment un peu néogothique comme ça, avec une cour intérieure, des ailes, il y avait un internat. Dans les années 50-60, c'était très courant d'avoir des internats dans les écoles secondaires aussi parce qu'on ne se déplaçait pas combien on voulait. Donc il y avait un internat et il y avait aussi les petits frères qui habitaient, c'était une communauté religieuse quoi, il y avait une chapelle. Et donc c'était rue Sainte-Marie. Ils ont étendu leurs bâtiments parce que, comme je te disais, au départ c'était une école des arts avec principalement peinture, sculpture, architecture. Puis il y a eu des sections qui ont été développées et une population qui a grandi, etc. Donc il manquait de place. Donc ils ont acheté des bâtiments rue Louvrex, ils ont étendu vers la rue Sainte-Marie, enfin maintenant il y a un gros immeuble de l'immeuble, parce qu'ils ont revendu cette partie-là. Ils avaient acheté une et puis deux maisons sous le boulevard d'Avroy, c'était les ateliers de master, la bibliothèque. Voilà, donc il y a eu une croissance comme ça. Qu'est-ce qui s'est organisé, l'école était quelque part dans un tissu, il fallait qu'elle fasse avec et qu'elle trouve des opportunités.

Aloys Beguin, 1970

Avez-vous connu l'école d'architecture lorsqu'elle était située dans les maisons de maîtres, et si oui, pouvez-vous décrire comment cela fonctionnait à l'époque ?

— Oui, oui, enfin moi je les ai connus pas comme étudiants mais après quand j'ai travaillé pour le Gar, les travaux de recherche dans les années 80, Ils avaient leurs locaux au troisième étage de cet espace-là, de cette maison-là. Il y avait une des maisons où il y avait... Au sous-sol, il y avait eu toute l'organisation d'un espace étudiant, d'une cafette. La population étudiante était beaucoup plus faible à l'époque et donc il y avait une organisation étudiante, par exemple, pour faire des repas et des trucs comme ça, avec une tournante, ça fonctionnait assez bien. C'était assez sympa, c'était le bar. Puis il y avait chaque étage, c'était des salles de cours ou ateliers. Quand c'était des salles de cours, c'était des grandes pièces. Je dirais comme à moitié du bureau ici pour

des pièces de maison de maître.

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Moi, quand j'ai été étudiant en Saint-Luc dans les années 70, on avait cours dans un bâtiment qui avait été construit derrière le bâtiment néo-gothique. Je ne sais pas si tu vois la tour Nettis, l'ancien bâtiment de Reza. Quand tu es rue Louvrex, c'est une tour blanche, genre années 60. Juste derrière, tu vois les bâtiments d'extension de Saint-Luc, c'était à l'intérieur de l'ilot. Nous, on avait les fenêtres de notre atelier et à 3 mètres, on avait les bureaux de Nettis, on voyait les gars qui jouaient aux cartes. C'était des bâtiments qui avaient été construits par, à l'époque, le directeur de Saint-Luc, qui était le frère Mangerin, qui était un ingénieur assez chevronné, très spécialisé en restauration du gothique.

Aloys Beguin, 1970

Et au niveau de l'organisation, comment cela fonctionnait ? Parce que dans une maison de maîtres, mettre des tables, des panneaux d'affichage cela paraît compliqué... C'était toute une organisation ?

— Comment dire, les besoins n'étaient pas énormes. Je dois avouer qu'à l'époque, quand ils ont acheté ce bâtiment, c'était du beau mobilier. C'était assez bien achalandé, bien géré, bien tenu aussi, beaucoup plus respecté qu'aujourd'hui. C'était des plus petits groupes et il y avait un respect des vieux. Il y a eu des projets qui ont été faits parfois pour répondre à certains besoins, certains projets de mobilier pour la bibliothèque notamment, des choses comme ça. Comme disait je ne sais plus qui, on parlait avec d'autres, c'était à Lacan je crois, on parlait d'enseignement d'architecture à l'espace, et tout le monde disait, enfin moi j'ai eu cours dans un ancien monastère gothique, dans les greniers, tu vois, d'autres c'était dans des bâtiments, un ancien grand magasin qui avait été transformé pour Significats Bruxelles. Finalement on s'accommode. Ça fait partie vraiment finalement de l'enseignement d'architecture par rapport à d'autres facultés, c'est beaucoup plus créatif comme situation. Nous autres, on a eu cours, c'était un bâtiment de type fonctionnaliste, années 60-70. Avec des piliers de briques et des fenêtres, comme ça, une alternance, des treillis métalliques, des grands treillis métalliques, et des hourdis dessus. Tu vois, il y avait partout... En dessous, il y avait la gravure et des auditorioes, des salles de plâtre, dessin, etc. Au-dessus, il y avait... Je ne sais plus quelle section des

Beaux-Arts, peut-être la sculpture, je crois qu'elle était au rez-de-chaussée parce que c'était lourd. Il y avait l'architecture qui était au deuxième étage, tout un plateau, et puis au-dessus il y avait la peinture. Et en fait, il n'y avait pas de plafonds. Ça se développait plus ou moins en aile avec une cache-escalier à chaque extrémité.

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Donc, quand on était en 5^e, on travaillait les premières semaines, on organisait l'espace, je me souviens qu'on a même construit, on avait un prof de sciences du milieu qui voulait absolument avoir son bureau au milieu des étudiants et on lui avait construit toute une structure en bois qu'on avait réalisé nous-mêmes, les étudiants. On avait tout fait, les châssis, les portes, tout. Je me souviens que mes filles avaient même cousu des coussins et qu'on avait fait un espace de discussion dans le fond de son bureau. Tu vois, c'était vraiment... C'était très créatif. Je pense que du côté de Lambert-Lombard, c'était un peu pareil à Montefiore. C'est une ancienne école d'ingénieurs.

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

C'était des grands espaces qui ont été investis. Certains ont été investis pour faire des ateliers de travail manuel, des choses comme ça. Donc, on s'adapte finalement un peu aux espaces qu'on a. Je trouve que le grand problème qu'on rencontre, c'est qu'il y a une rationalisation des constructions pour les questions économiques. Un mètre carré, ça coûte, etc. Et donc, je me souviens que quand on a étudié les programmes, on regardait un peu les standards, combien de mètres carrés par étudiant pour un atelier ou globalement pour une fac d'archi, ça varie de 2 mètres carrés par étudiant à 10 m² par étudiant.

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

le groupement universitaire, on avait trop peu de place et donc t'avais des espaces, des ateliers de première année le lundi, de troisième année le mercredi, de master le jeudi et que donc c'était compliqué, les rangements, l'appropriation des espaces et qu'il y avait souvent, c'est un peu des meutes d'étudiants et que c'était pénible parce que c'était des gars qui déposaient leur manteau sur des maquettes petites en construction, enfin des choses comme ça, c'est sûrement connu aussi.

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Aloys Beguin, 1970

Dont le groupe d'étudiants a la responsabilité. Il va chez lui, il fait ce qu'il veut. Ils ont du mobilier, ils ont tout ce qu'il faut. C'est un enseignement de luxe. Chaque étudiant, pendant un an, il va chez lui. Donc, ils peuvent travailler avec le système de contrôle. On pourrait imaginer que l'accès se fasse le soir. Et que ce soit beaucoup plus confortable pour les étudiants. Mais ça c'est très compliqué, c'est quasiment plus possible. À partir du moment où tu as 800 étudiants, si tu dis 800 x 6m², 5000m² d'atelier, Sachant que comme il y a d'autres cours, etc., ces ateliers ne sont quand même pas utilisés 7j/7, même s'il y a des gens qui travaillent. Mais enfin, la tendance est quand même d'arriver à ça.

Annexes B

L'appel d'offre de la Faculté d'Architecture à Liège

- B.1.** Informations et dossiers de sélection fournies par Lisette Bastin
- B.2.** Dossier de concours Altstadt et Karamuk Kuo
- B.3.** Dossier de concours Baukunst
- B.4.** Dossier de concours Muoto, Laboratoire et Baumans-Deffet
- B.5.** Dossier de concours Office KGDVS et Michel Desvigne
- B.6.** Dossier de concours Robbrecht en Daem architecten et Atelier Chora

Informations et dossiers de sélection fournis par Lisette Bastin

Quand l'appel d'offre pour la Faculté d'Architecture a-t-il été lancé ?

— 12/2021 pour la phase 1 d'appels à candidature.

Comment l'Université a défini le budget pour ce concours ?

— Étude de faisabilité interne sur base des besoins et des m²

Comment le jury a-t-il choisi ses lauréats et le premier lauréat, quels étaient les critères clés pour ce choix ?

— Cfr. critères dans le guide de sélection et le csc

TABLE DES MATIÈRES	
I. GUIDE DE SÉLECTION	5
L1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	5
L2 IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR	8
L3 MODE DE PASSATION	8
L4 FIXATION DES PRIX	8
L5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE	9
L5.1 Remarques préalables	9
L5.2 Motifs d'exclusion (Art. 67 à 69 de la loi, 61-64 et 73 AR de la Passation)	9
L5.3 Sélection qualitative	10
L5.4 Critères de limitation du nombre de candidatures retenues et contenu du dossier de candidature	12
L6 JURY	12
L7 COORDINATEUR SÉCURITÉ SANTÉ	13
L8 BUDGET DES TRAVAUX	13
L9 FORME ET CONTENU DE LA CANDIDATURE	13
L9.1 Signature de la candidature	14
L9.2 Avis important	14
L10 DÉPÔT DES CANDIDATURES	14
L10.1 Heures d'ouverture des bureaux	14
L11 OUVERTURE DES CANDIDATURES	15
L12 RÉGULARITÉ DE LA CANDIDATURE	15
L13 CRITÈRES D'ATTRIBUTION	15
L14 DURÉE	16
L15 CLAUSES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	16
L15.1 Objet	16
L15.2 Instructions relatives au traitement de données à caractère personnel	16
L15.3 Confidentialité	17
L15.4 Sous-traitance	17
L15.5 Exercice des droits des personnes	17
L15.6 Notification des violations de données à caractère personnel	17
L15.7 Aide de l'adjudicataire dans le cadre du respect par l'Université de ses obligations	17
L15.8 Mesures de sécurité	17
L15.9 Sort des données	18
L15.10 Délégué à la Protection des Données	18
L15.11 Registre des catégories d'activités de traitement	18
L15.12 Documentation	18
L15.13 Propriété intellectuelle	18
L16 LMG	19
II. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES	20
ANNEXE A: FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION	21
ANNEXE B: SÉLECTION QUALITATIVE - « FICHE DE RÉFÉRENCES »	25
ANNEXE C: SÉLECTION QUALITATIVE - « FICHE RÉFÉRENCES PERTINENTES »	28

Guide de sélection
du marché public de SERVICES ayant pour objet :

« Désignation d'un auteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de regroupement de la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège sur le site Fonck »

PROCÉDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION
PCAN/2151S

REMARQUE IMPORTANTE

Toute question relative aux documents de ce marché est à envoyer par mail à **CESAME – Service Achats - Marchés publics à l'adresse marches@uliege.be avant le 7 février 2022 à 12h.**

Cette date butoir est fixée afin d'assurer le suivi des questions et l'établissement d'éventuel(s) addendum. **Passé cette date, nous ne pouvons garantir un retour.**

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Nom : CESAME - Service Achats - Marchés publics - Aurore Liégeois
Téléphone : +32 4 364 3224
Email : aurore.liegeois@uliege.be

RESPONSABLE TECHNIQUE :

Nom : Administration des Ressources Immobilières - Anne-Françoise Marique

RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
- Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
- Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
- Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
- Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
- Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

DÉROGATIONS, PRÉCISIONS ET COMMENTAIRES

ARTICLE 58 DE LA LOI DU 17 JUIN 2016

Le présent marché concerne une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux liée au projet précité. Le marché n'est pas divisé en lots pour les raisons principales suivantes :

Il importe que chaque étape et chaque sous-étape du projet soit réalisée par le même attributaire, au risque de compromettre la cohérence du projet d'ensemble et de rendre l'exécution du présent marché excessivement coûteuse et difficile sur le plan technique ;

L'esquisse à présenter au stade de l'offre doit inclure toutes les dimensions de la conception. L'architecte serait incapable de présenter seul une telle pré-esquisse, de sorte qu'une division en lots par type de compétence est impossible ;

La mission d'auteur de projet suppose la coordination par celui-ci de plusieurs compétences en vue d'assurer la bonne exécution du marché. Si le marché de services était divisé en lots, l'architecte chargé de la coordination de ceux-ci verrait sa capacité à agir sur des prestataires tiers et non choisis déformée.

I. GUIDE DE SÉLECTION

Le guide de sélection explique la phase de sélection du marché "Désignation d'un auteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de regroupement de la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège sur le site FONCK".

Par celui-ci, le pouvoir adjudicateur invite les parties intéressées à soumettre une demande de participation pour le présent marché. Ce guide vise à sélectionner les candidats qui seront invités à remettre une offre dans la deuxième phase de la procédure d'attribution, sur base du cahier des charges qui ne sera envoyé qu'aux candidats sélectionnés au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre l'offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016.

Le guide de sélection a pour seul objectif d'offrir aux candidats intéressés la possibilité d'introduire une demande de participation sans obligation d'exhaustivité. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déroger aux dispositions du présent guide de sélection au cours de la procédure dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux principes de transparence, d'objectivité et d'égalité de traitement. Le pouvoir adjudicateur n'utilisera ce droit que dans la mesure où cela n'entraîne aucune distorsion de concurrence ni aucune discrimination à l'encontre des candidats. A cette fin, les candidats seront explicitement informés de la moindre modification (dérogation, adaptation ou ajout).

Ce guide de sélection fait partie intégrante des documents du marché. Par "documents du marché", on entend les documents applicables au marché, y compris tous les documents additionnels et autres documents auxquels ils se rapportent.

I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ

Le présent marché de services porte sur la désignation d'un auteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux du regroupement de la Faculté d'Architecture de l'Université sur le site FONCK. Ce projet de regroupement de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck est un projet prioritaire inscrit au Plan Stratégique Infrastructures de l'Université. Le site concerné est celui de la caserne Fonck que la Faculté d'Architecture de l'Université partage avec l'ESA. Le plan des propriétés est fourni en annexe. Le projet de regroupement de la Faculté implique d'augmenter les surfaces disponibles, sur les propriétés Université du site par l'aménagement et la densification des bâtiments existants, la déconstruction-reconstruction, la construction de nouvelles infrastructures, etc. Le Pouvoir adjudicateur n'impose aucune préférence a priori et il appartient aux soumissionnaires de proposer leur vision pour rencontrer les objectifs définis dans le présent cahier spécial des charges, tenant compte des contraintes établies, notamment en termes d'enjeux, de propriétés foncières et de budget disponible.

L'Université et sa Faculté d'Architecture ont identifié 4 enjeux majeurs, en particulier, qui s'articulent autour du présent projet :

- L'intégration urbaine, patrimoniale et contextuelle à l'échelle du schéma directeur** : le projet s'inscrit sur le site de la caserne Fonck, dont certaines parties sont classées, dans un contexte urbain de centre-ville densément bâti. Il doit être l'occasion de repenser les liens de l'Université et de sa Faculté d'Architecture au quartier d'Outremouse et à la Ville et réciproquement tout en conservant et en renforçant l'intégrité, la qualité et les usages des espaces de vie de l'Ilot et du voisinage. A l'échelle du site, que l'Université partage avec l'ESA, le projet doit permettre d'accroître les surfaces de la Faculté d'Architecture afin de permettre son regroupement et de structurer celles-ci de façon cohérente, fonctionnelle et qualitative.
- La conception architecturale et urbaine durable**, en phase d'utilisation et en cycle de vie (approche en coût global). A l'heure de la transition énergétique et de la lutte contre les changements climatiques, la qualité urbanistique et architecturale est indissociable d'une exemplarité au niveau des performances énergétiques et environnementales du projet. Il ne s'agit pas de se limiter à mettre en œuvre des technologies permettant de réduire les consommations du bâtiment ou de produire des énergies renouvelables mais bien de développer une approche holistique où conception du projet, autonomie architecturale et rationalisation des besoins des bâtiments s'intègrent harmonieusement, dans l'enveloppe budgétaire fixée. Cette approche intègre notamment la réalisation d'un projet dont la maintenance et l'entretien sont intégrés dès la conception afin d'être maîtrisés tout au long de la vie du bâtiment. Sont également un point d'attention de l'Université les questions de circularité et de réemploi. Le développement durable et la qualité de la conception sont donc

GLOSSAIRE

OPÉRATEUR ECONOMIQUE : toute personne physique ou morale de droit public ou de droit privé qui offre des services sur le marché.

CANDIDAT : opérateur économique qui introduit une demande de participation à un marché.

GROUPEMENT : association de plusieurs opérateurs économiques (société simple, coentreprise, etc.) qui forment ensemble un seul candidat. La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques.

MANDATAIRE : opérateur économique qui représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur et dispose d'un pouvoir de signature pour les autres membres du groupement.

TIERS : opérateur économique auquel le candidat entend faire appel pour assumer certaines prestations ou compétences (sous-traitant, consultant, etc.). Attention : Pour le présent marché, le candidat ne peut pas recourir à la capacité d'un tiers pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés).

intrinsèquement liés avec comme objectifs de faire du campus un lieu vivant de travail, d'études, d'échanges ouvert sur la ville.

- Les besoins de la Faculté d'Architecture**, pour permettre son regroupement et son développement sur le site Fonck, à ce stade du projet, sont repris dans le tableau en annexe T.01, par fonctions principales. En fait partie la réflexion sur la réorganisation des espaces et des fonctions au sein des bâtiments existants et de la zone de projet mise à disposition (propriété foncière de l'Université + zone de la bibliothèque B15 - voir annexe T.02). L'adéquation entre les surfaces utiles nécessaires au regroupement de la Faculté sur le site et les potentialités d'urbanisation du site (en ce y compris le nécessaire maintien et le renforcement d'espaces extérieurs de convivialité) impose une réflexion approfondie sur le **programme d'une Faculté d'Architecture, l'organisation et la rationalisation des espaces** et d'envisager le campus comme un « living lab » organisé autour de lieux d'études et de travail flexibles, modulables partagés.
- L'enseignement hybride** (en présentiel sur le campus et à distance) appliqué à une Faculté d'Architecture implique une réflexion et une intégration dès la phase de conception du projet de regroupement.

Le présent marché de services consiste en une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Les compétences requises pour ce marché sont : l'architecture et urbanisme (schéma directeur), la stabilité, les techniques spéciales, la PEB et le développement durable, l'acoustique, le design mobilier, l'audiovisuel et le design signalétique.

Attention : Au présent stade des demandes de participation (candidatures), seules la **compétence architecture** et la **compétence urbanisme (schéma directeur)** sont demandées (voir sélection qualitative).

La mission de l'auteur de projet à désigner au terme de la présente procédure est structurée en 3 étapes :

- ETAPE 1 - SCHEMA DIRECTEUR – PROGRAMMATION – ESQUISSE** :

Cette première étape de la mission de l'auteur de projet vise à établir une vision globale du regroupement de la Faculté sur le site Fonck sur base de la première esquisse retenue par le jury à l'issue du processus de désignation de l'adjudicataire du présent marché, des données reprises dans le cahier spécial des charges, des documents complémentaires qui seront remis aux candidats sélectionnés en phase 2 et des discussions avec le comité de suivi du projet. Plus particulièrement, cette étape vise à (1) établir le schéma directeur final de l'implantation de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck (bâtiments existants (dont le positionnement par rapport aux modules containers implantés sur le site à maintenir, réutiliser ou évacuer) et nouveau(s) bâtiment(s), espaces extérieurs, liens et ouvertures sur la ville...) considérant que les bâtiments et propriétés foncières de l'ESA sont figés et non concernés par le présent projet, hors la zone de la bibliothèque (cf. annexe T.02) ; (2) établir la programmation du projet complet de regroupement de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck ; (3) établir l'estimatif budgétaire détaillé nécessaire pour la réalisation du projet d'ensemble (étape 2 et étape 3) ; (4) établir la proposition budgétisée qui doit rencontrer les objectifs de l'Université et de la Faculté pour la mise en œuvre de la première partie des travaux dans la suite immédiate de la validation de la programmation et du plan masse et (5) formaliser l'esquisse détaillée finale pour cette partie.

- ETAPE 2 – MISSION COMPLETE D'AUTEUR DE PROJET POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES TRAVAUX CORRESPONDANT A L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DEFINIE DANS LE PRESENT CAHIER SPECIAL DES CHARGES (VOIR CHAPITRE I.6 MONTANT DES TRAVAUX)** :

A l'issue de l'étape 1 de la mission portant sur la vision globale (schéma directeur) du regroupement de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck, un scénario sera validé pour mettre en œuvre la première partie des travaux, dans l'enveloppe budgétaire disponible (voir chapitre I.6 Montant des travaux). Les travaux faisant l'objet de cette étape, dans le respect strict de l'enveloppe fermée définie pour les travaux (voir chapitre I.6 Montant des travaux) doit permettre à la Faculté son regroupement complet sur le site et permettre le maintien de l'activité actuelle sur le site Fonck pendant toute la durée des travaux.

Cette étape comprend 7 sous-étapes :

- Sous-étape 2.1. Avant-projet détaillé définitif ;

- Sous-étape 2.2. Dossier de demande de permis (pour l’ensemble du projet) ;
 - Sous-étape 2.3. Projet d’exécution, dossier de consultation du marché (plans, cahier des charges, métrés, estimations) ;
 - Sous- étape 2.4. Consultation du marché, analyse des offres ;
 - Sous- étape 2.5. Contrôle de l’exécution ;
 - Sous- étape 2.6. Réception provisoire des travaux ;
 - Sous- étape 2.7. Réception définitive des travaux.

- ÉTAPE 3 – MISSION COMPLÈTE D'AUTEUR DE PROJET POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES TRAVAUX CORRESPONDANT A L'ENVELOPPE BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE QUI SERAIT DEGAGÉE AU TERME DE L'ÉTAPE 2 – TRANCHE CONDITIONNELLE**

La tranche conditionnelle ne sera levée que si l’Ulùgë décide d’octroyer une enveloppe budgétaire complémentaire pour le projet. La tranche conditionnelle pourra être levée au plus tard à la réception définitive des travaux qui font l’objet de l’étape 2 décrite ci-dessus.

Le contenu détaillé de chaque étape et sous-étape de la mission est précisé dans les clauses techniques du cahier spécial des charges (conditions d’exécution du marché).

La mission pourra être interrompue par l’Université à la fin de chacune des étapes ou sous-étapes sans qu’il soit dû à l’Auteur de Projet une indemnité de quelque nature, ou-déjà des honoraires dus. Pour être considérée comme entamée, chaque étape ou sous-étape doit faire l’objet d’un ordre de mission écrit de la part de l’Université. L’adjudicataire ne peut donc entamer l’étape ou sous-étape suivante de sa mission qu’après en avoir reçu l’ordre écrit.

L’Université mettra à disposition des candidats sélectionnés un relevé de géomètre du site, un relevé des installations électriques, une note d’orientations, les plans de niveau en dwg des bâtiments du site et des éléments programmatiques. Les autres relevés sur place et les formalités administratives de toute nature liées au projet font partie de la mission d’auteur de projet. Font également partie de la mission d’auteur de projet, toutes les études, expertises et essais complémentaires (hors le coût des essais de sol de stabilité et de pollution qui est pris en charge par l’Université) nécessaires à la mission. L’auteur de projet prévoit et étudie tous les travaux annexes nécessaires à la réalisation du projet entièrement terminé, fonctionnel et respectant les normes et réglementations. L’Université ne se réserve pas de travaux.

A titre indicatif, les candidats retenus en seconde phase devraient être désignés par l’Université en avril 2022. Les offres (esquisse, maquette, notes et approche budgétaire en gros postes) à remettre en phase 2 par les candidats retenus à l’issue de la phase 1 de la présente procédure de sélection devraient être demandées pour fin juin 2022. La défense orale des offres devant le Jury devrait être fixée fin août 2022 et l’auteur de projet adjudicataire du présent marché devrait être désigné par l’Université en septembre 2022. Ces délais sont donnés à titre strictement informatif.

REMARQUE

Le présent cahier spécial des charges vise un auteur de projet. Si cet auteur de projet comporte plusieurs prestataires afin de rassembler les compétences nécessaires au marché, il forme une équipe. Il est donc attendu que chacun des membres de l’équipe s’implique pleinement, tant dans le temps de la désignation que, le cas échéant, le temps de la mission. Toutes les mentions que le présent cahier spécial des charges fait à l’auteur de projet ou au candidat visent donc bien entendu l’architecte mais également si applicable, ses éventuels sous-traitants et co-contractants.

LEU DE PRESTATION DU SERVICE :

Ulùgë, Campus du centre-ville, site Fonck, Boulevard de la Constitution, 41 – 4000 Liège

Page 7

I.5 MOTIFS D’EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE

I.5.1 REMARQUES PRÉALABLES

ATTENTION : Au présent stade des demandes de participation (candidatures), seules les compétences architecture et urbanisme (schéma directeur) sont demandées. En vertu de l’article 852 de la loi du 17.6.2016, le candidat (seul ou en groupement) inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimums exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.). Lorsqu’un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu’on appelle un « groupement » (société simple, coïtaoince, etc.).

La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l’offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat doit être valablement donné à l’un des opérateurs du groupement, appelé « Mandataire » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l’égard de l’adjudicataire.

Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture.

Les candidats retenus devront s’adjindre les autres compétences (la stabilité, les techniques spéciales, la PEB et développement durable, l’acoustique, le design mobilier, l’audiovisuel et le design signalétique) en vue de la production et de la remise des offres. Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l’objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer les compétences requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative.

La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l’objet de la présente mission.

A l’exception des opérateurs qui apportent les compétences principales, Il est précisé qu’un opérateur (compétences demandées en phase 2 de la procédure) peut faire partie de plusieurs équipes soumissionnaires en qualité de sous-traitant.

I.5.2 MOTIFS D’EXCLUSION (ART. 67 À 69 DE LA LOI, 61-64 ET 73 AR DE LA PASSATION)



L’opérateur économique produit le **Document unique de marché européen (= DUME)**, qui consiste en une déclaration sur l’honneur propre actualisée et qui est accepté par le pouvoir adjudicataire à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou de ses tiers pour confirmer que l’opérateur économique concerné :

- 1° ne se trouve pas dans l’une des situations d’exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 ;
- 2° répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l’article 71 de la loi du 17 juin 2016.

Lorsque l’offre est remise par un groupement économique, chacun de ses participants produit le DUME et le joint aux documents de l’offre.

MARCHE À SUIVRE POUR COMPLÉTER LE DUME :

- Rendez-vous sur le site *https://dume.publicprocurement.be*, et choisissez votre langue.
- A la question “Qui êtes-vous”, répondez “Je suis un opérateur économique”.
- A la question “Quelle action souhaitez-vous effectuer ?”, répondez “Générer réponse”.
- Complétez votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des parties “Procédure” et “Exclusions”.
- Pour la partie “Sélection”, à la question “Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?” répondez non. Dans ce cas, il vous est demandé une indication globale pour les critères de sélection.
- Précisez si vous satisfaites à tous les critères de sélection exigés.

Page 9

I.2 IDENTITÉ DE L’ADJUDICATEUR

Université de Liège (Patrimoine de l’Université de Liège)

I.3 MODE DE PASSATION

Conformément à l’article 38, § 1, 1° b) (conception ou solutions innovantes) de la loi du 17 juin 2016, le marché est un marché de services passé par procédure concurrentielle avec négociation. Ce marché est soumis à la publicité européenne.

La procédure se déroule en deux phases successives :

- PHASE 1 :** phase de sélection qualitative des candidats. A l’issue de la phase 1, qui fait l’objet du présent dossier de candidature, un minimum de 3 et un maximum de 5 candidats seront retenus sur base du dossier de candidature, conformément à l’article 79 de la loi du 15 juin 2016 et pour autant que le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection et aux niveaux minimums de capacité soit supérieur ou égal au nombre minimum fixé par le pouvoir adjudicateur. Ces derniers sont invités à remettre offre.
- PHASE 2 :** Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d’une esquisse d’une maquette et de notes rendant compte des propositions fonctionnelles, conceptuelles et budgétaires formulées par les soumissionnaires.

Une visite du site et une séance de questions-réponses seront organisées pour les soumissionnaires admis en phase 2.

A l’issue de la seconde phase, chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au cahier spécial des charges et l’ayant obtenue devant le jury mais n’ayant pas été désigné adjudicataire du marché recevra un dédommagement forfaitaire de 6.000 € hors TVA, s’agissant d’un dédommagement, il n’y a pas d’application de la TVA. Le jury peut décider de ne pas classer certaines équipes si le niveau des documents remis ne remplit pas ses exigences minimales. Dans le cas où le Pouvoir adjudicateur met fin à la procédure pour quelque raison que ce soit, les participants ne recevront pas ce dédommagement.

I.4 FIXATION DES PRIX

Le présent marché consiste en un marché à **prix global**.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l’ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

ÉLÉMENTS INCLUS DANS LES PRIX

L’article 29 de l’arrêté royal du 18 avril 2017 est complété comme suit :

L’opérateur économique est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais, taxes et impositions généralement quelconques grevant les services.

Notamment inclus dans le prix des prestations les réductions et/ou ristournes que le soumissionnaire peut accorder.

Il y a lieu d’observer qu’il appartient au soumissionnaire d’établir le montant de sa soumission suivant ses propres constatations, opérations, calculs et estimations.

Page 8

- Après avoir complété l’entièreté du formulaire, cliquez sur ‘Aperçu’ en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre offre.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu’ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valides.

I.5.3 SÉLECTION QUALITATIVE

I.5.3.1 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU CANDIDAT (CRITÈRES DE SÉLECTION)

Non applicable.

I.5.3.2 CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT (CRITÈRES DE SÉLECTION)

Le soumissionnaire doit, soit satisfaire aux obligations mentionnées ci-dessous.

Le soumissionnaire doit disposer d’une connaissance et d’une expérience approfondies des services visés dans le présent marché. Pour l’appréciation de la capacité technique du soumissionnaire, les références suivantes sont requises.

1. COMPOSITION DE L’ÉQUIPE – COMPÉTENCES REQUISES : ARCHITECTURE

Le soumissionnaire détermine le nombre de membres nécessaires à la constitution de son équipe pour mener à bien le présent marché, dans les conditions et délais imposés dans le présent cahier spécial des charges. Chaque CV est établi sur 2 pages A4 (une page = 1 face) maximum.

ATTENTION : Il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites : l’ajout de tout document supplémentaire est pros crit.

NIVEAU MINIMUM REQUIS POUR CE CRITÈRE :

L’équipe chargée de la compétence architecture doit être constituée au minimum de **1 architecte ou ingénieur architecte** régulièrement inscrit à l’ordre des architectes ayant au minimum 5 ans d’expérience et autorisé à introduire des demandes de permis d’urbanisme en Belgique. A défaut, le soumissionnaire doit s’engager à effectuer les démarches requises et démontrer qu’il répond aux exigences de la loi pour obtenir les autorisations nécessaires dans un délai lui permettant d’exécuter la mission. Le CV de l’architecte/ingénieur architecte fait état de sa formation et de son expérience en conception architecturale, suivi de chantier et gestion de projets complexes. Les soumissionnaires étrangers fournissent la preuve de leur inscription à un ordre professionnel d’architectes ou leur agrément à exercer cette profession dans leur pays d’origine.

2. RÉFÉRENCES DE PROJETS SIMILAIRES - COMPÉTENCES REQUISES : ARCHITECTURE ET URBANISME (SCHÉMA DIRECTEUR)

Le soumissionnaire fournit une liste de références, pour chaque compétence requise à l’étape de candidature (architecture et urbanisme (schéma directeur)) des principaux projets similaires en taille et en complexité réalisés au cours des 5 dernières années (à compter de la date d’ouverture des offres du présent marché) et démontrant sa capacité à répondre aux critères techniques et de qualité que s’est fixés l’Université dans le cadre du présent projet. Les listes sont établies séparément par compétence principale, avec identification précise de l’opérateur qui assume cette compétence pour le présent marché.

Parmi ces listes de références, il identifie celles qui répondent aux niveaux minimums requis ci-dessous pour la compétence « architecture » et pour la compétence « urbanisme (schéma directeur) » :

REMARQUES

1) Toutes les références demandées ci-dessous doivent être présentées, selon la « fiche référence – sélection qualitative » fournie en annexe B et reprendre explicitement les éléments suivants :

- Titre du projet et adresse du bien concerné ;

- Nom et coordonnées du Maître d’Ouvrage ;
- Présentation de la mission, avec identification des caractéristiques principales du pro-jet eu égard à la compétence principale concernée ;
- Type de projet : rénovation / transformation / nouvelle construction / ... ;
- Programme ;
- Surfaces concernées en m² brut ;
- Identification des prestations fournies par le soumissionnaire et type de maîtrise d’œuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.) ;
- Budget indicatif total et par partie (architecture, techniques spéciales, stabilité…) htva ;
- Dossier soumis aux marchés publics ;
- Stade du projet : date de réception provisoire ou de réception définitive ;
- Deux à cinq visuels du projet.

Chaque-fiche est présentée sur **maximum 4 pages A4 (1 page = 1 face)**, 2 à 5 visuels **compis** dans ce nombre de pages. L’attestation de bonne exécution est fournie séparément de ces 4 pages.

ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites : l’ajout de tout document supplémentaire est pros crit.

- Toutes les références « a » architecture a présentées doivent concerner des projets terminés dans les cinq dernières années précédant la date d’ouverture des offres du présent marché. Par bâtiments terminés, il est entendu des projets dont la réception provisoire et/ou la réception définitive des travaux ont été octroyées, ou plus tard, il y a cinq ans à dater de la date d’ouverture des offres du présent marché.
- Une même référence peut être acceptée pour plusieurs catégories (A/architecture + B/urbanisme (schéma directeur)) pour autant qu’elle réponde aux niveaux minimums précisés dans chacune des catégories concernées.

NIVEAU MINIMUM REQUIS :

a) Architecture :

Au minimum deux références de projets conçus par l’architecte (ou la société momentanée d’architectes) qui signera la demande de permis et qu’il juge représentatives de son art :

- Toutes les références portent sur un budget de travaux supérieur à 1.500.000 € hors TVA.
- Toutes les références portent sur des bâtiments tertiaires (bureaux, enseignement, hôtels, etc.).
- Au moins une de ces références porte sur un bâtiment scolaire de plus de 1.000m² brut.
- Au moins une de ces références porte sur un projet soumis à la législation sur les marchés publics.
- Toutes les références sont accompagnées d’une attestation de bonne exécution signée par le Maître de l’ouvrage ou stade de la fin des travaux (réception provisoire ou définitive octroyée ou cours des 5 dernières années, à dater de la date d’ouverture des offres du présent marché).

Ces références doivent appartenir à l’opérateur économique qui sera chargé des études et de la gestion des travaux, (conception, études, rédaction du cahier des charges et suivi de l’exécution), faisant par cette dernière la preuve de ses compétences en cette matière.

b) Schéma directeur

Au minimum une référence de schéma directeur développant une vision architecturale et urbaine à l’échelle d’un site multifonctionnel conçue par l’opérateur économique qui sera chargé de cette compétence dans l’exécution du présent marché et qu’il juge représentative de son art :

- La référence porte sur la production d’un schéma directeur pour un site de minimum 3.000m² comprenant une mixité de foncions (logements, tertiaire, espaces extérieurs, etc.).
- La référence est accompagnée d’une attestation de bonne exécution signée par le Maître de l’ouvrage (validation du schéma directeur par le Maître de l’ouvrage au cours des 5 dernières années, à dater de la date d’ouverture des offres du présent marché).

FONCTIONNEMENT ET DÉLIBÉRATION DU JURY

Le jury a un pouvoir d’avis. Toutefois, son avis sera soumis à l’approbation du Bureau Exécutif de l’Université.

Le jury émet son avis à l’unanimité.

Si un consensus n’est pas trouvé entre les membres du jury, il sera procédé à un vote. L’avis sera, en cas de vote, pris à la majorité simple des voix.

Le quorum est atteint lorsqu’au moins la moitié des membres est présente.

Le Président du Jury sera la Directrice de l’Administration des Ressources Immobilières de l’Université de Liège et sa voix sera prépondérante en cas de partage égal des voix.

Outre la séance de défense orale de chaque soumissionnaire admis en phase 2 devant le jury, le jury pourra auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

La défense orale de chaque soumissionnaire se déroule à huis-clos.

Le jury pourra réinterroger les candidats sur certains points sur lesquels il souhaite des éclaircissements.

I.7 COORDINATEUR SÉCURITÉ SANTÉ

L’Ulùgë désignera un coordinateur sécurité santé pour la phase « projet » et la phase « réalisation » de la mission.

Ses honoraires sont payés directement par l’Université.

Les coordonnées du CSS seront transmises à l’adjudicataire du présent marché.

I.8 BUDGET DES TRAVAUX

Le budget des travaux (démolition, construction, abords…), hors tva, hors révision des prix en cours de chantier, hors honoraires fixés pour la première partie des travaux (qui fait l’objet de l’étape 2 de la mission de l’auteur de projet) s’élève à 7.000.000€ HTVA. Il s’agit d’une enveloppe fermée qui comprend l’ensemble des travaux relatifs à la réalisation de la première partie des travaux (étape 2 de la mission de l’auteur de projet), permettant le regroupement de la Faculté et respectant les normes et réglementations.

Il faut entendre par « travaux », les travaux et fournitures qui font l’objet de la mission, y compris les abords, les raccordements et les frais divers (études, frais administratifs, etc.) dont l’Auteur de Projet doit tenir compte dans son étude dont l’objectif est la réalisation d’un projet entièrement terminé et fonctionnel. Le mobilier et l’équipement audiovisuel sont inclus dans ce montant.

Ce montant comprend par ailleurs une réserve de 10% destinée à des imprévus pouvant survenir au cours de la période d’études jusque l’attribution du(des) marché(s) de travaux. Cette marge est signalée dans le tableau récapitulatif de l’offre et donc à prendre en compte par le soumissionnaire.

L’Université ne se réserve pas de travaux.

En cas d’allotissement du marché de travaux, cette estimation du montant des travaux couvre les charges liées à la coordination des entreprises.

I.9 FORME ET CONTENU DE LA CANDIDATURE

Le candidat établit sa candidature **en français** sur le modèle annexé à la note le cas échéant. Si le candidat établit sa candidature sur d’autres documents que le formulaire prévu, il supporte l’entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu’il a utilisés et le formulaire.

Les demandes de participation étant transmises par des moyens électroniques, le rapport de dépôt doit être revêtu d’une signature électronique qualifiée.

Cette référence doit appartenir à l’opérateur économique qui sera chargé de la compétence « schéma directeur », faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

I.5.4 CRITÈRE DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATURES RETENUES ET CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les critères utilisés pour limiter le nombre de candidats retenus sont les suivants :

CRITÈRE 1 – LA MOTIVATION DU CANDIDAT PAR RAPPORT À L’OBJET DU PRÉSENT MARCHÉ : évaluée sur base d’une note d’une page A4 (une page = une face), incluant les éventuels visuels, expliquant ses motivations à présenter sa candidature et faisant valoir comment il entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu de l’objet du marché, du contexte existant, des contraintes et enjeux qu’il perçoit dans le cadre spécifique du présent projet.

CRITÈRE 2 – L’ADÉQUATION DU PROFIL DU CANDIDAT PAR RAPPORT À L’OBJET DU MARCHÉ : évaluée sur base d’une note de présentation du candidat d’une page A4 (une page = une face) dans laquelle il explique en quoi son profil est adéquat par rapport à l’objet du marché et les raisons pour lesquelles il travaille seul ou en équipe (cette note identifi era clairement l’architecte qui sera chargé de la conception et de la gestion des travaux).

CRITÈRE 3 – LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ DE TROIS RÉFÉRENCES CHOISIES PAR LE CANDIDAT PAR RAPPORT À L’OBJET DU MARCHÉ : évaluée sur base d’une présentation détaillée de chaque référence (textes et visuel). Les trois références (constituées ou non) présentées dateront des 7 dernières années à compter de la date d’ouverture des offres du présent marché. Ces références sont présentées selon le canevas « fiche référence pertinente » repris en annexe C. La présentation doit permettre de saisir la pertinence de la référence par rapport à l’objet spécifique du présent marché. Chaque référence est présentée sur un maximum de 4 pages A4 (une page = une face), 4 visuels maximum inclus.

ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites : l’ajout de tout document supplémentaire (de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, références supplémentaires, etc.) est pros crit.

CRITÈRE D’APPRÉCIATION

L’appréciation de ces critères se fait par un comité technique composé de représentants de CESAME (marchés publics et service juridique), de l’Administration des Ressources Immobilières et de représentants des utilisateurs (Faculté d’Architecture).

I.6 JURY

Pour l’attribution du marché (phase 2), le pouvoir adjudicateur sera assisté dans ses choix par un jury composé de membres tant internes qu’externes à l’adjudicataire.

Le jury est composé conformément à l’article 119 de l’arrêté royal du 18 avril 2017. Pour ce marché, il est composé des membres suivants :

- Le fonctionnaire délégué ou son-sa représentant.e
- Un.e représentant.e du service urbanisme de la ville de Liège
- Le Vice-Recteur aux Infrastructures,
- L’Administrateur
- La directrice de l’ARI
- Deux gestionnaires de projets à l’ARI
- Quatre représentants de la Faculté d’Architecture
- Un à deux experts extérieurs

Compte tenu de la qualification professionnelle d’architecte exigée pour participer au marché le jury comprendra en son sein au minimum 1/3 des membres ayant la qualité d’architecte ou qualification équivalente.

Si l’un des jurés ne peut participer à une séance de délibération, il pourra donner procuration à un autre juré (ayant la même qualité que lui s’il s’agit d’un architecte). Une suppléance pourra toutefois être assurée à l’initiative de l’organisateur en cas de défection d’un membre du jury.

Page 12

Lorsque la candidature est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l’offre l’acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

I.9.1 SIGNATURE DE LA CANDIDATURE

Il est rappelé que l’offre introduite via la plate-forme E-Tendering doit toujours **être signée électroniquement** par la ou les personne(s) compétente(s), dûment habilitée(s) à engager le soumissionnaire dans le cadre d’une procédure de marché public.

Le soumissionnaire joint à son offre tout document justificatif attestant des pouvoirs du/des signataires de l’offre au moment du dépôt de celle-ci (procuration, extrait des statuts en vigueur et/ou acte authentique ou sous seing privé, …). Le cas échéant, notamment dans l’hypothèse d’un document non spécifique aux marchés publics, le soumissionnaire précite les passages pertinents au sein des documents justificatifs qu’il communique. En l’absence de justification pertinente, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas réinterroger le soumissionnaire à ce sujet et de considérer l’offre comme étant affectée d’une irrégularité substantielle.

Le rapport de dépôt de l’offre doit être revêtu d’une signature électronique qualifiée (signature globale), moyennant une des méthodes suivantes : E-ID ou 3rd party (certificat externe : <https://webgate.ec.europa.eu/li-browser/#/>). A cet égard, le soumissionnaire étranger veillera à disposer en temps utile des outils lui permettant de signer électroniquement son offre.

Cette signature électronique globale des documents lors de leur dépôt sur la plateforme E-Tendering est la seule qui est prise en compte. Il n’est dès lors pas nécessaire de signer individuellement et/ou manuscritement l’offre, ses annexes et le DUME, le cas échéant.

Si le soumissionnaire est un groupement sans personnalité juridique formé par plusieurs personnes physiques ou morales, l’offre est signée par chacun de ses membres. Alternativement, le groupement peut désigner dans son offre celui des membres qui est chargé de le représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur. Dans cette hypothèse, outre les documents justificatifs précités, le soumissionnaire joint à son offre tout document justificatif attestant du pouvoir ainsi conféré à l’un des membres.

I.9.2 AVIS IMPORTANT

Il est demandé que tous les documents soient fournis au format PDF.

Dans la mesure du possible, le candidat compilera tous les documents faisant partie de sa candidature dans un seul et même document PDF à l’exception des documents de sélection qualitative (capacité technique) et de limitation du nombre de candidats qui font l’objet d’un pdf séparé clairement identifié.

I.10 DÉPÔT DES CANDIDATURES

Seules les demandes de participation qui sont envoyées au plus tard avant le **22 février 2022 à 11h00** via le site internet e-Tendering seront acceptées par le pouvoir adjudicateur. Le site internet e-Tendering garantit le respect des conditions établies par l’article 14, §7 de la loi du 17 juin 2016.

Il y a lieu de remarquer que l’envoi d’une demande de participation par e-mail ne répond pas à ces conditions. Dès lors, il n’est pas autorisé d’introduire une demande de participation par ce moyen.

Par le seul fait de présenter une demande de participation totalement ou partiellement par des moyens électroniques, le candidat accepte que les données découlant du fonctionnement du dispositif de réception de sa demande de participation soient enregistrées.

Plus d’informations peuvent être obtenues sur le site : <http://www.publicprocurement.be> ou via le numéro de téléphone du helpdesk du service e-Procurement : +32 (0)2 740 80 00.

La demande de participation ne peut pas être introduite sur papier.

HEURES D’OUVERTURE DES BUREAUX

Les bureaux de CESAME - Marchés Publics sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Vu le contexte COVID-19, les agents de CESAME - Marchés Publics pourraient être en télétravail. Le service reste joignable par e-mail marches@uliege.be et les agents disponibles du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Nos bureaux sont fermés du 24 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclus.

I.11 OUVERTURE DES CANDIDATURES

Les demandes de participation sont introduites électroniquement, il n’y a pas d’ouverture des offres en séance publique.

Le dossier de soumission comprenant le cahier spécial des charges sera envoyé aux candidats retenus en avril 2022. Cette date est donnée à titre informatif et ne constitue en aucun cas un engagement pour le pouvoir adjudicateur.

I.12 RÉGULARITÉ DE LA CANDIDATURE

Conformément à l’article 76 § 4 de l’Arrêté Royal du 18 avril 2017, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser une candidature ou une offre qui comporte une irrégularité substantielle.

I.13 CRITÈRES D’ATTRIBUTION

N°	Description	Pondération
1	Qualité du concept et de l'intervention architecturale, urbanistique et paysagère développée pour le projet à l'échelle du schéma directeur et de ses propositions de mises en œuvre	20
	<i>Comprenant une esquisse formalisée sur des planches A0, une maquette, des notes thématiques. La forme précise de l'esquisse, de la maquette et des documents demandés sera fixée dans le cahier spécial des charges envoyé aux candidats retenus à l'issue de la présente phase de sélection.</i>	
2	Conception architecturale et urbaine durable Qualité de la conception du projet, adéquation aux besoins et enjeux, ambiances environnementales et énergétiques (thématiques abordées, objectifs et moyens qu'il est proposé de mettre en œuvre en vue de les atteindre, analyse de risques, approche en cycle de vie et en coût global)	15
	<i>Esquisse et note</i>	
3	Approche fonctionnelle du programme : gestion des flux, organisation spatiale des activités en fonction des objectifs et besoins à court, moyen et long terme, phasage de réalisation	15
	<i>Note</i>	
4	Optimisation de l'investissement : économie de la proposition, soit sa performance et sa qualité au regard de son coût, avec une attention au réalisme de ce dernier et à sa prise en compte du cadre budgétaire défini. Cette économie sera envisagée tant sur le plan de l'investissement initial que sur celui de son exploitation : dès le départ, réduction des besoins et limitations du recours aux technologies complexes et coûteuses, réalisme par rapport aux ambiances, au projet et à l'enveloppe	25
	<i>Utilisation de l'enveloppe disponible ventilée par postes principaux et ratios par m², note</i>	
5	Critère économique	25
	<i>Montant forfaitaire pour le schéma directeur (étape 1 de la mission de l'auteur de projet) et % d'honoraires pour les études et le suivi de l'exécution (étape 2).</i>	

Page 15

I.15.3 CONFIDENTIALITÉ

L'adjudicataire veillera à ce que les membres de son personnel autorisés à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité de ces données ou soient soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité.

I.15.4 SOUS-TRAITANCE

L'adjudicataire ne peut confier tout ou partie des traitements de données à caractère personnel à un sous-traitant sans l'accord préalable et écrit de l'Université.

Le sous-traitant est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions de l'Université. Il appartient à l'adjudicataire de s'assurer que le sous-traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Dans tous les cas, l'adjudicataire reste seul responsable des engagements souscrits par lui dans le cadre de la mission décrite dans le contrat.

I.15.5 EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Dans la mesure du possible, l'adjudicataire doit aider l'Université à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'adjudicataire des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au fonctionnaire dirigeant (adresse email), ou, à défaut, au Délégué à la Protection des Données de l'Université (dpo@uliege.be) qui en organisera la réponse.

I.15.6 NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'adjudicataire notifie à l'Université toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant : courriel adressé au Délégué à la Protection des Données de l'Université (dpo@uliege.be). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du Délégué à la Protection des Données de l'adjudicataire ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que l'adjudicataire propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

I.15.7 AIDE DE L'ADJUDICATAIRE DANS LE CADRE DU RESPECT PAR L'UNIVERSITÉ DE SES OBLIGATIONS

L'adjudicataire aide l'Université pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données et pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle. Cette aide constitue une composante du présent marché et ne pourra faire l'objet d'une quelconque facturation supplémentaire ou ultérieure.

I.15.8 MESURES DE SÉCURITÉ

L'adjudicataire prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées :

Le même taux d'honoraires sera d'application si la tranche conditionnelle est levée.	
Pondération totale des critères d'attribution :	100

Le pouvoir adjudicateur pourra préciser ses attentes lors de la seconde phase de la procédure.

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Un candidat sélectionné pourra s'associer avec un ou des candidats non-sélectionnés. Cependant, les candidats sélectionnés ne peuvent pas se regrouper entre eux.

A l'exception des opérateurs qui apportent les compétences principales, il est précisé qu'un opérateur peut faire partie de plusieurs équipes soumissionnaires en qualité de sous-traitant.

I.14 DURÉE

La durée du marché est estimée à 50 mois mais est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, etc.) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, ou plus tard, à la réception définitive des travaux.

I.15 CLAUSES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

I.15.1 OBJET

Le marché décrit dans le présent cahier des charges n'a pas pour objet le traitement de données à caractère personnel. Incidemment, l'adjudicataire peut être amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte de l'Université dans le cadre de ce marché. Le cas échéant, il doit garantir la protection des données à caractère personnel au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, le RGPD) et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

I.15.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Un éventuel traitement de données à caractère personnel par l'adjudicataire pour le compte de l'Université ne pourra être envisagé que dans le seul but de réaliser l'objet du présent marché et uniquement durant le temps nécessaire à la réalisation du marché. S'il constate que des données à caractère personnel doivent être traitées pour le compte de l'Université dans le cadre du présent marché, l'adjudicataire est tenu d'adresser à l'Université une demande préalable d'instructions et de s'y conformer avant d'initier un tel traitement de données à caractère personnel. À défaut d'une telle demande ou du respect de ces instructions, l'adjudicataire sera considéré comme responsable des traitements qu'il aura réalisés.

Si l'adjudicataire considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit national relatif à la protection des données, il en informe immédiatement l'Université. En outre, si l'adjudicataire est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer l'Université de cette obligation juridique avant le traitement.

- pour mettre en œuvre les principes de protection des données de manière efficace et intégrer les garanties nécessaires dans le traitement, de manière à se conformer aux prescriptions du RGPD et à protéger les droits des personnes concernées.
- pour garantir un niveau de sécurité adapté au traitement pour les droits et libertés des personnes, conformément à l'article 32 du RGPD.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il est tenu compte en particulier des risques que présente le traitement, résultant surtout de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Lorsque l'adjudicataire apporte des modifications aux mesures de sécurité applicables, il en informe immédiatement le Responsable du traitement.

Lorsque des mesures techniques et organisationnelles ne sont plus adaptées au risque du traitement, l'Université se réserve le droit de dresser un PV de carence, conformément à l'article relatif aux Moyens d'actions, qui pourra entraîner, le cas échéant, une résiliation du marché.

I.15.9 SORT DES DONNÉES

Au terme de l'exécution du présent contrat, l'adjudicataire s'engage à renvoyer toutes les données à caractère personnel à l'Université. Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de l'adjudicataire. Une fois détruites, l'adjudicataire doit justifier par écrit de la destruction.

I.15.10 DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'adjudicataire communique à l'Université le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

I.15.11 REGISTRE DES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE TRAITEMENT

L'adjudicataire déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories de traitements de données à caractère personnel éventuellement effectués pour le compte de l'Université comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement interne de l'Université pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du Délégué à la Protection des Données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte de l'Université ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre.

I.15.12 DOCUMENTATION

L'adjudicataire met à la disposition de l'Université la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l'Université ou un auditeur externe qu'elle a mandaté à cette fin, et contribuer à ces audits.

I.15.13 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les données et les bases de données dans lesquelles se trouvent ces données, appartiennent à l'Université, sauf accord contractuel contraire entre les parties.

Page 18

I.16 LITIGE

En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège sont compétents. La loi belge est d'application, à l'exclusion de toute autre.

II. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES

Le pouvoir adjudicateur précisera ses attentes lors de la seconde phase de la procédure.

Les clauses techniques relatives aux conditions d'exécution de la mission sont jointes en annexe T.03.

Annexe T.01 – programme ventilé par fonctions principales

Annexe T.02 – plan du site Fanck et zone dédiée au projet

Annexe T.03 – clauses techniques : conditions d'exécution du marché

Page 19



CESAME

Service Achats - Marchés publics

Quartier Village 3 (Bât.B9), Boulevard de Colonster 2

B 4000 – LIÈGE

Cahier des charges du marché public de

SERVICES

Ayant pour objet

“DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR UNE MISSION COMPLÈTE D'ÉTUDES ET DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE GROUPEMENT DE LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE DE L'ULIÈGE SUR LE SITE FONCK”

PROCÉDURE CONCURRENTIELLE AVEC NÉGOCIATION

PCAN/21515

Page 1

Page 20

TABLE DES MATIÈRES

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	6
I.1. Description du marché	6
I.1.1. Objet	6
I.1.2. Mission et équipe	6
I.1.3. Structuration de la mission	7
I.1.4. Remarques complémentaires	8
I.2. IDENTITÉ DE L'ADJUDICATAIRE	8
I.3. PROCÉDURE DE PASSATION	8
I.4. FIXATION DES PRIX	8
I.5. MODÈS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE	9
I.6. JURY	9
I.6.1. Fonctionnement et délibération du jury	10
I.6.2. Présentation devant le jury	10
I.7. RÉMUNÉRATION	10
I.8. COORDINATEUR SÉCURITÉ SANTÉ	10
I.9. BUDGET DES TRAVAUX	10
I.10. FORMES ET CONTENU DES OFFRES	11
I.10.1. Séance d'informations et visite du site	11
I.10.2. Sous-traitance	11
I.11. DÉTAIL DES OFFRES	11
I.11.1. Signature de l'offre	12
I.11.2. Heures d'ouverture des bureaux	12
I.12. OUVERTURE DES OFFRES	13
I.13. DELAI DE VALIDITÉ	13
I.14. RÉGULARITÉ DE L'OFFRE	13
I.15. CRITÈRES D'ATTRIBUTION	13
I.16. VARIANTES	14
I.17. OPTIONS	15
I.18. CHOIX DE L'OFFRE	15
I.19. CONFIDENTIALITÉ	15
I.20. CLAUSES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	15
I.20.1. Objet	15
I.20.2. Instructions relatives au traitement de données à caractère personnel	16
I.20.3. Confidentialité	16
I.20.4. Sous-traitance	16
I.20.5. Exercice des droits des personnes	16
I.20.6. Notification des violations de données à caractère personnel	16
I.20.7. Aide de l'adjudicataire dans le cadre du respect par l'Université de ses obligations	17
I.20.8. Mesures de sécurité	17
I.20.9. Sort des données	17
I.20.10. Délégué à la Protection des Données	17
I.20.11. Registre des catégories d'activités de traitement	17
I.20.12. Documentation	18
I.20.13. Propriété intellectuelle	18
I.21. LITIGE	18
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	19
II.1. FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	19
II.2. SOUS-TRAITANTS	19
II.3. ASSURANCES	19
II.4. AUTONOMEMENT	19
II.4.1. Pour l'étape 1	19
II.4.2. Pour l'étape 2	19
II.5. RÉVISIONS DE PRIX	20
II.6. DURÉE	20
II.7. DÉLAJ DE PAIEMENT	20
II.7.1. Modalités de paiement	20
II.7.2. Avis aux opérateurs étrangers	24
II.7.3. Facturation électronique	24
II.8. DÉLAJ DE GARANTIE	24
II.9. RÉCEPTION	24
II.10. CLAUSES DE RÉEXAMEN	25
II.10.1. a) Remplacement de l'adjudicataire	25
II.10.2. b) Irregularités ayant une incidence sur le marché	25
II.10.3. c) Circonstances imprévisibles au détriment de l'adjudicataire	25
II.10.4. d) Circonstances imprévisibles en faveur de l'adjudicataire	26
II.10.5. e) Faits de l'adjudicataire et de l'adjudicataire	26

Page 2

II.10.6 f) Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur et incidents durant la procédure	26
II.10.7 bis) Circonstance étrangère au Pouvoir Adjudicateur : Pandémie de COVID-19	27
II.11 MOYENS D'ACTION DE L'ADJUDICATEUR	27
II.12 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS	27
II.13 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL	28
II.14 DROIT D'AUTEUR	28
II.15 DIRECTION ET CONTRÔLE DU MARCHÉ	29
II.16 RÉFRACTION POUR MOINS-VALEUR	29
II.17 CONDICTIONS D'UTILISATION DES PLANS, DOCUMENTS ET OBJETS DU MARCHÉ	29
II.18 PLANS ARRABÉ	29
II.19 AMENDES POUR RETARD	29
II.20 RESPONSABILITÉS - PÉNALITÉS	30
III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES	31
ANNEXE A: FORMULAIRE DE SOUMISSION	32
ANNEXE B: ATTESTATION DE VISITE	38

REMARQUE IMPORTANTE

Toute question relative aux documents de ce marché est à envoyer par mail à CESAME – Service Achats - Marchés publics à l'adresse marches@uliege.be avant le 26 juillet 2022 à 12h.

Cette date butoir est fixée afin d'assurer le suivi des questions et l'établissement d'éventuel(s) addendum. Passé cette date, nous ne pourrons garantir un retour.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Nom : CESAME - Service Achats - Marchés publics – Aurore Liègeois
Téléphone : +32 4 366 3224
Email : aurore.liègeois@uliege.be

RESPONSABLE TECHNIQUE :

Nom : Administration des Ressources Immobilières – Anne-Françoise Marique

Réglementation en vigueur

- Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
- Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
- Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
- Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
- Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
- Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Dérogations, précisions et commentaires

Article 154 de l'arrêté royal du 14 Janvier 2013

Conformément à l'article 9, l'article 154 est adapté pour que le montant de l'amende journalière soit calculé sur base de l'importance du marché et des délais relatifs à celui-ci.

Article 58 de la loi du 17 juin 2016

La division en lots devrait être envisagée. Le pouvoir adjudicateur décide toutefois de ne pas diviser le marché en lots pour les raisons principales suivantes :

Le présent marché concerne une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux liée au projet précité. Le marché n'est pas divisé en lots pour les raisons principales suivantes :

Il importe que chaque étape et chaque sous-étape du projet soit réalisée par le même attributaire, au risque de compromettre la cohérence du projet d'ensemble et de rendre l'exécution du présent marché excessivement coûteuse et difficile sur le plan technique ;

L'esquisse à présenter au stade de l'offre doit inclure toutes les dimensions de la conception. L'architecte serait incapable de présenter seul une telle pré-esquisse, de sorte qu'une division en lots par type de compétence est impossible ;

La mission d'auteur de projet suppose la coordination par celui-ci de plusieurs compétences en vue d'assurer la bonne exécution du marché. Si le marché de services était divisé en lots, l'architecte chargé de la coordination de ceux-ci verrait sa capacité à agir sur des prestataires tiers et non choisis déforcée.

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicateur.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ

I.1.1 OBJET

Le présent marché de services porte sur la désignation d'un auteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux du regroupement de la Faculté d'Architecture de l'Université sur le site Fonck. Ce projet de regroupement de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck est un projet prioritaire inscrit au Plan Stratégique Infrastructures de l'Université. Le site concerné est celui de la caserne Fonck que la Faculté d'Architecture de l'Université partage avec l'ESA. Le plan des propriétés est fourni en annexe. Le projet de regroupement de la Faculté implique d'augmenter les surfaces disponibles, sur les propriétés de l'Université du site par l'aménagement et la densification des bâtiments existants, la déconstruction-reconstruction, la construction de nouvelles infrastructures, etc. Le Pouvoir adjudicateur n'impose aucune préférence a priori et il appartient aux soumissionnaires de proposer leur vision pour rencontrer les objectifs définis dans le présent cahier spécial des charges, tenant compte des contraintes établies, notamment en termes d'enjeux, de propriétés foncières et de budget disponible.

L'Université et sa Faculté d'Architecture ont identifié les enjeux majeurs qui s'articulent autour du présent projet dans la note d'orientations jointe au présent cahier spécial des charges et qui en fait partie intégrante.

I.1.2 MISSION ET ÉQUIPE

Le présent marché de services consiste en une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Les compétences requises pour ce marché sont : **l'architecture et l'urbanisme (schéma directeur), la stabilité, les techniques spéciales, la PEB et le développement durable, l'acoustique, le design mobilier, l'audiovisuel et le design signalétique.**

Les soumissionnaires doivent s'adjointer les compétences requises pour les études de stabilité et celles des installations de techniques spéciales (HVAC, électricité, sanitaires et toutes les installations apparentées telles que téléphonie, informatique, détection incendie et intrusion, gaz, ascenseurs...), la PEB et le développement durable, l'acoustique, le design mobilier, l'audiovisuel et le design signalétique. Dans le cas où le soumissionnaire ne dispose pas des compétences requises pour accomplir toutes les tâches nécessaires pour mener à bien la mission décrite ci-après et prendre les responsabilités qui incombent à un Auteur de Projet, il doit s'adjointer des sous-traitants qualifiés. Dans ce cas, la liste des sous-traitants avec lesquels le soumissionnaire s'engage à travailler doit être jointe à l'offre.

S'agissant d'un engagement, et non d'une proposition :

- A chaque sous-traitant est confiée une partie distincte de la mission, partie qui doit être décrite dans l'offre.
- Sauf cas de force majeure, l'adjudicataire ne pourra proposer ultérieurement aucun autre sous-traitant en remplacement de ceux mentionnés dans l'offre.
- Chaque sous-traitant est tenu d'exécuter la partie de la mission qui lui aura été confiée, comme annoncé dans l'offre.

Par le fait de remettre prix, le soumissionnaire se reconnaît compétent pour mener à bien la mission qui lui est confiée.

Important : Le présent cahier spécial des charges vise un auteur de projet. Si cet auteur de projet comporte plusieurs prestataires afin de rassembler les compétences nécessaires au marché, il forme une équipe. Il est donc attendu que chacun des membres de l'équipe s'implique pleinement, tant dans le temps de la désignation que, le cas échéant, le temps de la mission. Toutes les mentions que le présent cahier spécial des charges fait à l'auteur de projet ou au soumissionnaire visent donc bien entendu l'architecte mais également si applicable, ses éventuels sous-traitants et co-contractants.

I.1.3 STRUCTURATION DE LA MISSION

La mission de l'auteur de projet à désigner au terme de la présente procédure est structurée en 3 étapes :

ÉTAPE 1 - SCHEMA DIRECTEUR – PROGRAMMATION – ESQUISSE : Cette première étape de la mission de l'auteur de projet vise à établir une vision globale du regroupement de la Faculté sur le site Fonck sur base de la première esquisse retenue par le jury à l'issue du processus de désignation de l'adjudicataire du présent marché, des données reprises dans le cahier spécial des charges, des documents annexes au présent cahier spécial des charges et des discussions avec le comité de suivi du projet. Plus particulièrement, cette étape vise à (1) établir le schéma directeur final de l'implantation de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck (bâtiments existants (dont le positionnement par rapport aux modules existants implantés sur le site à maintenir, réutiliser ou évacuer) et nouveaux) bâtiments (B), espaces extérieurs, liens et ouvertures sur la ville...) considérant que les bâtiments et propriétés foncières de l'ESA sont figés et non concernés par le présent projet, hors la zone de la bibliothèque (cf annexe) ; (2) établir la programmation détaillée du projet complet de regroupement de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck ; (3) établir l'estimatif budgétaire détaillé nécessaire pour la réalisation du projet d'ensemble (étape 2 et étape 3 (tranche conditionnelle)) et le phasage de mise en œuvre dans le respect des contraintes de fonctionnement de la Faculté ainsi que dans le respect de l'enveloppe fermée disponible pour la première partie des travaux toutes réserves nécessaires comprises, (4) établir la proposition budgétaire détaillée qui doit rencontrer les objectifs de l'Université et de la Faculté pour la mise en œuvre de la première partie des travaux dans la suite immédiate de la validation de la programmation et du plan masse et (5) formaliser l'esquisse détaillée finale pour cette partie.

ÉTAPE 2 – MISSION COMPLETE D'AUTEUR DE PROJET POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES TRAVAUX CORRESPONDANT A L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DEFINIE DANS LE PRESENT CAHIER SPECIAL DES CHARGES (voir chapitre Montant des travaux) : A l'issue de l'étape 1 de la mission portant sur la vision globale (schéma directeur) du regroupement de la Faculté d'Architecture sur le site Fonck, un scénario sera validé pour mettre en œuvre la première partie des travaux, dans l'enveloppe budgétaire disponible (voir chapitre 1.9 Budget des travaux). Les travaux faisant l'objet de cette étape, dans le respect strict de l'enveloppe fermée définie pour les travaux (voir chapitre 1.9 Budget des travaux) doit permettre à la Faculté son regroupement complet sur le site et permettre le maintien de l'activité actuelle sur le site Fonck pendant toute la durée des travaux.

Cette étape comprend 7 sous-étapes :

- Sous-étape 2.1. avant-projet détaillé définitif
- Sous-étape 2.2. dossier de demande de permis (pour l'ensemble du projet)
- Sous-étape 2.3. projet d'exécution, dossier de consultation du marché (plans, cahier des charges, métrés, estimations)
- Sous-étape 2.4. consultation du marché, analyse des offres
- Sous-étape 2.5. contrôle de l'exécution
- Sous-étape 2.6. réception provisoire des travaux
- Sous-étape 2.7. réception définitive des travaux.

ÉTAPE 3 – MISSION COMPLETE D'AUTEUR DE PROJET POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES TRAVAUX CORRESPONDANT A L'ENVELOPPE BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE QUI SERAIT DEGAGEE AU TERME DE L'ÉTAPE 2 – tranche conditionnelle. La tranche conditionnelle ne sera levée que si l'Université décide d'octroyer une enveloppe budgétaire complémentaire pour le projet. La tranche conditionnelle pourra être levée au plus tard à la réception définitive des travaux qui font l'objet de l'étape 2 décrite ci-dessus.

Le contenu détaillé de chaque étape et sous-étape de la mission est précisé dans les clauses techniques du cahier spécial des charges (conditions d'exécution du marché).

Le marché mixte est celui dont les prix sont fixés suivant plusieurs des modes décrits aux points 3^a à 5^a de l'article 2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

ÉLÉMENTS INCLUS DANS LES PRIX

L'article 29 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 est complété comme suit :

L'opérateur économique est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais, taxes et impositions généralement quelconques grevant les services.

Sont notamment inclus dans le prix des prestations les réductions et/ou ristournes que le soumissionnaire peut accorder.

Il y a lieu d'observer qu'il appartient au soumissionnaire d'établir le montant de sa soumission suivant ses propres constatations, opérations, calculs et estimations.

I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE

Voir la première partie du marché « Candidatures ».

Les candidats retenus ont fait l'objet d'une sélection et répondent aux droits d'accès.

I.6 JURY

Pour l'attribution du marché (phase 2 qui fait l'objet du présent cahier spécial des charges), le pouvoir adjudicateur sera assisté dans ses choix par un jury composé de membres tant internes qu'externes à l'adjudicateur.

Le jury est composé conformément à l'article 119 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. Pour ce marché, il est composé des membres suivants :

- Le fonctionnaire délégué Liège 1 – DGO4 ou son-a représentant.e
- Deux représentant.e.s de la ville de Liège
- Le Vice-Recteur aux Infrastructures,
- L'Administrateur
- La directrice de l'Administration des Ressources Immobilières de l'Université (ARI)
- Deux gestionnaires de projets à l'ARI
- Quatre représentants de la Faculté d'Architecture
- Deux experts extérieurs

Compte tenu de la qualification professionnelle d'architecte exigée pour participer au marché le jury comprendra en son sein au minimum 1/3 des membres ayant la qualité d'architecte ou qualification équivalente.

Si l'un des jurés ne peut participer à une séance de délibération, il pourra donner procuration à un autre juré (ayant la même qualité que lui s'il s'agit d'un architecte). Une suppléance pourra toutefois être assurée à l'initiative de l'organisateur en cas de défection d'un membre du jury.

I.6.1 FONCTIONNEMENT ET DÉLIBÉRATION DU JURY

Le jury a un pouvoir d'avis. Toutefois, son avis sera soumis à l'approbation du Bureau Exécutif de l'Université.

Le jury émet son avis à l'unanimité.

Si un consensus n'est pas trouvé entre les membres du jury, il sera procédé à un vote. L'avis sera, en cas de vote, pris à la majorité simple des voix.

Le quorum est atteint lorsqu'au moins la moitié des membres est présente.

Le Président du Jury sera la Directrice de l'Administration des Ressources Immobilières de l'Université de Liège et sa voix sera prépondérante en cas de partage égal des voix.

La mission pourra être interrompue par l'Université à la fin de chacune des étapes ou sous-étapes sans qu'il soit dû à l'Auteur de Projet une indemnité de quelque nature, au-delà des honoraires dus. Pour être considérée comme entamée, chaque étape ou sous-étape doit faire l'objet d'un ordre de mission écrit de la part de l'Université. L'adjudicataire ne peut donc entamer l'étape ou sous-étape suivante de sa mission qu'après en avoir reçu l'ordre écrit.

I.1.4 REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

L'Université met à disposition des candidats sélectionnés, en annexes au présent cahier spécial des charges, un relevé de géométrie du site, un audit énergétique du site (commun avec l'esa), une note d'orientations explicitant les enjeux et ambitions identifiés par la Faculté pour le projet, les plans de niveau en dwg des bâtiments du site et des éléments programmatiques.

Les autres relevés sur place et les formalités administratives de toute nature liées au projet font partie de la mission d'auteur de projet. Font également partie de la mission d'auteur de projet, toutes les études, expertises et essais complémentaires (hors le coût des essais de sol de stabilité et de pollution qui est pris en charge par l'Université) nécessaires à la mission. L'auteur de projet prévoit et étudie tous les travaux annexes (abords, raccordements aux énergies, égouttage, etc.) nécessaires à la réalisation du projet entièrement terminé, fonctionnel et respectant les normes et réglementations. Seule la coordination sécurité-santé n'est PAS comprise dans la mission de l'auteur de projet. L'Université ne se réserve pas de travail.

Le budget disponible pour le projet est une enveloppe fermée – voir paragraphe 1.9 Budget des travaux ci-dessous.

Lieu de prestation du service : Université, Campus du centre-ville, site Fonck, Boulevard de la Constitution, 41 – 4000 Liège

I.2 IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR

Université de Liège (Patrimoine de l'Université de Liège)

I.3 PROCÉDURE DE PASSATION

Conformément à l'article 38, § 1, 1^a b) (conception ou solutions innovantes) de la loi du 17 juin 2016, le marché est un marché de services passé par procédure concurrentielle avec négociation. Ce marché est soumis à la publicité européenne.

La procédure se déroule en deux phases successives :

- PHASE 1 :** phase de sélection qualitative des candidats. A l'issue de la phase 1, qui fait l'objet du présent dossier de candidature, un minimum de 3 et un maximum de 5 candidats seront retenus sur base du dossier de candidature, conformément à l'article 79 de la Loi du 15 juin 2016 et pour autant que le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection et aux niveaux minimums de capacité soit supérieur ou égal au nombre minimum fixé par le pouvoir adjudicateur. Ces derniers sont invités à remettre une offre.
- PHASE 2 :** Attribution du marché à un des soumissionnaires retenus à l'issue de la phase 1 (sélection qualitative) sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une esquisse d'une maquette et de notes rendant compte des propositions fonctionnelles, conceptuelles et budgétaires formulées par les soumissionnaires (voir critères d'attribution).

I.4 FIXATION DES PRIX

Le présent marché consiste en un **marché mixte**.

Oute la séance de défense orale de chaque soumissionnaire admis en phase 2 devant le jury, le jury pourra auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

La défense orale de chaque soumissionnaire se déroule à huis-clos.

Le jury pourra réinterroger les soumissionnaires sur certains points sur lesquels il souhaite des éclaircissements.

I.6.2 PRÉSENTATION DEVANT LE JURY

Le Pouvoir adjudicateur invitera les soumissionnaires ayant déposé une offre à présenter oralement leur offre, à huis clos, devant le Jury.

Lors de cette présentation, le soumissionnaire détaillera l'offre à partir d'un support visuel et de sa maquette. Il mettra en évidence les éléments les plus pertinents de son offre ainsi que les points forts.

Cette présentation durera 30 minutes maximum et sera suivie d'une séance de questions/réponses.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'inviter les soumissionnaires ayant déposé une offre finale à présenter cette offre finale devant le comité d'évaluation.

L'évaluation des offres intervient après clôture des négociations éventuelles et sur la base des offres finales (BAFO).

I.7 RÉMUNÉRATION

A l'issue de cette seconde phase, chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au cahier spécial des charges et l'ayant défendue devant le jury mais n'ayant pas été désigné adjudicataire du marché recevra un dédommagement forfaitaire de 6.000 € hors TVA. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Le jury peut décider de ne pas classer certaines équipes si le niveau des documents remis ne remplit pas ses exigences minimales. Dans le cas où le Pouvoir adjudicateur met fin à la procédure pour quelque raison que ce soit, les participants ne recevront pas ce dédommagement.

I.8 COORDINATEUR SÉCURITÉ SANTÉ

L'Université désignera un coordinateur sécurité santé pour la phase « projet » et la phase « réalisation » de la mission.

Ses honoraires sont payés directement par l'Université.

Les coordonnées du coordinateur sécurité santé seront transmises à l'adjudicataire du présent marché.

I.9 BUDGET DES TRAVAUX

Le montant (M) réservé par l'Université pour les travaux (démolition, construction, rénovation, aménagements intérieurs, abords, impétrants, raccordements de toutes natures...) le mobilier fixe, les équipements pour audiovisuel (hors matériel) et le signalétique, hors Ivo, hors révision des prix en cours de chantier, hors honoraires s'élève à 7.000.000€ HTVA. Il s'agit d'une **enveloppe fermée** qui comprend l'ensemble des travaux relatifs à la réalisation de la première partie des travaux (étape 2 de la mission de l'auteur de projet), permettant le regroupement de la Faculté et respectant les normes et réglementations. Il faut entendre par « travaux », les travaux et fournitures qui font l'objet de la mission, y compris les abords, les raccordements et les frais divers (études, frais administratifs, etc.) dont l'auteur de projet doit tenir compte dans son étude dont l'objectif est la réalisation d'un projet entièrement terminé et fonctionnel. Le mobilier, la signalétique et l'équipement audiovisuel sont inclus dans ce montant.

Ce montant comprend par ailleurs toutes les réserves nécessaires destinées à couvrir les imprévus pouvant survenir au cours de la période d'études jusqu'à l'attribution du(des) marché(s) de travaux ainsi que l'inflation et l'augmentation des prix sur cette période. Cette marge est significante dans le tableau récapitulatif de l'offre à remettre par le soumissionnaire (voir critères d'attribution).

L'Université ne se réserve pas de travail.

En cas d'allotissement du marché de travaux, cette estimation du montant des travaux couvre les charges liées à la coordination des entreprises.

Les estimations calculées par l'auteur de projet aux divers stades des études doivent donc tenir compte de tous les éléments normalement prévisibles à ce moment. L'auteur de projet intègre donc dans le coût estimés des travaux les réserves qu'il juge utiles de prévoir, en vertu de son expérience, pour tenir compte de l'évolution de l'étude du projet.

Le cas échéant, en accord avec le maître de l'ouvrage, des options devront être prévues lors de la consultation du marché afin de pouvoir les choisir en fonction du montant des offres reçues.

En cours de chantier, les suppléments qui seraient de nature à conduire à un dépassement du budget global devront être compensés par la suppression des postes non indispensables.

I.10 FORME ET CONTENU DES OFFRES

Le soumissionnaire établit son offre en français sur le **modèle annexé (Annexe A) au cahier des charges, en y annexant l'ensemble des documents requis dans le présent cahier spécial des charges.** Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Documents de projet (esquisse) : Le soumissionnaire joint à son offre (voir détail au paragraphe relatif aux critères d'attribution) un **carton A3, des notes thématiques et une maquette de principe.**

Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

I.10.1 SÉANCE D'INFORMATIONS ET VISITE DU SITE

Sous peine de nullité de son offre, le soumissionnaire est tenu de participer à une séance d'informations et de présentation de la Faculté, organisée sur le site Fonck.

La date, l'heure et le lieu de rendez-vous seront fixés et communiqués.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en « Annexe B » correctement complétée. Une seule attestation de visite est nécessaire par équipe candidate, pour autant qu'elle soit au nom d'une entité faisant partie de la société simple momentanée ou du groupement de soumissionnaires.

Cette séance d'information est exclusivement informative et de familiarisation avec les lieux. Complémentairement à cette séance d'informations, les soumissionnaires ont l'opportunité de poser des questions par écrit à l'adresse marches@uliege.be, relatives au présent cahier spécial des charges et aux constations opérées lors de la séance d'information. Ces questions doivent être envoyées au maximum 15 jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

I.10.2 SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés pour répondre à l'ensemble des compétences nécessaires pour le marché à savoir : **l'architecture et urbanisme (schéma directeur) - compétences principales + la stabilité, les techniques spéciales, la PEB et le développement durable, l'acoustiques, le design mobilier, l'audiovisuel et le design signalétique.**

Afin de garantir un niveau suffisant de concurrence, la remise d'une offre commune par plusieurs candidats sélectionnés est interdite.

A l'exception des opérateurs qui apportent les compétences principales, il est précisé qu'un opérateur peut faire partie de plusieurs équipes soumissionnaires en qualité de sous-traitant.

I.11 DÉPÔT DES OFFRES

Vu le contexte COVID-19, les agents de CESAME - Marchés Publics pourraient être en télétravail. Le service reste joignable par e-mail (marches@uliege.be) et les agents disponibles du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

I.12 OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres a lieu le **16 août 2022 à 16h00.**

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.13 DÉLAI DE VALIDITÉ

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.14 RÉGULARITÉ DE L'OFFRE

Conformément à l'article 76 § 4 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser une candidature ou une offre qui comporte une irrégularité substantielle.

I.15 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Il est demandé au soumissionnaire d'exprimer, sous la forme d'un **carton A3 de 24 (vingt-quatre) pages (un page = une face) maximum reprenant les éléments graphiques (esquisse) et les textes explicatifs nécessaires à la parfaite compréhension de sa proposition, à l'échelle du schéma directeur pour le site et à l'échelle du projet,** sa proposition pour le projet qui fait l'objet du présent marché. Les documents fournis doivent présenter un niveau de détail suffisant pour permettre au Jury de s'assurer de la qualité, de la cohérence, de la rationalité, du réalisme et de la faisabilité de l'esquisse proposée par rapport aux exigences spécifiques de l'Université et de sa Faculté d'architecture, au site et au contexte, aux enjeux du projet.

En complément de ce carnet, il fournit

- une **note technique** de 4 pages A4 (une page = une face) expliquant et illustrant les grands principes techniques de son esquisse (en termes de stabilité, de techniques spéciales, de développement durable, etc.)
- une **note budgétaire** de 3 pages A4 (une page = une face) démontrant en quoi l'enveloppe budgétaire fermée disponible pour les travaux est adéquatement mise à profit et en quoi son projet permet le respect strict de cette enveloppe. Il intègre dans cette note un **tableau des travaux et fournitures ventilés** par gros postes principaux
- un **tableau des surfaces** nettes et brutes du projet par fonctions, types d'espaces et par bâtiment
- une **maquette de principes** permettant au Jury de se rendre compte de l'intégration du projet dans son contexte. S'agissant d'une maquette de principes, le niveau de finitions et de détails reste assez brut et ne fera pas l'objet d'une évolution par le Jury.

Les documents sont fournis en deux exemplaires papier et un exemplaire électronique sur CD ou clé usb (une version à résolution d'impression et une version à résolution d'affichage web).

Les objectifs, les besoins et les critères de qualité que l'Université et la Faculté d'architecture recherchent pour le présent projet sont explicités dans la note d'orientations, le tableau de programme et les documents techniques repris en annexes au présent cahier spécial des charges.

Les offres sont à déposer pour le **16 août 2022 à 16h00 au plus tard.**

Conformément à l'article 14, 4^e de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'offre est établie sur papier (2 exemplaires) **et** sur CD/clé usb (1 exemplaire à résolution d'impression et 1 exemplaire adapté à l'affichage web) et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier des charges (21515) ou l'objet du marché (voir aussi le paragraphe critères d'attribution). Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention "OFFRE".

L'ensemble est envoyé à :

Université de Liège
CESAME - Service Achats - Marchés publics
Anne-Catherine COLSON – Aurore LIEGEOIS
Boulevard de Colonster, 2 - Quartier Village 3 - Bâtiment B9
4000 Liège

Le porteur remet l'offre à CESAME - Marchés publics ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limites d'introduction des offres.

Attention : Le Jury n'examinera pas les documents venant en supplément à ceux qui ont été prévu dans le présent cahier spécial des charges.

A titre indicatif, la défense orale des offres par les soumissionnaires devant le Jury devrait être fixée fin août 2022 et l'auteur de projet adjudicateur du présent marché devrait être désigné par l'Université en octobre 2022.

I.11.1 SIGNATURE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire joint à son offre tout document justificatif attestant des pouvoirs du/des signataires de l'offre au moment du dépôt de celle-ci (procuration, extrait des statuts en vigueur et/ou acte authentique ou sous seing privé, ...). Le cas échéant, notamment dans l'hypothèse d'un document non spécifique aux marchés publics, le soumissionnaire précise les passages pertinents ou ses documents justificatifs qu'il communique. En l'absence de justification pertinente, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas réinterroger le soumissionnaire à ce sujet et de considérer l'offre comme étant affectée d'une irrégularité substantielle.

Si le soumissionnaire est un groupement sans personnalité juridique formé par plusieurs personnes physiques ou morales, l'offre est signée par chacun de ses membres. Alternativement, le groupement peut désigner dans son offre celui des membres qui est chargé de le représenter vis-à-vis du Pouvoir adjudicateur. Dans cette hypothèse, outre les documents justificatifs précités, le soumissionnaire joint à son offre tout document justificatif attestant du pouvoir ainsi conféré à l'un des membres.

I.11.2 HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Les bureaux de CESAME - Marchés Publics sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Les offres des soumissionnaires sont évaluées sur base des critères d'attribution suivants :

N°	Description	Pondération
1	Qualité du concept et de l'intervention architecturale, patrimoniale, urbanistique et paysagère développée pour le projet à l'échelle du schéma directeur et de ses propositions de mises en œuvre eu égard aux enjeux et ambitions du projet	20
2	Conception architecturale et urbaine durable Qualité de la conception du projet , adéquation aux besoins et enjeux, ambitions environnementales et énergétiques (thématiques abordées, objectifs et moyens qu'il est proposé de mettre en œuvre en vue de les atteindre, analyse de risques, approche en cycle de vie et en coût global)	15
3	Approche fonctionnelle du programme : gestion des flux, organisation spatiale des activités en fonctions des objectifs et besoins à court, moyen et long terme, phasage de réalisation pour permettre le bon fonctionnement de la Faculté pendant les travaux et la minimisation des nuisances notamment	15
4	Optimisation de l'investissement : économie de la proposition, soit sa performance et sa qualité au regard de son coût, avec une attention au réalisme de ce dernier et à sa prise en compte du cadre budgétaire défini. Cette économie sera envisagée tant sur le plan de l'investissement initial que sur celui de son exploitation : dès le départ, réduction des besoins et limitations du recours aux technologies complexes et coûteuses, réalisme par rapport aux ambitions, au projet et à l'enveloppe	25
5	Critère économique	25
	Le soumissionnaire remet un montant forfaitaire (Fs) des honoraires pour le schéma directeur (étape 1 de la mission de l'auteur de projet) et taux d'honoraires en % (Ts) pour les études et le suivi de l'exécution (étape 2). Le même taux d'honoraires sera d'application pour la tranche conditionnelle, le cas échéant. Les points attribués pour le présent critère sont attribués comme suit $P_s = F_s + T_s * 7.000.000€$ Points attribués au soumissionnaire $s = 25 * P_{min} / P_s$ Où P_{min} = montant des honoraires du soumissionnaire ayant remis le montant d'honoraires P le plus bas P_s = montant des honoraires du soumissionnaire	
	Pondération totale des critères d'attribution :	100

Le soumissionnaire doit clairement identifier les éléments remis (carnet, notes, etc.) et respecter le nombre de faces imposé pour chacun. Seuls les éléments repris dans ces éléments seront analysés et cotés. Toute information relative aux présents critères reprise en-dehors des documents précités ou au-delà du nombre de faces imposées, ne sera pas prise en compte dans la notation. Si le soumissionnaire ne remet pas un des documents il obtiendra 0 points pour le critère concerné.

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

I.16 VARIANTES

Il est interdit de proposer des variantes libres.

Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

I.17 OPTIONS

Il est interdit de proposer des options libres.

Aucune option exigée ou autorisée n'est prévue.

I.18 CHOIX DE L'OFFRE

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution).

Les éléments repris dans les esquisses et documents remis par le lauréat pendant la phase de consultation du marché (phase 1 et phase 2) ayant été pris en compte pour attribuer le marché (voir critères d'attribution), ils font partie intégrante de la programmation, même s'ils ne sont pas repris explicitement dans le présent cahier spécial des charges. La proposition retenue peut toutefois être appelée à être affinée, après l'attribution du marché, en fonction des spécificités techniques, de la concertation avec les utilisateurs, etc. A cette fin, l'adjudicataire devra se concerter avec le pouvoir adjudicateur, dès le début de sa mission, sur les options principales du projet à réaliser : acceptation ou refus de certains aspects de l'esquisse, estimation du coût des travaux, etc. Les éléments validés conjointement doivent alors se retrouver dans le projet.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur consulte, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a accepté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

I.19 CONFIDENTIALITÉ

Les documents ne peuvent être reproduits ou employés en vue d'un usage étranger aux prestations faisant l'objet du présent marché. Les soumissionnaires s'engagent à ne pas reproduire les documents remis aux soumissionnaires, ni à les employer en vue d'un usage étranger aux prestations faisant l'objet du présent marché. Ils s'engagent également à ne pas divulguer ces données ou informations à des tiers. L'utilisation du cahier spécial des charges est donc strictement limitée à l'utilisation du soumissionnaire pour la préparation de son offre et ne sera donc pas diffusé à des tiers, à moins que ceux-ci ne participent à la réalisation de l'offre. Dans ce cas, la clause de confidentialité s'applique également aux tiers.

L'Université attire l'attention de l'adjudicataire sur le respect de la confidentialité des données ou informations auxquelles il pourrait, soit lui-même ou son personnel, avoir accès au cours de l'exécution du marché.

L'(les) auteur(s) responsable(s) de toute indiscretion, de divulgation ou révélation de données ou informations confidentielles dont il(s) aurait(en) connaissance par le fait d'accéder librement aux locaux de l'Université dans le cadre de l'exécution du marché, sera (seront) toujours poursuivivi(s) en justice.

I.20 CLAUSES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

I.20.1 OBJET

Le marché décrit dans le présent cahier des charges n'a pas pour objet le traitement de données à caractère personnel. Incidemment, l'adjudicataire peut être amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte de l'Université dans le cadre de ce marché. Le cas échéant, il doit garantir la protection des données à caractère personnel au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE)

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du Délégué à la Protection des Données de l'adjudicataire ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que l'adjudicataire propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

I.20.7 AIDE DE L'ADJUDICATAIRE DANS LE CADRE DU RESPECT PAR L'UNIVERSITÉ DE SES OBLIGATIONS

L'adjudicataire aide l'Université pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données et pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle. Cette aide constitue une composante du présent marché et ne pourra faire l'objet d'une quelconque facturation supplémentaire ou ultérieure.

I.20.8 MESURES DE SÉCURITÉ

L'adjudicataire prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées :

- pour mettre en œuvre les principes de protection des données de manière efficace et intégrer les garanties nécessaires dans le traitement, de manière à se conformer aux prescriptions du RGPD et à protéger les droits des personnes concernées.
- pour garantir un niveau de sécurité adapté au traitement pour les droits et libertés des personnes, conformément à l'article 32 du RGPD.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il est tenu compte en particulier des risques que présente le traitement, résultant surtout de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Lorsque l'adjudicataire apporte des modifications aux mesures de sécurité applicables, il en informe immédiatement le Responsable du traitement.

Lorsque des mesures techniques et organisationnelles ne sont plus adaptées au risque du traitement, l'Université se réserve le droit de dresser un PV de carence, conformément à l'article relatif aux **Moyens d'actions**, qui pourra entraîner, le cas échéant, une résiliation du marché.

I.20.9 SORT DES DONNÉES

Au terme de l'exécution du présent contrat, l'adjudicataire s'engage à renvoyer toutes les données à caractère personnel à l'Université. Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de l'adjudicataire. Une fois détruites, l'adjudicataire doit justifier par écrit de la destruction.

I.20.10 DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'adjudicataire communique à l'Université le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

I.20.11 REGISTRE DES CATEGORIES D'ACTIVITES DE TRAITEMENT

L'adjudicataire déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories de traitements de données à caractère personnel éventuellement effectués pour le compte de l'Université comprenant :

2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, le RGPD) et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

I.20.12 INSTRUCTIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Un éventuel traitement de données à caractère personnel par l'adjudicataire pour le compte de l'Université ne pourra être envisagé que dans le seul but de réaliser l'objet du présent marché et uniquement durant le temps nécessaire à la réalisation du marché. S'il constate que des données à caractère personnel doivent être traitées pour le compte de l'Université dans le cadre du présent marché, l'adjudicataire est tenu d'adresser à l'Université une demande préalable d'instructions et de s'y conformer avant d'initier un tel traitement de données à caractère personnel. À défaut d'une telle demande ou du respect de ces instructions, l'adjudicataire sera considéré comme responsable des traitements qu'il aura réalisés.

Si l'adjudicataire considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit national relatif à la protection des données, il en informe immédiatement l'Université. En outre, si l'adjudicataire est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'état membre auquel il est soumis, il doit informer l'Université de cette obligation juridique avant le traitement.

I.20.13 CONFIDENTIALITÉ

L'adjudicataire veillera à ce que les membres de son personnel autorisés à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité de ces données ou soient soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité.

I.20.14 SOUS-TRAITANCE

L'adjudicataire ne peut confier tout ou partie des traitements de données à caractère personnel à un sous-traitant sans l'accord préalable et écrit de l'Université.

Le sous-traitant est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions de l'Université. Il appartient à l'adjudicataire de s'assurer que le sous-traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Dans tous les cas, l'adjudicataire reste seul responsable des engagements souscrits par lui dans le cadre de la mission décrite dans le contrat.

I.20.15 EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Dans la mesure du possible, l'adjudicataire doit aider l'Université à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, des rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'adjudicataire des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au fonctionnaire désigné (adresse email), ou, à défaut, au Délégué à la Protection des Données de l'Université (dpc@uliege.be) qui en organisera la réponse.

I.20.16 NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'adjudicataire notifie à l'Université toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant : courriel adressé au Délégué à la Protection des Données de l'Université (dpc@uliege.be). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT

L'exécution et la surveillance des services se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Madame Anne-Françoise Marique

Adresse : Administration des Ressources Immobilières, Quartier Village II, bâtiment B2, rue de l'Aunaie 26 à 4000 Liège

Téléphone : +32 477 19 24 84

E-mail : afmarique@uliege.be

Tout changement de fonctionnaire dirigeant en cours d'exécution fera l'objet d'une communication à l'adjudicataire.

II.2 SOUS-TRAITANTS

Le soumissionnaire ne peut confier tout ou partie de la mission décrite dans le présent cahier spécial des charges à un sous-traitant, sans accord préalable et écrit de l'adjudicataire.

Ces sous-traitants ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016, hormis le cas où le prestataire de services concerné, conformément à l'article 70 de la loi, démontre vis-à-vis de l'adjudicataire avoir pris les mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité. Conformément à l'article 12/2 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, l'adjudicataire se réserve la possibilité de procéder à la vérification des motifs d'exclusion relatifs aux sous-traitants.

L'adjudicataire est, pendant toute la durée du marché, tenu de parler sans délai à la connaissance de l'adjudicateur tout changement relatif à ces informations ainsi que des informations requises pour tout nouveau sous-traitant qui participera ultérieurement au marché.

Dans tous les cas, l'adjudicataire reste seul responsable des engagements souscrits par lui dans le cadre du présent marché.

II.3 ASSURANCES

L'adjudicataire confirme assurer les membres de son personnel (toutes les personnes qu'il occupe, quelle que soit leur catégorie) contre les accidents du travail (et sur le chemin du travail). Il a également contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels, qu'il pourrait occasionner aux tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue des garanties requises par les documents du marché.

À tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire devra pouvoir produire, sur simple demande et sans délai, ces attestations.

II.4 CAUTIONNEMENT

II.4.1 POUR L'ÉTAPE 1

Le cautionnement C1 suivant est exigé : 5% du montant forfaitaire Fs de l'étape 1 (hors TVA).

Page 19

considérée comme entamée, chaque étape et sous-étape doit faire l'objet d'un ordre de mission écrit de la part de l'Université. L'adjudicataire ne peut donc entamer l'étape suivante de sa mission qu'après en avoir reçu l'ordre écrit.

Étape 1 – Schéma directeur

Les honoraires de l'étape 1 (forfait) sont payés après validation des livrables de cette étape par les Autorités compétentes de l'Université.

Étape 2 – Mission complète d'auteur de projet pour la mise en œuvre de la première partie des travaux correspondant à l'enveloppe budgétaire définie dans le présent cahier spécial des charges

Le paiement des honoraires se fait à l'issue de chaque sous-étape. Le paiement des honoraires ne peut se faire que sur la base d'une décision des Autorités compétentes mandatées par l'Université.

A l'issue de chaque sous-étape, l'Auteur de Projet doit vérifier que son projet lui permet de respecter ses engagements. Il sera procédé à un contrôle du budget. A l'issue de ce contrôle, dans le cas où il serait constaté un dépassement du montant réservé pour les travaux qui ne serait pas imputable à l'Université ou à une cause extérieure imprévisible, l'Université est libre de renoncer à son projet sans que les honoraires relatifs à l'étape correspondante soient dus. L'Auteur de Projet doit remanier le projet afin de rentrer dans le budget et ce sans supplément d'honoraires.

A l'exception des demandes explicites et écrites du Maître d'Ouvrage, qui modifieraient le projet et nécessiteraient une étude complémentaire et/ou une extension de la mission de contrôle, sans être la conséquence d'une erreur ou d'une omission de la part de l'Auteur de Projet, les décomptes en cours de chantier ne donnent pas droit à des honoraires complémentaires.

Si l'Auteur de Projet pense avoir droit à des suppléments d'honoraires, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande chiffrée préalable et motivée. Les suppléments éventuels seront fixés de commun accord, sur la base d'un calcul justificatif fourni par l'Auteur de Projet en fonction du travail à réaliser.

Sous-étape 2.1 : avant-projet détaillé

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape est fait de la manière suivante :

$$H(2.1) = 17,5\% * Ts * M$$

Où :

H(2.1) : honoraires de l'auteur de projet pour la sous-étape 2.1

Ts : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

M : montant HTVA réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université. L'estimation détaillée des travaux établie par l'auteur de projet au stade de l'avant-projet (sous-étape 2.1), toutes réserves nécessaires comprises, ne peut dépasser ce montant M.

L'auteur de projet s'engage alors :

- À atteindre les objectifs décrits dans les documents de l'avant-projet, qui complètent ceux du cahier spécial des charges
- À ce que le montant des commandes correspondant aux travaux qui font l'objet de sa mission pour l'étape 2 ne dépasse pas le montant réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par le Conseil d'Administration.

La facture sera émise après notification de l'approbation de la sous-étape 2.1 par le Pouvoir adjudicataire.

Sous-étape 2.2 : Permis

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape est fait de la manière suivante :

Page 21

II.4.2 POUR L'ÉTAPE 2

Le cautionnement C2 suivant est exigé : 5% du montant forfaitaire de la sous-étape la plus importante du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure, calculé sur base de la valeur estimée du marché, déduction faite du cautionnement constitué pour l'étape 1, résultant de la formule suivante :

$$\text{Cautionnement C2} = [5\% * (40\% * Ts * M)] - C1$$

Où :

Ts = taux d'honoraires du soumissionnaire pour le marché

M = montant réservé aux travaux par l'Université

C1 = cautionnement constitué pour l'étape 1 de la mission

Le cautionnement est libérable en une fois après la réception de l'ensemble des services.

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicataire.

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement.

II.5 RÉVISIONS DE PRIX

Il n'y a pas de révision des prix pour ce marché.

II.6 DURÉE

La durée du marché (ETAPE 1 et ETAPE 2) est estimée, à titre strictement indicatif, à 50 mois mais est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, etc.) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

Dans cette hypothèse, l'adjudicataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

La mission prend fin à la réception définitive des travaux.

II.7 DÉLAI DE PAIEMENT

Le pouvoir adjudicataire dispose d'un délai de vérification de **20 jours de calendrier** à compter de la date de la fin totale ou partielle des services, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de **30 jours de calendrier** à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicataire soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

II.7.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

La mission pourra être interrompue par l'Université à la fin de chacune des étapes et sous-étapes sans qu'il soit dû à l'Auteur de Projet une indemnité de quelque nature, au-delà des honoraires dus. Pour être

Page 20

$$H(2.2) = 10\% * Ts * M$$

Où :

H(2.2) : honoraires de l'auteur de projet pour la sous-étape 2.2

Ts : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

M : montant HTVA réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université.

La facture sera émise après notification de l'approbation de la sous-étape 2.2 par le Pouvoir adjudicateur et attestation de l'autorité compétente attestant que le dossier de demande de permis est complet.

Sous-étape 2.3 : Projet et Dossier de consultation du marché

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape est fait de la manière suivante :

$$H(2.3) = 20\% * Ts * M$$

Où :

H(2.3) : honoraires de l'auteur de projet pour la sous-étape 2.3

Ts : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

M : montant HTVA réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université. L'estimation détaillée des travaux établie par l'auteur de projet au stade du projet (sous-étape 2.3), toutes réserves nécessaires comprises, ne peut dépasser ce montant M.

La facture sera émise après notification de l'approbation de la sous-étape 2.1 par le Pouvoir adjudicataire.

Sous-étape 2.4 : Appel à la concurrence, analyse des offres et attribution du marché

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape 2.4 est fait de la manière suivante :

$$H(2.4) = 5\% * Ts * C$$

Où :

H(2.4) : honoraires de l'auteur de projet pour la sous-étape 2.4

Ts : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

C : montant HTVA des commandes des travaux, limité au maximum au montant M réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université.

La facture sera émise après notification de l'approbation de l'étape 2.4 par le Pouvoir adjudicataire.

Important : en cas d'écart de plus de 10% en plus ou de 15% en moins entre le montant total des commandes (C) et l'estimation correspondant au projet accepté par les Autorités compétentes de l'Université au stade de la sous-étape 2.3, l'Université pourra adopter une des solutions suivantes, selon la sauvegarde de ses intérêts :

- A condition que le planning le permette, l'Université peut exiger que le dossier soit remanié pour tenter de revenir dans la fourchette acceptable de cette estimation plus 10% ou moins 15%, sans que l'Auteur de Projet ne puisse prétendre à un supplément d'honoraires.

OU

- Il est convenu d'appliquer une pénalité contractuelle qui sera retirée du montant des honoraires. Cette pénalité est calculée comme suit :

- o Projet sous-estimé : [montant des commandes - (1,10 * estimation du projet)] * taux
- o Projet sur-estimé : [(0,85 * estimation du projet) - montant des commandes] * taux

OU

Page 22

- L'Université peut renoncer à son projet sans que les honoraires relatifs à l'étape correspondante soient dus.

OU

- L'Université peut renoncer à mettre son projet en œuvre dans son intégralité et décider de ne le réaliser qu'en partie.

Sous-étape 2.5 – Contrôle de l'exécution

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape 2.5 est fait de la manière suivante :

$$H(2.5) = 40\% * Hs * C$$

Où :

H(2.5) : honoraires de l'auteur de projet pour la étape 2.5

Hs : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

C : montant HTVA des commandes des travaux, limité au maximum au montant M réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université.

Les factures trimestrielles sont émises au prorata de l'avancement du chantier, sur base des états d'avancement approuvés Sous-étape 2.6 – Réception provisoire

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape 2.6 est fait de la manière suivante :

$$H(2.6) = 5\% * Hs * C$$

Où :

H(2.6) : honoraires de l'auteur de projet pour la sous-étape 2.6

Hs : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

C : montant HTVA des commandes des travaux, limité au maximum au montant M réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université. Le paiement des honoraires correspondant à la réception provisoire n'aura lieu que lorsque l'Auteur de projet aura vérifié le décompte final établi par l'entrepreneur, que l'Auteur aura remis à l'Université le calcul final du budget du chantier, et qu'il aura déposé à l'Administration des Ressources Immobilières le dossier complet et vérifié et le cadastre actualisé complet des installations.

Sous-étape 2.7 : Réception définitive

Le calcul des honoraires de l'Auteur de projet correspondant à la sous-étape 2.7 est fait de la manière suivante :

$$H(2.7) = 2,5\% * Hs * C$$

Où :

H(2.7) : honoraires de l'auteur de projet pour la sous-étape 2.7

Hs : pourcentage d'honoraires pour le présent marché

C : montant HTVA des commandes des travaux, limité au maximum au montant M réservé par l'Université pour les travaux et approuvé par les Autorités compétentes de l'Université.

La facture sera émise après notification de la délivrance de la réception définitive des travaux par les Autorités compétentes de l'Université.

États d'honoraires

Les états d'honoraires avec déclaration de créance sont adressés uniquement par courriel à ga.ari@uliege.be

Page 23

A l'expiration du délai de 30 jours qui suivent le jour fixé pour l'achèvement de la totalité des services, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception ou de refus de réception du marché.

Lorsque les services sont terminés avant ou après cette date, il appartient au prestataire de services d'en donner connaissance par envoi recommandé ou envoi électronique assurant de manière équivalente la date exacte de l'envoi au fonctionnaire dirigeant et de demander, par la même occasion, de procéder à la réception. Dans les 30 jours qui suivent le jour de la réception de la demande du prestataire de services, il est dressé selon le cas un procès-verbal de réception ou de refus de réception.

II.10 CLAUSES DE RÉEXAMEN

Pour rappel, les articles suivants de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 sont applicables de plein droit : 38, 38/1 à 38/6, 38/13 à 38/19.

II.10.1 A) REMPLACEMENT DE L'ADJUDICATAIRE

Conformément à l'article 38/3, 1^{er} de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, avec l'accord de l'adjudicataire, un nouvel adjudicataire qui remplit les critères de sélection établis initialement peut remplacer l'adjudicataire initial sans nouvelle procédure de passation dans la mesure où ce remplacement est nécessaire à la bonne exécution du marché. Notamment, en cas de décès, d'opérations de restructuration (faillite, concordat, cession, rachat, fusion, ...), de l'adjudicataire, le contrat peut être transféré à une firme proposée par le couteur, par exemple un ou plusieurs sous-traitants.

II.10.2 B) IMPOSITIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LE MARCHÉ

Conformément à l'article 10 de la loi du 17 juin 2016 et à l'article 38/8 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le présent marché pourra être modifié en raison d'une modification des impositions en Belgique ayant une incidence sur le montant du marché.

Les prix du marché seront révisés à la date anniversaire du marché selon la formule suivante :

$$p = P [0,8 \text{ (s/S)} + 0,2]$$

dans laquelle :

- « P » représente le prix de l'offre initial, et
- « p » le prix de l'offre révisé compte tenu des modifications des impositions
- « S » = somme des impositions en vigueur à une date qui précède de dix jours la date fixée pour l'ouverture des offres.
- « s » = somme des impositions en vigueur à la date anniversaire du marché lorsque celle-ci a été modifiée

Une telle révision des prix n'interviendra qu'à la double condition suivante :

- 1^{er} la modification est entrée en vigueur après le dixième jour précédant la date ultime fixée pour la réception des offres ; et
- 2nd soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un indice, ces impositions ne sont pas incorporées dans la formule de révision prévue dans les documents du marché en application de l'article 38/7.

En cas de hausse des impositions, l'adjudicataire doit établir qu'il a effectivement supporté les charges supplémentaires qu'il a réclamées et que celles-ci concernent des prestations inhérentes à l'exécution du marché.

En cas de baisse, il n'y a pas de révision si l'adjudicataire prouve qu'il a payé les impositions à l'ancien taux.

II.10.3 C) CIRCONSTANCES IMPRÉVISIBLES AU DÉTRIMENT DE L'ADJUDICATAIRE

Conformément à l'article 38/9 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le marché pourra être modifié lorsque l'équilibre contractuel du marché a été bouleversé au détriment de l'adjudicataire en raison de

Page 25

Le pouvoir adjudicataire dispose d'un délai de vérification de 20 jours de calendrier à compter de la fin totale ou partielle des services, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de 30 jours de calendrier à compter de la date de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicataire soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

II.7.2 AVIS AUX OPÉRATEURS ÉTRANGERS

L'Université est tenue de soumettre à la taxe sur la valeur ajoutée en Belgique ses acquisitions intracommunautaires, c'est-à-dire ses achats, dans d'autres États membres, de biens qui sont transportés en Belgique.

Le numéro d'identification à la T.V.A. de l'Université, à mentionner sur chaque facture, est le BE 325 777 171.

En raison de la communication de ce numéro, les opérateurs étrangers doivent facturer leurs prestations et/ou leurs livraisons de biens et opérations y assimilées en exemption de T.V.A. étrangère.

La facture émise par l'opérateur hors Belgique doit, en outre, comporter le compte IBAN ainsi que le numéro INTRASTAT.

II.7.3 FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Le pouvoir adjudicataire accepte la transmission des factures sous un format électronique (au format XML selon le standard PEPPOL bis), conformément à l'article 192/1 de la loi du 17/06/2016.

Les factures pourront être soumises directement via <https://digital.belgium.be/e-invoicing/> ou via votre outil comptable (connecté au réseau PEPPOL).

La facture électronique doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

- 1^{er} les identifiants de processus et de facture ;
- 2nd la période de facturation ;
- 3rd les renseignements concernant le vendeur ;
- 4th les renseignements concernant l'acheteur ;
- 5th les renseignements concernant le bénéficiaire du paiement ;
- 6th les renseignements concernant le représentant fiscal du vendeur ;
- 7th la référence du contrat ;
- 8th les détails concernant la fourniture ;
- 9th les instructions relatives au paiement ;
- 10th les renseignements concernant les déductions ou frais supplémentaires ;
- 11th les renseignements concernant les postes figurant sur la facture ;
- 12th les montants totaux de la facture ;
- 13th la répartition par taux de TVA.

II.8 DÉLAI DE GARANTIE

Aucun délai de garantie n'est applicable pour ce marché, hormis la garantie décennale.

II.9 RÉCEPTION

Page 24

circstances quelconques auxquelles l'adjudicataire est resté étranger, exception faite des circonstances évoquées à la clause II.6.

L'adjudicataire ne peut invoquer l'application de cette clause de réexamen que s'il démontre que la révision est devenue nécessaire à la suite des circonstances qu'il ne pouvait raisonnablement pas prévoir lors du dépôt de son offre, qu'il ne pouvait éviter et aux conséquences desquelles il ne pouvait obvier, bien qu'il ait fait toutes les diligences nécessaires.

L'adjudicataire ne peut invoquer la défaillance d'un sous-traitant que pour autant que ce dernier puisse se prévaloir des circonstances que l'adjudicataire aurait pu lui-même invoquer s'il avait été placé dans une situation analogue.

La révision peut consister soit en une prolongation des délais d'exécution, soit, lorsqu'il s'agit d'un préjudice très important, en une autre forme de révision des dispositions du marché ou en la résiliation du marché.

L'étendue du préjudice subi par l'adjudicataire est appréciée uniquement sur la base des éléments propres au présent marché. Ce préjudice doit atteindre au minimum les seuils fixés à l'article 38/9 §3 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 précité.

En cas de révision du marché prenant la forme d'une indemnité, une franchise égale à 17,5% du montant du préjudice déterminé est appliquée.

II.10.4 D) CIRCONSTANCES IMPRÉVISIBLES EN FAVEUR DE L'ADJUDICATAIRE

Conformément à l'article 38/10 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le marché pourra être modifié lorsque l'équilibre contractuel du marché a été bouleversé en faveur de l'adjudicataire en raison de circonstances quelconques auxquelles l'adjudicataire est resté étranger.

La révision peut consister soit en une réduction des délais d'exécution, soit, lorsqu'il s'agit d'un avantage très important, en une autre forme de révision des dispositions du marché ou en la résiliation du marché.

L'étendue de l'avantage dont a bénéficié l'adjudicataire est appréciée uniquement sur la base des éléments propres au présent marché. Cet avantage doit atteindre au minimum les seuils fixés à l'article 38/10 §3 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 précité.

En cas de révision du marché prenant la forme d'une indemnité, une franchise égale à 17,5% du montant du préjudice déterminé est appliquée.

II.10.5 E) FAITS DE L'ADJUDICATEUR ET DE L'ADJUDICATAIRE

Conformément à l'article 38/11 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le présent marché pourra être modifié lorsque l'adjudicataire ou l'adjudicataire a subi un retard ou un préjudice suite aux carences, lenteurs ou faits quelconques qui peuvent être imputés à l'autre partie.

La révision peut consister en une ou plusieurs des mesures suivantes :

- 1^{er} la révision des dispositions contractuelles, en ce compris la prolongation ou la réduction des délais d'exécution ;
- 2nd des dommages et intérêts ;
- 3rd la résiliation du marché.

II.10.6 F) INDEMNITÉS SUITE AUX SUSPENSIONS ORDONNÉES PAR L'ADJUDICATEUR ET INCIDENTS DURANT LA PROCÉDURE

En application de l'article 38/12 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, l'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicataire dans les conditions cumulatives suivantes :

- 1^{er} la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier ;
- 2nd la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ou à d'autres circonstances auxquelles l'adjudicataire est resté étranger et qui, à la discrétion de l'adjudicataire, constituent un obstacle à continuer l'exécution du marché à ce moment ;

Page 26

- 3^e la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là et pour les motifs et la durée suivants :

- Hypothèse : en attente de raccord impétrants, des autorisations relatives au permis, de considérations relatives au bon fonctionnement de la Faculté (transferts provisoires, périodes de jurs et d'examen) et des autres institutions (ESA, cafétéria, Manège, ...) présents sur le site, etc.
- Délai de suspension : 12 mois

Ce délai sera déterminé en fonction de l'hypothèse de suspension.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution peut être consentie conformément à l'article 50 de l'AR du 14/01/2013.

Lorsque les prestations sont suspendues sur la base de la présente clause de réexamen, l'adjudicateur est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux de toutes dégradations notamment résultant de vol ou d'autres actes de malveillance.

II.10.7 FBIS) CIRCONSTANCE ÉTRANGÈRE AU POUVOIR ADJUDICATEUR : PANDÉMIE DE COVID-19

En application de l'article 38/12 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, tenant compte des dernières instructions du gouvernement fédéral en matière de confinement dû à la pandémie mondiale de COVID-19 ("Coronavirus"), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là, tant pour le respect des dites mesures de confinement, que pour la préservation de son personnel et de celui de l'adjudicateur. Si nécessaire, un stockage du marché sera ordonné par le pouvoir adjudicateur, jusqu'à la fin de la période de confinement.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution peut être consentie conformément à l'article 50 de l'AR du 14/01/2013.

Lorsque les prestations sont suspendues sur la base de la présente clause de réexamen, l'adjudicateur est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux de toutes dégradations notamment résultant de vol ou d'autres actes de malveillance.

II.11 MOYENS D'ACTION DE L'ADJUDICATEUR

Pour rappel, l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 prévoit :

L'adjudicateur est considéré en défaut d'exécution du marché :

- Lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par l'adjudicateur ;
- Lorsque le marché n'est pas exécuté dans les conditions définies ou présent cahier spécial des charges.

II.12 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS

Lorsque l'adjudicateur ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicateur ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicateur ou sous-traitant est informé :

L'adjudicateur garantit avoir obtenu de l'auteur ou des auteurs (personne(s) physique(s)) de l'œuvre l'autorisation en faveur de l'Université de Liège de pouvoir procéder à des modifications de l'œuvre et la renonciation expresse à invoquer son droit moral en vue de s'opposer à ces modifications.

L'adjudicateur garantit l'Université qu'il dispose des droits d'auteur sur l'œuvre, qu'il n'a cédé, même partiellement, aucun droit et qu'il est titulaire de l'intégralité des droits qu'il cède à l'Université.

L'adjudicateur garantit l'Université contre tout recours qui serait intenté par un titulaire de droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre et tout autre résultat issu de la réalisation de l'adjudicateur telle que définie dans le présent cahier des charges.

II.15 DIRECTION ET CONTRÔLE DU MARCHÉ

L'article 39 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 est complété comme suit :

§L'adjudicateur fait connaître, dans les huit jours calendriers à dater de la lettre de notification d'attribution que lui adresse l'Université, le nom de son délégué qui assure la conduite et la surveillance du marché.

Il spécifie la nature et la portée de son mandat.

REMARQUE : il est exigé que le délégué de l'adjudicateur s'exprime OBLIGATOIREMENT en français.

II.16 RÉFACTION POUR MOINS-VALEUR

L'article 71 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 est complété comme suit :

En cas de fourniture d'un matériau ou d'un produit non conforme, l'adjudicateur a le droit soit de le refuser, soit de l'accepter en imposant une pénalisation pour moins-valeur. Cette pénalisation tient compte d'une part de l'importance de l'écart par rapport aux prescriptions et d'autre part de l'influence du manquement sur la qualité de l'élément de l'ouvrage dans lequel le matériau ou le produit considéré intervient.

II.17 CONDITIONS D'UTILISATION DES PLANS, DOCUMENTS ET OBJETS DU MARCHÉ

L'article 35 de l'arrêté royal du 14/01/2013 est complété comme suit :

Plans, document et objets établis par le pouvoir adjudicateur :

Tous les documents et renseignements éventuellement fournis à l'auteur de projet le sont à titre strictement indicatif et n'engagent en rien la responsabilité de l'Université. L'auteur de projet est censé les avoir vérifiés lui-même et s'assurer, par ses propres moyens de la nature exacte du terrain.

II.18 PLANS AS-BUILT

Complément à l'article 36 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 :

Tous les documents sont fournis en langue française sans exception. Les plans As Built sous format DWG sur base de plans remis par l'Université représentent tous les éléments des installations tels que demandés dans les clauses techniques et selon les prescriptions générales de l'ULiège.

II.19 AMENDES POUR RETARD

Par dérogation aux dispositions de l'article 154 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, l'Université précise que : en cas de retard dans l'exécution (retard dans la fourniture des livrables à chaque étape et sous-étape), l'adjudicateur se verra appliquer de plein droit une amende journalière de 125 € (CENT VINGT-CINQ EUR).

Le montant total de cette amende, limité à 7,5% (SEPT POURCENT ET DEMI) de la valeur des prestations non exécutées, sera déduit d'office de la facture adressée à l'Université de Liège.

- soit par l'adjudicateur ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicateur ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1^{er} le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;
- 2^e le non-respect de l'obligation visée au point 1^{er} est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicateur est habilité à résilier le contrat ;
- 3^e le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1^{er} et 2^e et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

II.13 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL

Lorsque l'adjudicateur ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/2, alinéa 4, du Code pénal social, dans laquelle il est informé qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal, cet adjudicateur ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce que l'autorité adjudicatrice donne un ordre contraire.

Il en va de même lorsque l'adjudicateur ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicateur ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification, visée à l'article 49/2, alinéas 1er et 2, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/12 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal.

II.14 DROIT D'AUTEUR

Conformément au Livre 11 du Code de droit économique, l'adjudicateur cède à l'Université de Liège les droits d'exploitation relatifs aux éléments originaux (notamment les plans, projections, esquisses, dessins, maquettes, rapports techniques, édifices construits ou autres matérialisations de la conception de l'adjudicateur, ci-après "l'œuvre") que l'adjudicateur réalise dans le cadre du présent marché. Les droits d'exploitation cédés sont notamment le droit de reproduction (i.e. reproduire et/ou faire reproduire par tous procédés techniques connus sur tous supports - notamment papiers, numériques, électroniques, etc.-, et en tous formats l'œuvre, et d'en faire établir en nombre qu'il plaira à l'Université de Liège, tous originaux, copies et doubles, sur tous supports, en tous formats par tous procédés de fixation); le droit de mettre et/ou de faire mettre en circulation dans le monde entier les originaux, doubles et copies de l'œuvre; le droit de communiquer et/ou de faire communiquer tout ou partie de l'œuvre dans le monde entier, en tous lieux privés ou publics, notamment par le prêt (mise à disposition de tiers autorisés d'une reproduction de l'œuvre), par la télédiffusion (par onde, câble, satellite, etc.) telle que la radiodiffusion, la diffusion en ligne sur le réseau internet; et le droit d'adapter l'œuvre, notamment de manière à répondre aux prescrits techniques, administratifs ou légaux ainsi qu'aux besoins de l'Université de Liège.

L'étendue de la cession des droits d'auteur est entendue dans le sens le plus large et sans aucune réserve d'aucune sorte. Cette cession engage tant l'adjudicateur que ses ayants droit.

La cession des droits d'auteur telle que définie ci-avant vaut, dans tous ses éléments, pour le monde entier. Elle est consentie pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur à compter respectivement de la création de chaque élément original. L'adjudicateur reconnaît et accepte que la présente cession des droits d'auteur sur l'œuvre soit consentie à titre gratuit pour tous les modes d'exploitation visés.

II.20 RESPONSABILITÉS - PÉNALITÉS

Pour rappel, le montant réservé par l'Université pour les travaux (voir 1.9 Budget des travaux) est une enveloppe fermée, ce qui signifie qu'aucun complément budgétaire ne sera dégagé au cours de l'exécution de la mission.

L'Adjudicateur assume les responsabilités des études et plans repris dans sa mission et dont il assure la direction conformément à l'article 152 de l'AR, du 14 janvier 2013 tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 et conformément aux exigences techniques reprises au point III.

L'Adjudicateur assume les responsabilités du contrôle de l'exécution des travaux et, le cas échéant, de la direction et/ou de la coordination repris dans sa mission dont il assure la direction. Il est responsable de ses éventuels sous-traitants.

L'Adjudicateur assume les conséquences de la responsabilité qui lui est propre.

Il est également entièrement responsable en cas de dépassement budgétaire en cours d'exécution, si ce dépassement ne résulte pas de modifications ou suppléments sollicités par l'adjudicateur ou d'imprévus de chantier qu'il ne pouvait raisonnablement prévoir.

Sera considéré comme fautif tout dépassement budgétaire du budget de chantier (hors révision sur le prix des travaux) de plus de 5% par rapport au montant de la commande, qui n'est pas dû à des faits ou à des circonstances qu'il ne pouvait raisonnablement prévoir lors de la remise de son dossier de soumission bien qu'il ait fait toutes les diligences nécessaires ou à des modifications ou suppléments demandés par le Pouvoir adjudicateur.

Si ce dépassement budgétaire entraîne l'abandon du projet par le pouvoir adjudicateur, la résiliation du marché sera réputée aux torts de l'auteur de projet, sans qu'aucun honoraire supplémentaire à ceux déjà liquidés ne soient dus.

Si ce dépassement fautif n'entraîne pas l'abandon du projet, en application de l'article 45 §1er ARE, une pénalité spéciale correspondant à 17,5% du montant du dépassement fautif excédant le seuil précité de 5% sera appliquée.

III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES

Voir documents annexés :

- note d'orientations de la Faculté d'Architecture et ses annexes thématiques
- programme ventilé par fonctions principales
- plan du site Fonck et zone dédiée au projet
- plans de niveaux des bâtiments
- relevé de géomètre du site
- audit énergétique du site
- clauses techniques : conditions d'exécution du marché
- prescriptions techniques générales ULiège pour les techniques spéciales

Plateaux sur cour

Infrastructures appropriables pour l'apprentissage collectif



Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Fonck

ALTSTADT + KARAMUK KUO
Greisch + Daidalos Peutz

Une école d'architecture est un environnement dynamique. Contrairement à d'autres disciplines plus contraintes à un travail sur table, la pédagogie sur laquelle est basée l'architecture se structure autour de formes d'enseignement variées. De cours théoriques aux expérimentations matérielles, autant de pratiques s'échelonnant **du formel à l'informel**. Cette variété requiert une infrastructure qui offre un maximum de possibilités, de rencontres, d'interactions et **d'échanges fertiles**.

Plutôt qu'un simple bâtiment, nous proposons un **nombre d'interventions** qui peuvent émerger simultanément, ou bien graduellement dans le temps ; un panel de stratégies qui autorisent une **approche sur-mesure**, en collaboration avec l'ULiège, afin de rencontrer ses ambitions et de tirer au mieux parti des ressources disponibles.

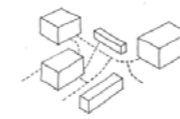
Premièrement, une stratégie urbaine : comprendre que, parce que l'école est et restera répartie dans divers bâtiments sur le site Fonck, **l'entre-deux - l'espace public - est ce qui fait son unité et sa force**. Enrichir le caractère de campus propre à l'école d'architecture de l'ULiège, c'est aussi embrasser son potentiel. La faculté d'architecture est **estré-unie**, non pas dans un bâtiment unique, mais **autour d'un espace extérieur unique**. Un espace à transformer et à valoriser.

Ensuite, plutôt qu'un bâtiment fermé, arrêté, nous proposons un **système ouvert** - un vocabulaire architectural : un ensemble de plateaux, liant intérieur et extérieur, offrant un dialogue avec l'existant tout en encourageant la vie de campus.



Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Fonck

Lignes de conduite



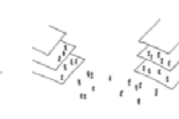
La vie de campus

Le programme est réparti en deux interventions distinctes : le Bâtiment des Ateliers et le Learning Center. Une telle répartition des programmes sur le site accentue l'idée même de **campus**, selon laquelle les espaces entre les bâtiments ont autant de valeur que les édifices eux-mêmes.



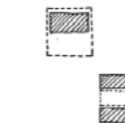
Cour en parade

La **cour centrale** forme le cœur et l'identité du campus Fonck. Les différents programmes gravitent autour d'elle et lui procurent de nombreuses adresses.



L'école monte sur scène

Les 2 nouveaux bâtiments se tournent résolument vers la cour centrale, au moyen de **généreuses terrasses** en cascade, qui servent non seulement d'interface entre l'intérieur et l'extérieur, mais également de scène et d'extension de la cour publique.



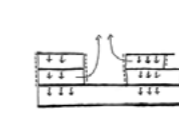
Composer avec l'existant

Le Bâtiment des Ateliers vient se glisser entre les deux ailes existantes. De son côté, le Learning Center se déploie autour de la bibliothèque actuelle, qu'il enveloppe et intègre, tout en préservant les qualités matérielles et architecturales.



Paysage d'apprentissage

Les deux nouveaux bâtiments sont conçus comme des **structures simples**, construits à l'aide d'un système hybride bois et béton. Celui-ci génère des **plateaux ouverts et évolutifs**, donnant possibilité à de futures réorganisations et adaptations.



Solutions Low-Tech

Les choix volumétriques et constructifs **rationnels** pour les deux bâtiments vont dans le sens d'une pérennité et d'une durabilité basées sur des **solutions low-tech**, comme la ventilation naturelle, ou un principe de dalles béton actives.

ALTSTADT + KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Fonck



Le campus dans la ville

L'île Fonck

La nouvelle intervention pour le campus Fonck propose de **resserrer les liens entre l'îlot et le quartier** de l'Outremeuse, précisément en renforçant ce qui fait sa spécificité : sa **qualité**. Ce qui pourrait sembler antinomique est en réalité évident : dans le quartier, le site de la caserne Fonck est un moment de respiration, un espace ouvert, au même titre qu'une place ou un jardin. C'est ce statut qui fait son attractivité. Le projet propose donc d'accentuer et de renforcer les qualités du site : son **isolement visuel et acoustique** vis-à-vis du tumulte de la ville, sa **diversité d'espaces extérieurs** dans un cadre historique d'exception, sa capacité à devenir une bulle plantée dans ce quartier dense.

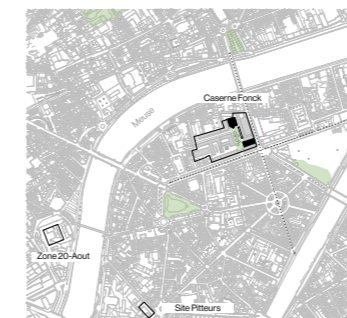
Tous bienvenus

En même temps qu'il souligne l'attractivité intrinsèque du site, le nouveau projet pour le campus Fonck tend vers plus de **perméabilité et d'accessibilité**. Les deux

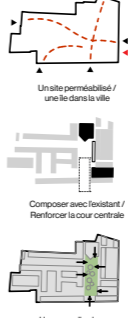
nouveaux édifices, le Learning Center et le Bâtiment des Ateliers, obtiennent leurs propres adresses et sont accessibles pour le public indépendamment du reste du site. Ceci permet la tenue d'événements publics dans ces locaux même quand le campus est fermé. De plus, les nouveaux programmes et les nouvelles ambitions de la faculté s'affichent clairement sur l'extérieur, au travers l'architecture des nouveaux édifices.

Cour à l'honneur

La position et la typologie de ces deux nouveaux bâtiments redonnent un statut d'honneur à la cour centrale. En effet, leur implantation **clarifie les adresses et l'organisation des différents pôles du campus**. Ils servent de connecteurs entre les bâtiments et secteurs existants. La cour centrale, ainsi redessinée, peut ré-entrousser ses anciens habits de cour « de parade » et devenir le **cœur du campus**. Les espaces de parking et d'entrée sont réduits, au profit des zones plantées, généralement disposées sur le site.



ALTSTADT + KARAMUK KUO



Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Fonck



Dossier de concours Altstadt et Karamuk Kuo

Les communs

L'école d'architecture de l'ULiège est aujourd'hui morcelée en plusieurs bâtiments, formant un archipel d'îlots de recherche et d'apprentissage dans un calme lagon au centre de Liège. La journée typique d'un enseignant ou d'un étudiant inclut un nombre conséquent d'allers et venues, de traversées du campus. Dans ce contexte, les espaces extérieurs du projet ne sont pas simplement des zones de circulation, mais bien un **terrain de rencontre fertile, le cœur vibrant de l'école.**

Cour cadrée

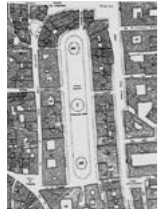
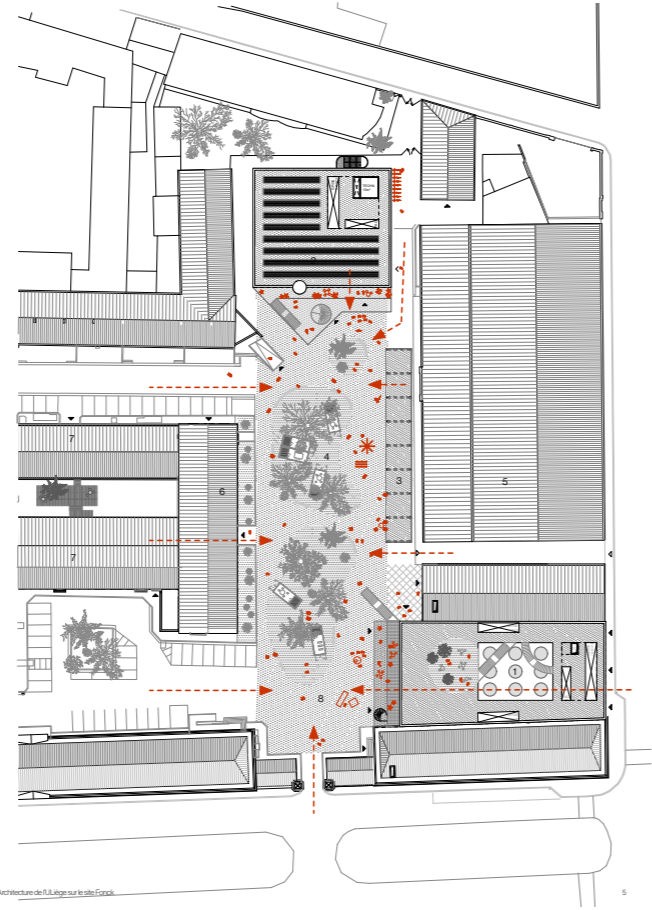
Notre proposition s'accapare cette situation, et réinstalle la cour centrale - les communs - comme scène pour la vie collective du campus à travers deux interventions principales: une extension pour le Bâtiment des Ateliers et un nouveau Learning Center. Chacune de ces interventions est un **geste en faveur de l'espace public central**, permettant des échanges plus fluides entre l'intérieur

et l'extérieur, ainsi qu'en engendrant une certaine informalité bienvenue entre les monuments existants. Les terrasses sont des extensions des ateliers, pour les étudiants en pause ou travaillant de manière libre, mais participent également à l'activation des communs en prolongeant les fonctions intérieures, **métamorphosant des bâtiments introvertis en une célébration de la vie de campus.** De cette manière, la cour centrale devient un cadre pour l'informel, l'inattendu, le spontané, l'expérimental.

Un paysage animé

Avec ce projet, la cour centrale n'est plus seulement une cour «d'apparat» que l'on regarde, mais bien un lieu commun, vivant et accueillant. **Des zones plantées,** oasis dans ce site urbain, sont étendues et multipliées. Ce sont des zones de repos, structurant la surface de la cour en autant de sous-espaces de détente, de travail informel, de rencontre. Il en résulte une augmentation considérable

des zones perméables. Les containers existants sont récupérés, et disposés légalement parmi les poches arborées. Ils sont désormais occupés par les étudiants, et servent de stands culturels, de local pour association ou simplement de zone arborée. Ces modules participent à l'usage de la cour en tant que lieu de rencontre et à la vie du campus. Dans une seconde phase, un pavillon, trait d'union entre les deux édifices, vient connecter les programmes et offre un espace de travail extérieur couvert le long du mur arrière du Grand Manège.



Piazza Navona, Rome
ALTDSTADT / KARAMUK KUO



Piazza Verdi, Bologna

Infrastructures à vivre

Plateaux à partager

L'apprentissage peut prendre des formes diverses, certaines d'entre elles parfois imprévisibles. Les nouvelles interventions introduisent des **plateaux généreux, des constructions simples** qui favorisent l'appropriation et permettent l'adaptation par les usagers. Dans le Bâtiment des Ateliers, les vastes plateaux dédiés aux ateliers sont reconfigurables selon les besoins et bénéficient d'une **grande flexibilité.** Dans le Learning Center, les plateaux abritent toute une variété d'espaces collectifs, de la bibliothèque aux salles de classes, en intégrant l'auditorium qui peut, lui aussi, être reconfiguré selon les besoins. Ces éléments sont avant tout **des systèmes spatiaux, des structures plutôt que des programmes, générateurs d'usage et s'adressant à la vie collective.**

Suppléer l'existant

Ces nouveaux espaces prennent le relief de l'existant, qui propose lui des salles plus définies, en offrant des lieux pour l'échange et l'expérimentation qui ont le potentiel pour perdurer au-delà

du programme actuel. Au niveau des ateliers, les grands plateaux servent de **connexion entre les ailes** du Bâtiment des Ateliers, autrefois morcelé, et génèrent des espaces d'une échelle jusqu'ici indisponible, ainsi que des **zones de travail s'étendant vers l'extérieur.** Les anciens murs extérieurs deviennent des séparations intérieures et participent à l'identité de l'espace Ateliers. Dans le Learning Center, l'espace de la bibliothèque est étendu par les nouveaux plateaux, redistribuant aussi le rapport intérieur/extérieur. Le volume existant, à l'origine plus imperméable, est propice à l'installation de bureaux et d'archives, alors que le nouveau volume plus transparent offre un cadre idéal à des programmes plus ouverts.

De manière générale, les extensions servent à proposer **des espaces complémentaires aux espaces existants,** tout en soulignant les caractéristiques de ces derniers. Ainsi, les interventions dans les volumes historiques sont limitées à de légers rénovations, et leurs qualités spatiales et architecturales sont préservées et mises en valeur.

Structure spatiale

Les nouveaux édifices sont de construction simple, rationnelle et soucieuse des ressources et des modes de production. Leur principe architectural permet la **distinction entre systèmes primaire et secondaire,** entre structure et remplissage, et optimise ainsi la durée de vie de chaque élément de construction. La structure consiste en un assemblage de poteaux préfabriqués en béton, de poutres en bois, et de dalles hybrides, **réduisant ainsi les temps de construction, minimisant l'empreinte carbone tout en exaltant l'usage du bâtiment.** La distinction entre structure et remplissage permet, en outre, de maximiser les surfaces vitrées et ainsi d'apporter une lumière généreuse et agréable dans tous les espaces de travail. Enfin, la généreuse hauteur sous-plafond (5m), permet d'optimiser les surfaces en offrant la possibilité de superposer les programmes: espaces de stockage, zones de travail, bureaux fermés, mezzanines...



Les nouveaux plateaux sont insérés délicatement entre les ailes existantes



Construction frugale, ENSA Nantes, Lacaton Vassal



Coupe sur le Learning Center: les plateaux entourent l'existant et abritent la bibliothèque et l'auditorium

Coupe sur le Bâtiment des Ateliers: les plateaux servent de connecteurs entre les deux ailes du bâti existant

ALTDSTADT / KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forc



Le Bâtiment des Ateliers

L'insertion de vastes plateaux entre les deux ailes du bâtiment existant **unifie le programme dans un ensemble cohérent.** Des édifices autrefois isolés sont à présent réunis harmonieusement, sans fracture, et ce sur différents niveaux. Ils partagent aujourd'hui un espace semi-public collectif au rez-de-chaussée ainsi qu'une cour. Le volume proposé offre une **nouvelle visibilité** à l'école, sur la rue et sur le campus, tout en aménageant de **nouvelles porosités** entre les deux. La construction d'une nouvelle toiture pour l'aile Nord autorise l'aménagement d'un nouvel espace d'atelier, et permet la circulation fluide à tous les étages entre les trois parties du Bâtiment des Ateliers.

En doueur

Les dalles et les poteaux du nouveau volume sont structurellement indépendants des édifices existants, minimisant tous les risques d'interférence potentiellement causés par l'extension. En parallèle, ils génèrent des surfaces libres généreuses, autorisant toutes

les nouvelles méthodes de travail et d'exploration.

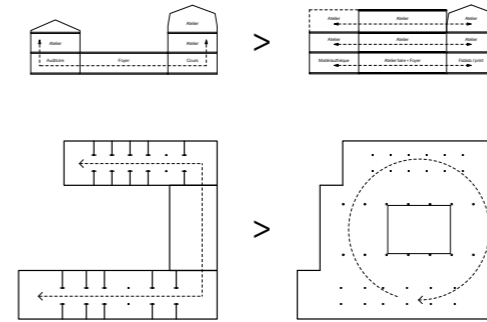
Séquence publique

Au rez-de-chaussée, le hall central est **séquenté en trois espaces principaux.** Depuis la rue, une nouvelle entrée devient l'adresse et le visage de l'école, permettant l'accès aux usagers en-dehors des heures d'ouverture ainsi qu'au public lors de la tenue d'événements. Ce lobby public mène ensuite au foyer polyvalent, le Aula, le cœur du bâtiment. Enfin, l'atelier maquillage, tourné vers la cour centrale, ponctue cette séquence et l'ouvre vers le campus.

Ces espaces, arrangés en séquence, peuvent être séparés pour être utilisés séparément, ou joints en un vaste hall unique, une nef, pour plus de flexibilité au sein de l'école. Les poteaux contiennent des zones de circulation de part et d'autre du hall central, qui assurent l'accès aux ailes existantes. Le bâtiment Nord accueille la matériauthèque et des

salles de classes, et l'on retrouve dans l'aile Sud la reprographie, une partie de l'espace « faire » ainsi que les bureaux de l'administration.

Les niveaux supérieurs sont principalement dédiés aux espaces d'atelier, créant de vastes plateaux ouverts et continus entre les trois bâtiments. Dans ce **paysage,** les étudiants peuvent composer leur propre espace de travail, mais également flâner librement et parcourir le travail de leurs camarades pour inspiration.



ailes existantes

nouveau 'paysage'

ALTDSTADT / KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forc

Dossier de concours Altstadt et Karamuk Kuo



Un foyer pour tous

Le nouveau volume pour le Bâtiment des Ateliers se glisse délicatement entre les ailes Nord et Sud du bâtiment existant. Sur la rue, il se hisse sur la façade existante rue Ransonnnet, et vient marquer la nouvelle entrée de l'école.

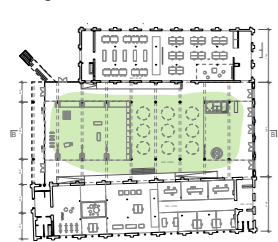
L'union fait la force

Le nouvel ensemble est pensé pour être le plus compact possible : en comblant le vide entre les 2 parties du bâtiment existant et en diminuant le lien de façade, les dispositions énergétiques sont fortement limitées. De plus, d'anciennes façades extérieures étant désormais intégrées dans les espaces intérieurs du nouveau bâtiment, les surfaces existantes à isoler sont réduites, favorisant les économies de ressources et de moyens. En outre, une telle compactité offre également des avantages fonctionnels. En effet, les nouveaux plateaux rejoignent les ailes autrefois séparées et créent de vastes espaces ouverts, offrant une grande flexibilité tout en réduisant les longueurs de circulation. Avec ce même geste, les noyaux verticaux existants peuvent être conservés et mutualisés pour tout le bâtiment.

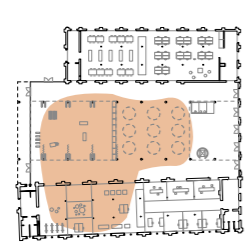
Espaces à partager

Le rez-de-chaussée est le niveau le plus

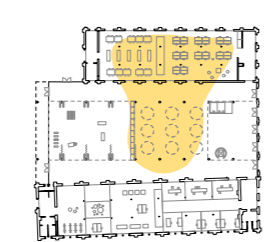
Usages évolutifs / Mutualisation



Le foyer s'étend sur tout le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et accueille une exposition de projets d'étudiants (-1000m²)



L'atelier maquette s'agrandit et occupe une grande partie du foyer - la salle polyvalente est utilisée pour un événement public (-600m²)



La médiathèque est couplée à la salle informatique et au foyer pour un atelier de recherche (-600m²)



L'espace central est occupé par trois fonctions différentes (maquette, exposition, événement), pendant que les ailes latérales restent indépendamment accessibles

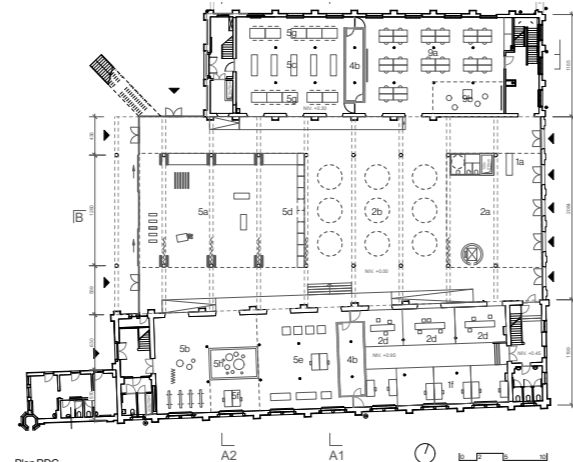
vaste de l'école. Il possède un accès direct depuis la rue Ransonnnet, menant jusqu'à la cour intérieure du campus via une séquence semi-publique composée de trois espaces. Sur la rue, le lobby accueille les usagers pendant et hors des heures d'ouverture ainsi que le public lors de la tenue d'événements. Ce lobby public mène ensuite au foyer polyvalent, le A1a, une zone qui peut être aussi bien fermée lors d'événements ou de conférences, qu'ouverte pour la tenue d'activités. Un plateau percé d'ouvertures zénithales permet à cet espace, au cœur du bâtiment, d'être éclairé naturellement tout en restant à l'abri des nuisances sonores. Enfin, l'atelier maquette ponctue cette séquence et l'ouvre vers le campus, facilitant les livraisons et encourageant la construction de prototypes ou de maquettes à grande échelle directement dans la cour centrale. Ces espaces peuvent être ouverts ou cloisonnés selon les besoins, en fonction de leur usage, et offrent de multiples combinaisons de mutualisation avec les programmes adjacents : salle informatique, médiathèque, reprographie. Ce potentiel fait du rez-de-chaussée du bâtiment, et plus particulièrement du foyer, l'espace flexible et polyvalent par excellence. Ouverte sur la rue, tournée vers la cour au travers d'un espace extérieur couvert

devant l'atelier, la nef - de l'École d'Architecture se veut résolument semi-publique, une transition entre la ville et la faculté.

Le patio

Le foyer du rez-de-chaussée est généreusement éclairé par des ouvertures zénithales, placées dans un patio autour duquel s'organisent les niveaux supérieurs. Non seulement ce patio permet à de biercer les espaces communs et les ateliers d'une lumière naturelle uniforme, mais il permet également d'activer l'ensemble du bâtiment avec de la ventilation naturelle, en agissant comme une cheminée au cœur de l'édifice.

- 1a. Accueil
- 1b. Administration centrale
- 2a. Salle polyvalente 1000m²
- 2b. Aile Foyer 600m²
- 2c. Salle de réunion (petite)
- 4a. Kitchenette/office corner
- 5a. Atelier maquettes 250m²
- 5b. Palais 100m²
- 5c. Médiathèque
- 5d. Espace de documentation/consultation
- 5e. Médiathèque (zone échafaudage)
- 5f. Reprographie 200/100m²
- 5g. Bureau de gestionnaire
- 5h. Espace de travail
- 5i. Remplacement de bureaux/étudiants
- 5j. Stockage
- 5k. Salle informatique 100m²
- 5l. Salle VR 20m²



Plan RDC

Ateliers paysagers

Aux étages, la nouvelle intervention ménage de grands plateaux libres, organisés autour du patio central. Ces plateaux s'alignent aux différents niveaux des ailes existantes et unissent les trois parties de l'édifice en un paysage ouvert et fluide. La dimension des espaces ainsi créés favorise l'appropriation par l'usager et la multiplicité des pratiques.

L'adaptabilité en question

La structure du nouveau bâtiment joue un rôle clé dans la polyvalence et la modularité de l'ensemble. Les grandes portées et la structure détachée des façades existantes offre un modèle à plan libre, avec lequel les poteaux suggèrent des zones de circulation. La hauteur conséquente de 5m entre les niveaux permet de doubler ponctuellement la surface disponible en superposant des fonctions telles que des salles de réunion, des espaces de rangement, des mezzanines. Le caractère hybride de la structure, avec ses poteaux béton et ses poutres en bois, ainsi que l'organisation autour du patio central, donnent son

identité à ce nouveau volume.

Circuler!

L'insertion de plateaux entre les ailes existantes autorise la réutilisation des circulations verticales de l'école actuelle, réduisant les coûts et facilitant la mise en place du projet. Seule une nouvelle séquence d'escaliers extérieurs, liant les terrasses et servant de voie de secours, est ajoutée. Cette circulation supplémentaire permet de faciliter les accès depuis le campus, et multiplie encore les parcours possibles au sein du bâtiment : les plateaux ouverts offrent de nombreux chemins, entre les ateliers, vers le campus, et favorisent ainsi les échanges et la collaboration entre les étudiants.

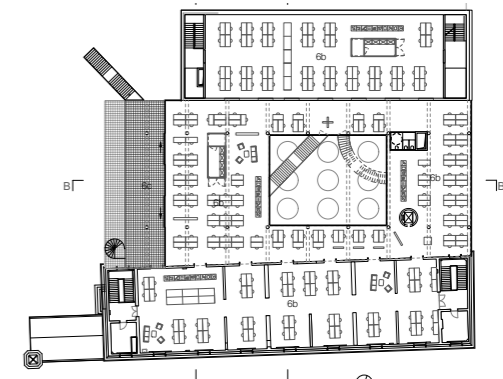
Enfin, ce paysage d'ateliers reste à proximité des fonctions annexes. Il est facile de rejoindre la médiathèque à tout moment pour consulter les échantillons, ou encore la reprographie pour tirer ses plans. Cette proximité permet à chaque étudiant d'expérimenter comme il le souhaite et de se faire ses

propres outils. De plus, l'administration centrale reste un support facilement accessible, en proximité directe avec la zone d'enseignement.

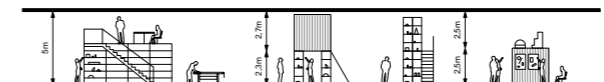
Faire partie des meubles

Dans une configuration si ouverte, le mobilier joue indéniablement un rôle primordial dans la définition de l'espace. La qualité des meubles n'est donc pas à négliger. Nous proposons de lier à cette problématique celle de la durabilité, en confaçonnant des tables d'atelier (et potentiellement d'autres pièces de mobilier) en plaques de plastique recyclé, fabriquées localement. Fabriquées sur mesure, elles peuvent accommoder tous les besoins : zone de découpe, rangements intégrés...

- 1d. Bureau du Doyen 20m²
- 1e. Bureau des Vice-Doyens 40m²
- 1f. Administration centrale
- 1g. Flex Desk / Travail itinérant
- 2d. Salle de réunion (petite)
- 6a. Ateliers I&AC
- 6b. Ateliers MASTER (total ateliers 5720m²)
- 6c. Terrasse / Travail itinérant



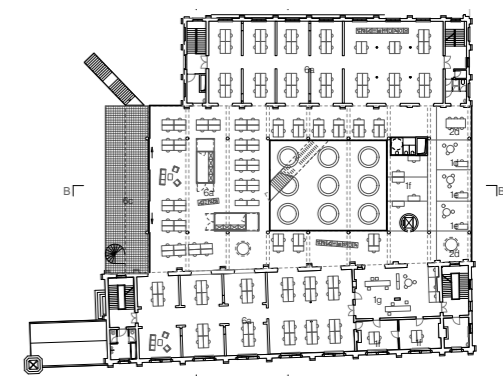
Plan R+2



Flexibilité verticale : extension de la surface disponible dans les ateliers en superposant les fonctions comme le stockage ou des salles de réunion. A cet effet, certains des containers existants peuvent être réemployés comme structures préfabriquées.

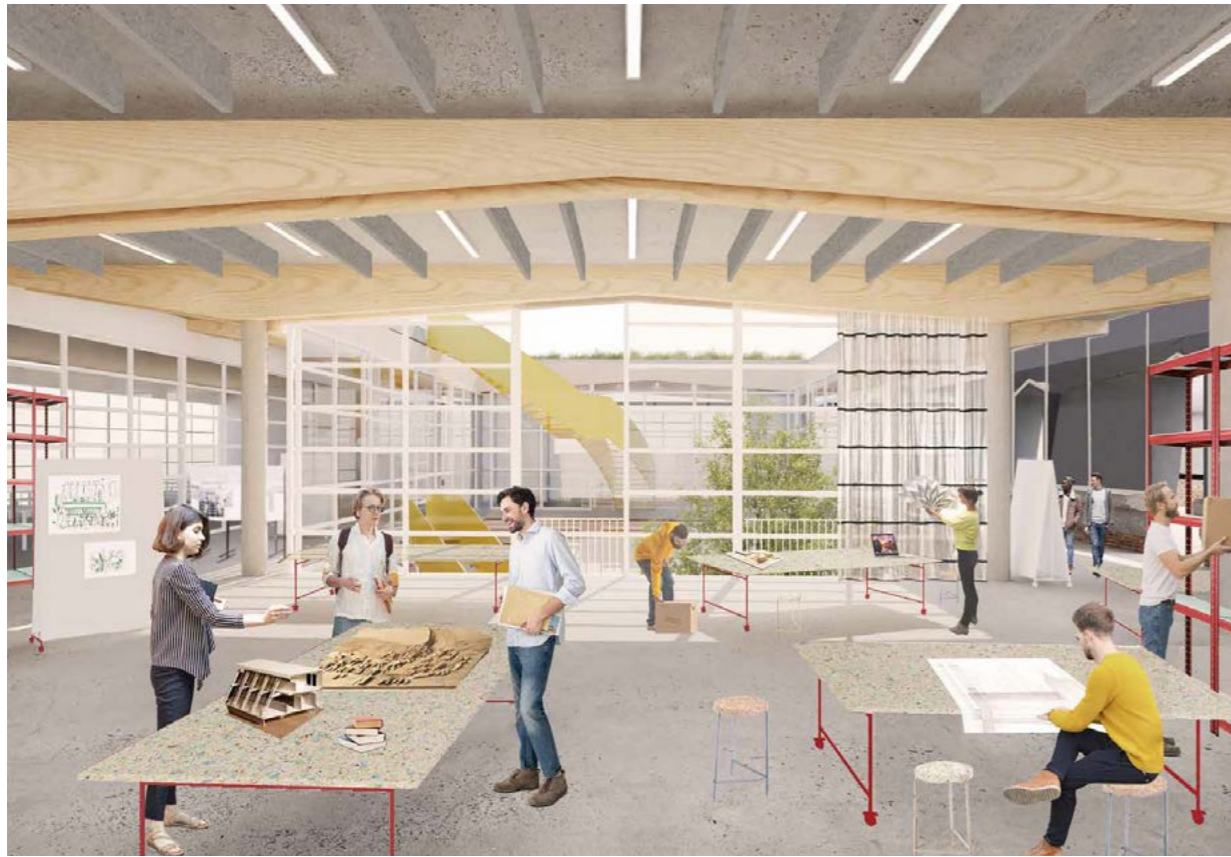


Ecole d'architecture, Aarhus, rangements verticaux et rangements superposés aux bureaux



Plan R+1

Dossier de concours Altstadt et Karamuk Kuo



Le Learning Center

Situé à l'extrême Nord de la cour centrale, dans l'axe de l'entrée principale du campus, le nouveau Learning Center est une infrastructure conçue pour l'échange. Complémentaire au bâtiment des ateliers, il abrite les fonctions plus silencieuses et des zones de travail plus calmes. C'est un centre de documentation théorique, mais également d'échange et d'enseignement.

Sa position centrale, dominante, proche de la cafétéria, assied sa présence comme pilier du campus et comme installation partagée entre ULiège et l'ESA. En proposant des espaces formels comme informels qui encouragent l'apprentissage et l'exploration en dehors de l'atelier, le Learning Center abrite également la bibliothèque, le GAR, des salles de classe et un auditorium.

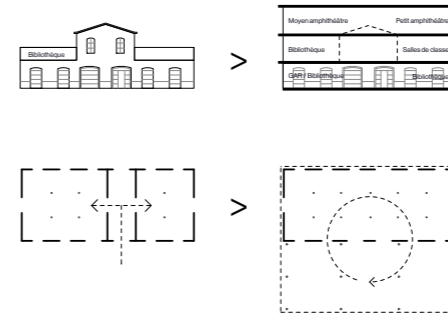
L'extérieur mis à l'honneur

En accord avec le principe de stratification historique du site de la caserne Fonck, l'enceinte de la bibliothèque existante est préservée et complétée par une superposition de nouveaux plateaux. Pour garder le volume bâti et les investissements aussi réduits que nécessaire tout en maximisant le potentiel, la circulation de l'édifice est repoussée en dehors de l'enveloppe thermique. Chaque salle est rendue accessible individuellement depuis les terrasses, renforçant la relation entre la monade et le campus au plus large. Les terrasses surplombant les communs sont animées par le flux des étudiants, connectant le bâtiment à la vie du campus tout en générant des espaces extérieurs de travail et de collaboration.

En contraste avec l'introversion des bâtiments historiques, le Learning Center célèbre la fluidité entre l'intérieur et l'extérieur et les diverses formes d'échange qu'elle entraîne.

Juste ce qu'il faut

Pour garder la construction économique, l'auditorium, vaste espace sans poteaux, est placé au dernier étage. Ici, la structure en poteaux-dalles béton du reste du bâtiment est remplacée par une structure en acier pour la toiture, ossature fine et légère. De manière générale, la conception de cet édifice est rationnelle et simple, et permet facilement de futures adaptations aux évolutions du programme.



Bibliothèque existante

Nouveau Learning Center



Patio et terrasses

Dans le projet proposé, les ateliers d'architecture sont tournés vers l'extérieur, et s'étendent sur les terrasses couvertes et le patio du nouveau bâtiment. Chacun des niveaux d'atelier possède un accès direct et aisé vers l'extérieur. Par ce geste, l'étudiant est invité à prendre sa pause, se changer les idées, ou bien travailler directement en plein air. Ces terrasses surplombant la cour centrale, facilitent l'étudiant qui s'y dérole participe à l'animation des espaces communs du campus et favorise l'activation de cette cour. Mais l'inverse est aussi vrai : la vie, parfois bouillonnante, du cœur du campus, peut s'étendre jusqu'à ces terrasses, qui peuvent par exemple servir de tribunes dans le cas d'événements. Ces lieux extérieurs couverts sont des espaces partagés, des zones de transition et de perméabilité entre l'école et le campus Fonck.

Outre les terrasses, l'école bénéficie également d'un autre espace extérieur, plus introverti : le patio. Celui-ci est partie intégrante de la typologie du nouveau bâtiment, et est essentiel à son bon fonctionnement. En effet, il apporte la lumière naturelle et l'aération nécessaire à cet édifice compact ; à la fois dans les étages d'ateliers mais aussi au rez-de-chaussée, au cœur du foyer. Le patio est également une solution low-tech pour la durabilité de l'école, en cela qu'il permet la ventilation naturelle pour l'ensemble des espaces d'ateliers. Un escalier extérieur au cœur de ce patio relie les niveaux entre eux, permettant les raccourcis et multipliant encore les parcours possibles. Il rejoint le toit du bâtiment, d'où l'on surplombe le campus.



Coupe longitudinale à travers le bâtiment des ateliers, vue sur le patio et les terrasses sur la cour



Terrassenhaus, Brandhuber, Berlin



Cascade des terrasses



Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Fonck



Dossier de concours Altstadt et Karamuk Kuo

La bibliothèque et le GAR

Les locaux du GAR sont situés au rez-de-chaussée du Learning Center, tandis que la bibliothèque occupe à la fois le rez-de-chaussée et le premier étage. Des locaux annexes (salles de classe, auditorium) trouvent leur place au dernier étage du bâtiment. L'entrée du Learning Center est clairement visible depuis la cour centrale, et est dirigée vers le bâtiment des ateliers et l'entrée principale du campus. On retrouve sur ce bâtiment le même système de terrasses que pour les Ateliers, qui servent ici, entre autres, à créer un auvent devant l'entrée pouvant servir de zone tampon abritée les jours de grande affluence.

Bâtiment multifonctions

Au rez-de-chaussée, la nouvelle intervention étend la surface de la bibliothèque actuelle en créant de nouveaux espaces intérieurs autour de celle-ci. Le volume historique est intégré et compose un ensemble avec le nouveau bâtiment du Learning Center. Dans ces nouveaux espaces sont abrités les fonctions partagées : accueil et zone de prêt, zone de consultation... alors que

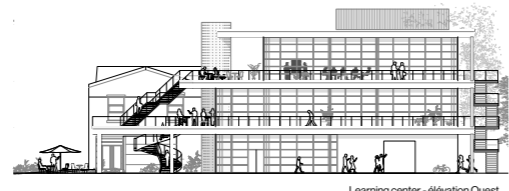
les fonctions plus spécifiques au GAR (bureaux, zone de traitement, rayonnages compacts pour les archives) prennent place dans l'enceinte de la bibliothèque historique, un environnement plus introverti et contrôlé.

Les archives

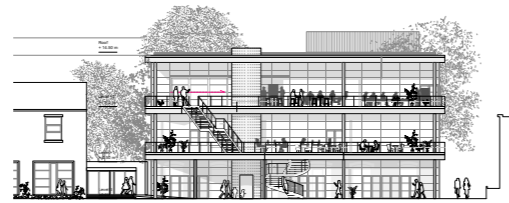
Le GAR bénéficie d'une double adresse. La première directement vers l'espace de consultation, mutualisé avec celui de la bibliothèque, où l'on retrouve également des espaces d'étude et de méditation. Dans l'accueil du Learning Center est ménagé un espace d'exposition, une vitrine pour le GAR, faisant directement face aux espaces communs du campus et visible depuis l'extérieur. La seconde adresse, plus technique et confidentielle, se situe sur l'arrière en partie Nord, et est destinée à l'arrivée et au transfert de documents. Depuis cette entrée sont desservis, dans l'ordre, une zone de quarantaine, un espace de traitement et enfin les magasins du GAR. Les espaces servent comme le stock, les sanitaires ou la tichenerette, sont mutualisés avec les bureaux de la bibliothèque.

Une bibliothèque partagée

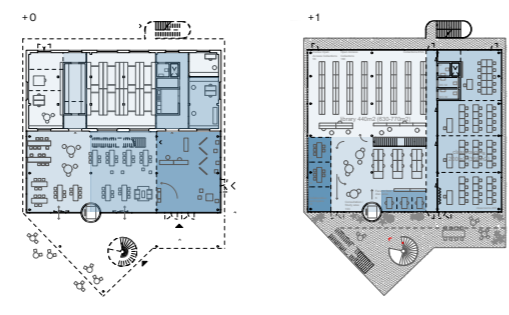
La bibliothèque donc, quant à elle, occupe une partie du rez-de-chaussée en mutualisation avec le GAR, et l'intégralité du premier étage. L'usage traverse d'abord un espace d'accueil, commun à l'ULiège, à l'ESA et au GAR (avec toutefois comptoirs séparés), avant d'arriver dans l'espace de consultation, s'étendant sur deux niveaux, et ponctué de zones plus closes abritant des espaces de travail collaboratif ou de discussion. La majeure partie des rayonnages est positionnée à l'étage, et présente à la fois la collection de l'ULiège et celle de l'ESA, dans un souci de partage de connaissances et d'échange entre les étudiants des deux institutions. Les bureaux, espaces de détente et de stockage de la bibliothèque sont situés au rez-de-chaussée, en directe connexion avec l'accueil et en partie mutualisés avec le GAR.



Learning center - élévation Ouest



Learning center - élévation Sud



Learning center - zones sonores

70db 60-70db 50db 30-50db 20db



ALTTSTADT / KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck

17

Amphithéâtre et salles de classe

Au deuxième étage du Learning Center, on retrouve les auditoriums et les salles de classe. Ces fonctions trouvent leur place naturellement aux côtés de la bibliothèque, et entrent ensemble en symbiose programmatique autour des notions de travail au calme, de partage de savoirs.

Fonctionnement en autonomie

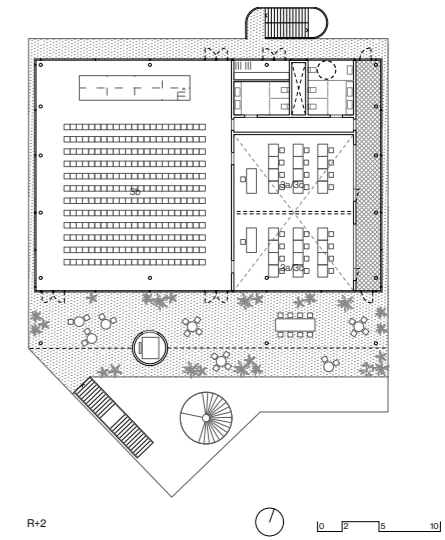
L'amphithéâtre et les salles de classe du Learning Center sont accessibles uniquement par l'extérieur, par l'intermédiaire des terrasses carant le bâtiment. Pour y accéder, l'on emprunte l'escalier monumental extérieur, ou l'ascenseur, qui débouche dans une zone tampon abritée surplombant la cour centrale dans toute sa longueur. Les généreuses dimensions de cette terrasse couverte, au dernier niveau,

permet également son utilisation comme espace de travail ou pour la tenue d'événements. Un tel accès, par l'extérieur pour ces deux programmes autorise leur usage en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, et via un système de contrôle totalement indépendant. Ce qui fait de l'amphithéâtre et des salles de classe des lieux utiles au-delà du cadre de l'école, pouvant éventuellement accueillir des leçons ou des événements publics.

Un espace modulable

Contrairement au deux premiers niveaux du Learning Center, ce dernier étage troque la structure béton pour une ossature métallique légère, portant la toiture. Ce faisant, la charpente porte sur toute la largeur du volume, et aucun porteur intermédiaire ne vient perturber

l'espace. L'amphithéâtre et les salles de classe sont par conséquent libres de tous poteaux, modulables à l'environnement. Les deux salles de classes peuvent être combinées en un espace plus vaste de 120m², capable d'accueillir un amphithéâtre de petite capacité. Celui-ci est accessible depuis l'extérieur, au travers d'un espace tampon, ou bien encore directement depuis le grand auditorium. Le noyau sanitaire est repoussé dans un angle du volume, de manière à garantir la plus grande liberté dans le cas d'une future reconfiguration de cet étage.



R+2

3a. Petit amphithéâtre
3b. Moyen amphithéâtre
3c. Salle de classe



ALTTSTADT / KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck

18

Cour en étages

Tout comme le Bâtiment des Ateliers, le Learning Center est entouré de larges terrasses, qui lui confèrent son identité singulière.

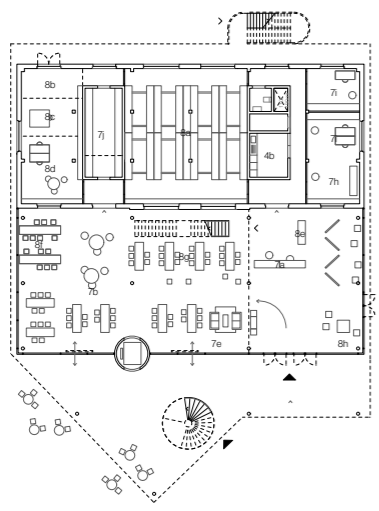
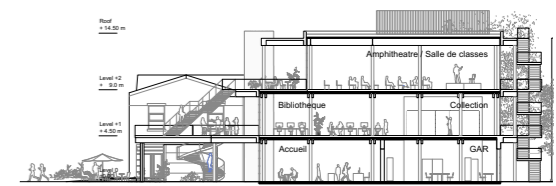
Celles-ci jouent d'abord un rôle primordial dans la stratégie bioclimatique du bâtiment, en protégeant la façade Sud de rayons du soleil trop direct, tout en permettant la mise en place de large baies vitrées maximisant les apports lumineux dans les espaces de travail et de lecture.

Ensuite, les terrasses sont utilisées comme zones de circulation extérieures. La circulation verticale est rejetée en

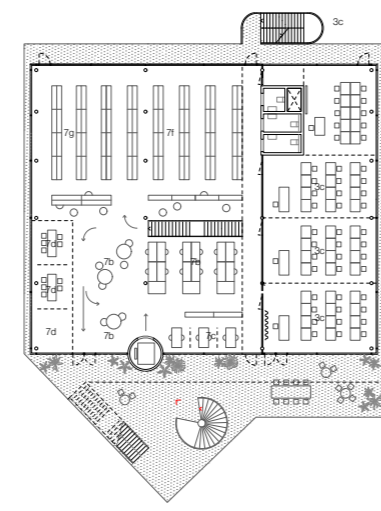
dehors de l'enveloppe thermique du bâtiment, réduisant la surface chauffée et augmentant la compacité de l'ensemble. Par là même, la plupart des programmes situés dans le Learning Center sont rendus accessibles à la fois par l'intérieur mais aussi indépendamment par l'extérieur.

Au rez-de-chaussée, l'espace extérieur couvert devant l'entrée de la librairie est une zone de rassemblement, et offre un espace-tampon protégé les jours de grande fréquentation, ainsi que de potentiels stationnements vélos. Aux 1er et 2ème étages, les généreuses terrasses sont des extensions des

activités intérieures : elles deviennent des espaces de lecture, de travail, en lien direct avec la cour centrale du campus s'étendant en contrebas. De plus, au 2ème étage, la terrasse couverte sert d'espace d'accueil pour l'auditorium et les salles de classe.

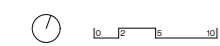


Rez-de-chaussée



R+1

- 3c. Salle de classe 100m²
- 4b. Bibliothèque/collecteur
- 7a. Espace d'accueil (ESA/ULiège) 50m²
- 7b. Espace consultation (ESA/ULiège) 120m²
- 7c. Espace discussion tête-à-tête
- 7d. Espace de travail collaboratif 30m²
- 7e. Espace de travail / Lounge (ESA/ULiège)
- 7f. Collections - art (ESA/ULiège) 150m²
- 7g. Collections - dessin (ESA/ULiège) 150m²
- 7h. Espace Back End (ESA/ULiège) 150m²
- 7i. Bureaux (ESA/ULiège) 20m²
- 7j. Réserve (ESA/ULiège/GAR) 20m²
- 8a. GAR Archives 100m²
- 8b. Stock tampon (quarantaine)
- 8c. Bureau + laborant
- 8d. Accueil
- 8e. Consultation 40m²
- 8f. Méditation 30m²
- 8g. Exposition



ALTTSTADT / KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck

18



ALTTSTADT / KARAMUK KUO

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck

20

Dossier de concours Altstadt et Karamuk Kuo

Des bâtiments flexibles et optimisés

Le Learning Center est conçu pour maximiser les interactions entre les pôles de la bibliothèque de l'ULiège, de l'ESA et le GAR. Une mutualisation attentive et méticuleuse de certaines parties du programme permet d'optimiser les surfaces et de réduire les coûts, tout en favorisant les échanges et augmentant la flexibilité des usages.

Une bibliothèque pour tous
La bibliothèque et le GAR sont idéalement situés aux premiers étages du Learning Center et partagent un espace d'accueil. Ainsi, l'accès au bâtiment se fait via une entrée unique, facilitant le contrôle des accès, et les différents programmes possèdent une adresse claire et lisible depuis celle-ci, directement repérable depuis l'entrée. Bien que les bibliothèques de l'ULiège et de l'ESA possèdent chacune leur compteur d'accueil, les systèmes de prêt peuvent être séparés ou mutualisés dans un avenir plus ou moins proche.

En mutualisant l'espace de consultation et les salles d'étude pour les trois pôles, ainsi que les rayonnages pour l'ULiège et l'ESA, dans un souci d'optimisation des surfaces, les interactions entre

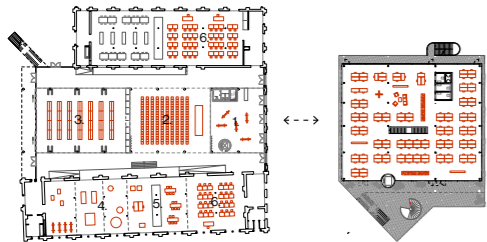
les étudiants des deux écoles et les échanges des savoirs sont grandement encouragés. Autoriser la perméabilité entre les sphères de l'art et de l'architecture est un bon moyen de provoquer la curiosité de chacun.

Sans interruption
La conservation partielle du bâtiment existant entraîne des avantages pour le déroulement des travaux. En effet, la bibliothèque actuelle n'est pas tenue de déménager avant le début de la construction. Le GAR peut prendre possession de ses locaux lorsque la bibliothèque investit finalement le nouvel espace, bâti en extension de l'existant.

Espaces modulables
La typologie structurelle et le caractère des espaces des deux nouvelles interventions autorisent la modularité et la flexibilité d'usage pour un certain nombre de locaux. Effectivement, comme énoncé précédemment, dans le Learning Center les circulations repoussées à l'extérieur et le noyau réduit à son minimum à l'intérieur du volume génèrent des plateaux libres adaptables selon les besoins. Au premier étage, les salles de

classe, largement ouvertes, peuvent être vues et utilisées comme une extension de la salle de consultation, et vice-versa. Un principe similaire a évidemment cours dans le Bâtiment des Ateliers. Ces principes partagés par les deux nouveaux bâtiments permettent d'éventuelles interventions de programme entre eux. Il est en effet possible d'envisager l'aménagement d'un auditorium et d'une annexe à la bibliothèque dans le rez-de-chaussée du bâtiment Ateliers, tirant partie de la hauteur sous-plafond, ou à l'inverse, l'installation de salles d'atelier dans les plateaux libres à l'étage du Learning Center. Une telle souplesse programmatique peut s'avérer précieuse dans l'optique d'un éventuel phasage des travaux sur le site, dans la mesure où la construction d'un seul des deux bâtiments permet déjà d'héberger la plupart des programmes requis.

- 1. Salle d'exposition
- 2. Auditorium
- 3. Bibliothèque
- 4. FabLab
- 5. Feedback
- 6. Salles de classe



Le Learning Center s'installe provisoirement dans le Bâtiment des Ateliers

Des Ateliers prennent possession d'un étage de la bibliothèque



Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck

Programme

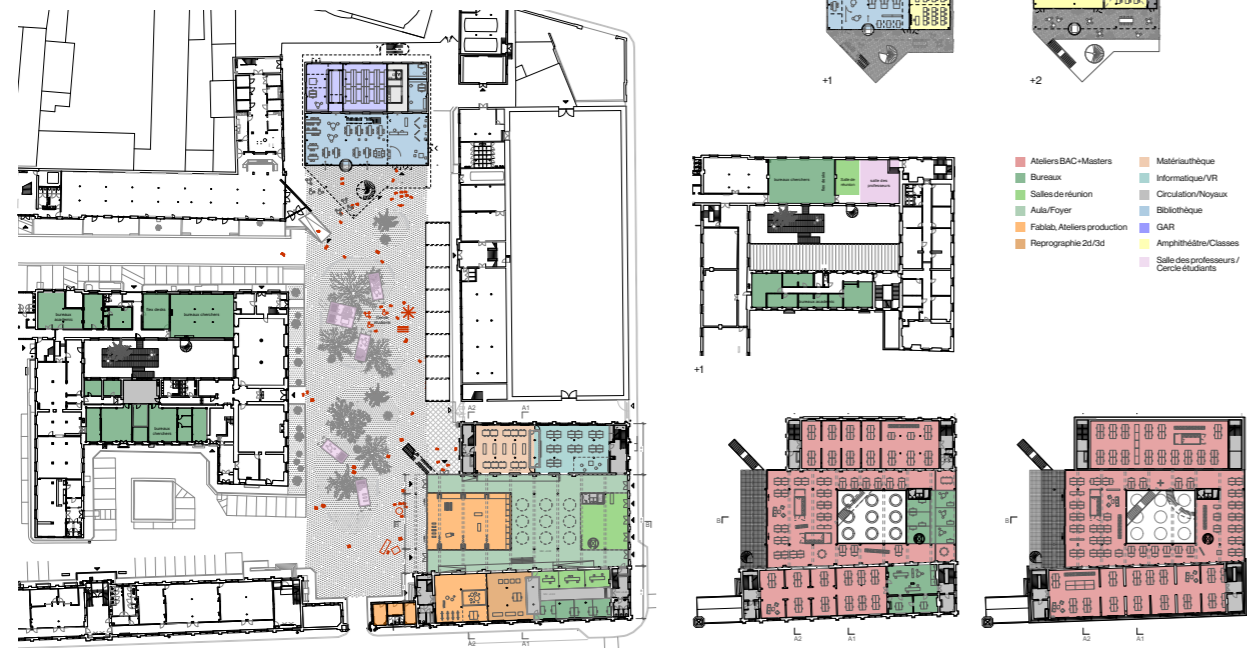
Dans notre proposition, l'intégralité des besoins programmatiques de la faculté d'architecture de l'ULiège est contenue dans 3 bâtiments.

L'actuel bâtiment des ateliers est étendu et complété par un nouveau volume, l'ensemble regroupant principalement les fonctions d'enseignement - appliqué - (ateliers, matériaux, reprographie...)

et une partie de l'administration. Les fonctions nécessitant un environnement plus contrôlé, comme les salles de cours théoriques, sont regroupées avec la bibliothèque et le GAR au sein du Learning Center, reformant la cour centrale.

Les bureaux du personnel académique, scientifique et des chercheurs sont quant

à eux maintenus dans les ailes E1/3, E1/4 et E1/5, pour lesquels les espaces existants ne nécessitent que de légères rénovations. Seule addition à ce bâtiment, un escalier extérieur vient desservir les étages directement depuis le patio, maintenant accessible depuis la cour centrale, activant cet espace comme zone de rencontre et de vie universitaire.



Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck

Stratégie budgétaire et phasage

Il a été rendu clair très rapidement que le budget alloué pour le regroupement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Forck était trop modeste au regard de l'intégralité du programme proposé (en terme de surfaces brutes). Les pistes d'optimisation pour que le programme rencontre son budget budgétaire alloué.

Scenarios étape 2

Parmi ce vaste réseau de solutions, nous en sélectionnons 2 scénarios qui sont en mesure de répondre aux attentes des étapes 1 et 2 du présent marché, en restant dans l'enveloppe budgétaire allouée.

1. La quantité avant la qualité
Cette solution permet de réaliser toutes les surfaces du projet en une seule phase, mais en renonçant à certains aspects de confort et de durabilité : façades plus opaques, poutres béton, moins de confort acoustique et thermique...

2. Priorité Ateliers
Ici, tous les travaux sont réalisés pour rénover les ailes existantes et bâtir le nouveau volume pour les ateliers. Cette première phase est complètement fonctionnelle et sans compromis de confort ou de durabilité (poutre bois, façades vitrées...). Certaines fonctions du Learning Center, comme un auditorium et des salles de classe, peuvent être aménagées temporairement à un étage du bâtiment existant, jusqu'à une phase 2 ultérieure.

D'autres solutions sont évidemment envisageables, en fonction des préférences de la maîtrise d'ouvrage et des évolutions à venir des besoins et des budgets pour le projet.

Matrice des choix

Tous ces curseurs constituent un vaste réseau de choix et de solutions, qui ne peuvent être établis qu'en consultation avec la maîtrise d'ouvrage. Dans un souci de clarté et au stade du projet, nous proposons de diviser notre proposition en 4 parties : la rénovation des ateliers existants, la construction d'un nouveau bâtiment ateliers, la construction du nouveau Learning Center, l'aménagement de la cour centrale ; chacune pouvant être réalisée et évaluée indépendamment des autres.

Dans un second temps, pour chacune de ces parties, nous différencierons 4 « réseaux d'équipement », échelonnés de l'infrastructure la plus efficiente au bâtiment le plus équipé. Ces réseaux vont comme suit : 1. Casco simple, 2. Casco pérenne, 3. Confort, 4. Tout compris.

Matrice des sous-projets

	ATELIER NOUVEAU	ATELIER RENOVATION	LEARNING CENTRE	COUR	TOTAL
CASCO SIMPLE	€ 3.380.000	€ 710.000	€ 3.406.000	-	€ 6.596.000
CASCO PERENNE	€ 4.472.000	€ 1.378.000	€ 3.727.000	€ 199.000	€ 9.776.000
CONFORT	€ 6.113.000	€ 2.233.000	€ 4.264.000	€ 529.000	€ 13.239.000
TOUT COMPRIS	€ 8.216.000	€ 3.161.000	€ 4.583.000	-	€ 15.960.000

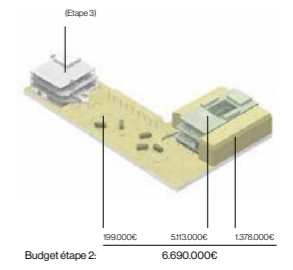
Scenarios pour étape 2:

Scenario 1: Priorité Ateliers

Le choix est fait de se concentrer sur le bâtiment des ateliers, en incluant la rénovation des ailes latérales, et de reporter la construction du Learning Center à une prochaine phase. Certaines fonctions comme l'auditorium ou les salles de classes peuvent être temporairement aménagées dans le bâtiment ateliers avant d'être démontées.

Etape 2: Surfaces ajoutées:
• Surface intérieure nette: 2385 m²
• Surface extérieures couvertes: 380 m²
Surface renouvée: 2722 m²

Etape 3: réalisation Learning Centre (1635 m² nette)

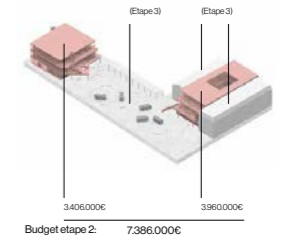


Scenario 2: Quantité > Qualité

Les besoins en surface de plancher sont primordiaux pour l'ULiège. Pour cela, le choix est fait de bâtir les deux bâtiments, mais avec le minimum de finitions et d'équipements, en optant pour les méthodes de construction les plus économiques. Les bâtiments existants sont préservés en l'état, tout juste adaptés pour leurs nouveaux usages.

Surfaces ajoutées en étape 2:
• Surface intérieure nette: 4020 m²
• Surface extérieures couvertes: 606 m²

Etape 3: rénovation ailes existantes + cour



Résumé des surfaces

Bâtiment	Surfaces brutes (section tout compris)				Bâtiment	Surfaces nettes	
	0	1	2	Total			
E1/1	57			57	E1/1		38
Atelier sud (E1/2a)	589	589	650	1828	Atelier sud (E1/2a)		1026
Atelier nord (E1/2b)	447	447	447	1341	Atelier nouveau (Anc. E1/2b)		2385
Atelier nouveau (Anc. E1/2c)	1010	740	690	2440	Bureaux (E1/3)		620
Bureaux (E1/3)	319	319	319	957	Bureaux (E1/4)		75
Bureaux (E1/4)	190	190	190	570	Bureaux (E1/5)		390
Bureaux (E1/5)	319	280	589	1188	Learning Center (Anc. B15)		1635
Learning Center (Anc. B15)	665	665	535	1865	Conteneurs		96
Conteneurs	108			108	Total surfaces nettes (selon état initial, surfaces existantes, rénovation...)		7909
Total surfaces brutes (occupé par l'usage prévu, surfaces existantes)				9128	Surfaces extérieures couvertes		646

Surfaces brutes (bâtiments occupés par l'ULiège)

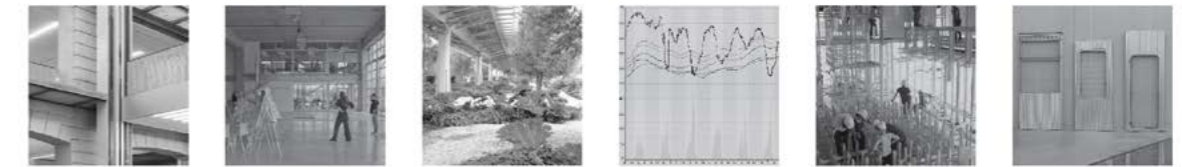
Surfaces nettes (bâtiments occupés par l'ULiège)

Regroupement de la Faculté d'Architecture de l'ULiège sur le site Forck





Notre proposition se fonde, d'une part, sur un **diagnostic précis et mesuré** des qualités et contraintes de l'existant, et, d'autre part, sur un nombre **limité d'actions simples et pragmatiques** afin d'amplifier leur plus-value sur l'environnement global du projet.



Composer avec l'existant **Intensifier la vie de campus** **Concevoir de façon bioclimatique** **Réduire les besoins et les ressources** **Engager l'intelligence collective** **Construire de façon évolutive**

A l'image de la transformation de la caserne en campus, notre proposition se fonde sur une reconnaissance des qualités et des potentialités des lieux – ses structures spatiales et son histoire – afin de déterminer avec précision et de façon mesurée une nouvelle composition urbaine et architecturale. Dans cette optique, le projet de réhabilitation et d'extension proposé nous un dialogue étroit avec l'existant, profitant des typologies existantes (tant pour les espaces extérieurs qu'intérieurs), réduit les interventions (lourdes) et garantit leur réversibilité dans le temps. Le schéma directeur anticipera et suivra l'évolution du programme de réhabilitation et d'extension de façon coordonnée et cohérente.

La réorganisation du programme de la faculté d'architecture sur le site constitue une opportunité pour créer de nouvelles proximités entre des activités qui s'en ont pas actuellement. S'adressant au projet de réhabilitation des édifices existants, il s'agit de favoriser les échanges informels entre les différents occupants des lieux en créant de plus grandes interfaces avec les espaces publics à l'échelle du site et du quartier. La transformation des mobilités, la gestion plus lisible des accès et la recherche d'une plus grande porosité avec la ville contribueront à offrir de plus grandes possibilités d'appropriation de l'espace par un public plus large et des activités plus diverses. Le schéma directeur s'attachera à repenser les types mobilités et les lieux d'interface au sein du campus tout autant qu'avec son voisinage proche.

Face au dérèglement climatique en cours, il s'agit de mettre en œuvre des aménagements permettant d'y répondre progressivement de façon réversible. Le projet paysager suit l'ambition d'offrir des lieux collectifs, confortables et conviviaux par le biais notamment d'une déminéralisation du site et d'une plus grande fraîcheur à l'échelle du quartier lors des périodes sèches et de contribuer à la tempérisation et l'absorption des eaux lors des périodes de fortes pluies. Le schéma directeur du site mettra en œuvre une vision ambitieuse et opérationnelle partant d'un objectif climatique climatique à l'échelle générale du site.

Intervenir à une échelle globale présente une opportunité de circulation des ressources tout autant que de reconnaître et matérialiser les besoins de nos protagonistes. Nous proposons différentes actions concrètes afin que ce processus dialogique puisse réellement enrichir le projet. L'outil que constitue le schéma directeur permettra de partager, structurer et accompagner les prises de décisions tout au long de l'évolution du projet tout autant que d'envisager des actions de façon concrète avec les enseignants et étudiants.

L'opportunité offerte par la réflexion globale du site, en parallèle du projet d'extension de la faculté, constitue un espace de dialogue avec l'ensemble de nos protagonistes. Nous proposons différentes actions concrètes afin que ce processus dialogique puisse réellement enrichir le projet. Le schéma directeur identifiera les lignes directrices des interventions et des équipements, facilitera leur remplacement et leur maintenance et garantira la cohérence de ces aménagements dans la continuité de l'histoire et des qualités patrimoniales du site.

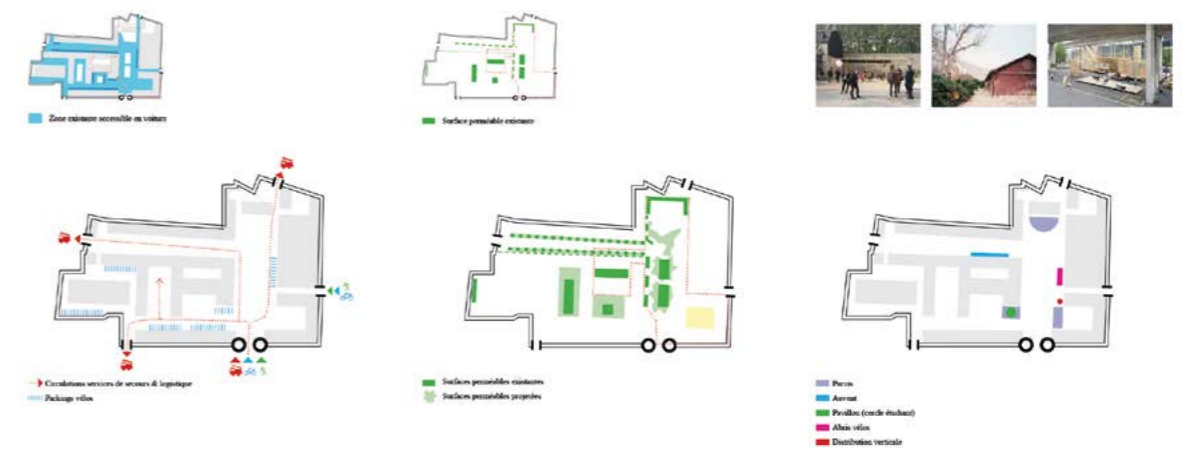
Stratégie générale
Schéma directeur

Désignation d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frouck - PCAN/2151S p. 1/31

- 1 **Schéma directeur**
Stratégie générale
Aménagements extérieurs
Interventions paysagères
Programmation
Processus participatif
- 6 **Projet**
Intentions architecturales
Faire avec
Construire des liens et des proximités
Combiner le savoir, le faire et le penser
La Nef
La Halle
Le Foyer
Bâtiments A5 & P6
Performativité
Note technique
Planification
Note technique
- 22 **Équipe**
- 23 **Aspects financiers**
- 25 **Tableau des surfaces nettes et brutes**
- 26 **Annexes administratives**

"Parfois, faire quelque chose de poétique peut devenir politique et parfois faire quelque chose de politique peut devenir poétique."
Francis Alys
In memoriam Lucien Krout (1927-2022)

Favoriser les mobilités douces **Augmenter la porosité des sols** **Créer des lieux d'interface**



Les voitures sont aujourd'hui omniprésentes sur une grande partie du site, se traduisant notamment par un asphaltement intensif de ses sols, et par une limitation des appropriations possibles des espaces extérieurs.
La transformation progressive du site redonne une priorité à son usage piéton participant ainsi à une politique plus générale de piétonisation des espaces publics en lien avec le quartier. Le schéma directeur envisagera cette transition nécessaire en intégrant les contraintes de gestion des accès de secours et de logistique requises afin de laisser place à un maximum d'espace appropriable, mais aussi aux surfaces perméables et arborées. En parallèle de ce nouveau plan de mobilité, le schéma directeur s'attachera à identifier et localiser les besoins en aménagements pour vélos qui seront augmentés et répartis sur l'ensemble du site.

Le caractère majoritairement minéral du site actuel, le manque de surfaces vertes ne favorise ni sa convivialité, ni sa résilience. Ici aussi, il s'agit d'envisager une transformation globale du campus favorisant la création de zones espaces végétalisés offrant ombrage et surface de drainage selon la vie étudiante au fil des saisons et des occupations du site. En outre, tout en augmentant les surfaces perméables afin de tempérer et d'augmenter la porosité des sols, les aménagements paysagers seront envisagés de manière à garantir des interventions légères sur l'existant et à nécessiter une maintenance limitée.

Suivant la réflexion sur les mobilités et les aménagements paysagers, le schéma directeur identifiera des espaces extérieurs de prédilection afin d'offrir des interfaces plus particulières avec certains édifices existants. Ces espaces pourront prendre la forme de porvirs ou de margelles accueillant des usages liés aux occupations des édifices ou offrant de nouvelles surfaces polyvalentes pour l'expérimentation. Parmi ces espaces, nous pensons plus particulièrement à la terrasse située en face de l'actuelle bibliothèque, du parvis prolongeant la Halle de la faculté ou d'un espace couvert le long de l'allée faisant face à la cafétéria.

Aménagements extérieurs
Schéma directeur

Désignation d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frouck - PCAN/2151S p. 2/31

Table des matières

Désignation d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frouck - PCAN/2151S

Dossier de concours Baukunst



Plan des principes paysagers

Concevoir à l'échelle du site

Bien que le périmètre d'intervention ne couvre pas l'entièreté du site, il nous semble nécessaire d'inscrire notre proposition dans une réflexion globale sur les aménagements extérieurs. De cette manière, nous assurons que cette proposition entretienne un dialogue étroit avec les espaces contigus et leur possibles développements futurs. Ici également, le rôle du schéma directeur rassemblera les différents acteurs du site, et plus particulièrement l'ESA, afin de construire et partager une vision commune sur les évolutions possibles du site à moyen et long terme.

Augmenter les qualités existantes

Les espaces extérieurs s'organisent selon plusieurs typologies : cours ouvertes, patios et (centres) allées. Nos premières intentions s'attachent à valoriser les qualités existantes de ces différents espaces en augmentant leur capacité à créer du lien entre les édifices et à assurer un confort d'usage.

Les cours constituent des espaces arborés offrant des lieux de rencontre et d'échange informels particulièrement propices. Ces espaces créent également des îlots de fraîcheur durant les périodes plus chaudes.

Les (contre) allées délimitent des axes de passage principaux permettant au travers de ses longues perspectives de s'orienter facilement sur le site et d'assurer sa gestion logistique.

Les zones de parvis se caractérisent par un traitement de sol différent, créant des interfaces entre quelques bâtiments (le Bâtiment-outil, la bibliothèque de l'ESA, les classes et le nouveau cercle étudiant) et l'espace public.



1. Mise en évidence du patrimoine par le paysage
Gardner Top, Columbia University



2. Porosité et végétalisation des sols
Metal Design - DDA Exchale



3. Micro-climats
Collaborative Architecture - Lower Lees



4. Densité végétale de parterres
Arrondeville de Joliette et Michèle - Eric Robinet

Favoriser la biodiversité

Les interventions paysagères s'attachent principalement à compléter et densifier localement les qualités déjà présentes, tout en conservant la profondeur des vues. Un choix raisonné des types de plantations mettra en place des ambiances différentes selon les typologies d'espace extérieur. Les plantations seront volontairement disposées de façon libre, en dialogue avec la rigueur des espaces existants liés à sa vocation initiale. Les espèces seront choisies dans une gamme de plantes indigènes afin d'intégrer le site à son contexte plus large et de réduire l'entretien. La création de ces nouvelles densités végétales renforce la biodiversité présente sur le site, que ce soit au niveau de la flore, mais aussi de la faune.

Interventions paysagères Schéma directeur

Délimitation d'un secteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frenck - PCAN21515



Plan des occupations (rez-de-chaussée)

Notre proposition de réhabilitation et d'extension se fonde sur des affectations en lien avec les typologies préexistantes. Celle-ci vise également à recouper de nouvelles synergies entre étudiants, enseignants et chercheurs dans l'optique d'un enseignement plus dynamique où « faire » et « penser », « pratique » et « théorie » cohabitent. La répartition du programme propose de composer comme suit :

L'administration est conservée à son emplacement actuel, jouxtant la salle capitulaire. Les classes s'y trouvent à proximité, face à la cafétéria commune avec l'ESA. La salle capitulaire sera utilisée comme salle polyvalente, aussi bien pour l'administration que pour, par exemple, la présentation de thèses.

Côté boulevard de la Constitution et rue Ransonnet, un ensemble bâti comprenant bâtiments existants et nouvelle construction regroupe le cœur de l'activité liée à l'enseignement : les ateliers, atelier « faire » & auditoires, la bibliothèque, la médiathèque, les salles informatiques, le GAR et la cellule de recherche. Le

déménagement de la bibliothèque permettra une plus grande proximité et accessibilité de cet espace en lien avec les ateliers et les chercheurs. Cette disposition offre la possibilité à l'ESA d'agrandir sa propre bibliothèque sur l'entièreté du bâtiment qu'elle occupe actuellement.

Outre la revitalisation la plus grande possible des espaces existants, cette proposition de réorganisation augmente les capacités d'accueil actuelles de la faculté au sein d'un nouvel ensemble clair et compact. Celle-ci permet également la création de deux nouveaux espaces complémentaires - la Halle et la Nef - qui invitent à des occupations variées et qui, par leur position et leur configuration, permettent d'imaginer de multiples formes d'appropriation. La présence de ces espaces constitue tout autant une opportunité pour de nouvelles activités mais également la possibilité de surfaces de travail supplémentaires.

Répartition du programme

- Centre de recherche
- Bibliothèque
- GAR
- Espaces polyvalents
- Ateliers de projet
- Atelier-faire
- Mediathèque
- Auditoires & Classes
- Administration
- Cercle étudiant

Programmation Schéma directeur

Délimitation d'un secteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frenck - PCAN21515

Le chantier de la Phase 1 aboutira à la construction de l'ensemble des volumes capables nécessaires au fonctionnement de la faculté regroupée sur le site Frenck. En parallèle de cette phase, le Schéma directeur constituera un outil participatif nécessaire pour la planification à l'échelle du site, permettant notamment des évolutions programmatiques, une rationalisation des besoins énergétiques ou la mise en cohérence des aménagements (extérieurs et intérieurs). Nous proposons d'organiser cette réflexion en plusieurs phases et moments d'échanges :

Schéma directeur

M 01 170 p.	M 02 90 p.	M 03 90 p.
----------------	---------------	---------------

Phase 1

ESQ 90 p.	AVP 170 p.	PI 90 p.	DBA 170 p.	AT 90 p.	EXE 90 p.
--------------	---------------	-------------	---------------	-------------	--------------



Exposer et débattre les différences

Avant le démarrage des études, nous proposons de partager l'ensemble des propositions de concours, idéalement avec l'ensemble des équipes, afin de débattre sur les enjeux et motivations de chacune des propositions et d'illustrer la diversité des approches. Une exposition des projets et un mini cycle de conférences exposeront la pluralité des démarches et d'en débattre au sein de la faculté.



Enrichir le projet par la vue d'ensemble

La conclusion des réflexions et des principes proposés dans le cadre du Schéma directeur enrichira et nourrira les études de projet de la phase 1, menée en parallèle. Dans ce sens, nous proposons que l'organisation du Schéma directeur puisse être menée à terme avant la finalisation du dossier de soumission de la première phase. Cette planification sera d'autant plus importante dans un cycle de mutualisation des usages et de rationalisation des investissements.



Se saisir du chantier comme outil pédagogique

L'exécution du projet de la phase 1 sera l'occasion de s'en saisir afin de fabriquer un lien concret entre processus de conception des projets et enseignement, particulièrement dans le domaine de la construction. Plusieurs moments clés seront identifiés afin d'engager les étudiants au sein de la vie et du développement du chantier. Ces échanges pourront être thématiques notamment au regard des différentes questions qui se posent actuellement sur l'économie circulaire, l'énergie grise du chantier, les modes constructifs, l'adaptabilité des techniques et des espaces, etc. et également en adéquation avec les thématiques proposées dans le cadre des cours de projet et de construction.



Co-créer un pavillon pour le cercle étudiant

Nous proposons que le cercle d'étudiants soit conçu, et éventuellement mis en œuvre, par les étudiants. Ce « projet dans le projet » constitue effectivement une opportunité intéressante afin d'intégrer le processus de participation de façon pragmatique et concrète au cœur du projet de conception de la faculté. La conception de pavillons répartis efficacement un ensemble de questionnements (urbanisme, architecture, technique, économie...) au sein d'un édifice de petite échelle. La réutilisation de tout ou une partie des contenants existants, abritant actuellement une partie de l'administration, pourrait constituer un des éléments constructifs du projet.



Augmenter le confort et la capacité d'accueil

A l'image de certains travaux déjà réalisés au sein des bâtiments existants, le projet de la Phase 1 laisse une grande place à la possibilité de réversibilité des espaces ou de l'addition de surfaces additionnelles. Ces interventions ultérieures constitueront également des opportunités pour les équipes enseignantes et étudiantes à participer au développement concerté du projet. Celles-ci pourront porter par exemple sur la réalisation de mobiliers, de mezzanines supplémentaires dans les ateliers ou d'autres types d'aménagements et d'expérimentations engageant les équipes de la faculté.

Processus participatif Schéma directeur

Délimitation d'un secteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frenck - PCAN21515



Faire avec

Une des valeurs fondamentales qui fonde le projet consiste en une utilisation rationnelle des ressources à disposition, qu'elles soient matérielles, humaines ou financières. Cette approche consiste à travailler de manière étroite avec l'existant et de l'améliorer par des interventions précises et nécessaires. Elle implique aussi une réflexion posée sur la résilience de la proposition aux épreuves du temps, que ce soit en termes de durabilité, d'adaptabilité aux usages futurs, mais aussi de réemploi et de réversibilité des interventions.



Construire des liens & des proximités

A l'image de la position disciplinaire de l'architecture, le projet vise une grande universalité des savoirs au travers de la mise en place d'espaces favorisant les liens et les proximités entre les activités les plus diverses de la faculté. Dans ce sens, la proposition s'appuie sur une répartition programmatique qui concentre l'essentiel des activités en un lieu le plus fonctionnel possible. De larges espaces rendent possible des occupations informelles, stimulant l'apprentissage des étudiants entre eux et par eux-mêmes, en parallèle de l'enseignement. Cette configuration présente un terrain de jeu riche en scénarios susceptibles d'évoluer au fil du temps et notamment au terme du processus participatif du projet.



Combiner le savoir, le faire et le penser

La connaissance, la pratique et le jugement critique constituent trois compétences principales qui favorisent l'enseignement de l'architecture. L'organisation des espaces principaux de la faculté suit l'idée d'une très grande porosité souhaitée entre ces différentes attitudes au sein d'un même ensemble d'espaces. Le projet renforce dans ce sens une cohabitation transversale la plus riche possible au travers de situations et d'espaces différents.



Concevoir un bâtiment-outil

Bien plus qu'une simple construction, la proposition est développée comme un véritable outil pour l'enseignement de l'architecture. Modulaire et évolutif, chacun des espaces offre aux enseignants et aux étudiants la possibilité de s'en saisir en premier lieu comme des espaces d'appropriation expérimentation. A la fois fabrique, laboratoire et lieu d'apprentissage, la faculté d'architecture porte ainsi l'ambition d'être un lieu d'incubation pour soutenir la pensée critique et la nécessité de réponses innovantes face aux enjeux architecturaux, urbains, et environnementaux de demain.



Réduire les besoins et les ressources

Bien que le projet se place nécessairement et naturellement dans un objectif de réduction de consommations d'énergie et de ressources, il apparaît essentiel d'aller au-delà des exigences normatives et d'envisager un bâtiment qui soit capable de tirer le meilleur parti des conditions environnementales qui le définissent : ensoleillement, vents, inertie du sol, etc. Pour ce faire, le projet s'enrichit et s'adapte aux conditions climatiques propre au lieu, selon les variations saisonnières et les types d'usages envisagés. Un jeu subtil est donc mis en place entre les occupations et les degrés de confort nécessaires permettant des transferts libres d'air, de chaleur, de fraîcheur entre les volumes.



Permettre une agilité opérationnelle

Afin de répondre au mieux aux demandes et aux possibles évolutions des usages, la proposition architecturale se présente comme un canevas, sur lequel les occupations futures s'appuieront, ces dernières pouvant à tout moment être repositionnées, évacuées, s'adapter tout au long du processus de conception mais également ultérieurement. En parallèle de cette réflexion, notons que l'organisation proposée pour la première phase s'attache également à garantir la continuité des activités pendant la durée des études et des travaux.

Intentions architecturales Projet

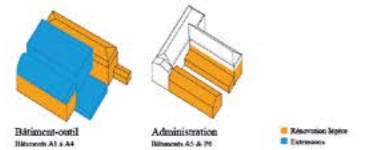
Délimitation d'un secteur de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Frenck - PCAN21515

Dossier de concours Baukunst

L'implantation des nouveaux programmes et la proposition de réhabilitation des volumes existants augmente considérablement les surfaces tout en agissant avec parcimonie sur l'existant dans une optique d'économie de moyens.

Le projet réunit l'intégralité des surfaces des bâtiments A2, A3 & A4 et les agrandit via l'ajout de deux extensions en toiture. La configuration de la cour entre ces édifices définit un nouvel espace d'accueil au rez-de-chaussée et une extension en lien avec les étages supérieurs existants. Une seconde addition surplombant le bâtiment A4 - remplaçant une toiture non isolée - augmente les surfaces capables et de rétablir l'équilibre entre le gabarit des deux ailes existantes.

Complétant la volumétrie des édifices existants, les extensions proposées offrent également un nouveau visage de la faculté vers la ville. Le remplacement de la toiture du bâtiment A3 par une surface d'atelier offre une interface active, en belvédère de la rue Ransmeat, témoin de l'activité de la faculté vers l'extérieur.



Dialogue volumétrique avec l'existant et ouverture sur la rue Ransmeat

Faire avec Projet

La concentration des activités principales liées au fonctionnement de l'enseignement du projet en un seul et unique bâtiment renforce l'idée de transversalité des savoirs et des pratiques.

Tirer parti des distributions existantes

La logique de flux entre les activités se fonde sur les circulations existantes de part et d'autre des deux ailes accolées. La rationalité des éléments de distribution - propre à l'architecture des casernes - constitue une opportunité d'offrir une très grande souplesse d'usage à moyen et long terme. De cette manière, chaque niveau est accessible indépendamment, sans devoir traverser un plateau occupé.

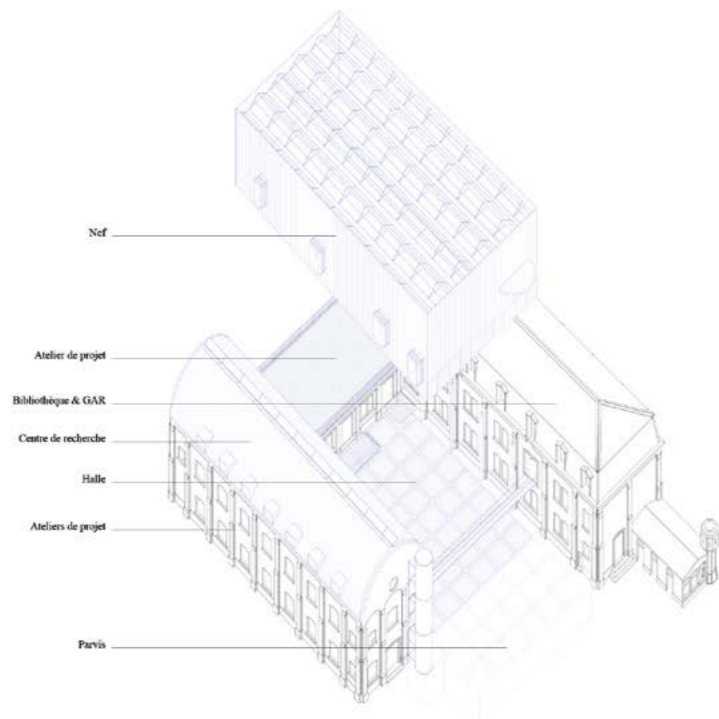
Cette gestion optimale des flux verticaux est complétée aux espaces sanitaires qui sont reconfigurés de manière à pouvoir répondre aux besoins des différents genres et des personnes à mobilité réduite, tout en augmentant leur nombre sur l'ensemble de l'édifice.

En complément des distributions verticales, une passerelle au niveau R-1 connecte les deux ailes d'atelier offrant ainsi une nouvelle possibilité de circulations et d'appropriation des espaces.

Un grand escalier hélicoïdal donne l'accès au sous-sol accueillant les deux auditoriums et la médiathèque. Enfin, un monte-charge connecte directement la médiathèque avec la Halle et l'Atelier-faire afin de faciliter l'acheminement de matériaux et/ou de prototypes de grande taille.

Garantir l'accessibilité pour tous

Une nouvelle distribution verticale, disposé au fronde du bâtiment A4, complète la continuité horizontale des différents plateaux. Ce nouvel ascenseur distribue tous les niveaux, sans-sol y compris, et garantit de cette façon et à moindre coût l'accessibilité à l'ensemble des locaux pour les personnes à mobilité réduite.



Délimitation d'un secteur de projet pour une mission exemplaire d'études et de suivi de l'extension des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fouché - PCAN21515

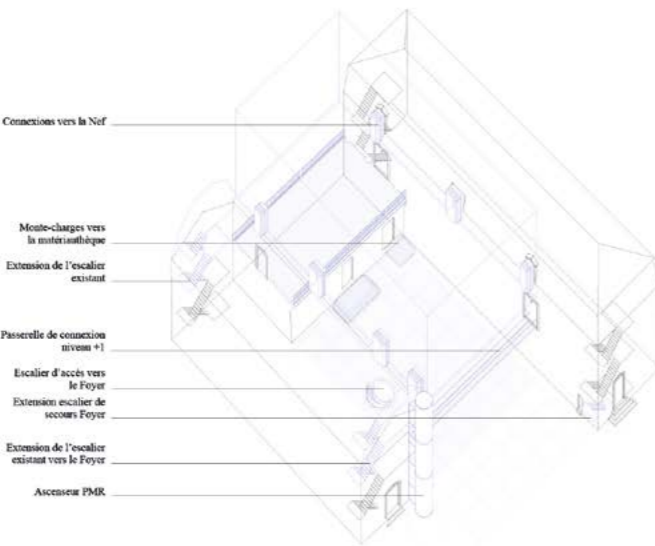
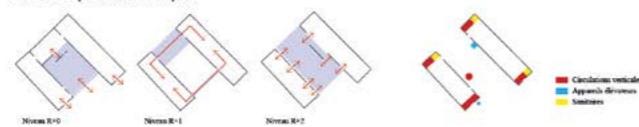


Ouvrir la faculté sur le campus

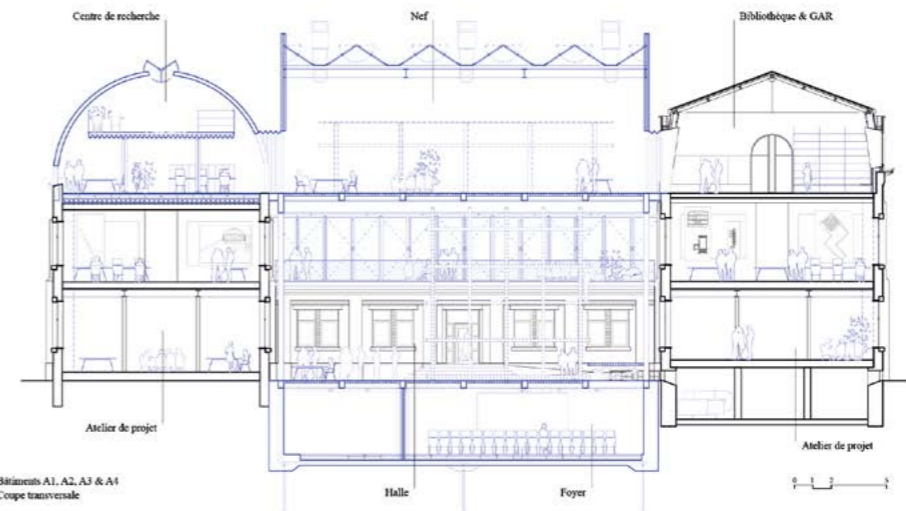
Délimitation d'un secteur de projet pour une mission exemplaire d'études et de suivi de l'extension des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fouché - PCAN21515

Construire des liens et des proximités Projet

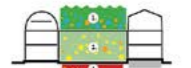
Offrir de multiples relations entre espaces



Délimitation d'un secteur de projet pour une mission exemplaire d'études et de suivi de l'extension des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fouché - PCAN21515



Bâtiments A1, A2, A3 & A4
Coupe transversale



1. La Nef



2. La Halle



3. Le Foyer

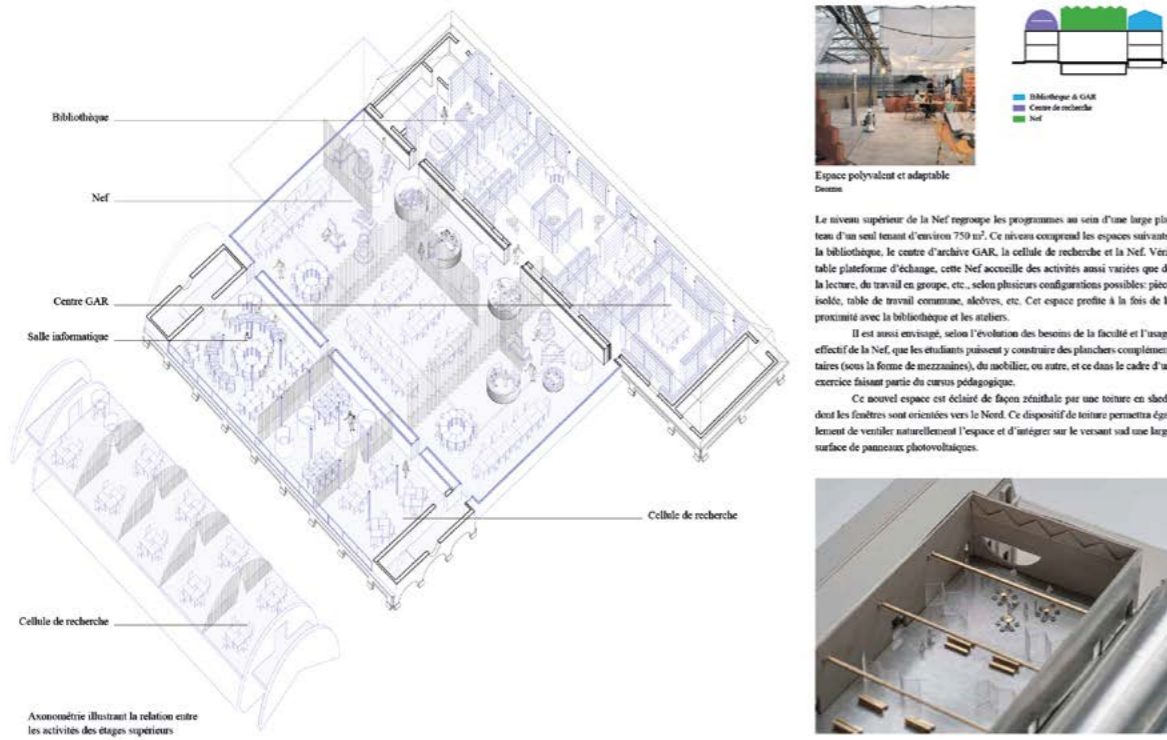
De façon complémentaire aux programmes situés au sein des deux ailes existantes, le projet tire parti du volume de la cour existante pour y intégrer les nouvelles activités principales de la faculté : Atelier-faire au sein de la Halle située au rez-de-chaussée, la Nef, un espace conjoint à la bibliothèque et aux ateliers à l'étage, et, en sous-sol, l'espace du Foyer accueillant une large surface de plain-pied regroupant de façon réversible les auditoriums et la médiathèque.

Cet agencement propose de placer au centre de la faculté les espaces collectifs les plus vastes, permettant ainsi d'augmenter l'échange et l'expérimentation. L'échelle et l'équipement de ces espaces garantiront une très grande adaptabilité et autoriseront de multiples appropriations et extensions possibles, notamment la construction de mezzanines complémentaires dans l'espace de la Nef. L'implantation de l'espace d'expérimentation comme lieu d'accueil et d'interface de la faculté avec l'extérieur constitue un signe fort vis-à-vis de sa présence sur l'espace public.

Combiner le savoir, le faire et le penser Projet

Délimitation d'un secteur de projet pour une mission exemplaire d'études et de suivi de l'extension des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fouché - PCAN21515

Dossier de concours Baukunst



Le niveau supérieur de la Nef regroupe les programmes au sein d'une large plateforme d'un seul tenant d'environ 750 m². Ce niveau comprend les espaces suivants: la bibliothèque, le centre d'archive GAR, la cellule de recherche et la Nef. Véritable plateforme d'échange, cette Nef accueille des activités aussi variées que de la lecture, du travail en groupe, etc., selon plusieurs configurations possibles: pièce isolée, table de travail commune, alcôves, etc. Cet espace profite à la fois de la proximité avec la bibliothèque et les ateliers.

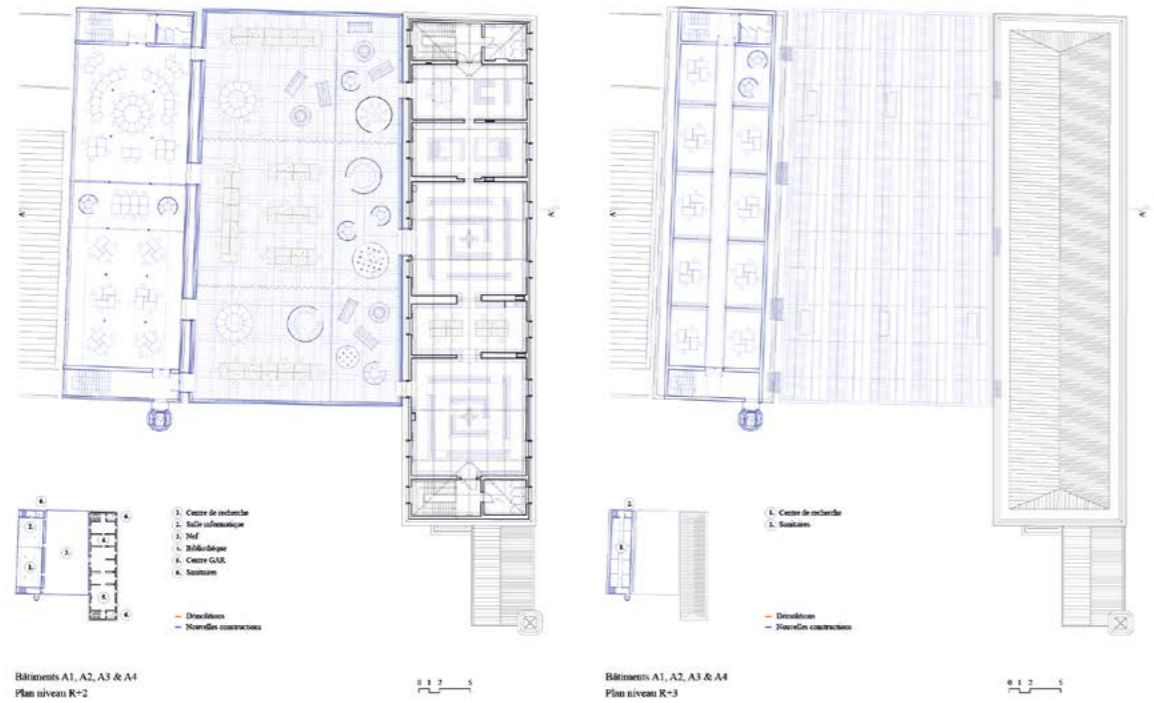
Il est aussi envisagé, selon l'évolution des besoins de la faculté et l'usage effectif de la Nef, que les étudiants puissent y construire des planchers complémentaires (sous la forme de mezzanines), du mobilier, ou autre, et ce dans le cadre d'un exercice faisant partie du cursus pédagogique.

Ce nouvel espace est éclairé de façon zénithale par une toiture en sheds dont les fenêtres sont orientées vers le Nord. Ce dispositif de toiture permet également de ventiler naturellement l'espace et d'intégrer sur le versant sud une large surface de panneaux photovoltaïques.



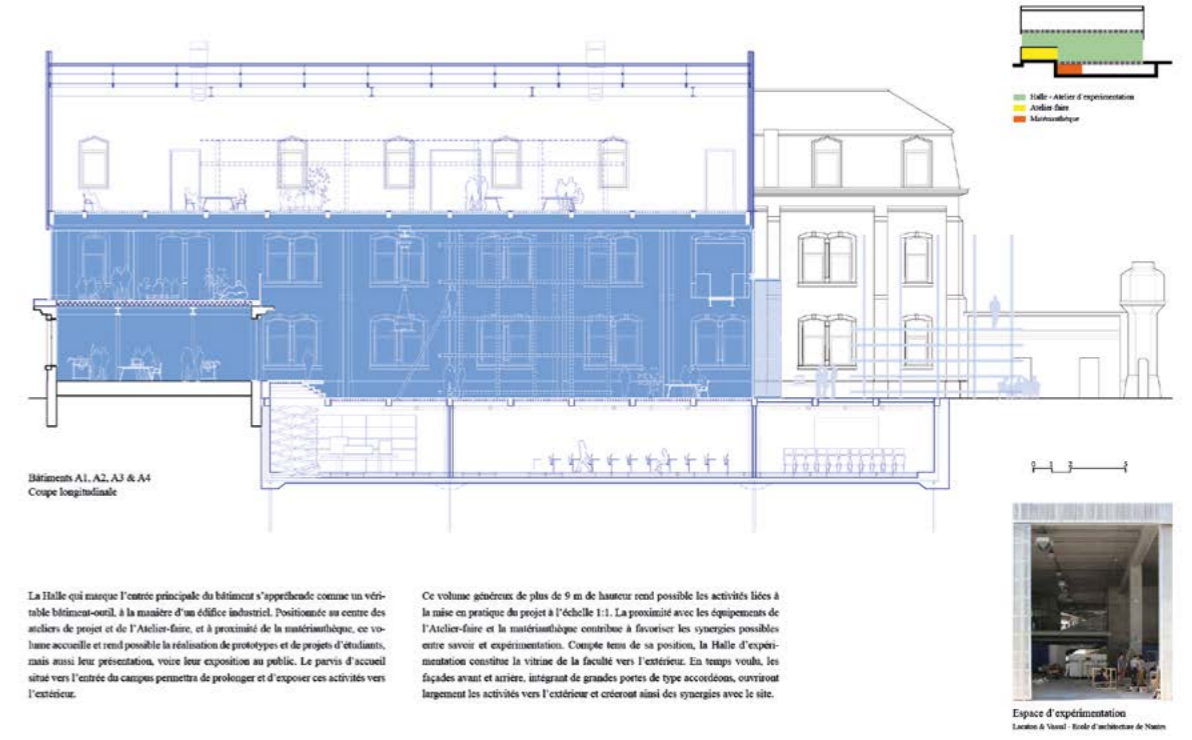
Offrir des espaces adaptables La Nef

Désignation d'un atelier de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fock - PCAN21515 p. 11/31



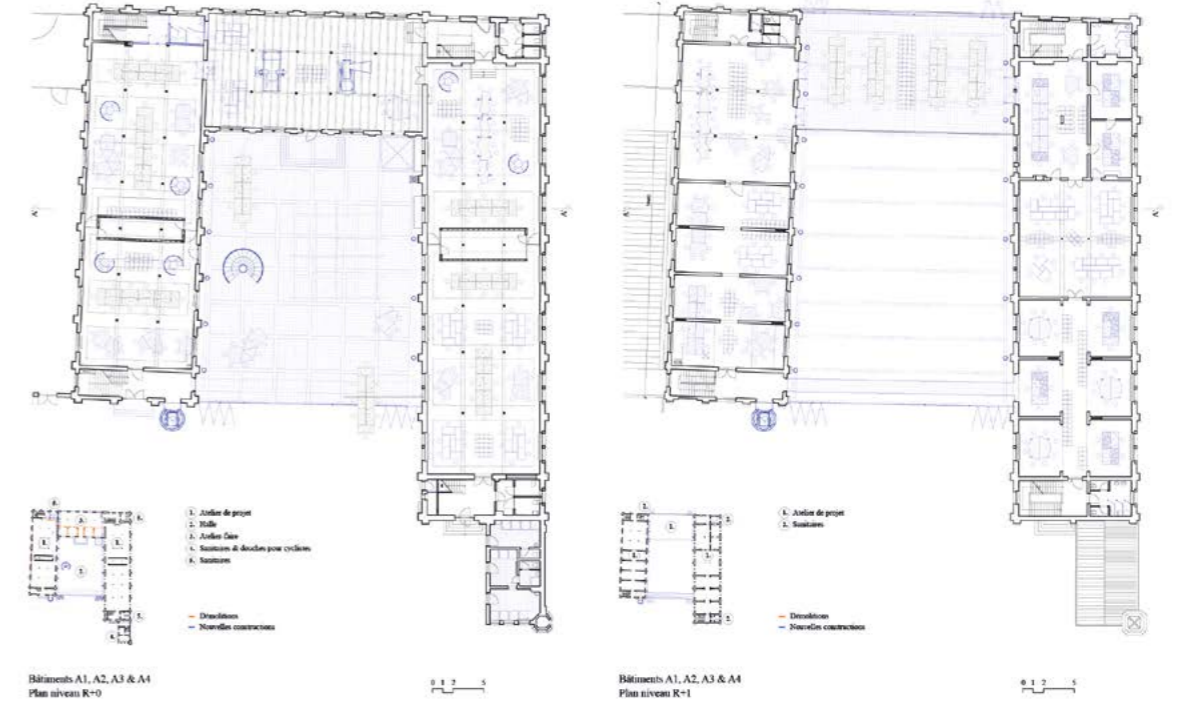
La Nef

Désignation d'un atelier de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fock - PCAN21515 p. 12/31



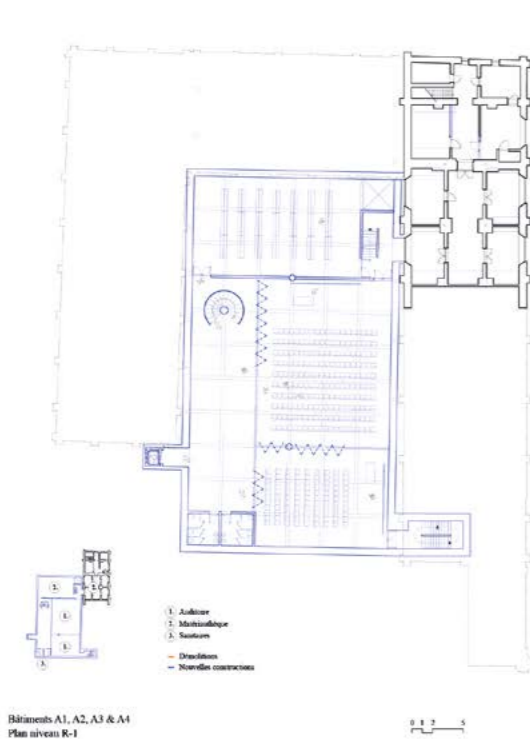
Concevoir un bâtiment-outil La Halle

Désignation d'un atelier de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fock - PCAN21515 p. 13/31



La Halle

Désignation d'un atelier de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fock - PCAN21515 p. 14/31



Offrir un espace modulable

Configurations possibles du semi-sol



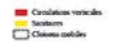
Configuration "plan libre"



Configuration 2 auditoriums



Configurations auditoriums mutualisés



A la façon d'un grand plan libre, le volume du Foyer s'inscrit sous la Halle rassemble les deux auditoriums et la matinéothèque. Cet espace peut accueillir de multiples configurations, et notamment la possibilité de regrouper les deux auditoriums en un seul espace. Tout comme les classes, ces espaces, sont équipés du matériel nécessaire pour assurer une grande flexibilité dans la manière d'enseigner, en rendant possible notamment le télétravail. L'implantation de la matinéothèque à proximité sur ce même niveau offre la possibilité d'utiliser les échantillons de façon simple et didactique dans le cadre de présentations.

La position des espaces des auditoriums garantit également un fonctionnement autonome ou indépendant du reste des activités, notamment pour le reste du campus ou des activités extérieures à la faculté.



Auditorium



L'espace polyvalent du Foyer



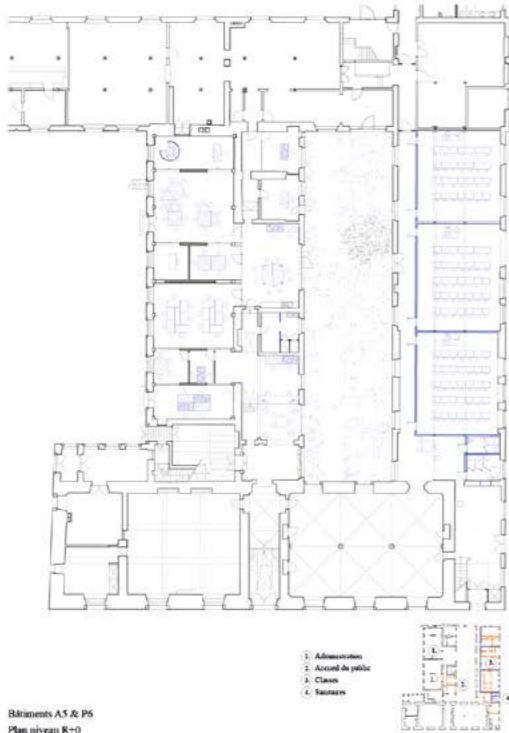
Lumière naturelle diffuse



La matinéothèque comme espace d'exposition

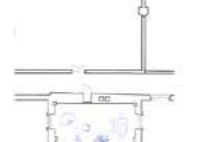
Le Foyer

Dénotation d'un autre de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULg sur le site Fonck - PCAN21515 p. 15/31



Bâtiments A5 & P6 Plan niveau R+0

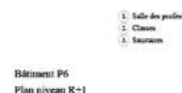
Conforter la valeur historique du site



Depuis l'inscription des élèves, des professeurs et des invités, et ce tout au long de leurs cursus, l'administration constitue une pierre angulaire dans le fonctionnement de la faculté. Pour cette raison, nous l'avons conservée à proximité de l'entrée du site Fonck et de l'administration de l'ESA afin de favoriser les échanges entre celles-ci. Ses accès sont néanmoins clarifiés afin de leur donner une plus grande visibilité vis-à-vis des personnes étrangères au site. A l'aide de petites interventions localisées et précises, l'espace de l'accueil aux visiteurs est ainsi légèrement reconfiguré afin d'offrir l'espace nécessaire pour l'attente des visiteurs.

Les espaces dédiés aux enseignants prennent place dans le même bâtiment que l'administration. Il s'agit d'un lieu de travail à l'écart de l'activité des ateliers accueillant les échanges avec les élèves en dehors du cadre des cours ou des ateliers. Pour cette raison, deux espaces spatialement très différenciés prennent place à l'étage du bâtiment accueillant soit un échange aisé entre les professeurs, soit un isolement nécessaire pour les réunions, échanges téléphoniques, ou autres.

Ici aussi, les aménagements intérieurs permettent plusieurs configurations possibles selon les modes de travail désirés: bureau individuel, salle de réunion (formelle ou informelle), espaces de travail, espaces d'échange informel, etc.



Bâtiment P6 Plan niveau R+1

Bâtiments A5 & P6

Dénotation d'un autre de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULg sur le site Fonck - PCAN21515 p. 16/31

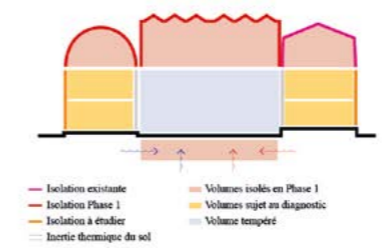
Le projet s'attache à composer avec les différentes situations spécifiques présentes sur le site. Cette stratégie nous permet de profiter des énergies passives, de limiter les installations techniques et de proposer des climats adaptés aux besoins.

Mettre en œuvre des enveloppes performantes

Cette action constitue le premier élément de la stratégie énergétique afin de garantir la réduction des besoins et des ressources énergétiques. Tout en respectant les aspects normatifs de la PEB, la performance thermique des enveloppes est conçue et précisée selon deux degrés de confort et de climat: volumes tempérés et volumes isolés. L'objectif étant d'offrir des espaces dont la qualité climatique est relative aux besoins réels des utilisateurs, particulièrement en fonction de la fréquence d'utilisation des locaux selon le calendrier académique, tout en réduisant autant que possible l'utilisation de techniques afin de réduire les besoins énergétiques et les coûts d'investissements et de maintenance.

Les nouvelles enveloppes thermiques du projet sont conçues afin d'atteindre une valeur Ew inférieure de + de 20% vis-à-vis des exigences réglementaires fixées par la PEB. Cet objectif est assuré, d'une part, en augmentant la performance thermique l'inertie des parois et, d'autre part, en maintenant la juste proportion entre surfaces opaques et surfaces vitrées. Une attention particulière sera également portée sur les murs constructifs afin d'éviter les ponts thermiques et d'assurer une étanchéité optimale des bâtiments et d'éviter les pertes par infiltrations (resserage étanches, plânage sur les murs maçonnés, joints et membranes d'étanchéité).

Enveloppes thermiques



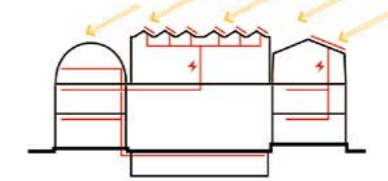
Garantir la transition énergétique

Le projet suit la politique dictée notamment par le Plan de Relance de la Wallonie en vue d'atteindre une économie d'au moins 35% d'économie sur les consommations énergétiques actuelles.

Le projet vise à garantir une pleine autonomie énergétique et à s'affranchir de toute source d'énergie fossile par le biais de l'énergie (passive) solaire comme source principale d'alimentation.

La toiture shed de la nouvelle extension accueille sur les versants Nord des surfaces vitrées et sur les versants Sud des panneaux solaires photovoltaïques. Ceci offre non seulement un éclairage et un réchauffement naturels idéal mais constitue aussi un support important pour capter l'énergie solaire. La surface dédiée à la captation de l'énergie solaire alimentera les besoins électriques pour le fonctionnement du projet de la Phase 1. Dans un second temps, profitant de cette énergie passive, nous souhaiterions nous affranchir du gaz comme source de production de chaleur. Nous proposons que les chaudières actuelles puissent être progressivement remplacées par des chaudières à biomasse, les pompes à chaleur étant à priori moins adaptées à des projets de rénovation car celles-ci doivent fonctionner à basse température.

Production d'électricité



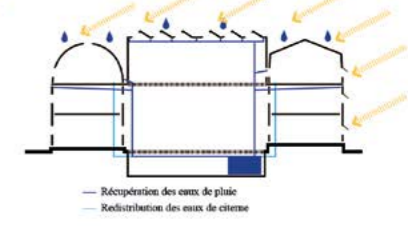
Profiter des énergies passives

Au-delà de tirer parti des énergies solaires, le projet s'attache à mettre en œuvre des dispositions simples et pragmatiques afin de garantir un confort d'usage dans une perspective de réduction des besoins énergétiques.

La conception attentive à une bonne qualité et un apport optimal en humidité naturelle pour l'ensemble des espaces constitue l'une des intentions et priorités architecturales du projet. La diffusion de la lumière sur toute la hauteur de la partie centrale du projet, par le biais de la toiture shed, des planchers en briques de verre et des larges ouvertures en façade, assure une lumière naturelle diffuse, neutre et stable pour l'ensemble des espaces de travail de la Nef, de la Halle et des ateliers.

Suivant cette attention, le projet est également conçu afin d'anticiper et de protéger les espaces des risques de surchauffe. L'implantation et l'échelle des ouvertures du projet limite au maximum ces risques. Les relevés thermiques complémentaires des bâtiments existants (et plus particulièrement des façades les plus exposées) permettront de déterminer si une protection solaire complémentaire devra être prévue.

Lumière naturelle & gestion des eaux pluviales



Optimiser les besoins et les ressources Performativité

Dénotation d'un autre de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULg sur le site Fonck - PCAN21515 p. 17/31

Mettre en place une méthodologie d'intervention précise

Pour définir l'intervention la plus juste et la plus optimale sur l'existant, et éviter de préconiser des solutions génériques, tout en minimisant le bilan carbone, un relevé thermique précis de l'existant est nécessaire. L'audit énergétique déjà effectué n'apportant pas d'information sur le comportement de l'enveloppe et ne précisant pas la composition des parois au cas par cas. Nous proposons donc de déposer des capteurs de température dans les bâtiments à rénover, pour comprendre leur comportement. Ces relevés, qui donneront lieu à des simulations thermo-dynamiques, informeront précisément sur la manière dont l'enveloppe réagit aux fluctuations de température extérieure. Nous pourrions donc définir précisément quelles mesures devront être prises pour répondre exactement aux besoins des utilisateurs.

Stratégie bioclimatique

Le volume entre les bâtiments A2, A3, et A4 - la Halle - est couvert par la Nef, un nouvel espace collectif qui prend de la hauteur pour capter le rayonnement solaire, même en hiver. L'espace de la cour devient un espace intermédiaire entre l'intérieur et l'extérieur, non-climatisé, qui s'adapte selon les saisons.

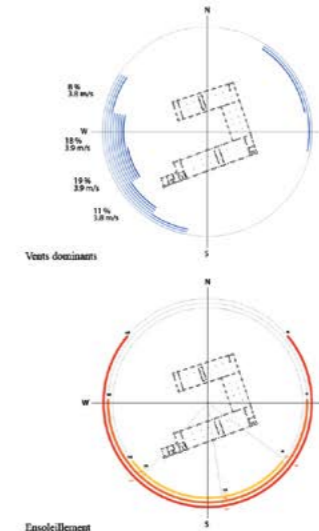
En hiver, les grandes portes vitrées sont fermées. L'espace reste à l'abri de la pluie et du vent, et capte le soleil de l'est et de l'ouest. Les ateliers, la Nef, et le Foyer échangent thermiquement vers cet espace intermédiaire plutôt que vers l'extérieur, ce qui le transforme donc en un collecteur naturel de chaleur. Sa température se situe entre celles de l'intérieur et de l'extérieur.

En été, les portes vitrées s'ouvrent complètement, vers l'Est et vers l'Ouest, laissant les vents dominants traverser facilement la Halle. Ceux-ci balayent tout l'espace pour le maintenir au frais. Des ouvertures sont prévues pour mieux contrôler le soleil rasant, surtout l'après-midi.

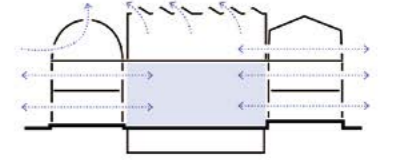
L'adaptabilité de cet espace rend le bâtiment très compact en hiver, et très perméable en été. La configuration des ouvertures vers les vents dominants assure un renouvellement d'air suffisant pour que les bâtiments existants ventilent aussi de façon transversante. Les qualités de l'existant sont préservées, et une intervention plus précise sera à définir ultérieurement. La présence de l'espace tampon améliore aussi de façon naturelle la performance de l'existant, puisque les espaces perdent de leur chaleur vers un espace intermédiaire au lieu de la perdre envers l'extérieur. Ce choix d'implantation augmente considérablement leur performance énergétique et permettra d'envisager l'absence d'intervention sur ces façades. Ce sujet sera étudié suite à un diagnostic complet de ceux-ci. Grâce à des relevés de la température et de l'hygrométrie au sein des bâtiments et à une simulation thermo-dynamique précise tenant compte notamment de l'orientation des bâtiments, de la composition de leurs éléments, etc... À ce stade, nous serons en mesure d'établir des scénarios

d'intervention et d'amélioration des performances des enveloppes des bâtiments et d'évaluer lesquels répondent au mieux aux besoins, selon le type de confort désiré.

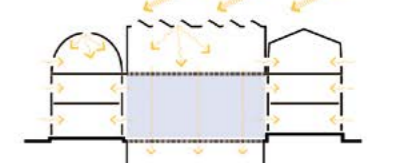
L'implantation des extensions proposées (Halle et surélévation du bâtiment A4) augmentent considérablement les performances thermiques des bâtiments existants sans intervention lourde sur ceux-ci, tout en maintenant les rénovations déjà réalisées (isolation de toiture du bâtiment A2) et en remplaçant certaines parties les plus déficitaires (toitures non isolées des bâtiments A3 et A4).



Circulation de l'air dans les bâtiments



Lumière naturelle diffuse



Physique du bâtiment Note technique

Dénotation d'un autre de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULg sur le site Fonck - PCAN21515 p. 18/31

Dossier de concours Baukunst

Techniques spéciales

Ventiler de façon économique et adéquate selon les occupations

Le système de ventilation définit son statut en fonction des zones et locaux concernés afin de respecter les exigences liées à l'arrêté royal ainsi qu'à la PEB tout en minimisant l'impact tant d'encombrement que sur la consommation électrique d'un système de ventilation centralisé. Chacune des classes sera équipée d'une unité de ventilation mécanique contrôlée à double flux avec récupération de chaleur sur l'air extrait à haut rendement (>85%). Les auditoires seront également ventilés via un système de ventilation mécanique contrôlée à double flux avec récupération de chaleur sur l'air extrait à haut rendement (>85%). Les sanitaires seront équipés d'un système d'extraction mécanique géré par sonde COV et humidité. Les bureaux et les ateliers seront ventilés par des aérateurs installés sur les châssis.

Prévoir une transition progressive des modes de chauffe

La chaudière existante dans le bâtiment administratif (A5 & P6) est récente et conforme aux exigences actuelles. Celle-ci sera maintenue en place, une nouvelle régulation complète sur base d'une sonde extérieure sera néanmoins prévue. La chaudière située dans le bâtiment A1 à A4 est totalement obsolète. Celle-ci sera entièrement remplacée par une chaudière gaz équipée d'une nouvelle chaudière gaz à condensation modulaire via une sonde extérieure. Via les faibles besoins en eau chaude sanitaire, des boilers électriques seront prévus aux différents points de puisage nécessitant de l'eau chaude.

Dans le cadre du Schéma directeur il s'agit d'aborder la question des sources énergétiques à moyen et long terme, et plus particulièrement les possibilités alternatives de chauffage, dans une perspective d'autonomie énergétique et de transition décarbonée des ressources. Cette approche pourra être menée à l'échelle du site global des casernes.

Offrir un éclairage adapté et peu énergivore

L'éclairage artificiel sera exclusivement basé sur des lampes LED. Pour les parties communes et circulations, les appareils d'éclairage seront commandés par des détecteurs de présence et/ou horloges programmables. Les bureaux et classes seront commandés par des interrupteurs couplés à des détecteurs d'absence afin de garantir une extinction complète des lumières en cas d'oubli lorsque le bâtiment est inoccupé.

Profiter du cycle de l'eau

La nouvelle verticale du volume central nous permet d'augmenter les surfaces de résolve des eaux pluviales. Une citerne de récupération des eaux de pluie d env. 15 m³ avec groupe hydrophore sera mise en œuvre pour collecter les eaux de pluie. Un circuit de distribution réservé à l'eau de plaine alimentera les WC de l'ensemble du bâtiment. Un apaisant en eau potable sera prévu pour les éventuelles périodes de sécheresse dans le respect des règles sur la protection de la potabilité de l'eau de

distribution. Cette installation permettra une économie de 1/3-30% sur la consommation d'eau des sanitaires de ce bâtiment.

Structure

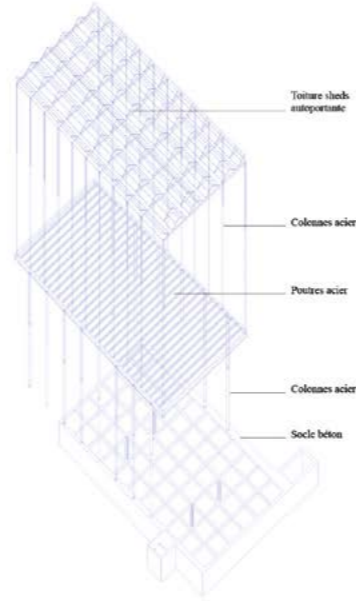
Rationaliser les éléments de construction

Le système structural de la nouvelle construction, bien qu'indépendant de la structure des bâtiments existants, entre en dialogue étroit avec l'architecture, particulièrement concernant la descente des charges du nouveau volume de la Nef. Celle-ci sera complétée aux contreforts des façades existants. L'accroche ponctuelle des nouvelles colonnes avec les contreforts (reprise de flambage) nous permet de réduire considérablement leur section.

La structure du nouveau volume de la Halle et de la Nef est constituée de deux poutres métalliques longitudinales, suivant les deux édifices existants, permettant de transférer les charges et de prendre également en compte l'asymétrie des colonnes de part et d'autre du volume. Une série de poutres situées entre les poutres longitudinales de transfert et réparties uniformément (tous les 1.2 m) supportent le plancher de verre de la Nef. La structure métallique de la verrière est optimisée afin d'utiliser le moins de matière possible. L'ensemble repose sur un socle en béton formé des murs de soutènement des sous-sols. L'implémentation du projet et son système structure indépendant de l'existant nous permet de limiter autant que possible les interfaces (et les inconcomtes), de faciliter la mise en œuvre et de garantir un minimum de perturbation sur les volumes (et donc l'activité) de la faculté.

Faire avec l'existant

Compte tenu de la stratégie générale visant à réutiliser au maximum les espaces et les éléments constructifs existants, les interventions structurelles sur les édifices existants sont très fortement limitées à quelques interventions ponctuelles de renforts et/ou d'élargissement de certains bords intérieurs. Nos premières études seront vérifiées ultérieurement au regard des relevés et sondages qui devront notamment confirmer la capacité portante des éléments existants touchés par le projet, la qualité du sol et le niveau de la nappe phréatique.

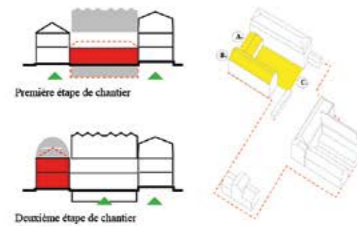


Axonometrie illustrant le principe structural des extensions principales (Nef, Halle et Foyer)

Développement d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fosch - PCAN21515 p. 19/31

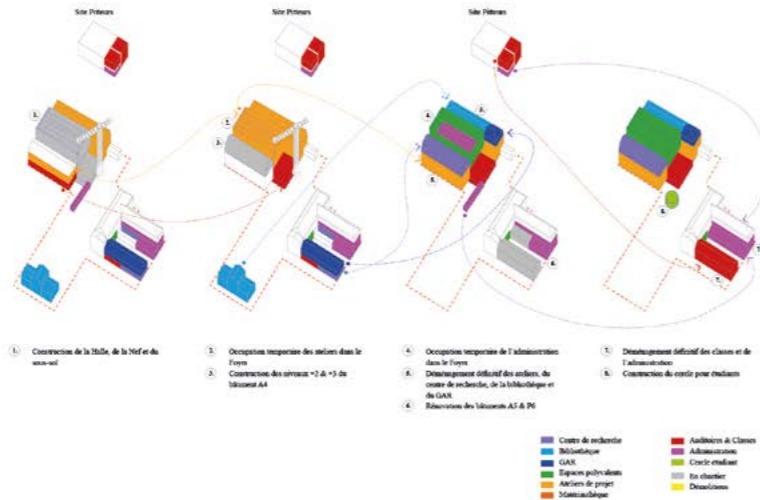
Techniques & Structure

Note technique



Première étape de chantier

Deuxième étape de chantier



Limiter les interfaces lors du chantier

La Phase 1 du projet a pour objectif opérationnel de maintenir l'activité de la faculté tout au long du chantier. L'indépendance des nouveaux volumes, construits au sein de la zone, couplée aux accès différenciés des deux ailes garantiront cet objectif. Elle limite les interfaces avec le fonctionnement de la faculté et donc les risques lors du chantier ainsi que les impacts liés à la prévention et au phasage des travaux.

Les zones d'interfaces prioritaires avec le chantier se concentrent principalement sur les bâtiments A3 et A4. Le remplacement de la toiture du A3 nécessitera un démantèlement des activités actuelles qui ne remet pas en question le fonctionnement de la faculté. L'extension en toiture du A4 sera réalisée suite à la construction des autres interventions (Nef, Halle et Foyer) qui accueillent les locaux tout en garantissant leur accessibilité et le respect des normes incendie.

Réaliser les besoins prioritaires

Le phasage des interventions prévoit d'utiliser la première enveloppe budgétaire pour la mise en place des actions prioritaires: accéder les activités du site des Pitteurs, augmenter les surfaces des ateliers, créer de nouveaux auditoires, prévoir de nouvelles activités nécessaires au positionnement pédagogique de la faculté (atelier faire, Halle d'expérimentation, manutention/dynamique, etc.), relocaliser et augmenter les surfaces de la bibliothèque.

Anticiper les phases ultérieures

Suite à la Phase 1, le projet global sera organisé en plusieurs zones d'intervention, appelés zones opérationnelles. Ces zones seront ordonnancées entre eux et pourront soit être planifiées différemment, soit être réalisés simultanément, selon leur degré d'urgence, les possibilités de relocalisation, l'enveloppe budgétaire disponible, etc.

Prévoyant une vision à long terme, le Schéma directeur garantit néanmoins la possibilité d'une très grande souplesse opérationnelle en agissant progressivement et en réajustant en cours d'étude la hiérarchie des interventions, sur base de l'usage des bâtiments existants ainsi des relevés et des sondages réalisés en parallèle. Le principe de phasage des opérations ne sera donc pas nécessairement étudié de manière géographique mais selon la nécessité et l'actualité des besoins.

Développement d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fosch - PCAN21515 p. 20/31

Permettre une agilité opérationnelle

Planification

Design signalétique

Le projet architectural se veut transversal, adaptable et fluide entre les différents espaces et activités composant la faculté. Cette approche questionne la nécessité d'une signalétique classique. Nous préconisons dès lors la création d'un outil digital permettant de rassembler et de mettre en relation les différentes informations, archives, projets qui sont importants pour le fonctionnement de la faculté d'aujourd'hui et de demain.

Cet outil digital - qui prendra la forme d'une plateforme d'échange - gèrera et d'informera les élèves, professeurs et visiteurs de façon pratique, mais également de façon pédagogique par la mise en commun sur un même support de toutes les ressources disponibles et de la production de savoirs au sein de la faculté. L'agenda, les informations pratiques, les calendriers et les ressources seront interconnectés.

Cette plateforme intranet/extranet se déploiera tout à la fois sur les différents supports digitaux standards (mobile & desktop) mais également sur des écrans utilisant les technologies les plus économiques en énergie (EPD - Electronic paper display) à l'intérieur de l'école.

On retrouvera au cœur de ce website, un plan du bâtiment mis en relation avec l'agenda, suivant un travail de nomenclature qui définit les différents lieux du site physique, sur base d'un fil rouge qui permettrait de nommer les lieux, soit postique (histoire du lieu, caserna, etc...) soit purement fonctionnel (nom des ateliers/agora/bibliothèque/etc...).

En complément, le website accueillera également le catalogue et la mise à disposition en ligne des ressources de la bibliothèque, de la manutention, des archives du GAR, des ateliers et des projets développés par la faculté, etc.

Cette plateforme sera bien entendu développée sur base de technologies open source, avec un CMS évolutif pouvant être adapté et enrichi au fil du temps. Ce travail de mise en ligne des archives et du catalogue de la bibliothèque nécessitera une collaboration avec les responsables de ces services.



Note technique

Développement d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fosch - PCAN21515 p. 21/31

Composition de l'équipe

Afin de pouvoir répondre au mieux aux questions posées par la Maitrise d'ouvrage et par les utilisateurs, nous proposons une équipe de Maitrise d'œuvre pluridisciplinaire composée de bureaux d'études avec lesquels nous avons établi une relation de travail de longue date. Ces partenaires sont particulièrement actifs sur des opérations similaires (marchés publics, échelle, programme, budget) et partagent une méthodologie et une échelle de bureau identique à la nôtre. Certaines de nos réalisations communes constituent des projets emblématiques qui ont été reconnus en Belgique et à l'étranger.

Baukunst, architecte mandataire, s'attachera à coordonner et à faire la synthèse des demandes du Maître d'ouvrage et des contraintes paramétriques, budgétaires et techniques pour mettre en place des solutions spatiales innovantes et performantes.

En collaboration étroite et complémentaire avec **Doorzon**, architectes d'intérieur et designer de mobilier, nous proposerons une méthodologie de participation ambitieuse dans le cadre du Schéma directeur afin de mettre en place de nouvelles manières d'habiter par le biais d'une réflexion sur l'ergonomie. Au travers d'interventions locales et précises, nous souhaitons mettre en place une atmosphère agréable et conviviale qui encourage l'usage et le confort (accoustique) et à la modularité des espaces de travail.

Doorzon travaillera également avec **Daidalos Preitz**, afin que les aménagements intérieurs (mobilier, intervention textiles...) participent au confort (accoustique) et à la modularité des espaces de travail.

Notre collaboration avec **Uml**, bureau d'études en structure, est marquée par une convergence des questionnements sur le rapport entre l'architecture et sa structure, mais aussi sur l'élaboration entre cette dernière et l'évolutivité des usages. Parmi les principales réalisations, citons notamment le pavillon Quatre-Vents à Molebeek, la passerelle Blocksteel sur le site de Tour & Taxi, le bâtiment polyvalent Manufacture sur le site des ateliers d'Andelocht, ou encore le musée d'arts anciens TreMa à Namur.

Atmoslab, ingénieur environnemental, établit un diagnostic des bâtiments existants afin d'assurer que notre proposition tire le meilleur parti des spécificités du lieu, tout en limitant le recours aux solutions technologiques, au profit de systèmes de ventilation naturelle et/ou profitant de l'aériorie des matériaux.

Sur base de la stratégie développée par Atmoslab, **Défang** (ingénieur en techniques spéciales) cuverra la question des techniques et de la gestion de l'énergie en tant que maître de projet. Dans ce sens, nous partageons les mêmes valeurs visant notamment à offrir des performances et un confort maximum des espaces tout en minimisant le recours à des techniques complexes et coûteuses.

Ollivier, designer graphique, développera une stratégie sur la signalétique qui dépasse les conventions en intégrant notamment des outils numériques dans une vision globale sur la communication de la faculté.

Enfin, **Waveinside**, qui bénéficie d'une longue relation de travail avec l'ULiège, identifiera et précisera les besoins (actuels et futurs) de la faculté en matière d'audiovisuel.

Stratégie incendie

Dans le cadre de cette première étude, nous avons vérifié son adéquation avec la norme de base, en consultation avec un expert incendie, de sorte de proposer un projet qui intègre l'ensemble des prescriptions de base en matière de prévention et de sécurité des personnes.

La stratégie incendie développée dans le cadre de cette proposition s'appuie sur l'organisation existante des bâtiments qui présentent leurs circulations verticales à leurs extrémités. Seules quelques circulations verticales sont ajoutées pour donner accès aux nouveaux étages créés (sous-sol et extension du bâtiment A4). Le dimensionnement des circulations, leur nombre et les distances d'évacuation des locaux ont été vérifiées de manière à offrir un projet sans dérogation permettant d'envisager une site (administrative / budgétaire) la plus sereine possible.



Evacuation du sous-sol

Audiovisuel

Une attention toute particulière a été apportée à la fiabilité des équipements choisis afin de faciliter la gestion de salles de classe et des auditoires. Le matériel choisi est donc professionnel et spécifiquement développé pour un usage intensif. Dans le même esprit, les appareils utilisant une partie mécanique, tels que disque dur, moteur ou système d'exploitation complexe sujets à instabilité seront évités.

Une grande attention sera aussi portée sur le choix d'appareils dont le coût de fonctionnement et d'entretien est aussi réduit que possible (Vidéoprojecteurs LED, etc.) et dont la durée de vie (MTBF) est la plus étendue possible.

Enfin, les techniques doivent permettre des changements et des ajouts rapides et simples afin de pouvoir absorber l'évolution future des salles. Ainsi, les solutions « propriétaires » seront évitées au profit de techniques éprouvées et suivies par des fabricants de renom.

Circularité / Gestion des ressources

"Il s'agit de ne jamais démolir, soustraire ou remplacer des choses, mais toujours de les ajouter, de les transformer et de les utiliser" (Lacaton Vassal).

Suivant cette attitude, nous proposons un projet qui limite les démolitions et engage très largement les éléments existants, la question de la récupération de matériaux se pose donc à la marge. Des équipements sanitaires pourront être remplacés dans les nouveaux blocs sanitaires et du mobilier (par exemple dans les auditoires actuels) pourra être réemployé. Pour ce faire, un inventaire des éléments amovibles à être collectés et/ou démolis devra être réalisé tout au long du développement du projet jusqu'au dossier de soumission.

Certains des nouveaux matériaux (revêtements de sol, parois, rideaux, etc.) et équipements (sanitaires, électriques, mobiliers, etc.) amenés sur site pourront provenir de filières de réemploi et/ou de recyclage. Afin d'envisager cette possibilité, une étude spécifique des stocks disponibles environnants devra être menée au préalable.

Leur voie d'acheminement sera aussi étudiée, en favorisant, si possible, l'échémement dont l'empreinte carbone est réduite (comme par exemple par voie fluviale).

Acoustique

L'acoustique sera étudiée de manière à fournir un environnement de travail agréable, favorisant les échanges et la créativité. Des atmosphères des espaces seront différentes selon le type d'activité qui s'y déroule: travail pratique, réunions, cours théoriques, ateliers, détente, lecture, etc. Un travail fin sera mené pour que les éléments d'architecture d'intérieur participent aux performances acoustiques des espaces.

Approche

Comme nous l'avons indiqué dans notre dossier de candidature, nous basons notre méthodologie de travail sur un partage horizontal des connaissances et une implication de l'ensemble des acteurs dès les premières phases de conception. Le maître d'œuvre nous avons notre équipe s'inscrit dans la continuité de cette approche.

Comme évoqué, nous basons nos études sur un diagnostic complet de l'existant (physique du bâtiment, sondages, essais de sol, relevés géométrique, etc.) afin d'en construire une connaissance la plus complète possible. Suite à ce diagnostic et une fois l'ensemble des données collectées, nous vérifions les hypothèses développées durant le processus de validation nous paraît essentiel pour nous assurer que les utilisateurs s'approprient notre proposition sur des bases réalistes.

En parallèle, la mise en place du Schéma directeur impliquera notamment la définition de la méthodologie participative, de son planning, de ses moments de vérification et de validation.

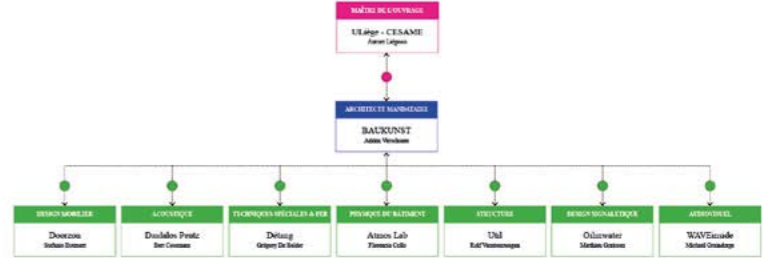
Dès le démarrage des études, un planning des échanges avec la Maitrise d'ouvrage et autres organismes de validation sera proposé. Une fréquence d'un atelier toutes les 3 à 4 semaines, selon les besoins, permettra à la Maitrise d'ouvrage d'être tenue informée de manière régulière des évolutions du projet.

Organisation

En tant qu'architecte mandataire de l'équipe, Baukunst sera l'interlocuteur principal vis-à-vis de la Maitrise d'ouvrage et de l'ULiège. Une fois désigné, la Maitrise d'ouvrage communiquera un organigramme avec les coordonnées des interlocuteurs qui valideront les documents intermédiaires (Coordinateur Sécurité Santé, Coordinateur technique ou autre) afin que, dès le démarrage des études, leur présence aux réunions de travail puisse être planifiée.

Si les compétences d'un sous-traitant supplémentaire sont nécessaires dans la poursuite des études, la Maitrise d'œuvre en avertira la Maitrise d'ouvrage d'être tenue informée de manière régulière des évolutions du projet.

Organigramme de l'équipe



Développement d'un schéma de projet pour une mission complète d'études et de suivi de l'exécution des travaux de reprogrammation de la faculté d'architecture de l'ULiège sur le site Fosch - PCAN21515 p. 22/31

Concevoir de façon pluridisciplinaire

Equipe

Faculté d'Architecture

41 boulevard de la Constitution - 4020 Liège



muoto

LABORATOIRE

en collaboration avec

Servais E.A.	stabilité
Conergie	techn. spéciales, PEB, développement durable
De Fonseca	acoustique
Coast	signalétique
V-Hub	audiovisuel
Delta G.C.	incendie

Inscription de la caserne Fonck dans le grand paysage

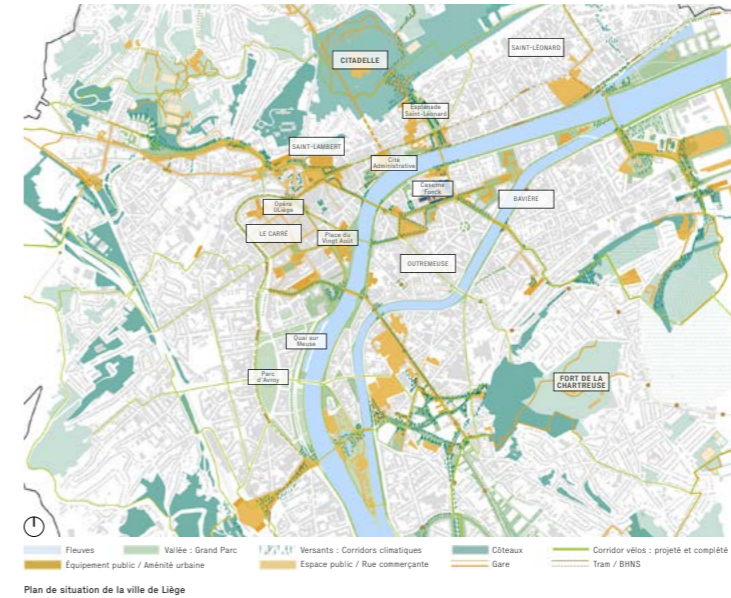
Le site de l'ancienne caserne Fonck profite d'une position remarquable dans la ville. Cet ancien site militaire se positionne à quasi équidistance entre les côtes abruptes et arborés de la Citadelle et ceux du Fort de la Chartreuse. Ces sites initialement structurés sur base d'une logique militaire, poursuivent leurs métamorphoses. Certaines traces construites s'estompent, d'autres émergent. La morphologie inimitable du paysage nous rappelle que l'histoire géologique est à la source de l'histoire urbaine. Ce lien entre fond de vallée et côtes construit la ville ainsi que l'expérience physique, visuelle et mentale que nous nous en faisons.

Le long d'un versant climatique

Sur un axe Nord / Sud, l'ancienne caserne Fonck se situe le long d'un des « versants climatiques » clairement identifiés dans le cadre du Schéma de Développement Communal récemment élaboré par la ville de Liège - l'axe Citadelle / Chartreuse. Un « versant climatique » est une pénétration, à partir des côtes, dans la minéralité de la vallée. Celui-ci rend un ensemble de services écosystémiques : liaison écologique, déminéralisation des sols, infiltration et temporisation des eaux, lutte contre les îlots de chaleur (plan canopée), développement de la biodiversité, usages récréatifs, éducatifs et sportifs du paysage. Les « versants climatiques » sont des axes « équipés ». Chaque « versant climatique équipé » traverse des centralités de quartiers, propose un franchissement piéton du fleuve et offre les aménités utiles à la vie quotidienne (sport, commerce, éducation, culture, santé). L'ensemble est relié par des cheminements et des espaces publics hiérarchisés et qualifiés. Le devenir du site de l'ancienne caserne Fonck se nourrit de sa proximité avec le versant climatique Citadelle / Chartreuse.

En cœur de ville

Suivant la direction générale du fleuve, le site de l'ancienne caserne Fonck s'associe également à la structure bâtie multi-centenaire du centre historique de Liège. Elle est longée par le Boulevard de la Constitution, celui-ci offrant le potentiel d'une liaison paysagère remarquable de plus d'un kilomètre, reliant la nouvelle bibliothèque du pôle des savoirs à l'Est (site Bavrière) à une double traversée de la Meuse, pour enfin rejoindre le centre économique, administratif et culturel de la ville plus à l'Ouest. Bien que situé en Outremeuse, l'intensification en cours et à venir du réseau d'espaces publics et de mobilité active, couplée à l'organisation d'un grand parc de fond de vallée longeant la Meuse, offrent au site de l'ancienne caserne Fonck une relation privilégiée à l'espace urbain en devenir et ce à seulement quelques centaines de mètres du cœur historique de l'Université et de ses lieux rassembleurs (auditoires de l'Opéra).



Plan de situation de la ville de Liège



La caserne Fonck : à équidistance des côtes de la Citadelle et du fort de la Chartreuse

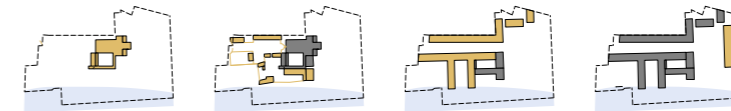
Sommaire

SCHEMA DIRECTEUR

- Inscription de la caserne Fonck dans le grand paysage
- Historique du site et implantation de la Faculté d'Architecture
- Première phase : pôle créatif
- Deuxième phase : pôle des savoirs, pôle administratif et paysage
- Un paysage intérieur
- Accès au campus et cheminements intérieurs
- Une porte d'entrée, un signe, un passage entre le campus et la ville

PROJET

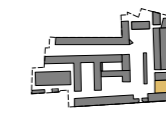
- L'architecture comme identité et outil pédagogique
- Implantation : intensifier les relations avec l'existant
- Organisation du programme
- Expérience de l'ascension
- Auvent et terrasse suspendue
- Le volume commun : deux duplex imbriqués
- Un atelier « faire » ouvert sur la ville et le campus
- La Aula : un lieu de connexion entre les ailes
- La Aula : un espace de sociabilité pour la Faculté d'Architecture
- L'espace de l'atelier
- Matérialité : façades claires et translucides
- Mobilier : un projet participatif
- Chantier : préserver l'activité du site
- Bibliothèque, administration et recherche : conserver l'existant



- 1231** Monastère du Val des Écoliers
- XIV^{ème} siècle** Agrandissement du Val des Écoliers
- 1832** Démolition importante du monastère. Création des premières casernes militaires
- 1837** Création du Manège
- 1887** Comblement du Biez des Barbu. Création de l'axe Constitution
- 1935** Création d'écuries sur le flan du Manège
- 1998 - Investissement des lieux par l'ESA**
- 2009 - Transformation et agrandissement du Manège en lieu culturel**
- 1998 - Mutualisation ESA/ULiège**
- 2021 - Création du pavillon provisoire pour l'administration ULiège**



La place actuelle Faculté d'Architecture sur le site de la caserne Fonck



Première phase d'extension ULiège



Seconde phase d'extension ULiège

Historique du site et implantation de la Faculté d'Architecture

Un site historiquement riche

Le site de la caserne Fonck trouve ses fondements en 1231, lorsque le couvent des Écoliers s'installe sur l'île d'Outremeuse, entre la Meuse et le Bief du Barbu. Bien que l'affectation des lieux se soit pérennisée jusqu'à la Révolution de 1789, le site est depuis lors sujet à d'importantes transformations. Si quelques témoins de l'affectation originale ont subsisté, de nombreux édifices sont démolis au profit de la nouvelle destination militaire, dont l'architecture du XIX^{ème} siècle caractérise, encore aujourd'hui, l'identité publique du site. En 1998, la caserne des Écoliers perd son affectation militaire au profit de l'éducation, suite à la vente du site à l'Université Saint-Luc. Cette nouvelle occupation est marquée par une attitude architecturale différente de la précédente : le site n'est plus transformé en profondeur, mais restructuré et adapté aux besoins pédagogiques, dans le respect de l'existant.

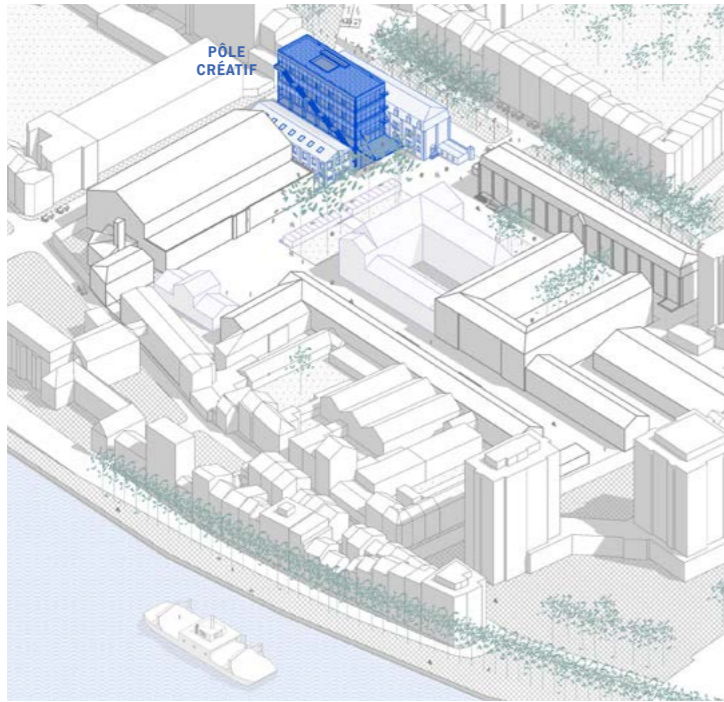
Insérer des interventions contemporaines

En 2010, l'intégration des instituts d'architecture à la nouvelle faculté d'architecture de l'ULiège marque une nouvelle étape dans la transformation de la caserne. Aujourd'hui, le regroupement des activités du site Botanique et du site Outremeuse sur le site de la caserne Fonck est une opportunité pédagogique exceptionnelle. À l'instar de l'école des Beaux-Arts de Paris de Duban, qui utilise l'architecture comme vecteur pédagogique, les nouvelles interventions entendent se saisir des qualités présentes sur le site pour y proposer un complément au collage historique, typologique et structurel. Il s'agit ici d'insérer des interventions contemporaines, dans une logique de conservation de l'existant et de densification de la caserne Fonck.

Implantation

La position privilégiée du site de l'ancienne caserne Fonck dans la ville est une opportunité unique et suggère l'implantation et le gabarit construit proposés. Le positionnement d'un élément vertical à l'extrémité Sud-Est du site, légèrement en retrait de l'alignement coté Boulevard, offre une visibilité évidente mais aussi mesurée à la faculté à partir du domaine public. Ce nouveau repère dans la ville est un lieu dédié à la formation des futurs architectes. À partir des niveaux supérieurs -les ateliers- les vues sur le paysage lointain et de proximité sert de toile de fond à l'imaginaire et à la compréhension structurée de l'environnement naturel et/ou construit -la matière première- auquel des générations successives d'étudiants pourront s'associer.

Première phase : pôle créatif



Un Pôle Créatif répondant aux besoins immédiats de la Faculté d'Architecture

Le Pôle Créatif

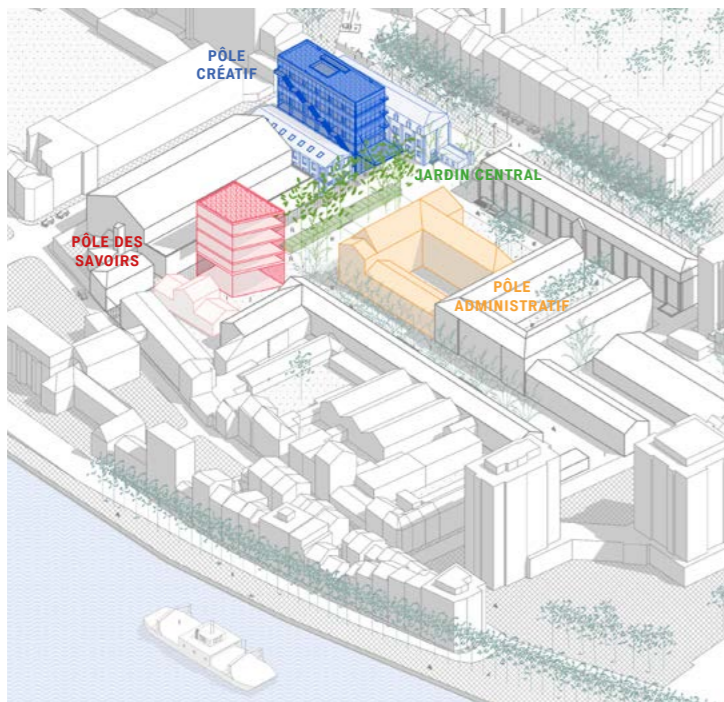
En 2022, la faculté d'architecture accueille 1000 étudiants et 120 membres du personnel. Les projections invitent ce nombre à croître à plus de 1500 étudiants dans quatre ans, pour une nouvelle programmation de 9810m² brut (8175m² net).

L'apprentissage de l'architecture à la Faculté d'architecture de l'Uilège se fonde sur un enseignement par le projet centré sur l'atelier. Le point de départ de la définition programmatique de la phase 1 se fonde tant sur une compréhension du « déjà-là » que sur l'analyse méthodique de modèles étrangers et belges, qui permettent de comprendre les besoins nécessaires à l'enseignement de l'architecture. Citons parmi les douze exemples étudiés l'ENSA Nantes, qui propose 19500m² pour 813 étudiants et 175 membres du personnel, le LOCI Journal, qui accueille 450 étudiants et 70 membres du personnel sur une surface de 7010m², ou encore Sint Lucas Ghent qui dispose de 9000 m² pour 600 étudiants et 100 membres du personnel. Si l'ENSA Nantes fait exception, avec un ratio de 24m²/pp., les autres facultés convergent vers un ratio de 14m²/pp., là où la Faculté d'Architecture de Liège en propose 6m²/pp en l'état actuel. Cette approche empirique met en évidence les besoins nécessaires d'une faculté qui défend l'approche par la pratique. La volonté du projet n'est pas de questionner les besoins identifiés par la maîtrise d'ouvrage, mais de mettre en exergue une approche attentive du budget et des besoins qui milite davantage pour un phasage maîtrisé que pour un questionnement ou une réduction des besoins.

Dans cette perspective, la proposition distingue trois phases d'intervention sur le construit. La première phase, le Pôle Créatif, s'engage envers les besoins essentiels qui ne sont aujourd'hui ni disponibles sur le site Fonck, ni ailleurs. En plus des 1050m² d'ateliers implantés actuellement dans les anciennes casernes, le projet offre 2000m² d'ateliers supplémentaires, spécifiquement conçus pour la pratique de l'architecture. À ces ateliers s'ajoutent l'ensemble des Ateliers « faire » et l'espace communautaire de l'Aula. Cette intensification de l'existant renforce la présence urbaine de la faculté d'architecture et de son activité productive au croisement des axes structurants de la vie urbaine : le boulevard de la Constitution et la rue Ransonnet.

Cette Machine Créative vient ainsi compléter une offre existante composée du G.A.R., des laboratoires de recherche, des bureaux, de la bibliothèque et de la cafétéria mutualisées avec l'ESA. Si la programmation de la phase 1 n'est pas figée, une mutualisation avec les infrastructures universitaires, implantées en ville, pourraient être étudiées en concertation avec la maîtrise d'ouvrage lors de l'élaboration du masterplan.

Seconde phase : pôle des savoirs, pôle administratif et paysage



Les trois pôles de la Faculté d'Architecture et le paysage intérieur du site Fonck

Le Pôle des Savoirs

Si dans un premier temps, le projet encourage une mutualisation partielle des infrastructures de l'Uilège, et dans un moindre mesure du site d'Outremeuse, la libération d'une réserve foncière au nord du site permet d'entrevoir le développement d'un pôle important à un endroit stratégique, à la rencontre entre la cour d'entrée et la voie bordant les ateliers de l'ESA. Cette réserve est aujourd'hui sous-exploitée. La bibliothèque mutualisée, établie dans l'existant, ne dispose pas d'une échelle suffisante pour répondre à la dimension du vide urbain et à la demande d'un équipement universitaire et les programmes qui bordent cette réserve ne permettant pas d'en faire un lieu actif du campus. Ce constat encourage le projet urbain à développer un Pôle des Savoirs, en complément des pôles Administratif et Créatif. Ce pôle, dont les fonctions seraient à définir durant l'élaboration du masterplan, soutient l'idée d'un « micro-campus » ouvert. Bénéficiant d'un accès indépendant potentiel depuis la rue Gravioule, il pourrait intégrer la nouvelle bibliothèque, les classes et les auditorios, ou encore des laboratoires de recherche.

Le Pôle Administratif

Dans un phasage à définir, le projet propose une rénovation légère et une restructuration des espaces du bâtiment historique abritant la salle capitulaire. Dans l'hypothèse de la réalisation du Pôle des Savoirs, le bâtiment, libéré du pôle recherche, intégrerait l'ensemble des fonctions administratives de la Faculté d'Architecture de l'Uilège.

Le Jardin Central

La définition de trois pôles distincts offre une grande lisibilité spatiale à la Faculté d'architecture de l'Uilège. La position des trois Pôles participe activement à la définition de l'espace central qu'ils bordent. Cet espace, historiquement lié à la Meuse présente des potentiels de connexion importants avec le maillage vert de la ville. Dans une première phase paysagère, une déminéralisation maximale de l'espace central au profit d'un grand salon paysager est envisagée. Là où jadis, cet espace faisait face à des « arrières » de bâtiments (loges et évacuation du Manège, cuisine du restaurant, pignons de la Faculté d'Architecture et de l'ESA), il deviendra demain un support de l'activité du site et de la vie urbaine. Chaque pôle bénéficiera d'une adresse sur ce grand salon paysager, qui devient l'élément paysager rassembleur du projet, s'étriant de l'entrée boulevard de la Constitution jusqu'au Pôle des Savoirs. Le pavillon, libéré de ses fonctions administratives, deviendra le « Pavillon pour Tous », un lieu dédié à la rencontre, accueillant la maison des étudiants et la salle des professeurs. Il deviendra ainsi un élément de liaison entre les 3 pôles.

Un paysage intérieur

La présence d'un « versant climatique » et de ses bénéfices écosystémiques, associée à l'intensification en cours du réseau d'espaces publics et de mobilité active, offrent au site de l'ancienne caserne Fonck une possible relation privilégiée avec l'espace urbain qui l'entoure.

L'isolement relatif du site aujourd'hui occupé par la Faculté d'Architecture et l'Ecole Supérieure des Arts résulte moins de la présence d'une enceinte peu perméable que d'une gestion peu qualitative des espaces paysagers et collectifs qu'elle abrite. L'organisation de ces espaces ainsi que la gestion des surfaces de sols correspondantes – principalement de l'hydrocarbure – sont largement déterminées par la présence historique et chaotique de la voirie sur l'ensemble du site. Objectivement, le paysage intérieur de l'ancienne caserne Fonck est aujourd'hui un parking privatif, rendant toute forme d'appropriation laborieuse voire impossible.

Une première projection sur l'évolution possible de la dimension paysagère du site permettrait de tripler les surfaces de sols perméables, de maximiser les possibilités d'infiltration des eaux de pluies, de planter massivement et de réduire drastiquement l'effet « îlot de chaleur » aujourd'hui observé.

Le site occupé par la Faculté d'Architecture et l'ESA s'offre naturellement à une logique paysagère structurante à l'échelle de la ville. Ainsi, et moyennant une gestion adéquate, le paysage intérieur du site de l'ancienne caserne Fonck devient un parc verdoyant appropriable par tous. Les étudiants, les enseignants, les membres du personnel mais aussi les citoyens, dont la présence intéressée (ou non) induit une logique de positionnement de certains éléments programmatiques du projet : expositions intérieures et extérieures, accessibilité aisée à certaines fonction collectives, visibilité accrue vers l'activité même de la Faculté.

Le projet d'extension et de réorganisation de la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège est un projet d'extension de ville, basé sur l'ouverture et le décloisonnement d'une discipline en recherche de nouveaux fondements.



Accès au campus et cheminements intérieurs

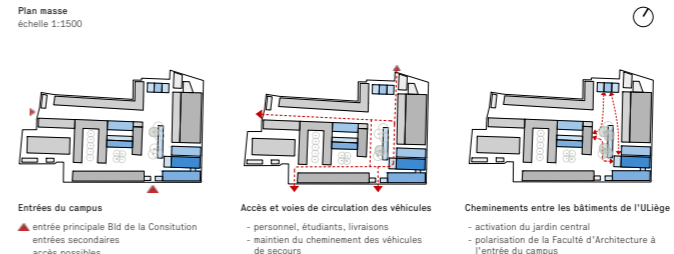
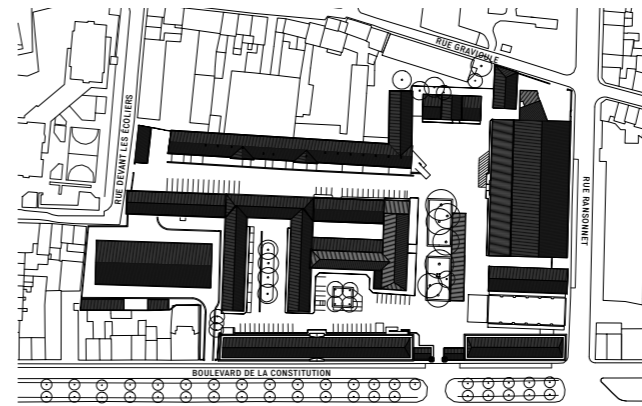
Le site de la caserne Fonck présente les caractéristiques d'un campus de petite échelle, partagé entre deux institutions : l'ESA Saint-Luc et la Faculté d'Architecture de l'Uilège. Aujourd'hui, l'accès public du site s'effectue depuis le Boulevard de la Constitution. Un accès partagé entre la voirie, la logistique, les services incendies et la mobilité douce. La transformation prochaine du Boulevard en une rambla piétonne et végétalisée, dont la première phase de travaux s'achève théoriquement en 2023, confirmera l'importance de cette entrée publique. Des précisions quant à la qualification de cette rambla seront nécessaires pour intégrer les notions de mobilité au sein du projet lors de la phase 2.

La compacité de la nouvelle intervention, implantée à la rencontre entre le boulevard de la Constitution et la rue Ransonnet, ne modifie pas le statut actuel des entrées dans la première phase de travaux. L'accès logistique et piéton depuis la rue Devant les Écoles est maintenu, à l'instar de l'accès logistique situé sur le Boulevard de la Constitution.

Le projet agit sur l'entrée depuis la rue Gravioule, qui est aujourd'hui une servitude de passage réservé aux véhicules de secours. Cette rue à caractère local est forte d'un contexte architectural particulièrement intéressant. Sa position, privilégiée, en contact direct avec les aménagements paysagers, intègre la réflexion plus large du plan Canopée. Dans cette perspective, la place Sainte-Barbe pourrait devenir un lieu de rencontre intergénérationnel. La phase 3 du projet envisage à ce titre un accès public depuis cette rue, connectant la rambla piétonne du boulevard au quai Sainte-Barbe par l'intermédiaire du jardin central, en cœur de site. L'accès pour les véhicules de secours, traversant l'ensemble du site, est maintenu dans sa configuration actuelle tout au long du processus.

L'accès piéton existant depuis la rue Ransonnet, utilisé par les usagers du site en raison de sa proximité au pont Saint-Léonard et au service de transports, est maintenu. Le projet propose une nouvelle venelle accessible, permettant à la Faculté d'Architecture de fonctionner en totale indépendance par rapport à l'ESA (organisation d'événements, mise à disposition des locaux pour les étudiants, etc.).

Les cheminements internes au site sont également maintenus en l'état et confirment la position des différentes entités de la Faculté d'architecture Uilège : le Pôle Créatif renforce la présence des ateliers existants et génère une nouvelle identité à l'entrée du site.



Dossier de concours Muoto, Laboratoire et Baumans-Deffet

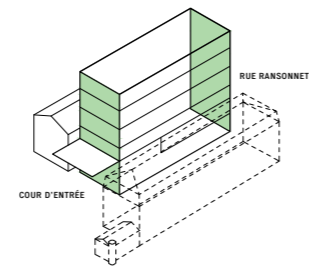
Une porte d'entrée, un signe, un passage entre le campus et la ville



La nouvelle aile : une porte d'entrée pour la Faculté d'Architecture

Le projet d'extension, outre l'enjeu de densification, constitue une étape clé de l'inscription et de l'identification de la Faculté d'Architecture sur le site de la caserne Fonck.

Les facteurs d'identité sont déjà nombreux. La proximité avec l'ESA est un atout, elle est attractive pour les futurs étudiants. L'ambiance de l'ancienne caserne est également singulière. Les espaces extérieurs sont généreux et l'architecture de qualité. Ce qu'il manque à la Faculté d'Architecture pour exister, c'est une forme de visibilité qui permette de l'identifier au-delà de son campus. C'est pour cette raison que nous proposons de concevoir l'extension de la Faculté d'Architecture comme une porte d'entrée, une interface avec le quartier et la ville. Le nouveau bâtiment s'inscrit en effet dans la continuité de la rue Ransonnet : il est visible avant même d'entrer dans le campus. C'est un édifice traversant, multi-orienté, qui possède deux pignons ouverts, le premier qui s'adresse à la ville, le second à l'intérieur du campus, en donnant sur la cour d'entrée. Deux accès donc, accompagnés d'un passage piéton extérieur, comme une galerie à ciel ouvert, qui participent ensemble à qualifier la Faculté comme un porche d'entrée, un lien entre le campus et la ville.



Deux pignons ouverts : sur la rue et sur la cour

8

L'architecture comme identité et outil pédagogique

Les écoles constituent un lieu important de la socialisation des futurs architectes. En effet, elles contribuent à la construction des normes et des valeurs professionnelles. Dans un contexte où l'enseignement est dispensé largement par des praticiens, l'école constitue l'espace de transmission direct du savoir et de l'éthos professionnel. Son organisation spatiale a une influence certaine sur les relations sociales, les pratiques qui y émergent.

Il s'agit, à travers ce projet d'extension, d'insuffler une réflexion en terme d'architecture et d'urbanisme chez les étudiants qui vont être influencés par la transformation de leur propre faculté tout au long de leurs études. La réflexion qui motive ce projet est donc de savoir comment les nouveaux ateliers de la Faculté d'Architecture incarneront un modèle d'apprentissage basé sur le « faire », tout en s'inscrivant dans un cadre bâti existant.

Le projet se veut frugal dans son expression et sa mise en oeuvre, mais riche par la multiplicité des expériences spatiales qu'il offre à ses utilisateurs : duplex imbriqués, double hauteurs, espaces extérieurs à différents niveaux, parcours ascensionnel... En se positionnant entre deux ailes existantes, il utilise la densification comme vecteur d'intensification des relations entre les espaces et entre les étudiants.



Un bâtiment largement ouvert sur la cour de la caserne Fonck

9

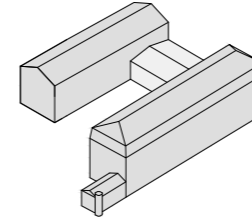
Implantation : intensifier les relations avec l'existant



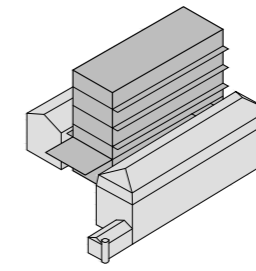
Implantation : un bâtiment visible et identifiable pour la Faculté d'Architecture

En s'appuyant sur la présence d'édifices existants composant aujourd'hui l'entité la plus identifiable de la faculté, le nouveau bâtiment s'inscrit en lieu et place de la cour centrale et de l'aile à rez-de-chaussée, actuelle interface avec la rue Ransonnet. Plusieurs raisons nous ont poussé à démolir cette aile. Dans sa configuration actuelle, elle ne permet pas d'accéder au campus directement depuis la rue Ransonnet. Outre sa façade relativement hermétique, son niveau de sol n'est pas aligné avec celui de la rue. Il n'est d'ailleurs pas non plus aligné avec les niveaux de sol des ailes nord et sud, ce qui ne permet pas de créer de relation fluide entre les ailes existantes.

La position choisie renforce la présence et la morphologie de la cour. Elle permet également de créer un accès direct depuis l'extérieur à la faculté grâce à un rez-de-chaussée traversant reliant la rue à l'intérieur du site de la caserne Fonck. Le nouveau bâtiment est ainsi clairement identifiable, autant pour les étudiants que pour les personnes extérieures, riverains et autres usagers. Il bénéficie d'un accès propre et peut devenir ainsi indépendant des autres entités présentes sur le site. L'entrée de la cour actuelle est préservée comme accès principal, mais la Faculté possède ainsi une entrée dédiée qui lui accorde davantage d'autonomie. Dans cette position, l'extension n'est pas juste un ajout, mais un lien. Elle agit comme entité fédératrice. Elle multiplie les liens entre les différents lieux d'enseignement. Elle introduit une identité collective à laquelle étudiants, corps enseignants, administration peuvent clairement s'identifier. En implantant l'extension le long de la cour centrale, l'objectif est aussi de requilibrer cette cour, de l'activer pour en faire un espace fédérateur de sociabilité, de rencontre, d'échange. La position du nouveau bâtiment au cœur de l'existant vise autant à clarifier les lieux existants, la cour et la faculté, qu'à intensifier les relations qui se tissent à l'intérieur de la Faculté d'Architecture elle-même.



État existant : une connexion faible entre les ailes



État projeté : densifier intensifier les relations

10

Organisation du programme

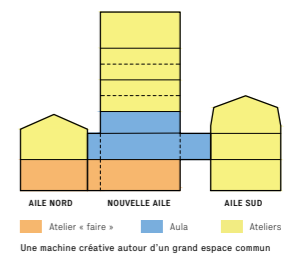
Le programme de la nouvelle aile s'organise selon un principe de deux triplex superposés. Les trois niveaux inférieurs constituent le volume commun, en lien avec les ailes existantes. Les trois étages supérieurs sont des niveaux d'ateliers en contact avec le ciel.

Le volume commun

Le volume commun se développe sur trois niveaux. Au rez-de-chaussée, outre l'entrée en double hauteur, on retrouve l'atelier « faire », en connexion directe avec les programmes associés qui se logent au RDC de l'aile nord. Les premier et deuxième étages accueillent la Aula. Ce grand espace partagé du pôle productif est le cœur de l'école. C'est à la fois un espace d'échanges entre étudiants, de travail informel, de repos, de conférences et d'expositions. Au R+1, l'alignement des niveaux de plancher permet de connecter les trois ailes entre elles et de rejoindre les ateliers des ailes nord et sud. Accessible via un grand gradin liant les deux niveaux de Aula, le R+2 s'ouvre à l'ouest sur une grande terrasse suspendue donnant sur le campus.

Les ateliers

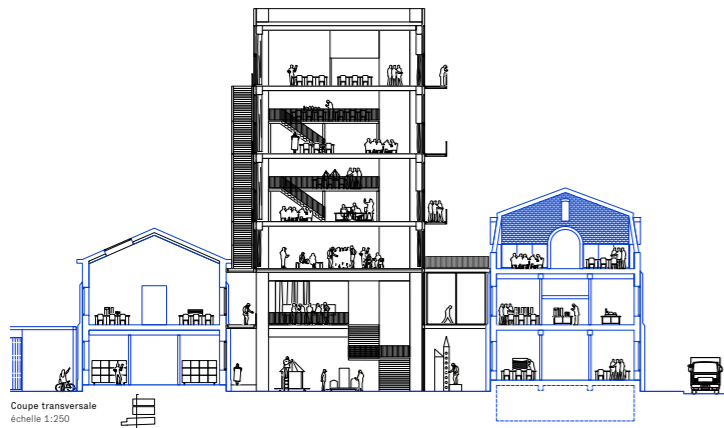
Dans les trois niveaux supérieurs, les ateliers en double hauteur sont conçus comme de grands espaces ouverts, appropriables et évolutifs. Ils entendent offrir des qualités complémentaires à celles des ateliers existants. On y retrouve ainsi des mezzanines, des grands balcons au sud et un escalier extérieur permettant de les connecter entre eux.



11

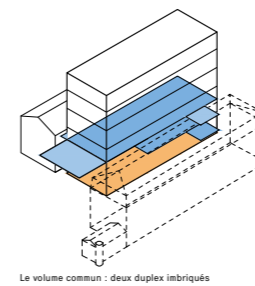
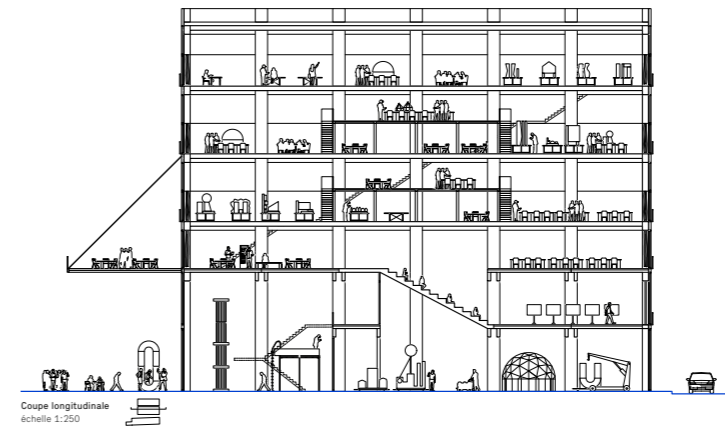
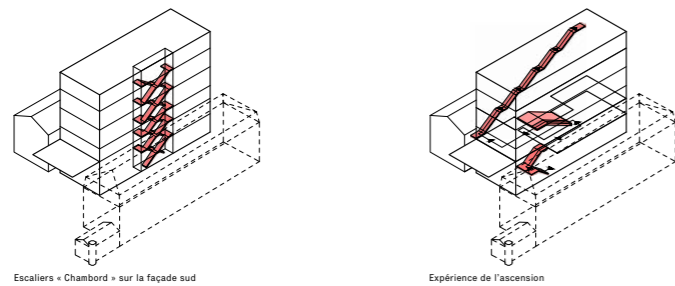
Dossier de concours Muoto, Laboratoire et Baumans-Deffet

Expérience de l'ascension



La verticalité du bâtiment invite à introduire un dispositif d'ascension spécifique. Ce dispositif se compose d'un noyau fonctionnel vertical, situé en façade sud, doté d'un double escalier « Chambord », ainsi que d'un escalier extérieur situé en façade nord, qui monte le long des étages supérieurs comme une cascade inversée. Avec l'escalier monumental situé au rez-de-chaussée qui mène à la Aula, ce dispositif global vise à créer une expérience ascensionnelle aussi fluide et limpide que possible. L'escalier extérieur qui longe chaque espace d'atelier participe à une forme de promenade architecturale. Il permet de multiplier les possibilités de circulation et d'offrir la possibilité d'observer ce qu'il se passe dans l'école à tout instant. Ce principe d'ascension et de promenade architecturale entre les différents espaces, depuis l'atelier « faire » au rez-de-chaussée, à travers l'espace d'exposition, l'espace de convivialité et les différents ateliers dans les niveaux supérieurs permet d'offrir différents espaces de sociabilité, d'interactions, et d'observer différentes manières de produire de l'architecture. C'est en observant les autres étudiants, donc principalement au sein de l'atelier que les étudiants apprennent eux-mêmes. Le projet porte à travers son dispositif d'ascension une volonté de décloisonner les espaces de travail, de les rendre visibles. Il est associé à une expression architecturale manifeste qui traduit une volonté de transparence et de circulation des savoirs.

La disposition des escaliers répond aussi à un enjeu fonctionnel. L'objectif du projet est de concentrer dans une configuration majoritairement verticale les fonctions les plus représentatives de l'école d'architecture, c'est-à-dire les espaces d'expérimentation à l'échelle 1, les espaces publics d'exposition et de conférence, ainsi que les ateliers plus privatifs de studio. Le dispositif d'ascension permet d'organiser ces différents programmes de façon à offrir des degrés et des échelles d'intimité différentes. Ce dispositif ascensionnel vise à créer un lien naturel entre ces activités qui sont logiquement superposées. L'ascension est progressive. Elle mène des espaces aux usages les plus publics, situés dans les étages inférieurs, à ceux qui se prêtent à des usages plus paisibles, aux étages supérieurs.



Le volume commun : deux duplex imbriqués

Double duplex
Le volume commun se caractérise par un principe de deux duplex imbriqués. En bas, l'entrée en double hauteur et l'atelier « faire ». En haut, les deux niveaux de Aula. L'étage inférieur de la Aula est conçu comme un espace de représentation pour la Faculté d'Architecture. Il permet d'accueillir des événements. L'étage supérieur est lui plutôt dédié aux étudiants, avec ses espaces de travail informels donnant sur la grande terrasse et sa salle polyvalente.

Entrée
L'entrée de l'école est marquée par une grande double hauteur. Elle peut être utilisée comme un espace d'exposition pour les prototypes réalisés dans l'atelier « faire ». Micro-architectures, grandes maquettes et expérimentations formelles ou plastiques donnent ici un aperçu de la production des étudiants de la Faculté d'Architecture. Des portes accordéons permettent d'ouvrir cet espace sur la cour d'entrée du campus, le rendant ainsi largement visible par l'ensemble des usagers du site. En second plan depuis l'entrée, l'atelier « faire » est en contact direct avec la rue Ransonnet, offrant une vitrine sur le quartier à l'activité de la Faculté.

Ascension par l'escalier monumental
L'escalier monumental débute sa course au rez-de-chaussée, il invite à l'ascension et à la découverte de l'espace d'exposition situé au premier étage du bâtiment. Ce premier niveau permet le passage d'une aile à l'autre en s'appuyant sur le nouveau bâtiment central comme plate-forme d'échange et de circulation. Celui-ci crée de nouvelles connexions entre les deux ailes existantes, en faisant de ce niveau un espace de sociabilité central. En positionnant l'espace d'exposition au premier étage, on offre aussi aux visiteurs la possibilité d'expérimenter le début du dispositif d'ascension. L'ascension se poursuit ensuite vers des espaces plus privés, le niveau supérieur de la Aula opérant comme un espace tampon entre les niveaux « publics » et les niveaux d'ateliers. On passe ainsi progressivement des espaces les plus publics et animés situés au rez-de-chaussée, aux espaces les plus privés en hauteur, dédiés pour leur part à la réflexion, à la modélisation et au dessin.

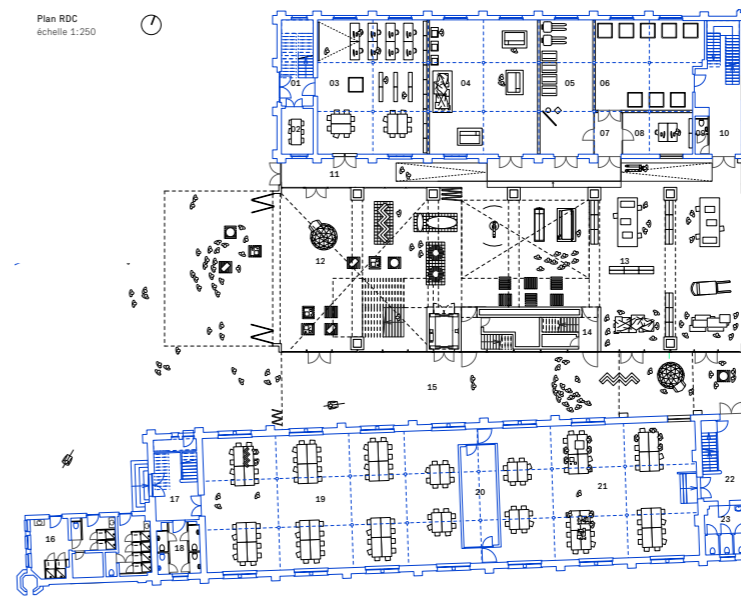
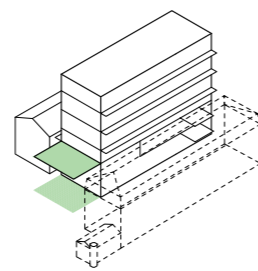
12

14

Auvent et terrasse suspendue



L'asymétrie inspirée du projet pour la Peterschule de Hannes Meyer permet de rattraper, à l'échelle du plan masse, la différence de longueur entre les deux ailes existantes. La grande terrasse débordante côté cour offre deux espaces extérieurs. Le premier est un espace couvert au rez-de-chaussée qui permet grâce à l'importance de la surface couverte d'envisager des activités extérieures, dans le prolongement de l'atelier « faire ». On peut imaginer la construction ou l'exposition de prototypes à l'échelle 1:1. Le second est une terrasse suffisamment grande pour fonctionner comme un point de repère et de rendez-vous au sein du campus. C'est un point de vue privilégié sur le paysage, celui du grand jardin intérieur qualifiant l'entrée du campus depuis le boulevard de la Constitution. Cette terrasse est accessible depuis la Aula, au deuxième étage. Elle se trouve ainsi à la rencontre entre le volume commun et les ateliers situés aux étages supérieurs. Orientée à l'ouest et au niveau de la cime des arbres lui faisant face, elle est baignée par la lumière du soir.

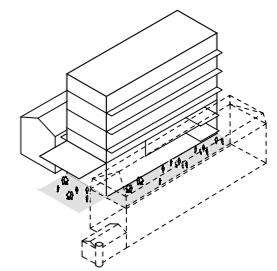


01. Circulation	18,2 m ²	09. Sanitaires du personnel	3,3 m ²	17. Circulation	23,1 m ²
02. Salle de réunion	9,7 m ²	10. Circulation	23,4 m ²	18. Sanitaires	14,5 m ²
03. Médiathèque	93,9 m ²	11. Circulation	80,9 m ²	19. Atelier	232,2 m ²
04. Reprographie	96,8 m ²	12. Mantroubaïque : exposition	180,0 m ²	20. Stockage	23,6 m ²
05. Espace outillage mobile	43,6 m ²	13. Atelier « faire »	268,0 m ²	21. Atelier	180,6 m ²
06. Espace ressource matières	61,9 m ²	14. Circulation + monte-charge	38,0 m ²	22. Circulation	23,4 m ²
07. Sas	7,6 m ²	15. Ruelle productive	216,2 m ²	23. Sanitaires	13,4 m ²
08. Bureau du gestionnaire	19,4 m ²	16. Vestiaires et local technique	44,1 m ²		

Un atelier «faire» ouvert sur la ville et le campus

Situé en rez-de-chaussée, l'atelier « faire » fonctionne comme une première vitrine du travail en cours de réalisation. L'objectif est de mettre en valeur le « work-in-progress ». La production est visible et palpable, à fois depuis la rue Ransonnet et depuis l'entrée côté caserne Fonck. Il s'appuie sur l'aile nord du bâtiment existant qui accueille les matériaux et l'outillage nécessaire à la production de maquette de grande dimension ou de prototypes. Cela permet de dégager l'espace central de l'extension qui peut servir de lieu d'assemblage. Le positionnement de cet espace traversant permet d'entrer au contact direct avec la production, du « faire », et facilite par ailleurs l'approvisionnement en matière première, soit en ouvrant les portes accordéon de la façade est, soit via la ruelle productive au sud. L'atelier est ici conçu comme un show-room de l'activité des étudiants, de l'acte de fabriquer et de construire.

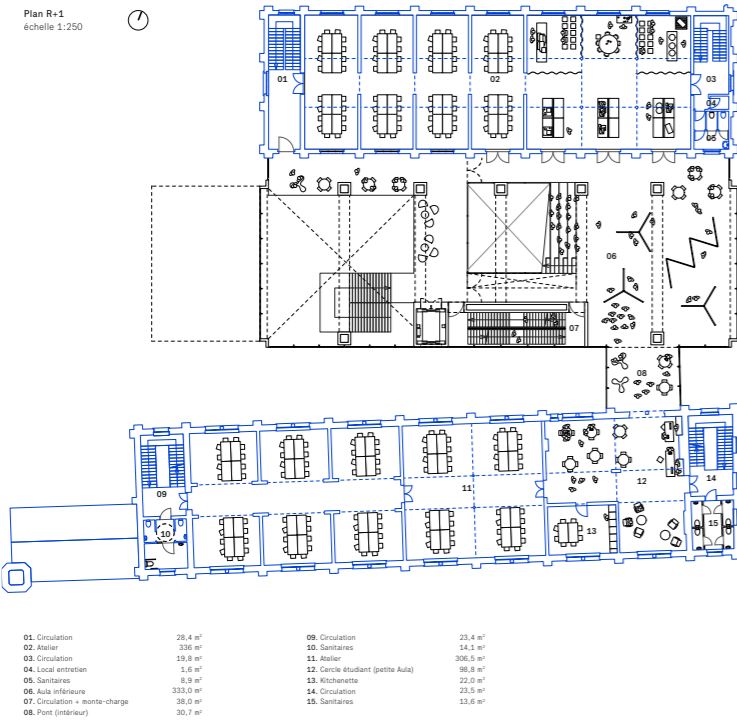
Le positionnement de l'atelier « faire » à rez-de-chaussée lui permet de s'étendre sur l'extérieur lors des beaux jours. Il est en contact direct avec la ruelle productive située au sud, entre l'aile existante donnant sur le boulevard de la Constitution et la nouvelle aile. Cet espace extérieur identifié comme appartenant pleinement à la Faculté d'Architecture a vocation à devenir un espace d'expérimentation à ciel ouvert pour les étudiants.



13

15

La Aula : un lieu de connexion entre les ailes



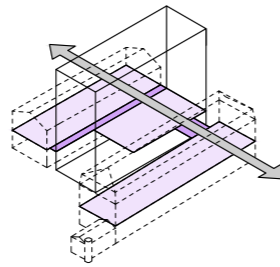
La Aula se développe sur deux niveaux. Sa programmation et la centralité de sa position en font le cœur vivant de la Faculté d'Architecture.

Le premier étage correspond au niveau inférieur de la Aula. C'est l'espace de représentation de l'école. On y accède par l'escalier monumental. Un balcon offre alors une vue plongeante sur la double hauteur de l'entrée et sur l'atelier « faire ». À l'est, un espace d'exposition surplombe la rue Ransonnet. Le gradin attenant peut accueillir des conférences et des réunions publiques.

À cet étage, les planchers des trois ailes se situent à la même altimétrie. Cela offre l'opportunité d'en faire le lieu où tout converge. Une connexion sur toute la longueur de l'aile nord permet de la lier au nouveau bâtiment, tandis qu'une passerelle intérieure est prévue pour connecter l'aile sud.

Dans l'aile nord, un niveau complet d'atelier peut ainsi s'ouvrir sur la nouvelle aile. On imagine les étudiants profiter de cette situation privilégiée pour étendre les présentations des jurys de fin de semestre vers l'espace d'exposition.

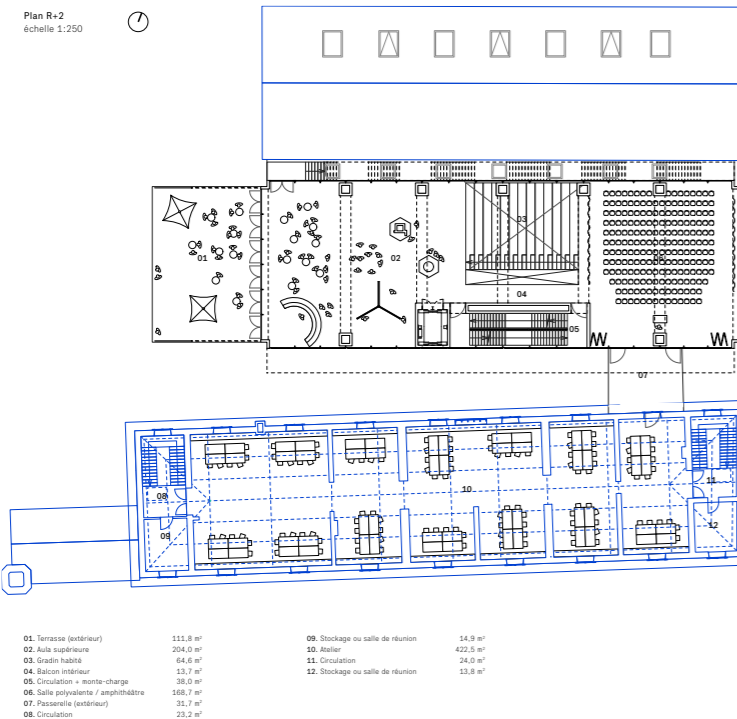
Dans l'aile sud, le cercle étudiant, doté d'une kitchenette, se situe en lien direct avec la passerelle. Cet espace de convivialité entre étudiants peut servir d'espace support pour la Aula, permettant d'entrevoir d'autres formes d'activités. Le reste du plateau est occupé par des ateliers.



Alignement des planchers et connexions au niveau R-1

16

La Aula : un espace de sociabilité pour la Faculté d'Architecture



Le deuxième étage correspond au niveau supérieur de la Aula. C'est un espace de sociabilité pour la Faculté d'Architecture. Le gradin liant les deux niveaux permet d'introduire une connexion à la fois physique et visuelle.

Dans le prolongement du gradin, on retrouve un espace appropriable par les étudiants. Il peut servir de lieu de travail informel en journée, ou bien devenir un espace de convivialité lors d'événements en soirée. Il est en lien direct avec la grande terrasse donnant sur la caserne Fonck, permettant ainsi de l'ouvrir largement sur l'extérieur. C'est également depuis cet espace que se trouve le départ de l'escalier extérieur longeant la façade nord.

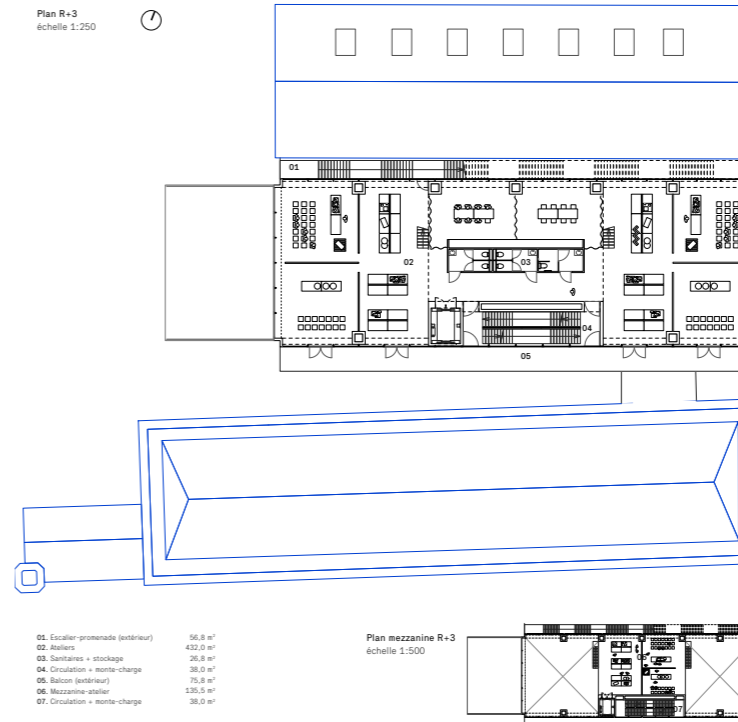
Côté rue Ransonnet, la salle polyvalente est connectée à l'aile sud grâce à la toiture du pont, utilisée comme passage extérieur.



Un gradin habité faisant le lien entre les deux niveaux de Aula

17

L'espace de l'atelier



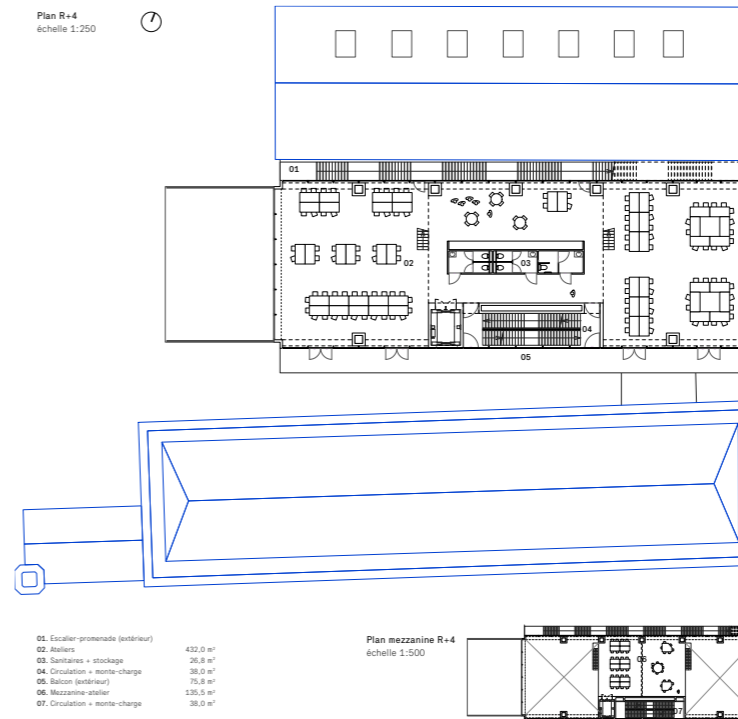
Ce projet de densification de la Faculté d'Architecture, qui prévoit d'accueillir plus de 1500 étudiants dans cinq ans contre environ 1000 étudiants aujourd'hui, offre l'opportunité de proposer un nouveau modèle d'apprentissage et d'enseignement. Il représente donc plus qu'un projet d'extension. La question centrale que soulève le programme, au-delà de l'augmentation des surfaces, est celui de la qualification des espaces, en lien avec le modèle pédagogique porté par l'école. Il s'agit autant de projeter un modèle pédagogique que de nouveaux espaces de travail. En effet, de nombreuses études témoignent de l'influence de l'espace sur les usages et les comportements. Un lieu-clé d'une faculté d'architecture tient, au-delà de son site, à un espace que peu d'établissements d'enseignement supérieur possèdent : l'atelier. L'atelier c'est la mise en espace d'un modèle d'apprentissage autour du « projet ».

En plus d'être un espace de travail, l'atelier joue un rôle important dans la sociabilité étudiante. Il n'est pas un simple réceptacle des interactions sociales, il en est un élément structurant. Il imprime une organisation spatiale du travail qui participe non seulement à une forme de transmission, mais également au processus d'intégration des étudiants au sein de l'établissement.

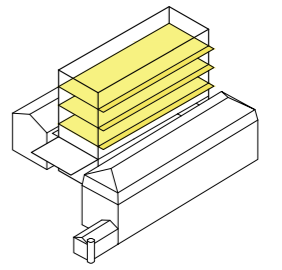
Dans une faculté d'architecture, c'est principalement la conception de projets qui réunit les étudiants. L'apprentissage du projet est source d'échanges et d'interactions sociales qui structurent l'espace social de l'atelier, entre par exemple les nouveaux étudiants et ceux plus expérimentés, autour d'un système de transmission de savoirs et de techniques. L'espace de l'atelier structure largement la vie sociale étudiante à travers les règles et les rituels quotidiens. Il contribue à créer des liens d'appartenance forts. L'association des étudiants entre eux participe à la création de liens durables qui peuvent influencer leur vie professionnelle future. Le travail sur le projet représente également une source de reconnaissance sociale. Ainsi, travailler au contact des autres, avec les autres, est un moyen de construire son identité et sa pratique d'architecte dès l'école. C'est en se confrontant au regard des pairs ainsi que du corps enseignant, que les étudiants développent leur autonomie et leur esprit critique vis-à-vis de la discipline et de la société elle-même.

18

L'espace de l'atelier



Pour ces raisons, nous proposons d'offrir aux nouveaux espaces d'ateliers une position privilégiée. Ils sont situés dans les étages supérieurs. Ils permettent d'observer la ville d'un point de vue élevé. Ils sont organisés en grands plateaux. Sur chaque plateau, un noyau intègre sanitaires, locaux techniques ou encore espaces de rangement, libérant ainsi des espaces libres sur lesquels le travail peut s'organiser en fonction des besoins. Des mezzanines permettent de créer des espaces de travail plus intimes et différentes hauteurs sous plafond. Ces mezzanines permettent également d'introduire différents types de cloisonnement. Des balcons extérieurs situés au sud procurent des lieux pour se rafraîchir, pour respirer autrement, et échanger de manière informelle. Ces espaces extérieurs se sont révélés cruciaux pendant la crise sanitaire qui a drastiquement modifié nos usages et les modes d'enseignement. Les ateliers sont donc conçus ici assez logiquement comme des espaces ouverts et flexibles destinés à accueillir l'évolution des modes pédagogiques, et à répondre à une multiplicité de situations et de scénarios. Mais en procurant aussi et avant tout des espaces aux qualités architecturales affirmées.

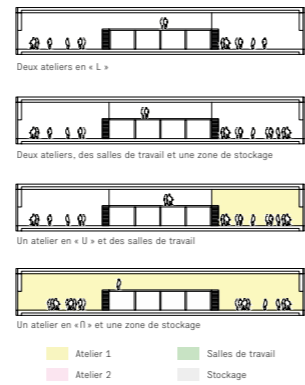
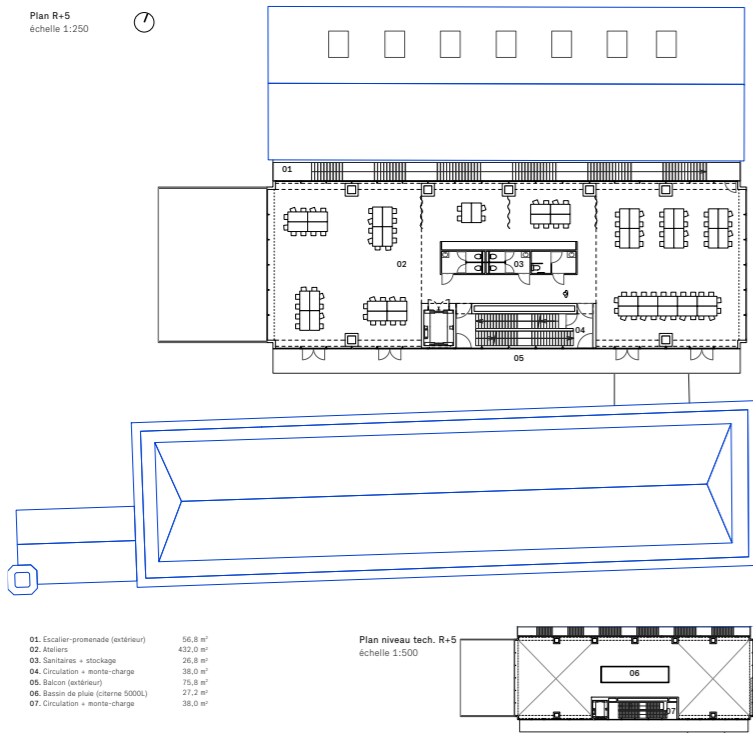


Ateliers avec balcons dans les étages supérieurs

19

Dossier de concours Muoto, Laboratoire et Baumans-Deffet

L'espace de l'atelier

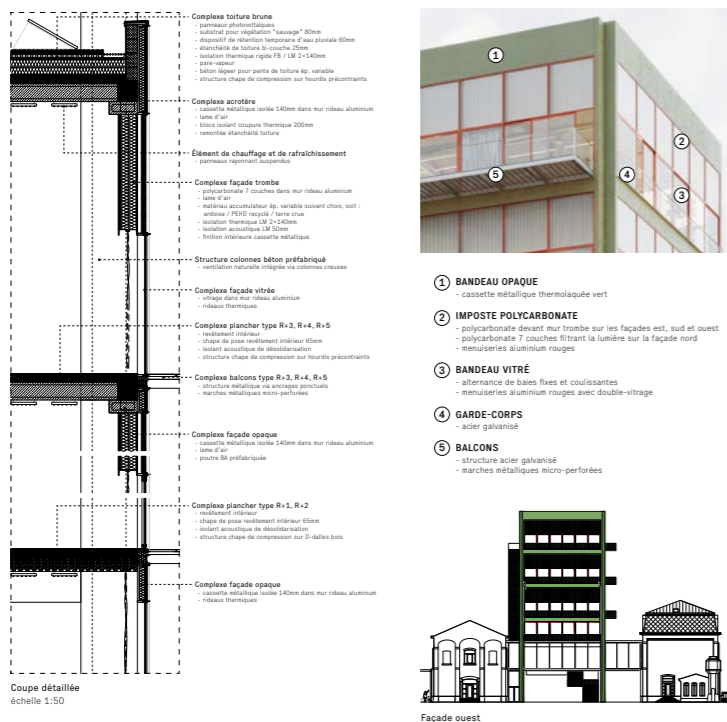


Coupe sur un niveau d'ateliers : différentes configurations possibles



20

Matérialité : façades claires et translucides

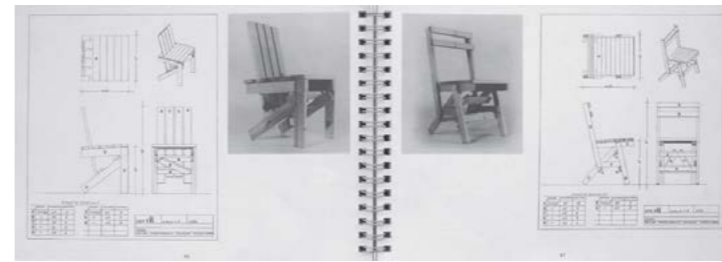


21

Mobilier : un projet participatif



Table issue du catalogue « Proposta per un'autoprogettazione », Enzo Mari



Pages du catalogue « Proposta per un'autoprogettazione », Enzo Mari

L'enseignement de l'architecture à Liège se caractérise par sa dimension productive et la notion de « faire ». L'architecte liégeois bénéficie d'une réputation de constructeur, capable de traduire matériellement sa pensée par sa grande maîtrise technique.

Si aujourd'hui la Faculté s'enrichit grâce à la diversification de son enseignement, il nous semble important d'entretenir et de renforcer cette identité. La volonté première de la nouvelle machine créative est de devenir un incubateur social intensifiant les relations entre utilisateurs. Nous proposons d'intégrer les acteurs de la Faculté d'architecture de Liège - professeurs et étudiants - au cœur d'un processus participatif, en s'appuyant sur les nouveaux moyens mis à leur disposition : un Fab-Lab innovant, un atelier « faire » équipé, de nouveaux ateliers et des espaces dédiés à la réception du public.

A la manière de « Proposta per un'autoprogettazione » réalisé en 1974 par Enzo Mari, nous proposons de développer, en étroite collaboration avec la Faculté, un catalogue de mobilier « à réaliser soi-même » pour le mobilier libre (tables, chaises...). Ce catalogue pourrait s'enrichir dans le temps. Dans les faits, ce mobilier viendrait peu à peu compléter et remplacer le mobilier existant.

L'enjeu de cette démarche pédagogique est double. D'une part, il permet une appropriation de l'édifice par ses utilisateurs autour de la notion du « faire ». D'autre part, il pose une réflexion plus générale sur la notion de réemploi, puisque l'objet réalisé à des fins pédagogiques trouverait demain une nouvelle vie dans le bâtiment. Ce mobilier, réalisé en synergie avec les ateliers de micro-architecture et de studio 1/1, constituerait une bibliothèque vivante, une histoire de la faculté à travers son mobilier (une chaise de 2025, une table de 2032...). À la manière d'un Schaudaport, il n'existe plus d'archives « dormantes ». Cette stratégie pourrait faire partie d'une ambition plus large à l'échelle du site Fonck et pourquoi pas, intensifier les échanges entre les étudiants de la Faculté d'Architecture et les étudiants de l'ESA. Les contours de cette mission d'accompagnement liée au processus de co-création avec les étudiants pourraient être définis en phase ultérieure avec l'équipe de projet (Maître d'Ouvrage et auteurs de projet).

22

Chantier : préserver l'activité du site

Chantier en site occupé

La densification et l'intensification des activités de la faculté d'architecture impliquent nécessairement une réflexion aboutie sur la réalisation du projet dans le respect des activités existantes. L'implantation du projet garantit une définition claire de la zone réservée au chantier, tout en assurant une sécurité maximale pour l'ensemble des utilisateurs du site et des acteurs du chantier du bâtiment facultaire.

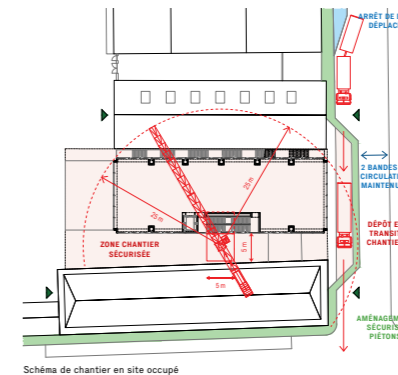
Les accès distincts et séparés, sur deux rues différentes, en sont le meilleur garant. Une première étude démontre la possibilité de réserver une zone de transit le long de la rue Ransomnet tout en préservant deux bandes de circulation et une zone piétonne.

Le projet poursuit quatre objectifs :

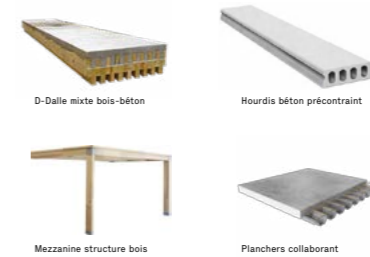
- Le maintien de l'activité en site occupé
- La sécurité de l'activité en site occupé
- Le confort de la faculté en site occupé
- La réduction du temps de construction (singulièrement pour la partie structure & gros-œuvre)

Pour concrétiser ces objectifs, l'équilibre entre les besoins dimensionnels du programme, les besoins logistiques du chantier et la performance structurelle ont défini l'empreinte optimale du projet. D'une part, l'interstice générée entre l'aile existante et le nouveau bâtiment permet l'intégration d'une grue tour de 25m de rayon, dont la fondation sera utilisée pour la création du noyau de circulation. D'autre part, la zone de chantier, confinée sur une emprise réduite, maintient un passage libre de 2,50m par rapport au pavillon administratif. Les ailes nord et sud existantes conservent leurs accès depuis la cour. Du côté de la rue Ransomnet, la porte existante de l'aile sud est rouverture, et une nouvelle porte est créée sur le pignon de l'aile nord.

Les différents choix opérés pour la structure permettant de garantir les objectifs fixés. Le bâtiment est implanté à distance mesurée des deux ailes existantes. La structure et ses éléments les plus lourds sont donc totalement indépendants de la structure des bâtiments existants maintenus et construits « à l'intérieur » de l'enveloppe. Seules quelques interventions ponctuelles au droit des raccords entre le nouveau bâtiment et l'existant seront opérées. Toutes les opérations de montage de la structure et de gros-œuvre peuvent donc être réalisées en toute indépendance et en toute sécurité sans influer négativement sur l'activité dans les bâtiments actuels.



SCHEMA DE CHANTIER EN SITE OCCUPÉ

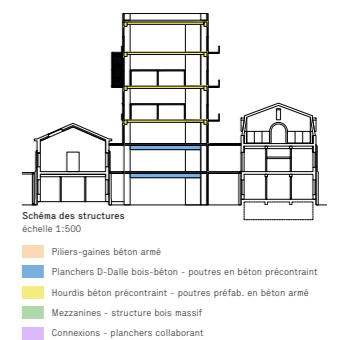


Préfabrication des structures

Les structures sont hautement préfabriquées. A l'exception des chapes de béton coulé in situ, et bien entendu des fondations, l'ensemble des éléments de superstructure sont préfabriqués :

- les piliers-gaines d'une hauteur d'étage
- les poutres préfabriquées en béton précontraint, dédoublées pour en minimiser le poids
- les planchers mixtes en bois-béton
- les poutres préfabriquées en béton armé
- les hourdis précontraints
- les structures traditionnelles en bois pour les mezzanines

Ces options structurelles assurent un chantier de préfabrication en temps masqué, en anticipation du chantier de construction. Au-delà de cette préfabrication poussée, le projet intègre des contraintes additionnelles dans son élaboration, avec pour objectif principal de garantir un chantier rapide à l'impact limité. Le poids des éléments de structure est limité. Les éléments les plus lourds ne devraient pas dépasser, à titre individuel, 5 à 6 tonnes, y compris pour les éléments les plus longs. La dimension des éléments de structure est également optimisée. Les plus grands éléments des piliers-gaines, des poutres en béton armé, des planchers mixtes bois-béton ont une dimension maximale de 6m. Les éléments les plus longs - les poutres précontraintes et les hourdis - ne dépassent pas 12 m, ce qui garantit des transports tout à fait courants.



23



OFFICE Kersten Geers David Van Severen | Barbara Van der Wee Architects | Michel Desvignes Paysagiste | Joris Kritis | B+L | SECA | Atmos Lab | Ingenium | Macobo Stabo

Dom Komuna

La caserne offre un contexte bâti **cohérent** et lâche à la fois, occupée sans véritable hiérarchie ni ordre préconçu par la faculté d'art (ESA) et d'architecture (ULiège), un **ensemble complexe** qui demande un projet urbain capable à la fois de **maintenir** les bâtiments existants et de rendre la totalité de cette figure urbaine plus **lisible**.

La nouvelle faculté d'architecture a l'opportunité d'**occuper** le site et de tirer parti des bâtiments existants dans une **relation respectueuse**. L'intervention principale consiste en un bâtiment élané de 80 m de long qui **complète** la cour existante en ajoutant une strate supplémentaire au **palimpseste** riche de la caserne.

Cette nouvelle aile des ateliers devient la **vitrine** de la faculté d'architecture, et le point d'articulation principal dans son organisation. Elle définit deux espaces urbains: l'un couvert, l'aula, crée un **seuil** depuis la rue et rassemble les bâtiments existants en un **front clair**. L'autre définit un parvis plus **intime** au cœur de l'îlot, rendant plus **lisible** le pavillon de la faculty house (l'ancienne bibliothèque). Deux noyaux créent une circulation et relient les rez-de-chaussé de la cour et de la halle.

Le bâtiment est conçu comme un large **balcon**, un bâtiment organisé en une succession de **couches** accueillant les espaces d'ateliers partagés: une **dom komuna**. De sorte à garantir un **échange** plus dynamique entre les facultés l'aile des ateliers abrite une terrasse **collective** au premier étage: un espace de travail couvert où des événements peuvent avoir lieu et où les étudiants peuvent travailler sur leurs maquettes.

Notre idée est d'ajouter une strate d'architecture **distincte** au complexe antérieur de la caserne. Moderniste assumée, cette architecture vise une image de la **vie collective** où nous sommes convaincus de la nécessité d'une vision **'moderne'** de l'éducation supérieure: un esprit ouvert et un horizon sans borne y sont conçu en relation étroite avec le **monde**.

De ce point de vue, notre intervention fait écho à l'**Arche de Noé**, peuplée d'étudiants, de professeurs et de chercheurs, de figures et de formes pour notre **société** présente et future. Nous y évitons intentionnellement toute translations explicites de modes et de figures préconçues et maintenons notre idée que l'**éducation** devrait trouver place dans un **cadre** ouvert et un **horizon** libéré.

La figure **urbaine** est cruciale, mi-bâtiment, mi-embellissement, nous souhaitons y rendre plus claire la typologie des bâtiments existants et plus lisible la **figure** d'ensemble.



Un Campus dans la Ville

Dans sa situation d'ensemble l'université de Liège forme un **archipel** de sites autonomes dispersés dans la ville, chacun dédié à un pôle d'enseignement spécifique. Notre projet s'inscrit dans cette vision d'**ensemble** et vise à restructurer un pôle propre à l'architecture sur le site de la caserne Fonck en y **regroupant** des activités aujourd'hui partagées entre le site des Pitteurs, de la Caserne et de l'Opéra.

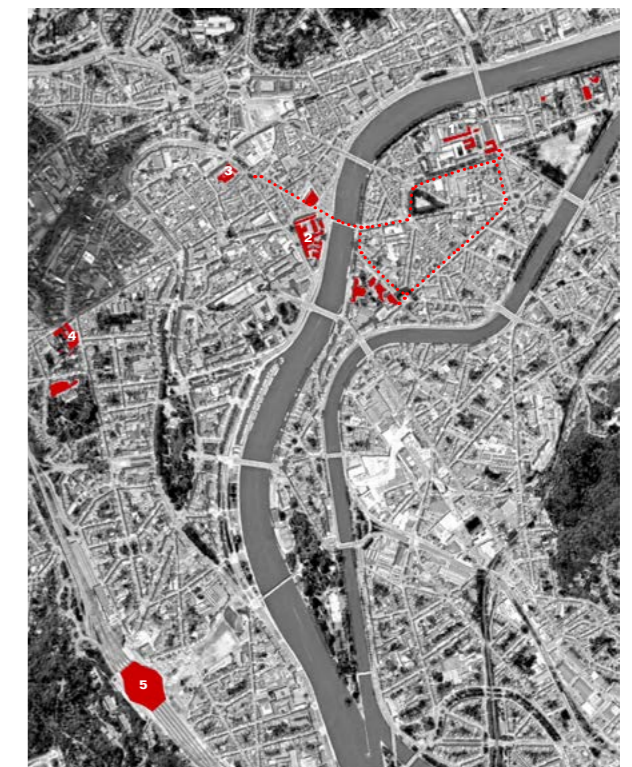
Le site de la caserne Fonck offre l'opportunité d'enseigner l'architecture dans un contexte urbain qui est le théâtre d'un **palimpseste** continu d'interventions architecturales. Il s'agit pour nous d'y maintenir l'**intégrité** architecturale du site tout en redessinant les **rapports** qui unissent la ville et la caserne, la faculté et la ville, la faculté d'architecture et l'école d'art où le complexe de la caserne retrouve sa figure d'**île**.

Nous proposons une **série** d'interventions architecturales pragmatiques qui retiennent un **dialogue** dynamique avec le patrimoine - l'aile de l'ancienne abbaye et le manège de la caserne, et s'approprient les **séquences** spatiales variées qui rythment l'îlot en une série de cours et de jardins plus ou moins intimes en rétablissant une **connection** forte avec la **ville**.

La **cour** sert de point de départ et d'aboutissement de notre intervention, le lieu par excellence de la vie facultaire, un **forum**. Les ateliers y prennent racine et regroupent la faculté dans un bâtiment élané, un **cadre** sobre. La rue Ransonnet devient la nouvelle **adresse** de la faculté et rétablit une perméabilité visuelle avec la ville. Le learning centre fait une **interface** dynamique entre les deux écoles. Les pavillons Nord (faculty house) et Sud (cercle étudiant) introduisent des seuils plus intimes au sein du campus.



Vue de la ville de Liège, Joan Blaeu, 1649 | Le Val des Ecoliers



Les sites de l'université de Liège: 1. Outremeuse | 2. 20-Août | 3. Opéra | 4. Botanique | 5. Gare

Dossier de concours Office KGDVS et Michel Desvigne



La Caserne

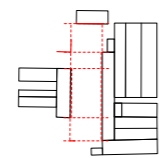
Notre projet propose de regrouper la faculté en plusieurs **polarités** accompagnées d'interventions architecturales et paysagères distinctes. La cour est conçue comme un **forum**, elle met en relation ces différentes adresses et introduit un système de mesures issues de l'existant, un **rythme** qui est repris dans le tracé des nouvelles interventions.

1. Les Ateliers dessinent le nouveau centre de **gravité** de la faculté: l'apprentissage en **studio** forme le noyau de l'enseignement de l'ULiège et fait une **vitrine** au nouveau campus. La relation en mitoyen avec le manège est cruciale, une galerie couverte en R+1 maintient une **perméabilité** visuelle entre les anciennes écuries et la cour. Cette galerie structure les **flux** internes de la nouvelle faculté et sert d'**extension** aux espaces de travail en studio dans un espace couvert généreux.

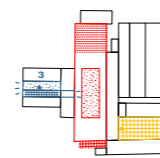
2. L'Aula est conçue comme un large **seuil** sur la rue Ransonnet et propose un espace bioclimatique polyvalent. Les activités du Fablab et des salles d'enseignements peuvent s'y étendre dans des configurations **flexibles** en fonction des besoins. Cet espace permet également d'accueillir des événements plus spécifiques, propres à la **vie facultaire**: expositions, conférences et séminaires, critiques de fin d'année ou cérémonie de remise des diplômes.

3. La bibliothèque, le GAR et la mathériauthèque sont regroupés au centre de la caserne autour d'un jardin. Ils forment un learning centre, une **plateforme** commune aux deux facultés organisée autour d'un **foyer** rénové: une 'table' y produit une terrasse en lien direct avec le **jardin** et facilite la circulation depuis le campus de l'ESA.

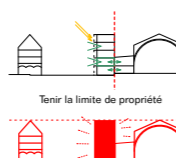
4. L'ancienne bibliothèque reçoit la Faculty House conçue à la fois comme pôle administratif et 'club' du corps enseignant, et fait écho au pavillon d'entrée de la caserne transformé en cercle étudiant. Les abords de ces pavillons encadrent la cour centrale et dessinent des espaces plus **précieux** et intimes pour la communauté.



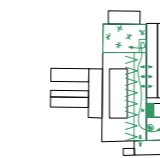
Corriger la géométrie de la cour



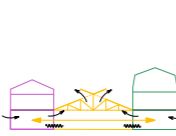
Un paysage ponctué d'adresses claires: ateliers, aula et learning centre



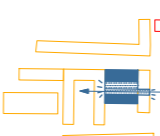
Tenir la limite de propriété



Articuler les des espaces urbains distincts



Tirer profit de l'existant pour créer des espaces généreux et polyvalents



Rétablir une synergie de campus au sein de la caserne



La cour centrale, forum de la faculté d'architecture

La Nouvelle Faculté d'Architecture

La nouvelle faculté dessine une figure cohérente et **dynamique** entre la caserne et la ville. Elle offre une **plateforme** adaptable à l'évolutions future des besoins de l'enseignement tant en terme d'espaces (aula, ateliers) que de **synergies** (learning centre, manège...). Elle s'installe comme un symbole fort dans la ville, un **vaisseau**, un écran.

D'emblée nous concevons l'architecture, les performances énergétiques et le développement durable comme un **tout** indissociable. Chacune de nos intervention entend tirer profit de l'inertie bâti existante et s'offre comme un **'plus'** versatile. Nous préférons ajouter par **touches** parcimonieuses plutôt que de démolir pour reconstruire.

Dans son dessin, la cour conserve son **ADN** historique, mais il nous apparait essentiel de maximiser la perméabilité de ses sols dans le traitement des surface tout en rendant cet espace **accessible** aux seuls piétons et aux mobilité alternatives, en limitant la pénétration des véhicules motorisés aux cours secondaires.

Les ateliers sont conçus comme un grand **collecteur** énergétique. Des sondes géothermiques couplées à des pompes à chaleur permettront à terme l'alimentation en chaud et froid de l'ensemble du site. Des panneaux photovoltaïques en toiture assurent une production énergétique à l'échelle du site. Les studios eux-même sont conçu comme des espaces bioclimatiques **confortables**: l'exposition à l'ouest garantie un bon **éclairage** lumineux et une prise d'air naturel excellente pour la ventilation (couplée à un dispositif simple flux performant). Les **coursives** constituent des brise-soleil efficaces et sont doublées de rideaux réfléchissants permettant de contrer les rayons rasants.

La halle fonctionne comme semi-intérieur, un **jardin d'hiver** et un **veranda** d'été. Une zone tampon ventilée naturellement qui autorise un large éventail d'usages. Un **incubateur** entre ville et université.

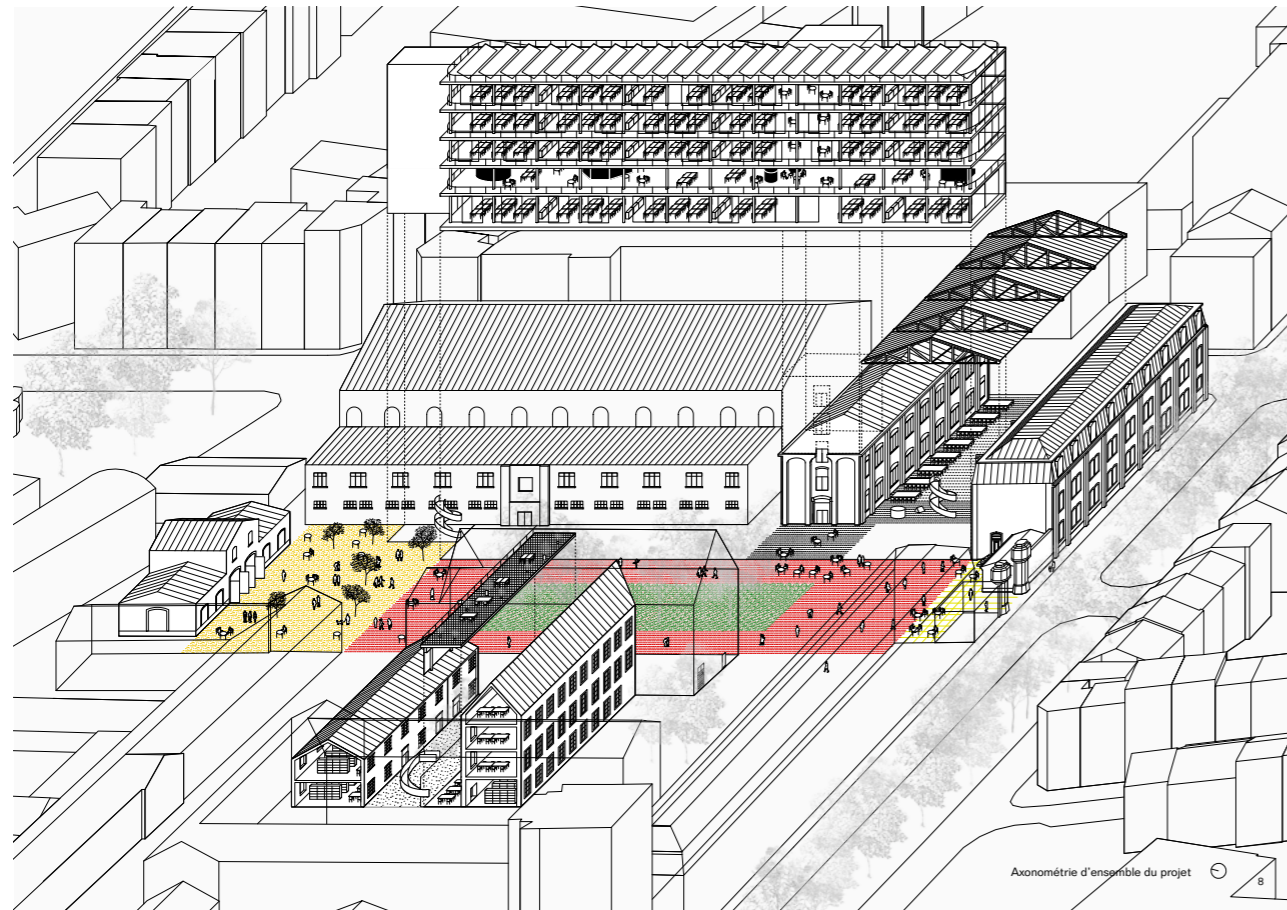


Une figure d'ensemble forte et cohérente



Vue d'ensemble de la Caserne

Dossier de concours Office KGDVS et Michel Desvigne



L'Aula est conçue comme la nouvelle **interface** entre la ville et la faculté. Elle introduit un accès direct depuis la rue (par démolition du bâtiment E 1/2 b) et **distribue** les flux vers les différentes adresses du site. Elle autorise un grand nombre de configurations et d'usages différents, et permet, dans son organisation de base, de proposer des espaces de **travail** supplémentaires aux étudiants en relation directe avec le FabLab et les salles d'enseignement. Une allée **centrale** relie le noyau des studios et l'accès au belvédère. Un espace d'exposition aménageable en espace de discussion et de collaboration occupe la façade des salles de classes.

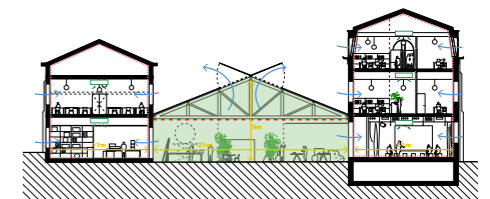
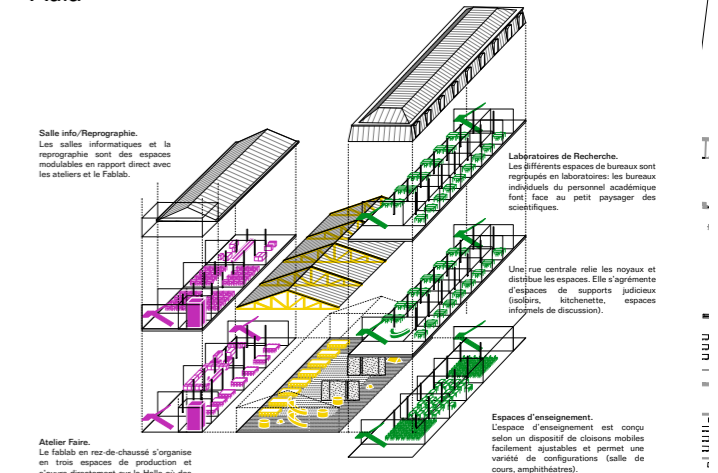
En rez-de-chaussée, l'Aula se déploie comme un **champ** d'activités complémentaire des studios et des laboratoires, ainsi qu'un lieu de **rencontre** et d'interaction dynamique au sein de la faculté. Elle fait une **transition** entre le monde de l'enseignement, celui de la production manuelle (Fablab) et numérique (salles informatiques et reprographie). En cela, l'aula devient à la fois une **vitrine** et un incubateur de la faculté. Un lieu d'**échanges** permanents. Un **condensateur** de la vie facultaire.

Un système de **grilles techniques** et un réseau de câblages efficaces permet le branchage d'équipements audiovisuels adéquats et de dispositifs scénographiques divers, une réminiscence du manège voisin. Sont fonctionnements **bioclimatique** est celui d'une **serre** ouverte, en été elle constitue un entre-deux agréable et ventilé, plus frais qu'à l'extérieur. En hiver, elle potentialise sur l'exposition solaire et la chaleur latente des bâtiments existant pour créer un environnement plus doux.

Une palette végétale de plantes en pot agrémenté l'espace en tirant parti du climat particulier du **jardin d'hiver**.



Aula



Dossier de concours Office KGDVS et Michel Desvigne



Learning Centre, Faculty House et Cercle Étudiant

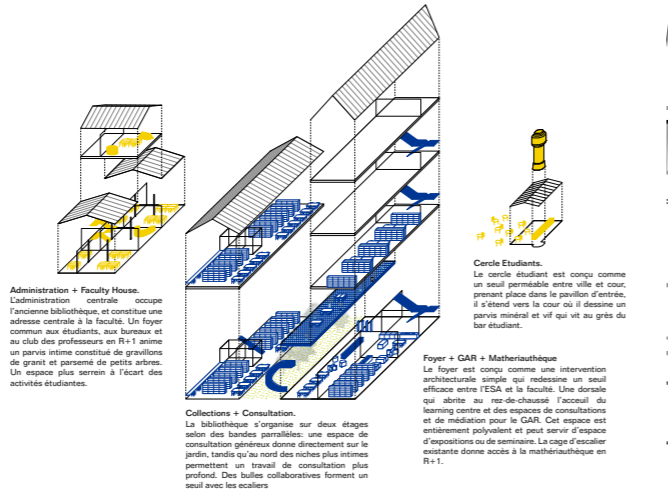
Le learning centre investit les lieux des anciens laboratoires de recherche et du GAR. Il attend tirer profit de sa situation **centrale** pour concevoir un seul **commun** et **dynamique** entre l'ESA et la faculté d'architecture. Sa situation centrale est idéale et renforce sa signification symbolique au sein de l'université. Il s'agit d'une **plateforme** de ressources, un lieu de recherche, d'échange et de collaboration. Un espace de **médiation** et de méditation.

Cet espace est conçu à la fois pour les étudiants d'art et ceux d'architecture, et doit pouvoir accueillir des étudiants d'autre sites dans la nouvelle logique d'un **réseau** de pôles documentaires propre à L'ULiège.

Sa configuration spatiale tire le meilleur parti de la **typologie existante**, et propose une intervention élégante qui rappelle la figure d'une **table** et permet de canaliser les **circulations** en Rdc et R+1 sans enfreindre la flexibilité des espaces propres au GAR et à la mathériauteque.

Cette intervention légère permet de **redessiner** un espace lumineux, perméable et polyvalent en relation avec le **jardin**. Le desk d'accueil servant autant à la bibliothèque qui est conçue comme un espace autonome qui s'étale sur deux étages, qu'au GAR dans l'aile Sud.

Des interventions **parcimonieuses** permettent de résoudre les circulations verticales dans les deux ailes. Le jardin fait l'objet d'un aménagement paysagé et entend amener une végétation de **prairie** thermophile laissant passer un maximum de lumière.



Le learning centre s'établit dans les ailes existante au centre de la caserne



Recréer une interface dynamique entre ESA et faculté d'Architecture

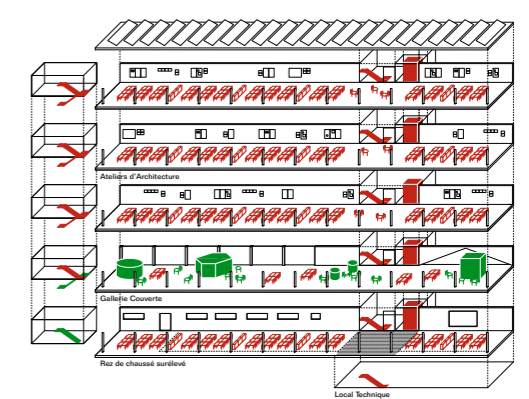
Les Ateliers

Les ateliers s'insèrent comme un élément symbolique et **structurant** de la nouvelle faculté. Le nouveau bâtiment est conçu comme une arche, un **vaseau** marquant le **cœur** vivant du campus. Les ateliers sont un lieu d'échange, d'apprentissage par la pratique et d'émulation collective et forment le **noyau** de l'enseignement de la faculté.

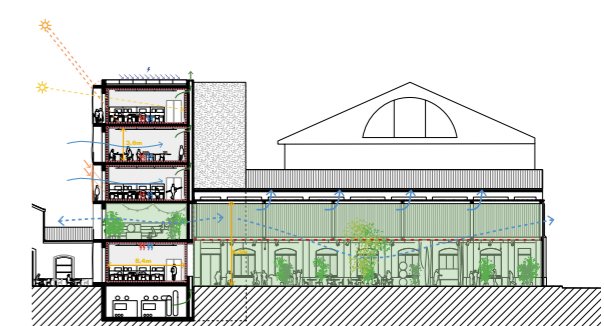
Le nouveau bâtiment s'installe comme un corps **étranger**, à la fois présent et absent du forum. Le niveau du rez-de-chaussé est légèrement surélevé, donnant une **intimité** appréciable aux studios. L'accès depuis la cour se fait dès lors par le noyau au nord de la barre et procède logiquement le long de la **galerie** en R+1 qui met en relation les différents espaces de la faculté: elle rejoint l'Aula, le Fablab, les studios, les laboratoires de recherche et les salles d'enseignement.

À l'instar de la population étudiante qui bien que première destinataire de l'enseignement qui y est dispensé n'est finalement qu'une **résidente temporaire** du site, renouvelée chaque année, l'arche des studios doit survivre autant à son site qu'au programme qu'elle sert qu'à la population qui y transite.

Elle crée sa propre **île** et son propre **horizon** dans la constellation des sites de l'université de Liège, tout en posant sa figure articulée entre ville et la caserne. À l'est, elle forme un écran qui engage un rapport de **forme** dans la séquence monumentale qui lie le manège et l'aile de l'ancienne abbaye. À l'ouest, un **cadre** rythmé qui embrasse les alignements du site et crée une toile de fond à la partie centrale de la cour réaménagée de sorte à remettre la plate-bande existante sur l'axe.

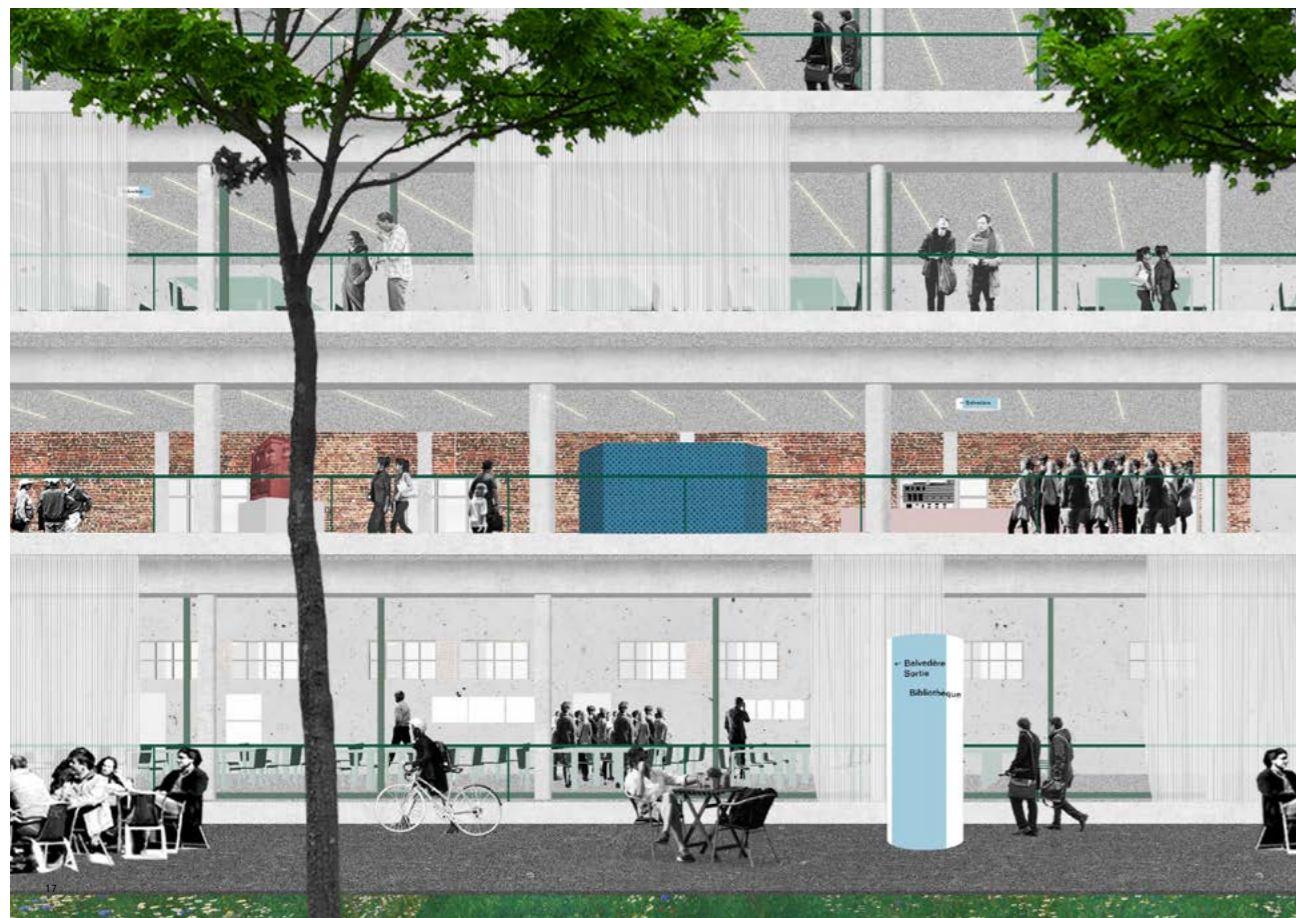
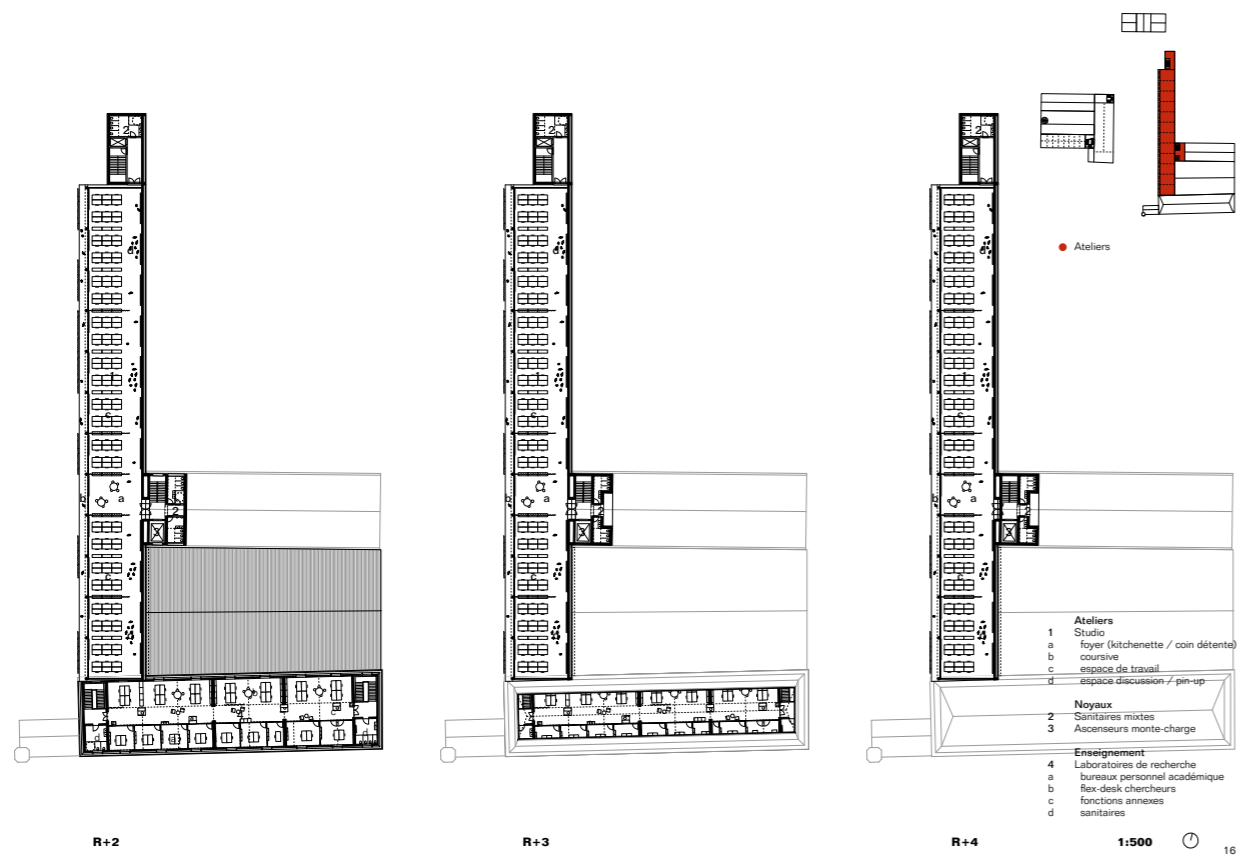


Le manège, les ateliers, la cour et l'aile de l'ancienne abbaye



La halle et le belvédère forment une séquence d'espaces structurants la faculté d'architecture

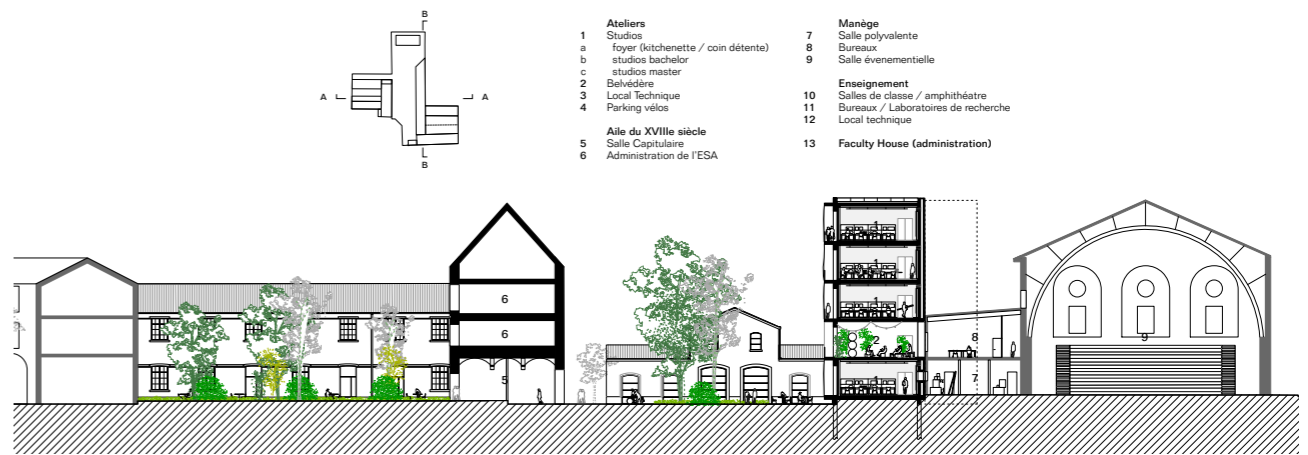
Dossier de concours Office KGDVS et Michel Desvigne



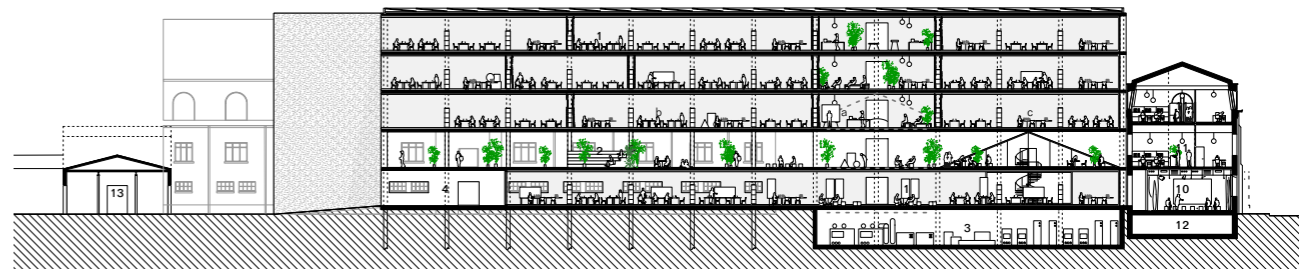
Dossier de concours Office KGDVS et Michel Desvigne



20



Coupe AA 1:500



Coupe BB 1:500

22

En Dialogue avec le Patrimoine

Le site de la caserne Fonck se situe sur l'île d'Outremouse à Liège. Elle était autrefois traversée de divers bras de Meuse, dont le « Biaz du Barbou » qui fermait la parcelle sur laquelle s'implanta au XIIIe siècle (Phase I) une église dédiée à la vierge. Le lieu prit le nom d'île Notre-Dame. Au **XIVe siècle**, un ordre religieux venu de France, le Val-des-Écoliers, y fonda un monastère, s'accrochant sur l'église préexistante. Durant le XVIIe siècle (Phase II), le monastère est considérablement modifié pour s'adapter à son époque et à partir de **1790**, l'invasion et l'occupation de la région par les troupes révolutionnaires françaises met finalement un terme à l'existence de la communauté religieuse et entraîne le déclin du monastère.

En **1803**, le complexe est réquisitionné par l'Armée française pour le réaffecter en lieu de casernement militaire. À partir de **1810**, les anciens bâtiments religieux sont progressivement démolis dans le but d'être remplacés par des casernes modernes. Ne subsistent que l'aile est avec la salle capitulaire originelle et d'autres vestiges des XIIIe et XVes siècles ; et l'aile sud.

En **1832**, de part et d'autre de l'ancienne cour d'honneur (A), axée sur l'église, de longs bâtiments de caserne sont construits et s'adosent sur le côté disparu (Phase III). Un grand manège est construit en **1837** (Phase IV) pour compléter l'ensemble. Il ferme la perspective de la cour d'entrée, qui s'ouvre alors sur une autre cour plus vaste (B).

Dans les années **1840**, une série de modifications est apportée aux bâtiments existants. En **1872**, l'état déplorable du « Biaz du Barbou » incite les autorités à le combler, chose accomplie en **1876** (Phase V). Un boulevard est placé sur les traces du biaz et donne l'opportunité à la caserne de s'étendre. En **1887**, l'organisation de la caserne est revue, l'entrée se déplace de l'aile de l'ancienne église vers le nouveau boulevard. Un portail ecclésiastique avec deux tourelles est construit, prolongé de longs bâtiments de caserne supplémentaires (Phase VI). La cour annexe devient alors la cour d'honneur (B) tandis que la cour de l'aile de l'église devient annexe (A).

La caserne subit de nombreux changements durant la totalité du **XXe siècle**, essentiellement des extensions de sa superficie (Phase VII). Elle est finalement désaffectée en **1990** et vendue à l'Institut supérieur des Beaux-arts et à l'Institut supérieur d'Architecture de Saint-Luc. Les dernières modifications apportées entrent directement en lien avec cette nouvelle affectation (Phase VIII)

Les différents bâtiments du site de l'ancienne abbaye et de la caserne s'organisent

autour d'une **cour centrale**, d'un **long passage à l'ouest** et d'une **cour fermée** en « U » à l'est. Nous distinguons cette succession d'espaces extérieurs existants comme suit :

- **La cour d'honneur** : place centrale du site sur laquelle s'ouvre le portail d'entrée depuis le boulevard de la Constitution.
- **L'aile de l'ancienne église** : un large passage, à l'emplacement de l'ancienne église, sur le côté ouest de la cour d'honneur, avec une entrée à la rue Devant Les Écoliers, qui était également l'ancienne entrée principale du monastère.
- **La cour** : un espace extérieur isolé de la rue Ransonnet par une disposition en U des bâtiments.

Suite à une lecture attentive du site dans son contexte urbain et historique, la cour d'honneur se présente actuellement comme un **lieu de distribution** insuffisamment défini entre les bâtiments du site. La cour d'honneur tendrait à former la **colonne vertébrale** du site, mais elle n'atteint pas son plein potentiel en raison de sa succession d'impasses.

Les interventions proposées dans le projet, qui s'intègrent comme une **nouvelle phase historique** dans le site, contribuent à consolider la cour d'honneur comme **élément central** du nouveau campus universitaire. D'une part, elle relie les bâtiments existants et les bâtiments projetés entre eux et d'autre part, elle relie le site à la ville.

- **Les ateliers** : Le nouveau bâtiment de 80 mètres de long affine la cour en renforçant son contour, apportant une **nouvelle hiérarchie**, un **rythme** et une **nouvelle symétrie**. Le bâtiment réorganise son environnement actuel, qui est composé de **différentes couches historiques**.
- **Le belvédère** : Une terrasse collective au premier étage qui, comme la cour le fait pour les bâtiments existants au niveau du sol, servira de **lien** entre les différentes nouvelles fonctions du campus. La terrasse est aussi un **geste doux** vers les écuries du manège et offre, depuis la cour, un lien visuel entre les bâtiments historiques.

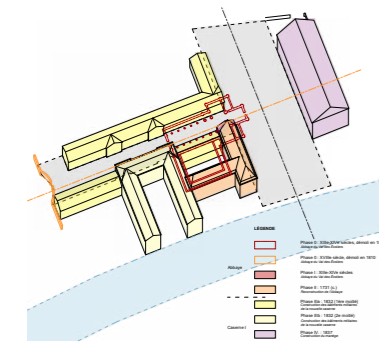
- **Faculty House et Cercle Étudiant** : Ces fonctions importantes du campus

définissent les extrémités de la cour : les étudiants d'un côté, le personnel enseignant de l'autre.

- **Learning centre** : un nouveau foyer avec une terrasse placée sur le toit sera introduit, à la place d'un bâtiment de plain-pied construit sur l'emplacement d'une ancienne galerie du cloître. Elle donnera au Learning center un lien direct – et une entrée – avec la cour d'honneur.
- **Aula** : En démolissant le bâtiment à un étage situé à la tête de la cour fermée, il devient possible d'ouvrir une nouvelle façade extérieure vers la ville. Là où le belvédère relie les nouvelles fonctions sur le site et crée en même temps une connexion visuelle entre les bâtiments historiques, l'aula est le nouveau lien entre le site et la ville. C'est la **nouvelle adresse symbolique** du campus sur la rue Ransonnet.

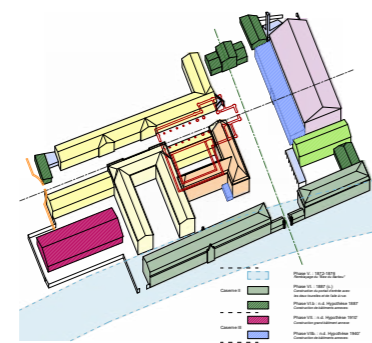


1. Nouvelle entrée sur la Boulevard de la Constitution, 1909, Delcampe | 2. Ancien portail sur la rue des Écoliers, 1863, ULG | 3. L'aile et la salle capitulaire, 1914, IPIIC | 4. Manège et écuries, 1912, Delcampe



Evolution historique de la caserne

21



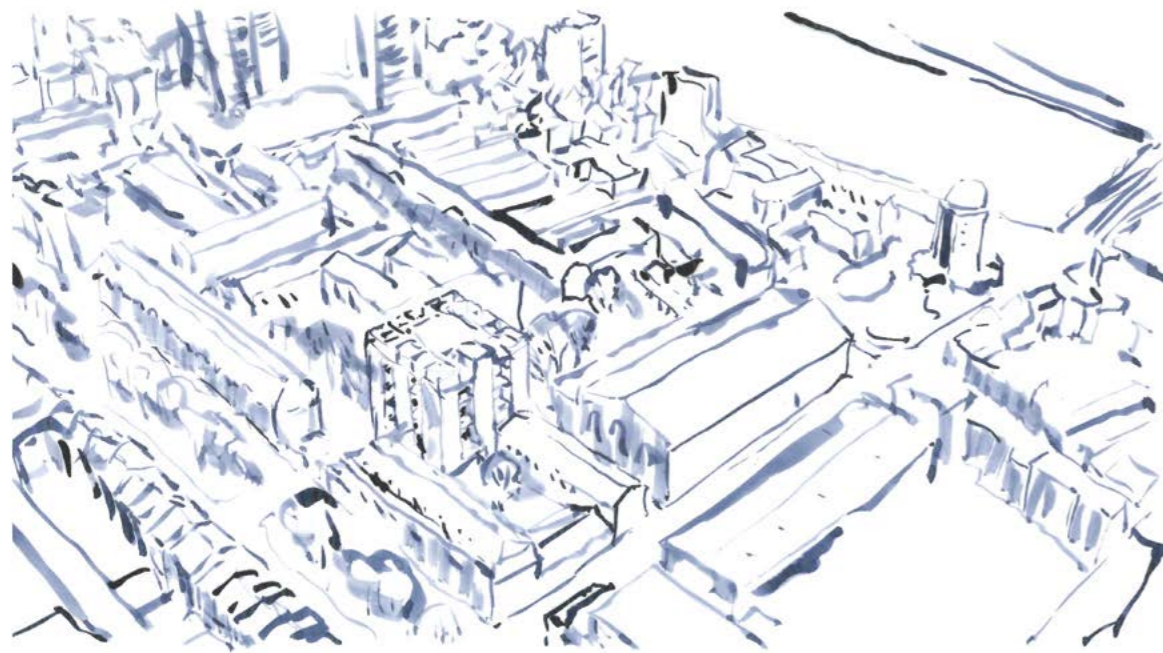
OFFICE Kersten Geers David Van Severen | Barbara Van der Wee Architects | Michel Desvignes Paysagiste | Joris Kritis | B+L | SECA | Atmos Lab | Ingénium | Macobo Stabo

Dossier de concours Robbrecht en Daem architecten et Atelier Chora

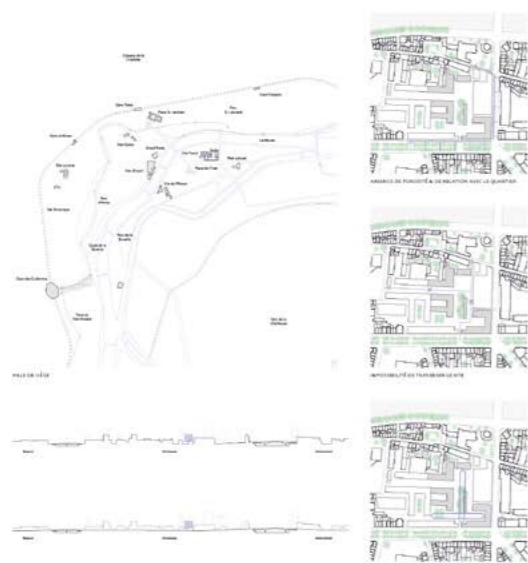
INTRODUCTION

Le site d'implantation de la faculté d'architecture de Liège est un site à l'histoire complexe. Nécessaire pour un projet de grande envergure, ce site a été choisi pour sa situation dans le quartier de l'Université, son caractère de site d'habitat et son caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

Il s'agit de proposer un projet d'habitat, un projet d'habitat, un projet d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.



L'UNIVERSITÉ DANS LA VILLE ET DANS LE VOISINAGE

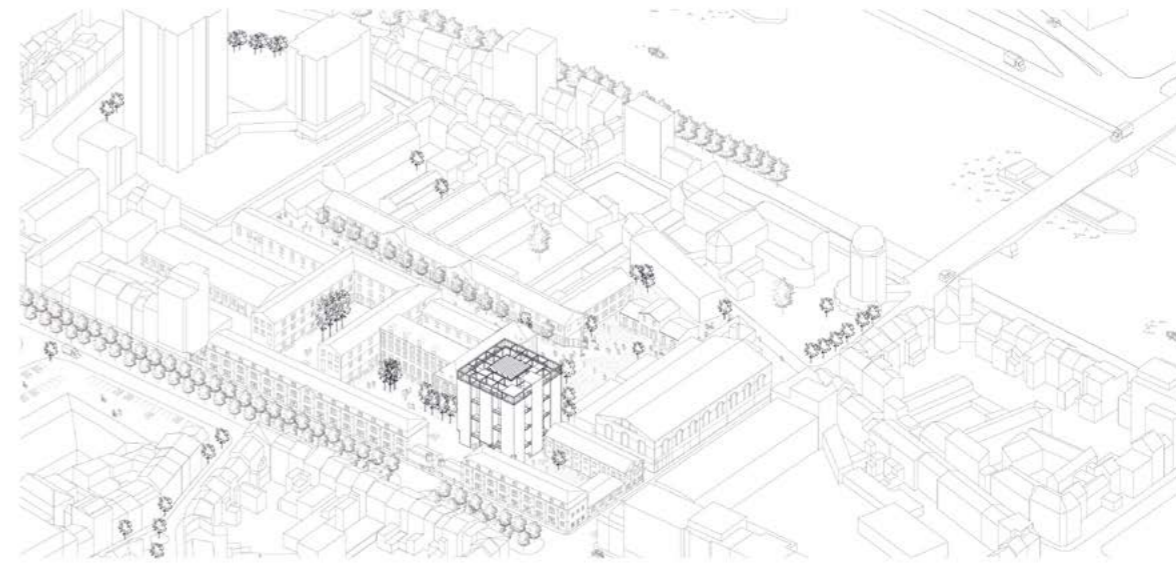


Le site de la faculté d'architecture de Liège est un site à l'histoire complexe. Nécessaire pour un projet de grande envergure, ce site a été choisi pour sa situation dans le quartier de l'Université, son caractère de site d'habitat et son caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.



Il s'agit de proposer un projet d'habitat, un projet d'habitat, un projet d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

SCHEMA DIRECTEUR



MAJUSCULE
 Le site de la faculté d'architecture de Liège est un site à l'histoire complexe. Nécessaire pour un projet de grande envergure, ce site a été choisi pour sa situation dans le quartier de l'Université, son caractère de site d'habitat et son caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

MINUSCULE
 Il s'agit de proposer un projet d'habitat, un projet d'habitat, un projet d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

CONTRAINTES
 Le site de la faculté d'architecture de Liège est un site à l'histoire complexe. Nécessaire pour un projet de grande envergure, ce site a été choisi pour sa situation dans le quartier de l'Université, son caractère de site d'habitat et son caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

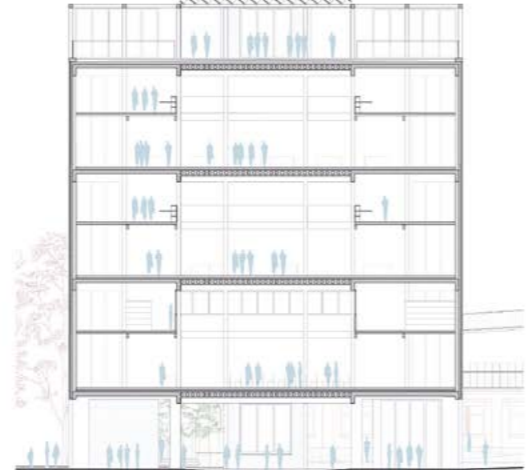
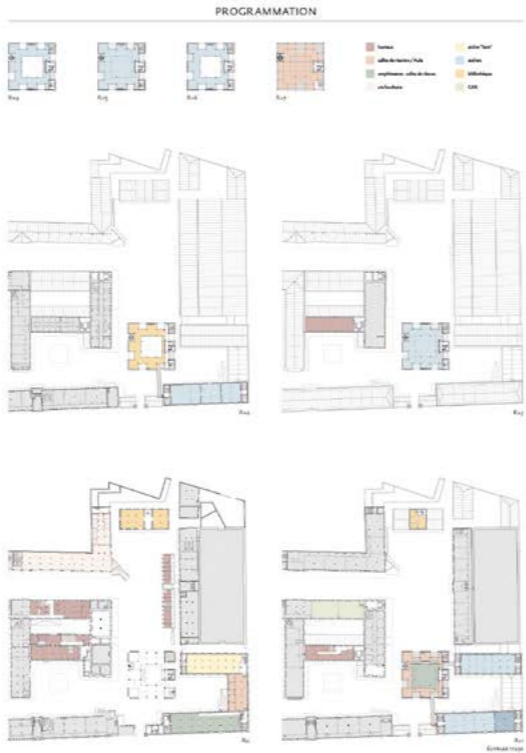
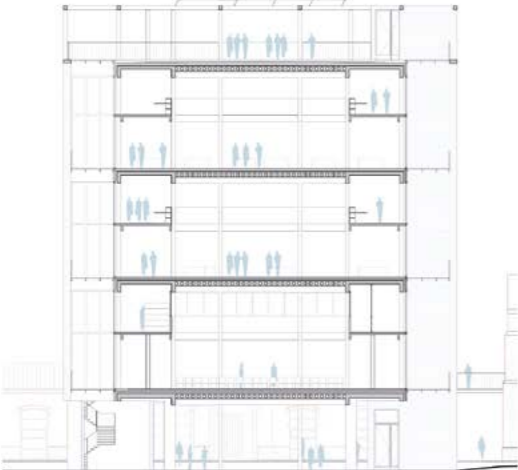
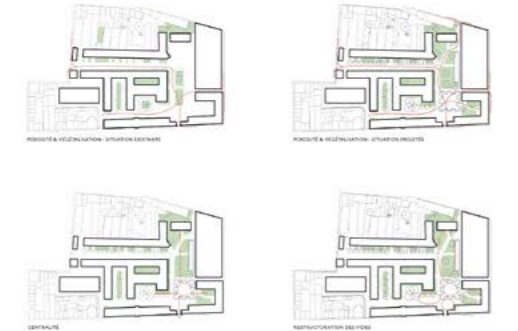


UNIVERSITÉ DANS UN QUARTIER
 Le site de la faculté d'architecture de Liège est un site à l'histoire complexe. Nécessaire pour un projet de grande envergure, ce site a été choisi pour sa situation dans le quartier de l'Université, son caractère de site d'habitat et son caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

UNIVERSITÉ DANS UN QUARTIER
 Il s'agit de proposer un projet d'habitat, un projet d'habitat, un projet d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

UNIVERSITÉ DANS UN QUARTIER
 Le site de la faculté d'architecture de Liège est un site à l'histoire complexe. Nécessaire pour un projet de grande envergure, ce site a été choisi pour sa situation dans le quartier de l'Université, son caractère de site d'habitat et son caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat. Le site est un site d'habitat et son caractère de site d'habitat est un caractère de site d'habitat.

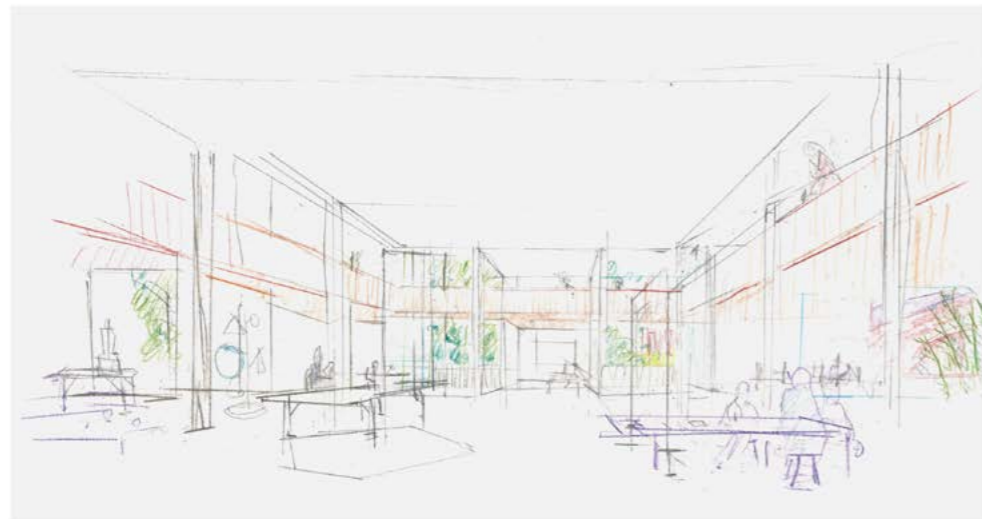
Dossier de concours Robbrecht en Daem architecten et Atelier Chora



LE NIVEAU DES CORNERS LIEUX DE RENCONTRE
 Cette proposition de programmation ne concerne pas dans, mais bien dans le processus même. Le bâtiment est un lieu d'un niveau, c'est-à-dire un lieu où l'on se rencontre, un lieu où l'on se rencontre, un lieu où l'on se rencontre...
LE BÂTIMENT EN TANT QU'ORGANISME ADAPTIF
 Depuis le face-à-face, une proposition de tous les niveaux se présente...
 Ainsi, le projet constitue un espace efficace, adaptable et ouvert vers l'avenir...
ÉVÉNEMENTS À MULTIPLES FACÈTES - BÂTIMENT À MULTIPLES FACÈTES
 Pour un étudiant en architecture, étudier est un bâtiment qui change constamment...
 Le plan type, qui est essentiellement carré, est creusé sur les quatre côtés...
 Ces espaces donnent plus une préférence particulière...
LIENS AVEC LE QUARTIER
 Comme indiqué au début de ce texte, nous souhaitons également résoudre les problèmes d'accessibilité du bâtiment...
ACCÈS PAR LE QUARTIER
 Comme indiqué au début de ce texte, nous souhaitons également résoudre les problèmes d'accessibilité du bâtiment...
 Nous avons précédemment évoqué comment les hauts murs de la façade ont contribué à la création des niches latérales...
 Ce principe architectural nous permet de limiter la hauteur du bâtiment...
 Nous avons précédemment évoqué comment les hauts murs de la façade ont contribué à la création des niches latérales...
 Ce principe architectural nous permet de limiter la hauteur du bâtiment...
ACCÈS PAR LE QUARTIER
 Comme indiqué au début de ce texte, nous souhaitons également résoudre les problèmes d'accessibilité du bâtiment...
 Nous avons précédemment évoqué comment les hauts murs de la façade ont contribué à la création des niches latérales...
 Ce principe architectural nous permet de limiter la hauteur du bâtiment...



Dossier de concours Robbrecht en Daem architecten et Atelier Chora



Annexes C

Building Pedagogy : retranscription interviews

- C.1. Altstadt et Karamuk Kuo
- C.2. Baukunst
- C.3. Muoto, Laboratoire et Baumans-Deffet
- C.4. Office KGDVS (et Michel Desvigne)
- C.5. Robbrecht en Daem architecten et Atelier Chora

ICA W-B : ces lieux où apprendre l'architecture

- C.6. Retranscription de la conférence du bureau Office KGDVS

Altstadt et Karamuk Kuo

Jan De Moffarts/Alstadt

— C’est un ancien site fermé. C’était une caserne, un hôpital. Ce qui donne une ambiance intérieure assez qualitative ce qu’on cherche dans la ville mais c’est très fermé on a choisi d’ouvrir et de faire accessible le site et de donner la possibilité de contrôler l’accès par l’Université de Liège car maintenant c’est l’autre école qui domine l’accès. Une entrée indépendante importante > formation de la façade à la rue.

Steven Bosmans/Alstadt

— La qualité de cet espace maintenant c’est aussi le fait que c’est un site fermé assez fermé architecturalement mais ça veut pas dire que ça doit être fermé pour les gens pour pouvoir passer. Il faut permettre aux gens de passer et de profiter de cet tortus conclusus. C’est un quartier très vivant et les casernes comme une sorte de point de respiration dans ce quartier peut avoir une énorme qualité dans le quartier pour tous pas que les étudiants. Donc on va se concentrer sur la valorisation des espaces extérieures qui existent déjà dans la caserne Fonck. Le choix qui s’est imposé tôt dans le processus de répartir les programmes du projet dans deux bâtiments distincts guidé par ça. Organiser d’un côté un bat des ateliers et de l’autre un learning center et on va activer l’espace entre les deux. Aujourd’hui c’est un peu confus dans l’espace Fonck, c’est ce qui va être clarifié dans leur proposition.

Jan De Moffarts/Alstadt

— Après les espaces extérieurs c’est vraiment une extension de l’intérieur et ça devient toujours plus important quand on fait des endroits de travail qu’il y a aussi une extension extérieure. On a cherché bcp à trouver ces endroits pour leur offrir de la qualité mais aussi de les rendre très accessible. Par exemple, la façade à partir de l’intérieur du site est composé d’espaces extérieures qui ont aussi des escaliers extérieurs donc tu peux vraiment accéder à tous les étages de l’école à partir de l’extérieur. Ce qui fait une image très vivante de l’école avec plein de mouvements, plein d’activités intérieures et extérieures.

Steven Bosmans/Alstadt

— Notre idée était que les bâtiments ou les volumes qu’on va ajouter ne fonctionnent pas vraiment comme des volumes, mais plutôt comme des plateaux qui sont une extension ouverte de cet espace extérieur. Donc, une sorte de multiplication de cet espace.

Jan De Moffarts/Alstadt

— Je crois qu’un enjeu central ou une ambition centrale était d’apporter de la transparence dans l’école, qui fonctionne actuellement de façon très fragmentée. C’est des ailes séparées avec des cages-d’escaliers dans les coins extrêmes. Et donc, peu de rencontres, peu de visuels entre enseignants dans différentes années. On donne aussi tous

les deux cours dans les différentes universités. On voit l’impact de l’infrastructure de l’école sur le niveau que tu peux atteindre. Et aussi, on voit, tu peux être un excellent professeur, mais les étudiants apprennent peut-être même plus de ce qui se passe autour d’eux, ce qu’ils voient chez des autres étudiants, des autres années aussi. Et donc, amener de la transparence dans le fonctionnement de l’institution était leur mission centrale. Et ce plateau, qui est une sorte de troisième plateau qui remplit l’amour, va créer beaucoup de nouveaux liens, avec des distances, de l’intimité, mais quand même un fort échange.

Steven Bosmans/Alstadt

— Je pense aussi qu’il est important que le lieu ne soit pas trop confortable. Je pense aussi à l’école à Nantes, qui est très connue, Lacaton & Vassal, où ils ont juste fait une sorte de structure, presque de parking, et c’est aux étudiants de voir comment ils l’utilisent. Je pense que c’est aussi une idée, peut-être, des lieux de passage, c’est les mêmes que les ateliers, qu’on rencontre des gens, qu’on soit « dérangés » dans notre travail aussi. De cette friction, ce sont aussi des moments de création, on peut se dire qu’on n’est pas tout seul dans son bureau, enfermé acoustiquement, mais qu’on est dans une sorte de paysage d’activité.

Je pense que c’était clair pour tout le monde au début, que le budget qui est disponible n’était pas suffisant pour réaliser toutes les ambitions, point de vue surface, qui sont demandées. Donc une partie de la réponse à cette question c’était de dire, voilà, on va se concentrer sur les plateaux, donc l’infrastructure de base pour cette école dont la surface inférieure à ce qui est demandé. On va laisser la liberté aux étudiants à l’école, peut-être aussi aux étudiants, d’habiter ces plateaux et d’utiliser cette hauteur de 5 mètres pour construire du mobilier habitable dedans. Dans un second temps, c’est une forme d’habitation qui peut évoluer, qui peut être non permanente, et on a fait le choix de ne pas faire une proposition précise pour ça, et de laisser cet aspect aux utilisateurs du bâtiment.

Il y a un angle général, comme dans tous les projets, on cherche une manière de souligner les qualités de l’existant, si c’est un site patrimonial ou pas, pour moi il n’y a pas une forte différence entre les deux. Il y a des structures existantes qui ont différentes sortes de valeurs . Donc simplement les valeurs qui sont là, qui sont utilisables et en utilisation, qui sont d’office un témoignage d’une évolution. Et donc, on essaie toujours de voir ce qu’il faut faire pour transformer ce lieu, pour le faire fonctionner mieux. Ça c’est une chose. Dans ce cas spécifiquement, par exemple, concernant le bâtiment des ateliers, on a essayé de simplement ajouter des choses, de faire fonctionner les ailes qui ont une sorte d’architecture très militaire, de les faire fonctionner comme des plateaux ouverts. Et ca, on le fait en ajoutant de nouveaux plateaux

entre les deux qui forment un paysage mais ne touche pas vraiment les bâtiments existants. Ils gardent leurs spécificités, leurs qualités, mais ils font partie d’un paysage plus grand. Donc on ajoute une couche sur cette infrastructure, une autre manière de fonctionner .

Jan De Moffarts/Alstadt

— Je crois que c’est effectivement un site existant avec beaucoup d’histoires et de qualités présentes. On aime beaucoup dialoguer avec ça. Donc on a eu une idée sur quel est le modèle idéal d’enseignement, c’est un schéma abstrait, mais après il faut le confronter à une condition qui existe. Et ça c’est fantastique parce que des éléments comme l’histoire etc. Tu ne peux pas inventer, c’est là et ça donne beaucoup de qualités et ce qu’on aime beaucoup, c’est ajouter, réinterpréter, activer des qualités qu’il y avait mais qui n’étaient pas utilisées. Par exemple, dans les deux bâtiments, on ajoute des niveaux et des façades extérieures devient des façades intérieures. Ca donne une ambiance assez intéressante, qui raconte une histoire, des fenêtres deviennent des portes intérieures, des choses comme ça, et ce dialogue fait réfléchir et raconte une histoire, et on pense que c’est un ingrédient très intéressant dans une école.

Jeannette Kuo/Karamuk Kuo

— Nous avons commencé avec plein de contraintes parce qu’il y a déjà un site existant avec des bâtiments existants et aussi on peut dire un budget assez contraignant. Donc l’idée en fait, c’est de proposer pas seulement un bâtiment mais vraiment une stratégie, de travailler avec le site, mais aussi d’augmenter toutes ces infrastructures avec des espaces vraiment durables. Ca veut dire que c’est des espaces qui peuvent accueillir une grande palette des activités et aussi qui peut évoluer avec la pédagogie de l’école. Donc avec ça, nous avons proposé en fait deux interventions, on peut dire, comme des bâtiments qui ont été insérés entre les deux existants, dans des plateaux qui s’étendent aussi sur la cour d’honneur à l’intérieur du site Fonck, mais qui donne aussi une nouvelle typologie d’usage des espaces ateliers qui peuvent aussi être d’une autre échelle, qui augmente en fait les possibilités de l’existant. De l’autre côté du site, en fait à la fin de cette cour qui est un peu allongée, on a introduit une bibliothèque, un learning center, on peut dire, avec tous les programmes collectifs, qui sont rassemblés aussi au-dessus du bâtiment existant. L’ambition, c’était vraiment d’avoir ces deux séries de plateaux, qui renforcent aussi la vie dans cette cour partagée aussi avec d’autres disciplines sur ce site Fonck. C’est-à-dire que la vie d’un étudiant n’est pas seulement à l’intérieur, mais c’est vraiment sur le campus entier.

L’idée avec le mobilier, c’était que ça doit être quelque chose qui montre aussi un peu l’identité de l’école, qui peut monter aussi peut-être un peu

les travaux des étudiants, dont c’est l’idée aussi que ça peut être une collaboration avec les étudiants pour développer le mobilier qui peut être utilisé aussi comme des séparations des espaces par exemple qui sont temporaires mais qui peuvent aussi être par exemple des meubles de stockage et donc c’est quelque chose auquel on a pensé que dans une école d’architecture qui doit aussi célébrer ce travail avec les mains, que c’est quelque chose qui peut aussi être une expérience avec les étudiants.

C’est intéressant parce que dans les derniers temps, on est impliqué dans plusieurs concours mais aussi des projets pour un accueil d’architecture. Donc à ce moment en fait on construit à Huston, aux Etats-Unis, aussi une extension d’une école d’architecture. Donc c’est un thème qui nous confronte assez souvent mais aussi comme prof j’enseigne aussi en ce moment depuis plusieurs années dans différentes écoles. Et pour moi, c’était vraiment quelque chose que j’ai vu avec des expériences. Les espaces qui fonctionnent bien pour une école d’architecture doivent être un espace vraiment vivant, qui soutient, pas seulement soutient, mais qui promeut des échanges informels et non seulement des échanges formels. Donc ce qu’on a vu dans l’école à Liège, pendant les visites, c’est que les espaces, les espaces d’atelier, etc sont assez contraignants parce qu’il y a des espaces dédiés et c’est tout. On n’a pas trouvé en fait et aussi parce que les bâtiments sont assez étroits donc il n’y a pas la possibilité, de voir ce qu’il se passe à côté dans l’autre bâtiment, parce qu’on doit circuler dans ce long couloir. Donc pour nous c’était vraiment une idée d’introduire une sorte d’échange informel, aussi d’échange visuel des fois, parce que ça apporte vraiment beaucoup pour les étudiants qui sont au début de cursus, d’avoir des espaces où il y a vraiment des ateliers à côté l’un de l’autre.

Baukunst

Adrien Verschuere/Baukunst

— Effectivement, faire le moins possible, c’est essayer de calibrer les interventions, à la fois en termes de mètres carrés, respecter le programme en termes de budget, d’étirer parti des typologies existantes d’essayer de construire à minima. Donc en définitive, le dispositif qu’on propose, c’est cette grande nef qui vient surmonter la halle qui est en fait le seul volume isolé, chauffé, qui permet de couvrir en fait la halle donc un peu par conséquence de créer un autre volume «presque gratuit» puisque en fait ce volume là il est relativement ouvert dans sa fonctionnalité. Et puis, après il y a les auditorios, donc en fait les deux volumes principaux qu’on proposait pour répondre aux besoins qui étaient quand même assez importants, c’était ces deux volumes qui permettaient de fédérer, de façon assez simple, l’ensemble des usages autour d’eux. Du coup, d’une façon générale, comment est-ce qu’on peut essayer de réengager des aspects bioclimatiques dans la proposition. Donc, on a travaillé avec un bureau qui s’appelle Atmos Lab, qui nous a aidé à la fois à travers une série de capteurs sur les sites, sur les différents bâtiments, de pouvoir comprendre le comportement thermique des bâtiments, qui est un peu un préalable aussi à l’intervention qu’on y a faite, et puis après, dans un deuxième temps, de pouvoir vérifier, notamment sur la question de la lumière, sur la question des vents dominants, sur la question de la thermique, comment est-ce que ce qu’on mettait en place répondait ou pas, et de pouvoir recalibrer la proposition en termes de lumière naturelle, notamment.

Je pense que la proposition, elle articulait les deux questions qui étaient posées, à l fois l’opportunité de pouvoir repenser l’école à travers son site, avec une démarche qui était assez ouverte, en tout cas, on l’a comprise comme ça, sur la façon de pouvoir réinvestir l’ensemble des espaces qui étaient existants aux activités existantes. Et puis, l’autre côté de la proposition, c’était vraiment de pouvoir essayer d’amplifier à la fois les activités en termes de surface et puis les intensités sur le campus. Donc, on s’est saisi, en fait, de ces deux questions pour essayer d’articuler une proposition qui parlerait à la fois de la façon dont on peut réengager, finalement, l’espace public, principalement autour des bâtiments existants, et, dans un deuxième temps, de pouvoir trouver la juste mesure ou la juste des extensions de programmes qui étaient demandées. Donc la proposition, dans ce sens-là, essaie de partir d’une analyse assez précise, un diagnostic assez précis en fonction des typologies qui étaient existantes, pour pouvoir réaffecter au mieux ces anciens bâtiments des casernes, profiter au mieux de ces typologies, des espaces, des circulations,… Pour construire finalement le minimum possible, sachant que l’une des contraintes importantes, en tout cas la façon dont on s’est approprié la question, c’est un site qui est extrêmement construit, construit en termes de densité, mais aussi construit en termes d’interface entre bâtiment et espace public. Et donc, ce qu’on avait présenté au moment du concours.

On trouvait ça relativement compliqué et complexe de s’imaginer un nouvel édifice qui viendrait comme ça perturber un petit peu la structure des lieux. Et c’est dans ce sens-là qu’on a à la fois proposé un travail de réhabilitation très très précis sur ces bâtiments existants et puis localiser une nouvelle extension qui vient travailler de façon tout à fait intime, je dirais, avec l’existant qui est situé finalement, qui profite de cette cour existante où se situent les activités principales de l’école, à savoir les auditorios.

Ce qu’on a proposé, c’est à la fois de conserver cette cour, ce grand vide existant, de se dire que ce vide est à disposition et on y voyait la possibilité de renforcer ce lieu en tant que lieu collectif, de pouvoir créer une extension qui se situe en surélévation, de cette cour et qui profite de cette configuration un peu spéciale, à la fois étant deux bâtiments, deux ailes, qui définissent, comme je le disais, ce vide, et à la fois, le fait que cette surélévation existe permet de reformer l’intensité, la synergie que les deux ailes existantes ne créent pas pour l’instant. Donc la proposition, de nouveau revient vers un souci de construire efficacement, d’une certaine façon, là où c’est possible, au niveau de la structure du campus, mais aussi là où, finalement, les bâtiments le permettent. ET puis d’ajouter du programme, qui nous semblait être le programme sans doute l plus compliqué à aller rechercher dans les autres bâtiments, qui sont plutôt des programmes liés au commun, aux usages collectifs, des surfaces collectives qui étaient demandées au programme complémentaire pour, notamment, la bibliothèque, les ateliers, qu’on a appelé la halle, qui est ce grand volume suspendu au-dessus de la cour, et puis de plein pied avec la cour, un espace plutôt d’expérimentation qui est lié avec un bâtiment existant de Fab Lab. Et en fait, cet ensemble, je dirais, qui est aussi complété des auditorios qui se situent en partie sous-sol de la cour, recrée finalement une forme d’ensemble à la fois pédagogique et architectural.

Alors en fait ça touche aussi à une préoccupation qu’on avait, c’était pas de figer le programme, donc d pouvoir plutôt offrir des surfaces, on avait appelé un petit peu ça des bâtiments outils, en fait des surfaces outils, c’est-à-dire qu’on souhaitait volontairement par la proximité des édifices existants, des activités actuelles, créer des synergies et possiblement que ces espaces puissent non pas simplement offrir des mètres carrés en plus mais offre des façons de travailler différentes. Donc effectivement, la nef, en partie supérieure, elle propose de combiner à la fois les espaces qui sont liés aux chercheurs, donc le centre de recherche avec tout ce qui est recherche, architecture, les ateliers, la bibliothèque, pour fédérer dans un seul lieu, un lieu qu’on souhaitait volontairement partagé pour essayer de croiser la théorie, la pratique, la recherche au sein de l’école. Ce grand volume, c’est un volume qui est éclairé de façon zénithale.

C’est pour ça qu’on l’a appelé la nef, qui est une sorte de grand volume qui aurait pu aussi être investi de façon différente et sur lequel, notamment, on prévoyait des extensions possibles sous la forme de mezzanines provisoires en auto-construction pour essayer d’augmenter encore les espaces possibles. Et puis après, il y a la halle qui se situe de plein pied avec le campus, qui est plutôt une espèce de grand lobby, en fait, qui sert à la fois d’espace qui distribue les deux ailes existantes principales, et puis c’est un espace qui s’ouvre de façon assez ample sur le campus qu’on imaginait à l’image de ces grandes halles d’expérimentation? On imaginait assez bien, que ce soit pas uniquement un lieu d’exposition, mais surtout un lieu de fabrication, notamment sur ce qui était demandé, tout ce qui est prototype et réflexion à l’échelle 1:1.

Je pense que les valeurs sont des valeurs en fait conjointes, qu’on ne peut pas différencier l’une de l’autre. C’est ce qui nous a aussi conduit finalement à essayer de plutôt créer un ensemble dans lequel on pouvait avoir un maximum de synergie. Et donc ce qu’on souhaitait faire, c’est de pouvoir à nouveau mixer les choses, de faire en sorte qu’à Liège, il y a la possibilité de réunir sous un même toit d’une certaine façon des fonctions qu’on voit souvent dans des campus qui sont assez disséminés, où en fait, recherche, pratique, enseignement, sont des choses distinctes. Ici, la superposition de ces différentes activités, à la fois existantes et les nouvelles activités qui étaient demandées, permettait selon nous de pouvoir créer ces interfaces et ces interactions. Et puis de l’autre côté, c’est plutôt le travail qu’on a fait sur toutes les distributions du projet. On vient garder un maximum de distributions qui soient assez généreuses et faire en sorte que ces distributions puissent aussi être des lieux de vie, des lieux d’échange, des lieux de synergie finalement entre les différents occupants de l’école. Voilà et puis après il y a peut-être la relation au patrimoine, donc on est sur un site qui est très monomatière d’une certaine façon. Donc cette question-là s’est posée. Donc on a une architecture qui est assez puissante, en briques, qui a, à la fois cette beauté d’être relativement répétitive, générique, et presque un peu anonyme, puisqu’on sent qu’on est dans un système à la fois très fort, un système qui lie l’urbain, la façon de voir cette caserne, et puis l’architecture, que je trouve déjà très très beau, et que voilà, peut)être que les interventions qu’on essaie de chercher dans les matérialités et les structures répondent à la fois à cette question de performance qu’on souhaitait avoir, performance financière, performance structurelle, performance thermique, et puis peut-être aussi à l’idée qu’on se fait peut-être d’agir de façon contemporaine, en contraste et en dialogue, en fait, avec cette architecture qui est assez massive, assez puissante, plutôt avec quelque chose de relativement léger, facilement ouvrable, facilement changeable, transformable,...

Caroline Lateur/Doorzon

Baukunst nous a invités à rejoindre le projet. C’était un projet avec un budget vraiment limité, un projet très spécifique, parce qu’on est dans l’enseignement. C’est une université, ce que nous aimons beaucoup. Et la, c’était assez rapide, il était clair que nous allions travailler sur les typologies de meubles et leur conception avec les étudiants au cours d’ateliers était présente depuis le début. Encourager les étudiants à utiliser toutes les possibilités du mobilier, pour nous, c’est aussi un acte d’enseignement. Nous espérons qu’en étant dans ce type d’environnement, cela va aider les étudiants à fixer des limites, à utilise ile mobilier comme un outil travail en commun, en solitaire, en petits groupes, avec plus ou moins d’intimité pour se distraire, se détendre, et ce genre de chose.

Muoto, Laboratoire et Baumans-Deffet

Arnaud De Francesco/Laboratoire Architecture

— L'intervention principale consiste en faite à laisser un petit peu « l'as found » dans son jus mais surtout de créer quelque part un bâtiment de connexion entre les deux ailes existantes dédiées aux ateliers aujourd’hui. On a fait le choix dans une première phase de se concentrer sur la question du bâtiment purement dédié à l’activité productive de la faculté d’architecture avec une rénovation extrêmement légère et ponctuelle de la partie administrative qui elle reste en fait dans son bâtiment existant. Enfin une troisième phase, qu’on a baptisé le pôle des savoirs, qui est plutôt en fait dédiée à la recherche et à la transmission de l’information. Donc on a quelque part essayé à travers la demande programmatique de décomposer les pôles. Après à nouveau avec une grande flexibilité spatiale puisque le dispositif qu’on met en place nous permet une discussion ultérieure pour voir quelles sont les priorités. L'intervention architecturale majeure consiste en fait à développer une grande structure capable avec des grands planchers libres alimentés par huit colonnes trémies qui distribuent en fait chaque plateau équitablement et qui nous permet de restructurer le programme en fonction de la demande de la maîtrise d’ouvrage ultérieurement. Ensuite, il y a une reconnaissance du niveau commun des ateliers avec la création de la aula, d’une forme d’aula suspendue qui vient reconnecter en fait les différentes entités et terminer ainsi le socle, la plainte qui est une plainte publique et qui va permettre quelque part d’activer le rapport à la ville et à l’intérieur du campus avec notamment une identité résolument productive de cette plainte avec un rdc qui offre en fait une vitrine à la Faculté d’Architecture avec les activités de workshops et les activités d’exposition.

Outre l’intervention urbaine, le fait de se raccrocher à l’existant de manière physique avec la nouvelle intervention, c’était une façon d’intensifier les relations entre ce qui existe déjà, ce qui est gratuit, ce qui fonctionne et ce qui, à un moment est éprouvé de tous, et de lui donner une valeur ajoutée par une intervention minimale entre les deux bâtiments et de reconnaître sporadiquement les niveaux de connexion et d’intensifier certaines zones du programme.

Ce qui nous intéressait dans cette question de la peau était de créer une interface, qui quelque part, à l’échelle urbaine, allait agir comme un grand élément de transparence et donc on va développer, par plateaux, ces grands balcons ateliers et qui, quelque part, induit aussi une forme de paradoxe entre une architecture qui peut tendre vers une expression moderniste, mais qui en fait est résolument contemporaine, puisqu’en fait on est dans un dispositif où l’imposte est à chaque fois un mur-trombe et donc ça participe très fort à la dynamique low-tech qu’on a mis en place dans le projet, avec ses collines trémies qui sont alimentées via ces murs-trombes en imposte, et la partie basse de cette façade qui elle, donne à voir l’activité de la faculté et à la faculté d’être en relation avec la ville.

Gilles Delalex/Studio Muoto

— L'idée, c’était de faire une porte, une porte d’entrée sur le campus. En fait, on a répondu à l’autonomie et au fait que le campus était un lieu un petit peu sanctuarisé actuellement avec ses évolutions. Et on s’est dit qu’il fallait trouver un lien entre la ville et l’intérieur du campus. Donc il faut imaginer vraiment l’extension principale comme un passage qui s’ouvre des deux côtés. Une sorte de grand porche.

Yves Moreau/Studio Muoto

— L'idée est d’ouvrir ce site finalement fermé, qui est clos sur la ville, effectivement de faire entrer, puis de faire signe aussi pour dire que là il y a une école d’architecture. C’est ce qu’on a appelé en fait l’île créative. On a développé trois pôles sur le site. Il y a le pôle créatif qui est vraiment cette amplification des ateliers, des lieux, des lieux pour les étudiants. Ensuite on a développé un lieu qui est un pôle des savoirs et puis après le pôle administratif. En fait ces trois pôles sont regroupés autour d’un grand jardin central qui finalement relie tous ces pôles ensemble.

Gilles Delalex/Studio Muoto

— Il y a l’idée de l’inscription dans un temps qui est plus long que celui de l’extension, ça a été un petit peu un moteur dans notre réflexion. L’idée du grand jardin central ça voulait dire qu’on avait un lien, qui était un lieu encore appropriable, pas complètement défini, mais qui possédait un avenir, parce que c’est un lieu qui appropriable, dans l’immédiat, mais c’est aussi une réserve foncière. C-à-d que c’est un lieu où on va pouvoir continuer à construire et à faire évoluer le campus.

Donc notre partie, c’était de faire à la fois l’extension qui est du. Neuf et de la réhabilitation. Les deux sont complètement imbriqués. Ça veut dire qu’on travaille beaucoup, effectivement, comme tu disais, sur l’existant et en même temps on fabrique du nouveau, qui va impliquer un site occupé, qui va impliquer un chantier qui est particulier. Ça, ça parle de travailler avec l’existant, ç a parlé je pense beaucoup de l’excellence belge en architecture aujourd’hui, qui a un savoir sur l’usage des bâtiments, qui est beaucoup plus que de la réhabilitation, qui sont de véritables transformations. Donc nus on a trouvé d’installer l’école là, en ne disant pas aux étudiants voilà le modèle d’espace qui va vous faire réfléchir « mais » voilà une attitude qui permet de travailler avec le patrimoine et de ne pas séparer par exemple la construction neuve et la réhabilitation d’un côté.”

Yves Moreau/Studio Muoto

— Et en fait on vient superposer trois types d’espaces dans cette petite tour. On a tout l’espace de l’atelier faire et l’espace de aula qui en fait sont deux doubles niveaux qui sont un petit peu imbriqués l’un dans l’autre. C’est un jeu de demi niveaux et puis après, on a les

trois doubles niveaux d’ateliers encore au-dessus. Et donc du coup, c’est tout un enjeu aussi de relier ces espaces ensemble et de créer une circulation verticale qui invite finalement à l’attention de ce bâtiment en créant un escalier largement dimensionné qui permet de relier l’espace public au rdc du jardin à la aula à l’espace exposition à la grande terrasse qui donne cette vue sur ce jardin central, et puis après encore potentiellement de pouvoir continuer à monter dans les ateliers par l’extérieur, en même temps d’avoir une circulation intérieure, un Chambord qui reliait tous ces espaces ensemble. Donc en fait il y a vraiment un enjeu de montrer l’ascension et puis de vivre l’ascension dans ce bâtiment.

Gilles Delalex/Studio Muoto

— L’intérêt c’était que chaque étage soit quasiment, enfin pratiquement toujours différent du précédent. L’expérience de l’ascension était importante puisqu’on commence par une double hauteur, on a un escalier ensuite, on a un espace multifonctionnel, un amphithéâtre, la terrasse, on passe aux ateliers qui ont une mezzanine et le dernier étage a une très grande hauteur. C-à-d à chaque fois on découvre quelque chose et on imagine que les étudiants qui se baladent à l’intérieur, qui ont le choix entre deux ascensions et demi, en gros, ils découvrent tout le travail des autres dans l’atelier. On a travaillé sur la figure de l’atelier comme un espace sociale de l’école. C’est le lieu om les étudiants se rencontrent, c’est le lieu où ils évoluent, où ils se connaissent pendant des années, c-à-d que c’est un moment important de leur vie. Et c’est un lieu parce qu’ils se rencontrent et souvent ça fait des relations professionnelles, ensuite ça crée des générations. Donc on l’a imaginé comme le lieu om les étudiants vivaient.

On a fait référence à Enzo Mari parce qu’on aimait l’idée de cet atelier qui soit pas seulement un lieu d’enseignement mais qui soit le lieu où l’école se fabrique elle-même. C-à-d qu’on s’est dit qu’il pouvait y avoir des enseignements sur comment je construis mon école. On s’est dit qu’on pouvait construire du mobilier, que ça pouvait évoluer qqn part. C’était pas simplement un atelier d’exercice, mais c’était le lieu où l’école, elle se réfléchissait par le biais du faire. Donc l’atelier, c’est aussi le lieu où l’école s’envisage elle-même, où elle se fabrique dans le temps.

Yves Moreau/Studio Muoto

— Et puis en fait l’école, le bâtiment de l’école lui-même, il est au sein d’une école d’architecture. Le bâtiment, la nouvelle école, est finalement un exercice qui sera visible pour les étudiants. Donc en fait pour nous il y avait un enjeu d’être assez vertueux, soit dans l’intervention typologique ou bien dans les inventions technologiques pour finalement faire en sorte que cette école, elle paraisse vraiment dans son temps et qu’elle soit vraiment visible puisque c’est un projet qui est

dans le site occupé donc on est en contact permanent avec les étudiants qui seront toujours à l’école pendant ce temps-là, donc il y a un enjeu à en faire, un vrai projet d’expérimentation pour les étudiants.

Gilles Delalex/Studio Muoto

— C’est à dire dans l’architecture elle-même du bâtiment, c’est vrai qu’on lis l’accent sur un certain nombre d’éléments de composants techniques, qui fabriquent de l’architecture d’eux-mêmes. Il y a les poteaux sui sont creux pour intégrer les gaines. Il y a la grande terrasse qui est suspendue, qui est un petit effort, un petit morceau de bravoure, il y a les impostes qui sont traitées en mur trombe, il y a tout un ta sue petits éléments qui font l’architecture du bâtiment. A la fin c’est un bâtiment qui a une écriture qui renvoie à toute une école peut-être après-guerre, années 60 de l’enseignement qu’on retrouve en Belgique, peut-être aussi dans les pays anglo-saxons. Nous on a travaillé sur des petites distorsions, sur des petits jeux, par exemple, c’est des bâtiments très connus avec. Leur façade lisse et puis leurs allèges pleines. Alors nous, par exemple, on a renversé un petit peu la composition de la façade, c’est l’imposte qui devient translucide et qui peut servir soit pour l’éclairage indirect qui est tamisé naturellement, soit pour le mur tronc quand on est au sud et qu’on ne veut pas de rayonnement direct. Donc cette imposte translucide devient aussi un élément technique, qui renvoie en même temps à une certaine tradition d’architecture de l’enseignement,

Yves Moreau/Studio Muoto

— Oui et puis après on a développé une structure un peu mixte. On n’était pas forcément sur une structure tout béton, donc on a mélangé de béton, des planchers de béton bois, des planchers métalliques, des fois quand on a des doubles hauteurs, on a des mezzanines qui sont en structure bois, donc en fait on mélange différents types de structures, en fonction de portée, en fonction des usages, en fonction de la stabilité du bâtiment, ce qui nous permet de répondre assez finement à des enjeux de matérialité et puis peut-être aussi de réemploi de matériaux, certains planchers fusibles, qui peuvent être montés ou démontés. Et tout ça ça fonctionne assez bien ensemble dans un bâtiment qui est une approche assez bioclimatique, mais qui ne s’affiche pas en tant que tel. On affiche un bâtiment bioclimatique, mais en fait il y a plein de dispositif qui sont mis en œuvre qui en font on l’espère en tout cas, un bâtiment vertueux d’un point de vue climatique.

Office KGDVS (et Michel Desvigne)

Kersten Geers/Office

— En général, l'école d'architecture se trouve dans la caserne Fonck, qui est quand même un complexe avec une histoire particulière c-à-d il y a beaucoup de couches. Il y a les différents bâtiments, c'était même une ancienne abbaye avec son église. Donc beaucoup de ses premières couches ont disparu. Après c'est devenu une caserne avec son son manège avec ses différents bâtiments, quelques bâtiments assez vieux. On a toujours pensé et je pense vraiment qu'il y a deux aspects. D'une part, pour travailler dans cette caserne, il est important de comprendre comment les différentes bâtiments font l'ensemble de la caserne. Donc c-à-d quand on a pensé à faire un nouveau bâtiment, une transformation des bâtiments existants, de d'abord envisager ce que sont ces bâtiments, peut-être les nettoyer et ajouter, c'est ce qu'on a fait à la fin, un autre bâtiment, un bâtiment contemporain, parce qu'il y a toutes ces couches qui se présentent avec tous ces bâtiments qui sont assez reconnaissables. Donc je dirais vivre avec l'histoire de cette caserne. Vivre avec toutes ces différentes couches qui sont quelque part représentées par chaque bâtiment seul. Donc c-à-d chercher les relations entre l'espace déjà ouvert, déjà là et l'école d'architecture qui est quelque part un peu dans un coin. Donc je pense que nous voulions faire un ensemble de différents bâtiments pour faire l'école d'archi, des différents bâtiments avec leurs propres idées de typologie si on peut le dire, mais en cherchant un nouvel équilibre avec les bâtiments existants et donc faire un ensemble dans sa totalité.

David Van Severen/Office

— Peut-être pour ajouter une dernière chose : historiquement, une caserne c'est typiquement très fermé, et je crois qu'ici on a cherché a s'adresser à la ville d'une manière plus ouverte, d'avoir de nouvelles ouvertures dans cet enclousonnement, qui existe toujours autour d'une caserne et de réorienter un petit peu ce qui est typiquement le portail d'entrée vers un autre côté sur ce carrefour et de donner un nouveau visage à cette école d'architecture dans la ville.

Kersten Geers/Office

— L'intervention la plus visible, c'est le bâtiment qu'on propose d'ajouter. C'est une sorte de bâtiment, d'atelier, c'est une sorte de bâtiment presque terrasse. Un bâtiment qui cherche une relation directe avec la cour. Avec Desvigne, on a réfléchi à comment faire revivre cette cour, en relation directe avec le bâtiment le plus ancien de la caserne, et plus important p-e, un bâtiment vraiment pour les étudiants, càd c'est là où les ateliers sont où ils travaillent. On a même dit une fenêtre, un mur. Donc on va avoir notre fenêtre vers le monde et le mur pour attacher des choses, pour avoir des discussions entre eux, avoir un vrai sentiment d'atelier. Donc ça je dirais, c'est le bâtiment principal. Après il y a les deux bâtiments existants, on va les nettoyer un petit peu. On va les sauver parce qu'ils sont beaux, mais ils sont aussi un peu mélangés

dedans, ils ne sont pas trop clairs. Entre ces deux on ajoute encore une grande toiture, presque'une sorte de serre pour faire une sorte de aula qui va faire le lien entre ces deux bâtiments existants, qui va toucher donc notre barre (le niveau bâtiment) avec les ateliers. Donc ces quatre pièces, forment une nouvelle école d'architecture.

David Van Severen/Office

— Oui c'est une sorte d'urbanisme, on pourrait dire, de micro-urbanisme dans la caserne. Une typologie différente : deux bâti-ments existants, typiques de la caserne et qui d'ailleurs sont déjà utilisés aujourd'hui par l'école. Et comment faire de ces deux bâtiments, un ensemble plus dynamique, plus intense aussi, plus grand bien sûr et qui intègre, dans sa conception, la caserne entière ? Donc c'est comme Kersten l'a dit, ajouter ce toit transparent entre les deux bâtiments qui fait aussi cette ouverture vers la ville, et d'ajouter un espace en long-ueur, presque une étagère, qui am!ne donc des usages multiples à tous les ateliers d'architecture qui s'orientent autour de cette fameuse cour de caserne. Cette cour est aujourd'hui presque un terrain vague. Re-dimensionner terre cour par le paysagisme, la recadrer était aussi une ambition dans le projet.

Kersten Geers/Office

— À la fin il est intéressant de réfléchir à une école d'architecture.J'imagine que c'est assez rare de pouvoir faire un bâtiment pour ce genre d'organisation dans laquelle, nous architectes, sommes passés. On n'a pas étudié à Liège, nous avons tous les deux étudié à Gand mais nous enseignons à différents endroits. Donc l'idée de l'architecture et de l'enseignement de l'architecture nous sont, je pense, très proches. Donc c'est étrange. Et ce qui est aussi étrange, c'est que l'enseignement de l'architecture et le bâtiment sont fortement liés. Càd l'enseignement de l'art, tu ne fais pas une œuvre d'art pour étudier l'art, c'est aussi un bâtiment. Mais chez nous, donc il y a un bâtiment où tu vas apprendre l'architecture. C'est vraiment une opportunité intéres-sante. Mais ça pose aussi, bien sûr, beaucoup de questions, de grandes questions. Nous avons commencé notre bureau il y a 20 ans. L'idée clé, les obsessions, les grands thèmes évoluent aussi. Je veux dire que notre bureau est plutôt quelque part enfant des grands débats. Que peut-être même nous avons un peu initié il y a 15-20 ans... Maintenant le débat commence à bouger. Donc ça c'est je pense un aspect important. Et quand tu fais un bâtiment pour l'enseignement, tu vas faire ce bâtiment qui va être fini dans quelques années et là, on va, à nouveau, enseigner à des architectes avec d'autres thèmes ou des thèmes identiques. Donc quand on parle de proportions et qu'on parle des bâtiments d'une école d'architecture en général, c'est presque inévitable de réfléchir à ça. Mais donc de réfléchir sur ces genres de sujets qui sont très difficiles à comment dire formaliser. Donc je pense qu'il y a une part de ce projet-ci

qui fait partie de noter œuvre, il y a des éléments des leads, des idées, des formalismes qui sont souvent dans nos projets. Donc on s'intéresse à des figures simples, ici à la barre, à la toiture de la aula. On aile aussi ces simples figures des bâtiments existants qu'on essaye de clarifier. On a toujours eut un intérêt à une sorte d'urbanisme donc avec un geste et la barre. Je m'imagine que ce geste est assez étrange au premier plan parce que il y a ce manège qui touche la cour actuelle. Notre proposition de faire un bâtiment hyper long est pe un peu un challenge aujourd'hui. Comment faire un bâtiment long avec tous les éléments d'écologie de durabilité,... ? Est-ce qu'on peut faire la cross ventilation ? Comment peut-on négocier l'intérieur et l'extérieur ? David l'a évoqué, on ajoute cette toiture de aula, semi-climat. Est-ce qu'on peut faire une longue barre où en fait les classes sont à l'intérieur, mais pe, que l'accès aux classes est quelque part à l'extérieur ? Est-ce qu'on peut le faire encore ? C'est quoi le volume vrmtn isolé ? Et donc, dans l'idée de proportions, je pense que c'est très important. Est-ce qu'il y a une manière de dire le noyau de l'école de l'architecture, avec le nouveau noyau, avec la toiture, avec les bâtiments existants, avec la barre, ça ça va marcher comme une sorte d'élément assez dense, un mini village.

Le learning center est aussi dans le planning, c'est le deuxième pas. Après avoir rétabli une relation avec l'école d'art, en utilisant la cour, une sorte de dialogue direct très visible, On a toujours pensé qu'il serait intéressant, dans la deuxième part, de faire ce Learning center peut-être avec l'école d'art. Re-réfléchir le bâtiment existant, qui est intéressant, re-réfléchir la cour qui est là et chercher quelque part un nouvel équi-libre. Donc proportions, c'est proportions très directes : hauteur, lon-ueur, bien sûr, le belvédère dont David a parlé, mais je pense que c'est aussi la proportion de l'intervention. Càd, quel genre d'intervention tu fais. Et donc, on fait quelque chose, c'est comme une sorte de, une sorte de grande pancarte, cette grande barre, elle dit « nous sommes là. Ça c'est l'école d'architecture. » Elle dit aussi « tous les étudiants d'ar-chitecture seront là presque tout le temps parce que c'est leur maison. » C'est une maison un peu moderniste, quelque part un peu constructi-viste peut-être. Une sorte d'idée Dom Kommuna une sorte d'ancienne idée de travailler et vivre ensemble. Et dans le futur, le Learning cen-ter est même ne sorte de négociation très précise avec l'existant. Nous pensons que c'est exactement ça que nous devons essayer d'offrir à un étudiant d'architecture. On ne peut pas dire aujourd'hui c'est ça. On doit donner beaucoup de choses différentes avec des proportions diffé-rentes. Une des vraies qualités de la caserne, c'est vraiment cette cour. Cette cour est incroyable. Aujourd'hui utilisée comme un semi-parking, avec des containers, ça marche. C'est un espace qui est déjà quelque part le centre du campus, du campus partagé. Mais avec l'ambition, la démarche de vraiment faire une cour jardin je pense qu'on a assez vite pensé à se réorienter vers cette cour. Au début on a même testé s'il n'y

a pas moyen de transformer la bibliothèque actuelle en une sorte de bâtiment d'administration, mais cela s'est avéré beaucoup plus difficile qu'on ne le pensait. À côté de ça, il y a, déjà aujourd'hui, une petite barre à côté de ce bâtiment.Donc nous pensons vraiment que même si le bâtiment, ca nous fait une un bâtiment, mais lorsque la cour appar-tient à l'école d'architecture, étrangement, c'est presque une sorte de cadeau, un gift de l'école, un échange avec les autres écoles alentours, surtout l'école d'art. Et ça c'est incroyable, parce que normalement tu construis un bâtiment juste à côté et tu dis, j'espère que l'espace au milieu va être beau. Mais cette fois-ci c'est entre nos mains. Et là avec Michel Desvigne, je pense qu'on a l'opportunité de faire une vraie cour, de construire pour l'école de l'art, pour les étudiants d'architecture, pour la bibliothèque, même pour le manège. Ils vont utiliser le Belvédère comme opportunité d'échange. Oui, ça change toute l'orientation de la caserne Fonck actuelle.

Robbrecht en Daem architecten et Atelier Chora

Emeric Marchal/Chora

— Une pièce à ajouter au grand puzzle qui existait dans la faculté. On va concentrer toute l'énergie à un seul endroit. Pour une série de raisons économiques, mais surtout des raisons de respect de ce qui avait déjà été fait comme travaux dans l'ensemble de la faculté. On va essayer de concentrer l'ensemble des énergies sur une chose. Ça a vraiment été une forme de radicalité du projet, qu'on trouvait vraiment importante, qu'on trouvait intéressante à apporter jusqu'au bout. Donc à chaque fois on revenait à ce principe de base de ramener tout à une seule chose dans l'énergie du projet.

Ce qu'on a essayé de faire, c'est qu'avec cette seule construction, on arrivait à résoudre toute une série de problèmes, enfin de problèmes de constatations qu'on a vu sur le site, donc le fait de travailler sur la porosité du site, le fait de rendre un visage aussi à la faculté par rapport à la relation avec la faculté et la ville qui est quand même fort étanche aujourd'hui, on voulait vraiment que les choses puissent s'ouvrir. On souhaitait aussi faire le lien avec Saint-Luc donc c'est intéressant que le lien se fasse avec la faculté d'architecture et Saint-Luc, donc on a essayé de concentrer notre énergie sur une seule chose pour essayer de répondre au maximum de ces enjeux, de ces questions, de ces problèmes ou de ces opportunités, en ramenant tout ça dans cette seule construction, qui est reliée délicatement par quelques passerelles. On se rend compte, quand on voit le plan du site, qu'il y a vraiment trois espaces extérieurs qui ont à peu près la même typologie, donc des largeurs et des longueurs à peu près similaires, pas tout à fait, mais similaires. Et ce qui nous semble intéressant, c'est par cette nouvelle pièce, dans ce grand puzzle, c'était de pouvoir redistribuer, de modifier, en tout cas de rendre une forme de particularité à cette entrée. L'aula, puisque le bâtiment est surélevé, venait aussi participer à cet espace qui nous intéressait. Voilà et au fait, c'est par le fait de mettre un pied de côté par rapport au bâtiment existant, ça nous permet justement d'être beaucoup plus libre sur l'écriture des façades, la relation avec le bâtiment existant. C'est peut-être aussi une fragilité, c'est d'accepter de faire un nouveau bâtiment qui n'a pas nécessairement une relation directe avec ce qui existe, même si je pense qu'on a gardé des gabarits qui permettent de rester dans des gabarits cohérents par rapport au quartier. L'idée n'était pas non plus d'écraser ce qui était existant, de mettre en relation avec lui, même avec une architecture très différente. La relation est plutôt visuelle, effectivement.

On voit un nouvel objet, mais au fait, on a aussi travaillé sur la teinte de l'objet. On ne voulait pas que ce soit un objet qui ait la même teinte que le reste de la caserne, donc une brique plutôt foncée, mais plutôt quelque chose de clair et réfléchissant à la lumière, quelque chose de plutôt doux qui pouvait se fonder dans notre ciel belge, donc bleu-gris. Et ça permet aussi, à mon avis, d'avoir une forme de relation, une présence douce de ce nouvel objet qui permet de signifier la faculté d'architecture. Parce que ce qu'on souhaitait, c'était refaire à l'intérieur de ce écran, de refaire un jardin. L'idée c'était de travailler sur cette notion de jardin et que le projet puisse être une construction et un jardin. Et que ce jardin puisse être traversé et que ça puisse devenir un lieu de rencontre, un peu comme un espace de rencontre entre la Faculté d'architecture, Saint-Luc supérieur et le quartier. Donc le jardin nous intéressait aussi, cette question justement de la cette forme de poésie douce, de retravailler justement ces sols par la porosité, l'infiltration des eaux, diminuer la voiture et aussi pouvoir traverser le site.

Là, au rez-de-chaussée, il y a vraiment cette transparence, cette aula, c'est le grand lieu de rencontre protégé. Et puis aussi, on rencontre trois plateaux duplexes les mêmes, exactement les mêmes. Là, c'est là-dedans, dans cette typologie de plan, qu'on essaie de forcer pour rentrer aussi bien les bibliothèques que l'amphithéâtre, que les ateliers, des des ateliers pour master, des ateliers pour bac. Donc c'est à dire, tiens, que là-dedans on pouvait renfermer une mezzanine, refaire deux fois les ateliers, avoir un cours dans cet espace double niveau et puis avoir toute une série de cellules qui se trouvent autour de ça. À l'intérieur des façades, on a à chaque fois des creux qui peuvent amener la lumière est aussi ce sont des terrasses, mais ce sont aussi des pare-soleils. Donc ça veut dire qu'à un moment donné, en une chose, on essaie de répondre à plusieurs questions, plusieurs choses qui nous intéresseraient. Cette petite terrasse, c'est l'endroit où on vient fumer, c'est l'endroit où deux amoureux s'embrassent, c'est l'endroit où on bombe une maquette, c'est l'endroit où on discute entre étudiants et professeurs. Donc, ça nous permettait aussi d'animer les espaces de travail pour étudiants. Une forme de choix radical aussi, c'est-à-dire, tiens, effectivement on a déjà dépensé, l'université à déjà déposé pratiquement 3 millions d'euros pour faire ces conteneurs qu'on prend, qu'on déplace. On a rénové des ateliers d'architecture dans les combles. Le fonctionnement, c'est déjà pas si mal, qui fait, ça marchait pas si mal. Donc ce qu'on a fait comme

un changement, c'est d'utiliser l'amphithéâtre de gauche, quand on est dans la cour, qui devient l'atelier faire. Ça veut dire qu'on peut profiter de la cour, mais aussi dans l'atelier, de remettre les deux petits amphithéâtres dos à dos, dans la partie de droite, côté Constitution, et dans le nouveau projet, on proposait justement de mettre le grand amphithéâtre. Donc en fait, c'était vraiment très peu d'intervention. Dans ce nouveau projet, on essaie aussi de résoudre les questions de mobilité, puisque cette nouvelle pièce ou puzzle permet aussi de rendre accessible PMR l'ensemble du projet par quelques passerelles. Voilà, on retrouvait les circulations existantes.

On trouvait aussi intéressant que sur cette toiture, on puisse avoir accès, commun une grande terrasse, qui permette peut-être au printemps ou en septembre de faire des corrections de projets, des étudiants de se rencontrer. On accepte aussi d'y mettre les zones techniques là-dessus. Ça permet aussi aux étudiants de se rendre compte de ce que c'est la technique. Un groupe de ventilation, une pompe à chaleur, ce n'est pas juste dans une petite cave, c'est un élément, c'est parfois une camionnette qu'il faut la mettre quelque part. Et ça permet aussi d'écrire l'architecture. Ça ne se termine pas. Il y a quelque chose qui accompagne aussi la fin du projet. Les photovoltaïques étaient mis sur la toiture. Ça paraît technique, mais c'était une grande comme une grande pergola qui permettait justement aussi de se rencontrer et à un lieu qui permet justement de pouvoir être en relation avec la ville, en tout cas avec le paysage, la Meuse et les Coteaux, ce genre de choses. C'est une structure en béton et tous les demi-niveaux, c'est une structure en bois. Donc c'est-à-dire que les mezzanines sont faites en bois parce qu'on s'était imaginé aussi que. Suivant les besoins, l'évolution du projet pédagogique, l'évolution des besoins, on puisse remplir ces mezzanines ou les rouvrir. Voilà, si on a besoin de plus de mètres carrés, on remplit les mezzanines. Et si on a besoin de mettre l'amphithéâtre et la bibliothèque là-dessus de l'autre, ça marche aussi. L'idée, c'était vraiment de garder la structure en béton tous les deux niveaux et une structure bois par niveau, intermédiaire.

Retranscription de la conférence du bureau Office KGDV

Hugo Mazza/Office KGDVS

— Je pense qu’on est très heureux de l’appréciation de vos études. C’est un travail en cours. Et j’espère que je peux vous donner ce soir quelques éléments pour peut-être rentrer un peu plus dans le détail de l’intervention de ce projet, de ses pré-conditions, ce qui nous a amenés à ce projet, et peut-être plus important encore, le projet dans sa date actuelle, à quoi il ressemble. Donc je propose peut-être de re-contextualiser notre intervention dans l’intervention de la compétition qui m’a rendu au moment de la compétition une petite sneak peek, un behind-the-scenes de l’élaboration de nos propositions au moment de la compétition et surtout de tout mon contact général d’accord mutuel. Il est replié de beaux bâtiments qui sont harmonieux dans leur architecture, dans leur composition.

Et je pense que dans la recherche entre ce que voulait faire la faculté, qu’elle les charge, comment ils étaient donnés, ce qu’on pouvait faire dans une première phase, à partir d’un budget qui était clairement régime. Et ce qu’on a finalement fini par proposer de faire, il y avait, disons, un certain nombre de pré-défis qu’on a remplis, ne serait-ce que dans la conception d’un espace ou en signer l’architecture. Je pense que notre intervention a assez vite essayé de mitiger le rapport entre l’entrepreneur et la propriété avec la vie, comme vous l’avez dit, et celui qui a envie d’entrepreneur avec la faculté, avec les étudiants, avec les enseignants.

Je pense que cette image le rend assez bien, c’est l’image de la compétition où finalement on a décidé d’introduire ce grand canapé qui est la façade est du bâtiment, comme une sorte de grande adresse vers la ville, mais aussi comme une sorte d’écran pour, en retrait, mettre en avant les éléments de la pièce, sans camp de position infrastructurale par rapport à ces éléments, mais plutôt pour les rendre plus visibles, peut-être plus visibles pour les remettre à l’honneur. Une deuxième étape importante, c’est de réaliser que dans sa forme, la caserne, c’est un objectif qui est comme une petite forteresse qui est enceinte sur lui-même, qui adresse assez peu la ville, à part certains points de contrôle, si je puis dire.

Et donc, c’est aussi une étape importante pour nous d’essayer d’ouvrir ce cadre-là, de trouver une bonne opportunité pour l’ouvrir, trouver les bons espaces pour enseigner l’architecture, en tout cas, dessiner ces espaces, c’est aussi un élément important de la construction. Et ce n’est pas anodin que, finalement, le bâtiment traduise cette sorte d’ambivalence entre, d’un côté, la nécessité de faire monter beaucoup de lumières naturelles, donc, à l’église, de rendre l’intérieur aussi confortable et stimulant à l’extérieur, et de pouvoir, en même temps, proposer des espaces qui soient vraiment appropriés pour l’enseignement. Ces espaces, je pense que vous les connaissez tous. C’est un endroit où l’on peut afficher, où l’on peut discuter avec le professeur en groupe et où,

du coup, une surface est nécessaire pour qu’il m’organise. Mais c’est pas tout, non plus.

Dans son implantation, le projet fait aussi tenir compte des grands espaces publics qui constituent cette caserne, et proposer autant d’exemplarités sur le site que rendre ces espaces, en tout cas, que les rendre plus visibles, sans proposer une séquence qui soit plus dynamique dans son rapport. Le belvédère, comme on l’appelle, donc ce premier étage qui sépare la part entre l’univers et les autres lieux, dans le cadre de l’enseignement de l’architecture, mais aussi dans le cadre de la caisse à l’aide des institutions qui produisent de la culture, que ce soit les arts ou le théâtre de l’architecture, comme on l’entend. Et évidemment, et c’est mon souci d’étudier ce qu’on est en train de faire, ce projet-ci, parmi plusieurs projets qu’on a étudiés au moment de la compétition, et de, pour moi, promettre, d’une certaine façon, l’existence ici, au centre de la compétition.

Et ce qu’on appelle ce gros bâtiment, de façon intelligente les bons rapports de proportion avec la cour dans son rapport avec le boulevard et établit des liens qui sont architecturalement pertinents, avec les bâtiments existants qui ont une importance particulière sur le site comme l’aile de l’abbaye. C’est vraiment, d’une certaine façon, dans la position que l’on propose de faire, dans les dimensions de l’art et dans la [modinature] de cet art, d’une architecture. C’est dans l’étude du site aussi qu’on s’est appelé à trouver les bonnes opportunités pour intervenir. Parmi ces multiples, disons, photosynthésies, singularités qui constituent la caissette, il fallait trouver, disons, les bons terrains de jeu, si je puis dire ça, les bonnes opportunités d’intervenir. Et c’est peut-être dans ce sens-là que j’aime facilement parcourir plusieurs idées qui nous sont pour moi Je pense de façon assez naïve au début, on s’est dit, quand on regarde les cours d’études de la Faculté, pourquoi ne pas venir proposer une sorte de grande... Les endroits où peut-être il serait intéressant densifier le site, et les derniers rapports peut-être plus sains, directs avec la ville, en disant qu’on allait chercher au fond de la cour, le pavillon de Béguin, et puis on s’est assez plutôt remontés sur l’angle avec lequel on parlait à l’institution, qui semblait vraiment être un lieu de passage Et je crois qu’assez vite, on est arrivés à se constater que quand on regarde la ville d’aujourd’hui, on voit ici la cour ayant étalé à l’entrée d’une certaine façon.

L’aile de la ville tient souvent l’avènement ici, mais côté, disons, petit tour et manège rond. On peut mettre un bâtiment qui tienne, un monument qui fasse un pendant fort avec l’aime de la ville des Écoliers, qui est au centre de la boue sur l’entrée, et qui, de la même façon, vient d’une certaine façon, qui fait adhérer aussi un rapport fort avec la ville. Je pense qu’on est arrivé à cette conclusion qu’on avait cherché tout à l’heure

en attirant dans sa longueur et qui aurait une pression de tous d’être un objet architectural, mais aussi d’être un objet européen à l’échelle de l’Académie, et ce sera peut-être pour prendre une petite île à l’intérieur de l’architecture de l’Université de Liège. On a commencé à réfléchir un petit peu sur l’architecture au travers de ces dernières années.

Des références qui pourraient vous rendre compte de cette ambition-là. Et il ne s’est pas sans qu’il y ait un lien où, par hasard, je pense qu’on est rendu vers l’UE, vers l’Alto, vers l’Inde. Un bâtiment pour les étudiants, un bâtiment pour accueillir les étudiants, un bâtiment Je vous montre là quelques itinérations sur la barre. On a cherché de beaux gabarits, pas de beaux programmes. Parce qu’évidemment, le programme qui a été demandé était basse. Et vous allez pouvoir le faire et en montrer, qu’il soit... Avec lequel on puisse... Et je pense que quand on est arrivé à la barre, peut-être avant, on avait beaucoup d’idées sur comment... Et là, c’était vraiment pour l’enseignement. C’était désagréable. Ça devait être désagréable. Quelques itérations sur cette barre, sur sa majorité, sur la façon dont elle touche les autres objets existants et à venir.

Pour arriver, finalement, à ce schéma directeur, c’est celui qu’on désire maintenant, qui est... Qui a vocation à servir d’incubateur des activités de la faculté, mais aussi à recourir à la faculté et à l’intérieur de l’université, et l’intervention. Je pense qu’à partir du moment où on a compris ce qu’était ce bâtiment, ce qu’était finalement potentiellement la nouvelle identité de la faculté, donc cette barre où on enseignerait l’architecture, les différentes pièces du puzzle finalement sont progressivement mises en place et on arrive au schéma directeur qu’on voit là, qui est dans un premier temps, l’intervention, donc le nouveau bâtiment de la Faculté d’Architecture.

Dans un deuxième temps, l’Aula, une sorte de grand incubateur qui serait une plateforme à la fin de vitrine vers la ville, mais aussi une plateforme des activités de la Faculté, qui serait une sorte de, pour le dire sans magie, une sorte de réserve de surface, mais une réserve dynamique qui joue son rôle une sorte de passerelle dynamique avec les arbres. On pouvait garantir que chaque objet ait sa propre identité architecturale et à la fois sa propre autonomie dans le grand schéma directeur de la faculté. Je pense aussi à ce qui dirigeait l’idée d’un bâtiment qui montrerait son scrupule. À gauche, le manège à droite, le belvédère en plus 1, le rapport géométrique qu’entretient le bâtiment sur le site en d’une certaine forme d’enseignement où la dimension de l’espace rend aussi compte de ce que l’enseignement peut donner. Voilà, le projet dans sa forme actuelle.

Qui raconte évidemment des remarques qui nous sont faites. Et je pense que dans ce sens-là, le projet est une vraie plateforme de dialogue entre

les différents institutions qui occupent le site, au sein même de la faculté, entre les utilisateurs, les enseignants, les étudiants. Et on voit finalement des itérations. Je pense qu’on peut-être, je peux dire ici qu’on a retravaillé. Je pense qu’on a réalisé, au moment de la compétition, certains des choix qu’on avait fait étaient peut-être très naïfs et on n’est pas assez compte des réalités du site aujourd’hui. Et je pense que beaucoup de nos échanges avec le Manège, avec l’ESA, avec les utilisateurs, disons un étage avec des espaces intérieurs aussi, exploitables par les différents corps de la faculté, tout en ménageant les bons alignements, les bonnes ouvertures vis-à-vis du manège.

On vient créer des ouvertures pour la rendre visible sur le site ou l’avenir qui a vocation à vraiment devenir une autre adresse du site fond de la vie. Je m’attarde un petit peu sur les plans, les groupes, peut-être pour donner une idée de la programmation, comme on l’imagine, à ce stade-ci du projet. Vite passer et si jamais vous avez des questions, c’est bon. Donc le rez-de-chaussée, on a beaucoup retravaillé cet étage, notamment pour aller retrouver l’alignement avec la venelle, pour rendre la venelle un accès potentiel à la faculté à travers ce grand hall qui articule la cour, la venelle, le noyau, l’Aula. Au rez-de-chaussée, on trouve l’auditoire et univers entre les espaces d’enseignement et le Fab Lab, donc l’atelier maquette.

Au premier étage, le Belvedere, qui en fait le pont entre les deux ailes existantes dans lesquelles on prévoit l’aménagement des bureaux académiques. Et qui scande ce premier étage. Au nord, on prévoit une terrasse qui soit accessible à la fois du manège comme de la faculté et qui soit directement accessible au rocher par le biais des escaliers que j’ai montrés. Et ensuite, le premier étage, on l’appelle l’étage type, permet pour chaque trame d’avoir un espace d’atelier, plus ou moins de 20 personnes, qui peut être regroupé en des espaces plus grands ou plus petits en fonction des besoins de la faculté, dans l’idée évidemment que ces espaces doivent être le plus flexibles et le plus versatiles possible pour faire face à l’évolution de la programmation de la Faculté d’Architecture.

Cette coupe longitudinale qui traverse le bâtiment et qui révèle finalement la façade qu’on voit à l’arrière, les percements qu’on y pratique ponctuellement pour permettre une perméabilité visuelle, mais aussi pour permettre son accès par les différents bâtiments qui l’entourent. Le rapport qu’entretient ce nouveau bâtiment avec le front du pouvoir et de la Constitution. Est-ce que vous avez quelques questions, remarques, réflexions?